International Labour
Office
24 JAN 1975
V.D.
OLD, ACQUISITIONS

IIe PLAN QUADRIENNAL
1974-1977

RAPPORT GENERAL

75.1 00233

00333

SOMMAIRE

Pages

Ordonnance n° 74-68 du 24-6-1974 portant II° Plan Quadriennal 1974-1977 7

Conclusions des délibérations du Conseil de la Révolution et du Gouvernement 11

Préambule 23

Présentation du rapport 33

PREMIERE PARTIE. — **Les données démographiques et leur impact sur les besoins premiers de la population** 47

CHAPITRE 1er. — *Les caractéristiques de la population et leur évolution* 49

CHAPITRE 2. — *La politique de l'emploi* 61

L'objectif d'emploi à la lumière de la stratégie et des principales étapes du développement 61

Evolution passée et politique de l'emploi dans la période 64

Les objectifs d'emploi par secteurs 67

CHAPITRE 3. — *La politique des niveaux de vie durant le plan* .. 73

L'évolution des revenus 73

L'évolution de la consommation 76

DEUXIEME PARTIE. — **Les politiques sectorielles et les programmes d'actions** 85

CHAPITRE 1er. — *L'accélération de l'industrialisation* 91

Le développement et la valorisation des hydrocarbures 92

L'élargissement des industries de base et la transformation des ressources naturelles 93

L'accélération de la mise en place des industries d'intégration. 96

La satisfaction des besoins de consommation de masse 99

La promotion des activités industrielles locales 101

Pages

CHAPITRE 2. — *La transformation de l'économie agricole* 105

La Révolution Agraire, approche nouvelle des problèmes du monde rural 105

La satisfaction des besoins prioritaires 107

La valorisation des capacités de production existantes 108

L'élargissement et la sauvegarde du patrimoine agricole ... 110

Le renforcement des structures d'appui de l'agriculture 114

CHAPITRE 3. — *La mobilisation systématique du potentiel hydraulique* 117

La poursuite des efforts de connaissance des ressources hydrauliques 117

La contribution des actions hydrauliques au développement de l'agriculture 118

La satisfaction des besoins des populations et de l'industrialisation 120

La préparation du développement futur 121

CHAPITRE 4. — *Le renforcement des activités de pêches* 123

CHAPITRE 5. — *La poursuite des aménagements touristiques* 125

CHAPITRE 6. — *La modernisation des infrastructures économiques.* 126

L'adaptation du réseau routier aux besoins du développement. 127

L'amorce d'un nouveau maillage ferroviaire 128

L'amélioration des infrastructures portuaires et aéronautiques. 129

La modernisation des moyens des postes et télécommunications. 130

L'accroissement des capacités de production et la densification de la distribution de l'énergie 131

La création des conditions d'accueil des unités industrielles .. 133

Mise en place de nouvelles capacités de stockage et de distribution 133

L'élargissement des moyens de transport 134

Renforcement des entreprises de réalisation 137

Pages

CHAPITRE 7. — *Le développement des options du système éducatif et culturel* 141

Le recouvrement de l'identité culturelle nationale 142

L'égalité des chances de promotion 145

L'adaptation aux besoins de l'économie 147

CHAPITRE 8. — *L'élargissement des acquis sociaux* 153

Le renforcement de la protection sociale 154

L'amélioration des conditions de vie 159

L'épanouissement et la contribution de la jeunesse 164

CHAPITRE 9. — *Le renforcement des infrastructures administratives.* 169

CHAPITRE 10. — *La promotion des responsabilités des collectivités locales* 175

TROISIÈME PARTIE. — **La politique d'élargissement des ressources économiques** 179

CHAPITRE 1er. — *Prévisions et objectifs de la production* 183

L'évolution de la production agricole et alimentaire 189

Les objectifs d'élargissement des biens de consommation industriels 192

Les objectifs de production des industries d'intégration 194

L'évolution de la production des mines et des hydrocarbures .. 205

CHAPITRE 2. — *Les besoins d'approvisionnements extérieurs du plan et l'évolution du commerce extérieur dans la période* .. 207

CHAPITRE 3. — *L'élargissement de la capacité d'absorption des actions de développement par l'économie nationale* 213

QUATRIÈME PARTIE. — **Le respect des proportions de base du plan et les conditions de l'équilibre économique et financier de la période.** 225

CINQUIÈME PARTIE. — **Le rôle et la place des agents d'exécution** 241

I — L'adaptation des instruments d'intervention de l'Etat 245

A. Les programmes d'action 245

Pages

B. Les instruments de direction et de régulation de l'économie 250

La distribution 251

Le financement du plan annuel 253

La réforme générale des prix 254

Les instruments d'application de la politique des salaires 256

II — Les tâches des différents agents dans le système de planification 257

1. — L'Administration du Plan 257

2. — L'Entreprise 259

3. — Les Collectivités Locales 264

III — L'amélioration du contrôle et les progrès de l'information .. 265

ORDONNANCE N° 74-68 DU 24 JUIN 1974 PORTANT 2ème PLAN QUADRIENNAL 1974-1977

AU NOM DU PEUPLE,

Le Président du Conseil de la Révolution, Chef du Gouvernement, Président du Conseil des Ministres,

Sur le rapport du Secrétaire d'Etat au Plan,

Vu les ordonnances n° 65-182 du 10 juillet 1965 et n° 70-53 du 18 djoumada I 1390 correspondant au 21 juillet 1970 portant constitution du Gouvernement,

Vu l'ordonnance n° 70-10 du 20 janvier 1970 portant Plan Quadriennal 1970-1973,

Le Conseil de la Révolution et le Conseil des Ministres entendus,

ORDONNE :

Article 1er. — A la lumière des perspectives à long terme de l'économie nationale, des enseignements tirés des résultats de l'exécution des premiers plans de l'Algérie indépendante, de l'analyse des nouvelles données de l'environnement international, un plan de développement économique et social de la République Algérienne Démocratique et Populaire, le deuxième Plan Quadriennal, est adopté pour les années 1974-1977.

Les orientations, objectifs, programmes et mesures du 2e Plan Quadriennal font l'objet d'un rapport annexé à l'original de la présente ordonnance.

Art. 2. — S'inscrivant dans la stratégie globale du développement, le 2e Plan Quadriennal vise au renforcement de l'indépendance économique et à la construction d'une économie socialiste par l'élargissement rapide de la production et une diffusion intense du développement sur tout le territoire national.

Art. 3. — La production intérieure brute doit s'accroître, en termes réels, d'au moins 46 % durant le 2e Plan Quadriennal, soit un rythme annuel moyen de croissance de 10 %.

Cette évolution repose essentiellement sur les progrès que doit enregistrer l'utilisation des capacités de production et des mises en valeur achevées durant le 1° Plan Quadriennal et de celles devant l'être, selon les calendriers arrêtés, dans les premières années du 2° Plan Quadriennal.

Des objectifs impératifs d'accroissement de production en quantités physiques sont fixés et adressés aux agents d'exécution du plan pour une liste de produits agricoles et industriels déterminants dans le rythme de croissance de l'économie.

Art. 4. — Pour la période qu'il couvre, le 2° Plan Quadriennal a comme objectifs sociaux essentiels :

— l'amélioration des niveaux de vie de la population à partir, en premier lieu, de l'élargissement des postes de travail et d'une juste répartition des revenus,

— l'élévation du niveau culturel et technique notamment par l'application de la réforme instituant l'école fondamentale et l'intensification de la formation technique,

— l'amélioration rapide des conditions de vie de la population grâce à la promotion de la médecine gratuite et à travers l'accélération des réalisations des programmes sociaux notamment dans le domaine des villages agricoles, de l'habitat urbain et des équipements collectifs.

Art. 5. — La mise en œuvre du 2° Plan Quadriennal et la réalisation des objectifs qui y sont fixés pour chaque secteur de l'économie s'appuient sur la consolidation du système de planification et une plus grande discipline des agents d'exécution du plan en vue de réaliser notamment :

— l'extension des capacités de réalisation,

— une sélection et une programmation rigoureuse des chantiers d'investissements,

— l'amélioration de l'organisation de la gestion des bases productives de l'économie en vue de la recherche constante d'une meilleure productivité,

— l'accélération des programmes de formation professionnelle,

— la mise en place d'un système de prix et d'une grille nationale des salaires,

— l'adaptation des procédures et des règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle de l'activité économique aux objectifs à atteindre.

Art. 6. — Dans le cadre de l'application de la politique de décentralisation, la planification spatiale doit permettre, notamment à travers la mise en œuvre de plans communaux, la réalisation de la politique d'équilibre régional par la recherche d'une pleine utilisation des capacités humaines et des ressources du pays.

Art. 7. — Pour permettre la réalisation des investissements publics, le Secrétariat d'Etat du Plan est autorisé, durant le 2e Plan Quadriennal 1974-1977, à inscrire des programmes à concurrence d'une autorisation de dépenses d'un montant de cent dix milliards de dinars (110.000.000.000 DA).

Dans ce cadre, des objectifs minima impératifs sont assignés aux différents agents d'exécution du plan dans le domaine des niveaux d'équipements et des performances de résultats attendus dans le degré de satisfaction des besoins économiques et sociaux.

Art. 8. — Le Plan Annuel constitue l'instrument d'ajustement et de régulation économique du plan pluriannuel. En tant que tel, il fixe les grands équilibres de l'économie pour l'année et arrête les programmes nouveaux d'investissements à lancer, à la lumière notamment des progrès dans la maîtrise des capacités de l'économie et des niveaux d'exécution des programmes en cours.

A cet effet, il devra faire assurer, en toute première priorité, l'achèvement des chantiers en cours de réalisation sur le terrain et veiller à la hiérarchisation dans le lancement des nouveaux programmes.

Art. 9. — Le deuxième Plan Quadriennal constitue la loi fondamental qui régit la totalité de l'activité économique et sociale du pays durant la période 1974-1977

L'ensemble des structures de l'Etat et des agents économiques, à quelque niveau qu'ils soient, sont tenus de se conformer aux orientations, objectifs, programmes et mesures arrêtés dans le plan et sont responsables de la réalisation correcte des objectifs qui leur sont impartis.

Art. 10. — La mobilisation active de la populaiton, et en premier lieu celle des travailleurs, pour la réalisation des actions de développement prévues dans le 2e Plan Quadriennal, doit trouver appui dans les institutions de la Révolution Agraire, les assemblées des travailleurs des entreprises socialistes et les assemblées populaires des collectivités locales.

Elle s'exprimera à travers la responsabilisation des institutions décencentralisées dans l'exécution du Plan.

Art. 11. — Pour atteindre les objectifs fixés par le 2e Plan Quadriennal 1974-1977, le Gouvernement veillera à la mobilisation de tous les moyens matériels et humains, s'attachera à mettre en œuvre les mesures de direction et d'encadrement de l'économie conformes aux buts recherchés dans la période et s'assurera de la bonne réalisation du plan et du respect des obligations dévolues aux agents d'exécution du Plan.

Art. 12. — Le Gouvernement consacrera chaque année deux sessions de délibérations au contrôle de la réalisation du plan. Il entendra, à cet effet, un rapport d'exécution présenté par le Secrétaire d'Etat au Plan.

Art. 13. — Les rapports d'exécution du Plan présenteront l'état d'avancement des objectifs, programmes et mesures arrêtés et notamment les progrès physiques de production et de formation des hommes, le degré de réalisation des équipements, l'évolution des différents niveaux de vie des populations, l'état des relations économiques extérieures et tous les éléments pouvant influer sur l'équilibre économique d'ensemble et la concrétisation de la politique nationale de développement.

Pour ce faire, le Secrétaire d'Etat au Plan recevra, périodiquement, de tous les agents d'exécution du Plan les éléments d'information utiles et pourra procéder à toutes investigations nécessaires.

Art. 14. — A l'occasion de l'adoption des plans annuels, le Gouvernement pourra procéder à l'adaptation des objectifs du Plan, à l'évolution constatée de l'économie durant la période.

Art. 15. — La présente ordonnance sera publiée au Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire.

Fait à Alger, le 24 juin 1974

Houari BOUMEDIENE

II° PLAN QUADRIENNAL 1974-1977

CONCLUSIONS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA REVOLUTION ET DU GOUVERNEMENT

Le Conseil de la Révolution et le Gouvernement réunis du 15 janvier au 7 février 1974 et le 14 mai 1974 ont arrêté les objectifs et programmes d'action à réaliser en matière de développement économique et social durant les quatre prochaines années, 1974 à 1977, dans le cadre du II° Plan Quadriennal national ainsi que l'ensemble des directives à l'intention des agents d'exécution du Plan.

Les délibérations des hautes instances politiques du pays constituent l'aboutissement d'un long processus d'études et de discussions qui s'est développé au cours des deux dernières années.

Dès juin 1972, le Conseil de la Révolution et le Gouvernement ont en effet édicté une directive générale d'élaboration du II° Plan Quadriennal 1974-1977 à l'adresse de l'ensemble des niveaux politico-administratifs du pays.

Le Conseil de la Révolution et le Gouvernement se félicitent du progrès accompli dans l'élargissement des participants aux travaux de conception des projets ou des solutions économiques et sociales concernant l'édification du pays, que ce soit des questions et des programmes intéressant le développement des communes, des entreprises, des wilayate ou de l'économie nationale dans son ensemble.

Ils ont enregistré en particulier les progrès effectués dans l'application de la décentralisation au niveau des propositions d'actions à inscrire dans le Plan national émanant des Assemblées Populaires Communales et de Wilayate et des échelons technico-administratifs locaux.

Le Plan qui vient d'être adopté s'inspire, comme les précédents, des options fondamentales du pays visant à construire une société socialiste et à faire bénéficier l'ensemble des citoyens des fruits du développement économique et des progres sociaux.

Ses objectifs entendent consolider et élargir les bases du développement économique, social et culturel, amorcées par les réalisations des Plans Triennal (1967-1969) et Quadriennal (1970-1973), bases indispensables à la satisfaction correcte des besoins des populations, au plein épanouissement de la société algérienne et a la promotion de l'homme.

Déjà avec l'exécution du premier Plan Quadriennal 1970-1973, le Conseil de la Révolution et le Gouvernement ont constaté les progrès accomplis dans la consolidation de l'indépendance économique du pays, avec la récupération par le peuple des richesses matérielles de l'économie achevée par la nationalisation des hydrocarbures en février 1971.

Ils se félicitent des étapes importantes accomplies ces dernières années dans les transformations fondamentales de la société tendant à promouvoir un nouvel ordre dans les rapports de production avec la mise en œuvre de la Révolution Agraire et l'introduction de la Gestion Socialiste dans les entreprises publiques.

Les éclairages nouveaux du IIe Plan Quadriennal 1974-1977

Le nouveau Plan entend poursuivre la mise en œuvre de tous les grands objectifs poursuivis à long terme par la Révolution et dont le contenu pour l'étape à venir a été arrêté sous le double éclairage :

- *des enseignements que le Conseil de la Révolution et le Gouvernement ont tirés de l'examen des premiers résultats enregistrés par l'exécution du Premier Plan Quadriennal 1970-1973 qui vient de s'achever,*
- *et de l'appréciation des données nouvelles de l'environnement économique international.*

A la lumière de ces analyses, le Conseil de la Revolution et le Gouvernement réaffirment leur foi dans l'avenir économique et social du pays et dans la réalisation des grands objectifs arrêtés par notre stratégie de développement.

Dans cette stratégie, la construction d'un appareil productif, basée sur une industrialisation authentique du pays et l'élargissement de la production agricole à la hauteur des besoins nécessités par la croissance démographique, demeure la ligne principale de l'action.

Nouvelles terres et mobilisation des ressources en eau pour accroitre la production agricole

Du point de vue du développement des capacités productives du pays, le Conseil de la Révolution et le Gouvernement ont décidé de donner dans le prochain Plan une priorité accrue au développement agricole dont les assises se trouvent désormais garanties et élargies par la mise en œuvre de la Révolution Agraire.

L'objectif de satisfaction des besoins alimentaires principaux du pays par l'agriculture nationale a été réaffirmé et trouve son expres-

sion dans les vastes programmes qui ont été arrêtés pour la mise en valeur de nouvelles terres et la transformation des conditions de production des exploitations agricoles.

Une place de choix a été réservée à toute l'action de mobilisation et d'utilisation des ressources en eau qui doit être systématiquement recherchée.

Elan nouveau à l'industrialisation

La poursuite et l'élargissement de l'effort d'industrialisation reste un objectif majeur de notre stratégie de développement. Au-delà des très nombreuses réalisations directement liées à la satisfaction des larges besoins d'une économie en développement, le Conseil de la Révolution et le Gouvernement ont décidé de donner une ampleur nouvelle à la valorisation et à la transformation des ressources naturelles ayant vocation à être exportées.

Cette directive importante doit contribuer à intensifier le processus d'industrialisation par l'intégration encore plus large des activités industrielles.

Parallèlement le Conseil de la Révolution et le Gouvernement ont arrêté le principe du lancement d'un large programme de petite et moyenne industries appuyé sur les collectivités locales et destiné en particulier à renforcer les capacités de réalisation du pays et à élargir l'emploi et la satisfaction des besoins locaux.

Arabisation et élargissement de l'effort exceptionnel pour la formation : Ecole fondamentale et réexamen du contenu des enseignements

Le Conseil de la Révolution et le Gouvernement rappellent que les transformations matérielles recherchées par la construction de l'économie sont étroitement liées et conditionnées par les efforts exceptionnels déployés dans le domaine de l'éducation et de la transformation de l'homme algérien et du recouvrement de son identité.

De ce point de vue, le Conseil de la Révolution et le Gouvernement réaffirment la nécessité de poursuivre activement le programme d'arabisation entrepris antérieurement, qui constitue un instrument essentiel de restauration de notre personnalité nationale, et qui doit déboucher sur l'utilisation de la langue nationale dans tous les domaines de la vie économique, sociale et culturelle.

Dans le même esprit, ils ont arrêté des orientations et des programmes en vue de la reconstitution de notre patrimoine historique.

Par ailleurs, le Conseil de la Révolution et le Gouvernement ont décidé de donner une impulsion accrue au droit à l'éducation en instituant l'école fondamentale qui garantira à tous les enfants une scolarisation minimum de neuf ans.

Cette dimension nouvelle donnée à la démocratisation de l'enseignement constitue un jalon très important pour la promotion des générations futures.

Le Conseil de la Révolution et le Gouvernement ont donné des directives pour réexaminer durant le prochain Plan le contenu de l'éducation et l'appareil de formation de manière à assurer à la fois une unification du système et son adaptation à l'environnement en vue de répondre correctement aux immenses besoins de l'économie. Ils ont recommandé qu'une attention plus soutenue soit apportée à l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

Esprit scientifique et mobilisation de la jeunesse

Le Conseil de la Révolution et le Gouvernement réaffirment que ces orientations, appuyées sur les efforts matériels exceptionnels déployés pour la réalisation des programmes d'éducation et de formation en vue de diffuser largement la science et la technique, demeurent le garant le plus solide de la libération et du progrès des masses populaires.

Le Conseil de la Révolution et le Gouvernement sont convaincus que la diffusion de cet esprit scientifique et technique, au sein des masses populaires constitue en effet, au-delà des richesses matérielles, le levain de la véritable transformation de la société algérienne.

Dans ce domaine un rôle fondamental échoit à la jeunesse qui constitue et demeurera longtemps la grande majorité de la population.

Aussi, le Conseil de la Révolution et le Gouvernement ont-ils décidé d'élargir et de donner un élan supplémentaire à toutes les actions de mobilisation de la jeunesse qui, à travers le Service National, le Service Civil et le Volontariat des étudiants et des travailleurs, a déjà concrètement manifesté son engagement pour la Révolution.

Médecine pour tous

Au plan social, la prochaine période est marquée par l'importante décision prise d'instaurer la gratuité des soins médicaux au bénéfice de toute la population.

Le Conseil de la Révolution et le Gouvernement soulignent que les efforts d'équipements du prochain Plan de la santé publique comme les orientations retenues en matière de prévention et d'hygiène doivent tendre à donner tout son contenu à la satisfaction du besoin fondamental de santé.

Ces efforts et ces orientations seront appuyés par les importants programmes arrêtés en matière d'équipement collectif et d'amélioration des conditions de vie dans les campagnes et dans les villes à travers les Plans communaux.

Renforcement des infrastructures en fonction de la politique d'aménagement de l'espace

Dans le domaine des infrastructures, le Conseil de la Révolution et le Gouvernement ont retenu un effort particulièrement important destiné à soutenir le rythme élevé de développement des secteurs productifs et sociaux.

Dans cet effort la modernisation des télécommunications et du réseau routier et ferré ont bénéficié d'une priorité marquée.

Une dimension nouvelle dans l'approche de ces problèmes a été introduite avec la vision de planification spatiale et d'aménagement du territoire qui doit présider à la conception à moyen et long termes des infrastructures.

La satisfaction de deux besoins essentiels : l'emploi et le logement

Parmi les grands buts poursuivis, le Conseil de la Révolution et le Gouvernement réaffirment que le problème de l'emploi et de l'amélioration du niveau de vie de l'ensemble des populations demeure l'objectif essentiel de cette première grande étape de l'Algérie indépendante.

L'élargissement des postes de travail demeure le moyen le plus sûr de garantir à chaque Algérien un revenu stable et un niveau de vie digne et décent. Néanmoins, la politique de redistribution des revenus, que doit assurer l'Etat socialiste par le développement des consommations collectives et l'amélioration du cadre de vie dans les campagnes en premier lieu, doit permettre également de concourir à cet objectif d'élévation des niveaux de vie et en priorité pour éliminer toute forme de sous-alimentation dans le pays.

Le droit à un logement décent pour chaque famille correspond à un besoin également fondamental en même temps que la satisfaction correcte de ce besoin peut constituer un facteur susceptible d'améliorer le niveau culturel général du pays.

Aussi, le Conseil de la Révolution et le Gouvernement conscients de l'importance du problème de l'habitat, donnent-ils les directives les plus fermes en vue de tout mettre en œuvre pour réunir les conditions techniques et organisationnelles nécessaires à la réalisation de vastes programmes d'habitat dans les campagnes et dans les villes.

D'ici 1980, le surpeuplement des logements résultant du retard de la construction sur la croissance démographique devra être grandement atténué.

Compte tenu des possibilités économiques et financières du pays, une amélioration qualitative des logements devrait accompagner l'effort quantitatif, particulièrement dans les campagnes où le retard historique est plus grand.

Le rythme actuel de construction devra progressivement, mais très rapidement, être largement dépassé, et tout doit être mis en œuvre pour atteindre d'ici 1980 la capacité de réaliser 100.000 logements par an et avoir mené proche de son terme le programme des 1.000 villages de la Révolution Agraire.

La planification spatiale et l'aménagement du territoire

Le Conseil de la Révolution et le Gouvernement, dans cette période d'intense construction de l'économie du pays, sont conscients de la nécessité d'éviter que les déséquilibres régionaux ne s'accusent et que les mouvements de la population, en particulier l'exode rural vers les grandes villes, ne se produisent d'une façon brutale et prématurée.

Aussi, et pour la satisfaction en particulier de ces deux besoins fondamentaux que sont l'emploi et le logement, les programmes d'action des Plans successifs doivent-ils se réaliser dans le cadre de la politique et de la stratégie globale à moyen et long termes de l'aménagement du territoire dont les options et les axes essentiels viennent d'être arrêtés lors de cette session portant adoption du IIe Plan Quadriennal 1974-1977.

Dans cette optique, le Conseil de la Révolution et le Gouvernement ont donné des directives pour mettre en œuvre une série d'études et d'actions destinées à la fois à freiner la tendance à la concentration sur quelques zones côtières et à promouvoir à l'intérieur du pays, d'Est en Ouest, une nouvelle ligne de concentration des activités afin d'assurer à terme une occupation harmonieuse et rationnelle de notre immense territoire.

Le Conseil de la Révolution et le Gouvernement ont également insisté sur une meilleure maîtrise de la croissance des agglomérations urbaines.

De ce point de vue ils ont retenu le principe de l'élaboration pour les principales villes d'un plan de modernisation urbaine destiné à prendre en charge tous les problèmes d'aménagement et ont recommandé d'encourager la croissance des villes secondaires notamment dans les régions destinées à être de nouvelles zones d'attraction.

Par ailleurs, et dans le même ordre d'idées, le Conseil de la Révolution et le Gouvernement ont particulièrement recommandé de veiller à la sauvegarde maximum des terres agricoles dans l'organisation territoriale du développement.

La bataille pour la production action dominante du IIe Plan Quadriennal 1974-1977

Avec la mise en œuvre du IIe Plan Quadriennal 1974-1977 qui doit nous rapprocher des objectifs de 1980, la construction de notre économie va entrer dans une phase nouvelle caractérisée par des acquis très solides mais aussi des problèmes à résoudre engendrés par le rythme rapide imprimé au développement et le volume important des action entreprises.

Amélioration des conditions d'approvisionnement et de distribution

Ce rythme rapide du développement, ainsi que l'élargissement conséquent des salaires et revenus, s'est accompagné de tensions sur les circuits de distribution et d'approvisionnement.

Aussi, le Conseil de la Révolution et le Gouvernement ont-ils arrêté des directives en vue du renforcement du dispositif de l'appareil de commerce et de distribution, particulièrement pour les produits de consommation de première nécessité et les besoins induits par l'investissement.

Juste répartition des revenus

Par ailleurs, le Conseil de la Révolution et le Gouvernement affirment leur volonté de veiller à ce que, pendant cette période de construction intense de l'économie, ne soient pas introduites de nouvelles distorsions sociales et que les sacrifices exigés par le développement soient équitablement répartis.

A ce titre, le Conseil de la Révolution et le Gouvernement veilleront à ce que les efforts soient poursuivis en vue d'approfondir la politique des revenus dans sa double nécessité de sauvegarder et améliorer le pouvoir d'achat des catégories les plus pauvres et d'assurer une harmonisation dans la distribution des revenus qui garantisse un partage équitable des sacrifices.

Des mesures adéquates devront être prises pour corriger constamment les distorsions qui pourraient être créées par le développement et faire en sorte que la nécessaire, et toujours actuelle, politique d'austérité soit correctement appliquée.

Extension des capacités de réalisation et nouvelle discipline pour doubler l'effort d'équipement du pays

Le Conseil de la Révolution et le Gouvernement, à la lumière des premiers résultats de l'exécution du premier Plan Quadriennal 1970-1973, ont pu constater que la dynamique des investissements s'est confirmée dans tous les secteurs permettant de concrétiser un volume très important d'équipements productifs, culturels, sociaux et d'infrastructure.

Ils ont constaté également que le financement de ce Plan s'est déroulé dans des conditions satisfaisantes malgré les tentatives menées pour freiner notre développement durant la bataille engagée par le pays pour la récupération de ses richesses pétrolières. Le taux d'investissement réalisé annuellement dans le pays est passé en quatre ans de 25 % des ressources disponibles de l'économie nationale à un niveau record de l'ordre de 40 %.

A l'aube du nouveau Plan, l'économie nationale se trouve ainsi enrichie par les réalisations des deux premiers Plans et spécialement du premier Plan Quadriennal 1970-1973.

En particulier, l'industrialisation et l'effort intense d'équipement de l'éducation et l'amélioration des revenus, sont autant de facteurs qui ont contribué à modifier considérablement les besoins de la société algérienne.

A la différence des Plans antérieurs, le IIe Plan Quadriennal 1974-1977 débute avec un pays couvert de chantiers dans tous les secteurs et dans toutes les régions.

Les toutes prochaines années et les tous prochains mois vont être ainsi marqués par un nombre important d'entrées en fonctionnement de nouvelles unités de production et de nouveaux équipements.

A l'appui de ces constatations, le Conseil de la Révolution et le Gouvernement considèrent que le prochain Plan, ayant pour objet d'élargir les bases productives de l'économie, doit être marqué par une véritable bataille pour le maximum de production. Une attention et des efforts plus soutenus et plus intenses doivent dès lors être consacrés aux problèmes d'amélioration de la gestion, de la productivité et de l'organisation afin de consolider les acquis des Plans précédents.

Le Conseil de la Révolution et le Gouvernement soulignent que la mise en œuvre de la Charte de l'organisation des entreprises contribuera de façon déterminante à la concrétisation de ces objectifs.

Ils soulignent également que la pleine utilisation des capacités de production des exploitations agricoles et industrielles existantes, la maîtrise rapide des nouvelles unités de production ou des zones de mise en valeur, l'utilisation efficace des équipements dans tous les secteurs d'une façon générale, doivent constituer le moyen indispensable d'économiser et de dégager des ressources matérielles et financières supplémentaires pour maintenir pendant une longue période un rythme élevé des investissements nécessaires à l'accroissement rapide des produits et services destinés en priorité à la satisfaction des besoins grandissants de consommation des populations.

L'augmentation rapide de la production et de la productivité de l'économie nationale, basée en premier lieu sur la gestion meilleure des équipements existants ou en voie d'achèvement, doit constituer la dominante de cette nouvelle étape qui s'ouvre avec le lancement du IIe Plan Quadriennal.

Dans le même esprit, et pour être prêt au « rendez-vous de 1980 », le Conseil de la Révolution et le Gouvernement donnent pour directive à l'ensemble des agents d'exécution des programmes d'équipement du pays de s'organiser et de se mobiliser pour viser dans la prochaine période à doubler au moins l'effort de réalisation des investissements enregistré durant ces quatre dernières années.

Pour accomplir correctement cet effort gigantesque, davantage de sélection dans les priorités et de rationalité dans les choix comme dans les méthodes de réalisation des projets s'impose comme condition d'augmenter rapidement l'efficacité sociale des sacrifices consentis par la Nation pour engager de larges programmes d'équipement.

Il s'agit aussi d'arriver au plus vite à une plus grande capacité d'absorption des équipements neufs par l'économie nationale. Ce qui suppose que la production nationale de matériaux et d'équipements destinés aux chantiers connaisse une progression accélérée.

Ce qui suppose également que la programmation des ouvertures de chantiers et des approvisionnements en produits locaux ou importés effectue des progrès réels et soit bien mieux coordonnée, afin d'éviter les retards enregistrés dans le passé, causes de surcoût et de gaspillages préjudiciables pour la collectivité nationale.

Ce qui suppose aussi que les capacités organisationnelles des entreprises de réalisation existantes ou à créer connaissent un bond considérable à la mesure des objectifs.

Ce qui suppose enfin que les services administratifs de l'Etat et des entreprises économiques et financières fassent de nets progrès dans l'adaptation de leurs méthodes d'intervention en combattant toutes formes de bureaucratisme et en organisant correctement la décentralisation des responsabilités.

Création maximum des emplois et accélération de la formation professionnelle

Par ailleurs, le Conseil de la Révolution et le Gouvernement recommandent que les choix technologiques des projets dans tous les secteurs, au stade de l'initiation comme au niveau des méthodes d'exécution, accordent une attention beaucoup plus grande que par le passé aux créations maximum d'emplois qui demeurent la préoccupation centrale.

Dans ce domaine, le Conseil de la Révolution et le Gouvernement ont enregistré avec satisfaction l'élargissement de l'emploi engendré par l'exécution des deux premiers Plans.

Avec la création de près de 500.000 postes de travail en 7 ans, l'emploi non agricole a augmenté de 65 %. Cette dynamique a pu surtout se développer grâce à la réalisation du premier Plan Quadriennal 1970-1973 avec la création de près de 350.000 postes nouveaux non agricoles. Elle se poursuivra à un niveau encore plus élevé pendant le prochain Plan, permettant ainsi d'ouvrir la voie à la réinsertion de notre émigration dans l'économie nationale.

Pour l'avenir la politique nationale de l'emploi doit être mise en œuvre avec une vision nouvelle sur deux aspects importants.

En premier lieu une meilleure adéquation entre les divers types d'emplois nouveaux créés et le degré de préparation des hommes à occuper ces emplois doit être assurée.

Déjà plusieurs signes de pénurie de main-d'œuvre qualifiée se font sentir et exigent davantage de performances et d'adaptation des appareils de formation.

Durant le prochain Plan, le Conseil de la Révolution et le Gouvernement recommandent que des efforts intenses et rapides soient consacrés à la formation professionnelle des ouvriers qualifiés.

Le Plan Communal, nouveau cadre d'application de la politique de l'emploi et du développement

L'autre aspect concerne une application plus vigoureuse de la régionalisation de l'emploi nouveau, en fonction des options à moyen et long termes de l'aménagement spatial du pays. La localisation des activités industrielles nationales, comme la promotion des petites et moyennes industries doivent en constituer un moyen.

Le Plan Communal, initié avec le II° Plan Quadriennal 1974-1977, et instrument nouveau de la planification spatiale et de l'aménagement du territoire, offre également un cadre privilégié d'application de cette politique de l'emploi.

La mise en œuvre des Plans Communaux, en particulier des communes les plus pauvres du pays, a en effet pour objectif de diffuser plus intensément les actions et les fruits du développement à l'intérieur du pays.

Ces Plans Communaux devront servir de support à la politique nationale de redistribution des revenus et de pleine utilisation de toutes les potentialités humaines et naturelles existantes.

Cette dimension des Plans Communaux sera renforcée par la décision qui a été prise de mette en œuvre durant le II° Plan Quadriennal un Programme Spécial pour les deux cents communes les plus pauvres.

Les nouvelles données de l'environnement économique international

Le Conseil de la Révolution et le Gouvernement ont constaté que le IIe Plan Quadriennal 1974-1977 s'inscrit dans un contexte économique et politique international en pleine mutation.

Les nouvelles conditions qui se dessinent actuellement dans les relations internationales offrent une chance d'aborder la coopération entre pays riches et pays du Tiers-Monde avec un contenu et des objectifs nouveaux.

Le Conseil de la Révolution et le Gouvernement réitèrent que l'Algérie est pour sa part prête à œuvrer concrètement pour l'établissement de ce nouveau type de rapports économiques fondés sur un meilleur équilibre des intérêts faisant une plus large place aux aspirations et aux besoins des pays en voie de développement.

L'Algérie en tant que pays du Tiers-Monde. et particulièrement en tant que membre du mouvement des non-alignés, entend assumer ses responsabilités et ses devoirs dans le combat désormais engagé.

En même temps, le degré d'ouverture de notre économie en pleine construction nous oblige à davantage d'attention aux relations économiques et financières avec les économies étrangères et à leur impact à l'intérieur du pays. Cest ainsi que l'extraordinaire inflation mondiale nous contraint à une redéfinition et à des réajustement de notre système des prix internes, sans que pour autant le pouvoir d'achat des catégories les plus défavorisées ne soit entamé.

Mais ces réajustements doivent être facilités par la mutation importante qui est en train de s'imposer dans les relations commerciales internationales afin de sauvegarder et de consolider le pouvoir d'achat de nos exportations et d'améliorer les termes de nos échanges extérieurs avec les pays riches.

Un plus juste prix payé à notre principale exportation, processus amorcé dès 1971 avec la récupération et le contrôle des hydrocarbures, et qui vient récemment de se développer et de se fortifier, doit nous permettre de maintenir et d'élargir le rythme de notre développement sans risques d'entraves extérieures.

Compter d'abord sur soi

Cette évolution doit nous permettre également de concentrer tous nos efforts à améliorer nos capacités propres de réalisation qui demeurent un objectif et un moyen essentiel pour garantir la continuité et le succès de notre développement.

Pour cette nouvelle étape entreprise avec le IIe Plan Quadriennal, le Conseil de la Révolution et le Gouvernement réaffirment la nécessité et la volonté de compter d'abord sur nous-mêmes pour mener à bien tous les objectifs de la Révolution.

Ils sont convaincus que l'ensemble des forces vives de la Nation sauront se mobiliser pour faire triompher, une fois de plus, ces objectifs. Le Parti et les Organisations de masse ont un rôle éminent à jouer dans cette mobilisation qui doit s'étendre à tous les travailleurs et à tous les cadres.

Le Conseil de la Révolution et le Gouvernement réitèrent leur ferme volonté de tout mettre en œuvre pour le plein succès des objectifs assignés à l'horizon 1980 afin de garantir et enrichir l'indépendance politique du pays à la construction d'une économie nationale capable de répondre aux besoins essentiels du peuple et d'enrayer définitivement pour l'avenir le sous-développement matériel et culturel du pays. Les qualités morales et l'ardeur au travail dont tous les Algériens doivent faire preuve dans cette nouvelle étape de l'édification nationale constituent le meilleur garant du succès de la Révolution.

PREAMBULE

Avec la première année du IIe Plan Quadriennal 1974-1977, la Révolution Algérienne célèbre son vingtième anniversaire, qui lui rappelle les grands idéaux pour lesquels les meilleurs de ses fils ont payé un lourd tribut durant la guerre de libération. C'est pour ces mêmes idéaux que la génération présente est aujourd'hui engagée dans un nouveau combat, celui de l'édification, tout aussi déterminant pour l'avenir de la Nation. Ce sont également ces grands idéaux qui ont imposé le choix fondamental en faveur de la construction d'une économie socialiste, seule en mesure de répondre dans les délais les plus rapides aux aspirations des masses et à leur promotion.

Toujours guidée par la volonté populaire dont elle s'inspire en permanence et dont elle est l'émanation, la Révolution Algérienne est aujourd'hui engagée dans de vastes et profondes transformations visant à assurer un épanouissement économique et culturel de tous et qui garantisse en même temps l'association de toutes les forces vives de la Nation à leur propre devenir et à la construction du Pays.

Finalité et condition de tous les efforts, la transformation de l'homme algérien en vue de sa promotion, demeure le but essentiel poursuivi par la Révolution dans l'édification nationale.

La première des tâches dans cette perspective est de réunir toutes les conditions, linguistiques et culturelles, permettant de dépasser les contradictions héritées de la colonisation et de donner tout son sens au recouvrement de la personnalité algérienne.

Cette tâche de dimension historique s'appuie entre autres, sur les progrès spectaculaires que l'éducation réalise, à travers la généralisation de l'enseignement, son enrichissement culturel et son insertion dans le monde moderne, qui ouvrent à chacun les perspectives de promotion les plus larges.

Elle s'appuie également sur la participation active que l'ensemble des institutions, mises en place ou prévues, accordent aux citoyens, à tous les niveaux, dans la construction du socialisme. Les nouveaux rapports de production définis, l'accès aux responsabilités politiques et économiques des travailleurs des villes et des campagnes, l'organisation de l'Etat sur le principe de la décentralisation, que réalisent la Révolution Agraire, la Charte de l'entreprise socialiste et les Codes

de la Wilaya et de la Commune, constituent autant d'acquis précieux qui donnent le cadre et toutes les chances à un plein épanouissement des hommes.

La maturité politique de notre peuple, aguerri par l'expérience d'une longue et glorieuse lutte, sa conscience aiguë de la nécessité de défendre, consolider et enrichir, sans cesse, les acquis de tous ordres de la Révolution, sa mobilisation au sein du Parti et des Organisations nationales, sont les gages essentiels de la construction et du fonctionnement correct d'institutions fondées sur l'instauration d'une démocratisation authentique de la vie politique, économique et sociale du pays.

Cette maturité et cette conscience s'expriment aussi dans le respect constant des intérêts majeurs de la Nation et de la chose publique, qui doit guider tous les comportements et apporter aux actes de la vie économique et sociale la rigueur et l'intégrité nécessaires.

Elles donnent également leur sens à la solidarité nationale entre les générations, les catégories sociales ou les régions, et qui se concrétise autant à travers les politiques économiques, que par les manifestations mobilisatrices telles que celles qui se réalisent dans le cadre du Service National, du Service Civil ou du Volontariat.

De par les responsabilités nouvelles, et de plus en plus grandes, qu'il prend dans tous les aspects de la vie nationale, comme fruit des transformations entreprises, un homme nouveau est en train de se forger, qui, libéré du passé, et armé pour maîtriser le futur, sera le garant le plus sûr du triomphe de notre Révolution.

La réalisation et la poursuite d'une telle ambition n'est concevable que sur des bases économiques fondamentalement différentes de celles qui caractérisent notre pays au lendemain de son indépendance. Marquée par de profondes inégalités, dominée par les intérêts étrangers, notre économie était alors incapable tout à la fois de répondre aux besoins essentiels de notre société et de valoriser les grandes potentialités matérielles et humaines existantes.

C'est à partir de ces données que notre pays s'est attaché à définir et à mettre en œuvre une politique économique visant autant à résoudre les problèmes les plus urgents nés d'une situation chaotique, qu'à bâtir une économie nationale plus juste capable de répondre correctement, à terme, aux problèmes d'emplois, mettant fin à toutes les formes d'inégalités et d'exploitation, et susceptible d'améliorer le niveau de vie de tous les Algériens. Cette démarche prenant en compte les grandes ambitions du lendemain sans ignorer les difficultés du moment s'est concrétisée dans la définition d'une stratégie de développement à long terme mise en route avec le Plan Triennal.

L'objectif majeur, dans cette approche devant aboutir à l transformation radicale de notre économie, pour qu'elle puisse servi d'appui au progrès social recherché, vise d'abord à mettre en place toutes les conditions matérielles et organisationnelles d'une croissance économique rapide et soutenue.

C'est à travers la Révolution industrielle, entendue comme le développement le plus large et le plus intensif de l'activité industrielle et comme la promotion d'hommes aptes à en maîtriser les techniques que ce objectif doit principalement se concrétiser et ainsi assurer à travers l'industrialisation, l'élargissement permanent des bases matérielles de l'économie.

Cette élargissement exige par ailleurs la mobilisation systématique dans l'intérêt national, de toutes nos ressources naturelles et notamment les ressources du sous-sol dont le contrôle par l'Etat socialiste constitue, de par leur fonction d'accumulation, une condition première du développement et une des données stratégiques de l'indépendance économique.

Cette indispensable mobilisation des ressources matérielles concerne également tout le patrimoine agricole et hydraulique dont le potentiel doit être sauvegardé et activement valorisé à la hauteur de la place prépondérante des populations rurales, de la nécessité d'élever leurs revenus, et des besoins croissants du pays en produits alimentaires.

Toutes ces transformations matérielles recherchées et exigées par le développement, ne peuvent être menées à bien sans des efforts conséquents et diversifiés pour préparer les hommes et les structures à les assumer. Au-delà de la satisfaction du besoin social d'éducation, c'est de la diffusion de l'esprit scientifique et technique au sein des masses que dépend en définitive la capacité de celles-ci a être les acteurs essentiels et surtout les bénéficiaires de tout l'effort de développement.

Au plan institutionnel, la Révolution Agraire, la gestion socialiste des entreprises et la décentralisation créent désormais les structures nécessaires pour garantir l'association effective de tous les producteurs et travailleurs à l'entreprise de développement national, et à la mobilisation des énergies et des compétences, en même temps qu'elles assurent que les fruits de ce développement bénéficient d'abord à ceux qui l'ont créé.

En définitive, la transformation des bases matérielles de l'économie, comme la préparation des hommes et des structures à leur prise en charge et à leur gestion, sont l'expression d'une volonté de développement qui s'appuie sur la construction du socialisme et qui implique de compter d'abord et enssentiellement sur nos propres forces, matérielles et humaines.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les objectifs visant à modifier de façon radicale l'ensemble des conditions sociales, au fur et à mesure que se consolident et s'élargissent les ressources économiques du Pays. Dans ce domaine les immences retards historiques accumulés, la paupérisation des campagnes pendant des décennies joints aux exigences nées aujourd'hui tant de la libération du pays que des premiers résultats de l'action de développement, donnent la mesure de l'importance de la tâche à accomplir pour la transformation des conditions sociales.

Deux principes complémentaires guident ici la politique à mener pour satisfaire de mieux en mieux les besoins sociaux de la Nation. Le premier vise à répartir équitablement entre toutes les catégories autant les charges que les fruits du développement en tenant compte de la nécessité de satisfaire d'abord les besoins des plus défavorisés. Le second entend, dès la phase de construction, et malgré l'impératif d'affectation du maximum de ressources à la croissance matérielle, mettre en œuvre une politique sociale assurant de plus en plus la sastisfaction des besoins en fonction des urgences prioritaires et des retards constatés.

Ces deux principes ont conduit à considérer comme essentielle la définition et la mise en œuvre de mesures et programmes de redistribution du revenu national destinés à améliorer la situation sociale des plus défavorisés et à faire progresser leurs revenus et leur niveau de vie plus rapidement que ne l'aurait autorisé la simple évolution de la production et de l'emploi. Cette démarche a pour but de réduire dès à présent les écarts existants entre les différentes catégories sociales et à éviter que de nouvelles distorsions de niveau de vie, notamment entre la ville et la campagne, ne s'installent à la faveur d'un développement alors limité à sa simple dimension de croissance.

Elle éclaire également toute la dimension qu'il convient d'attacher, au-delà de la distribution des terres, à la Révolution Agraire comme instrument de promotion des masses paysannes et de dynamisation du monde rural.

De façon générale, c'est cette démarche d'ensemble qui guide l'action dans les domaines des politiques relatives aux prix, aux salaires, à la fiscalité et aux divers prestations et services concourant à améliorer les revenus des plus démunis.

C'est enfin de cette même démarche que procède en grande partie l'instauration des Plans communaux destinés en premier lieu à améliorer le cadre de vie des populations des villes et des campagnes. Ces Plans communaux constituent ainsi un des instruments essentiels de transformation des conditions de vie à travers lesquels sont pris en

compte tant les besoins sociaux les plus cruciaux que les objectifs d'équilibre régional.

Elément essentiel et premier de la politique d'amélioration du cadre de vie, l'habitat doit connaitre, dans les villes comme dans les campagnes, le développement qu'exige la concrétisation du droit pour tous à un habitat décent. Dans ce domaine où les besoins déjà considérables ne peuvent que s'accroitre et où les tensions enregistrées sont désormais difficilement supportables, l'effort à entreprendre doit s'intensifier rapidement pour répondre aux problèmes nés de la croissance urbaine et aux nécessités de promotion des campagnes à travers notamment les villages de la Révolution Agraire. La concrétisation de cet objectif passe par l'élargissement conséquent et continu de toutes les conditions permettant d'atteindre progressivement un rythme très élevé de réalisations.

Tout en apportant l'attention et l'effort nécessaires à ces aspects importants qui intéressent le cadre de vie des populations, l'Etat socialiste s'attache également à promouvoir toutes les formes modernes de leur protection sociale.

Ainsi le droit à la santé pour tous, qui est considéré comme un des droits essentiels à garantir par la Révolution, se concrétise déjà par la gratuité des soins. Il se consolidera et s'élargira par l'extension qui sera donnée à la couverture sanitaire du pays, en équipements et surtout en moyens humains.

De même les catégories de population les plus fragiles de par leur âge, leur statut, ou leur situation dans la société ou l'économie, doivent bénéficier d'une protection sociale à un niveau conforme avec les exigences de la Révolution. Ainsi les femmes et les jeunes doivent-ils être protégés, comme doivent être sauvegardés et consolidés les conquêtes et les droits des travailleurs.

Ces nécessités rejoignent l'ensemble des conditions qui doivent par ailleurs être mises en place en vue d'assurer l'épanouissement complet de notre jeunesse et la promotion de la femme algérienne.

Le contenu social de la Révolution et les transformations qu'il implique sont inséparables de celles qui sont entreprises dans l'ordre économique et qui en sont tout à la fois le prolongement et le moteur.

Cette liaison apparaît clairement dans les politiques d'aménagement du territoire et d'équilibre régional qui marquent notre action de développement. Face aux déséquilibres hérités, aux retards particulièrement accusés de régions pourtant souvent très peuplées, notre politique économique entend concrétiser dans les faits deux orientations essentielles qui doivent déboucher sur une occupation rationnelle du territoire par les hommes et les activités, pour assurer

un avenir de progrès aux populations. Il s'agit en premier lieu de garantir, par les méthodes d'intervention et la nature des programmes à mettre en œuvre, une diffusion la plus large du développement à l'intérieur du pays. La promotion des villages socialistes et l'innovation des Plans communaux en tant qu'instrument de valorisation de toutes les potentialités matérielles et humaines locales, répondent, entre autres, à cet objectif. Il s'agit en second lieu, d'assurer une maîtrise suffisante de notre développement capable de l'orienter dans un cadre volontaire correspondant aux exigences d'accupation du territoire. Le souci de dominer la croissance urbaine, l'attention apportée à la localisation des activités économiques, les choix dirigés d'extension de nos infrastructures, se rattachent directement à ce second objectif.

Ces préoccupations relatives à un remodelage de l'espace économique algérien et son contenu prennent naturellement en compte, en tant que composante de notre développement, la nécessité de sauvegarder l'environnement des générations présentes et futures. Divers aspects de notre politique économique et plus particulièrement les objectifs qui sont assignés à la protection de notre patrimoine végétal ou encore l'amélioration des conditions de vie des populations par le réseau des équipements collectifs, en sont une illustration.

Toutes les transformations économiques et sociales ainsi poursuivies dans l'ordre interne sont soutenues et complétées par celles qui intéressent nos relations économiques avec l'extérieur. L'Etat Algérien, hier encore dominé, n'avait pas seulement à mettre en place les attributs de la souveraineté. Il ambitionnait de se présenter sur la scène internationale comme un Etat moderne, profondément attaché à son indépendance mais ouvert aux relations d'échanges, capable d'assurer la défense de ses droits et d'assumer ses devoirs au sein de la communauté internationale aux côtés des pays auxquels le lient les solidarité les plus fortes. C'est dans cet esprit qu'il entend apporter sa contribution à la défense de toutes les causes justes, à la lutte pour la paix et à la sauvegarde des intérêts du Tiers-Monde dont il est partie intégrante. C'est dans le même esprit que notre pays entend nouer, sur la base de l'intérêt réciproque et du respect de son indépendance, les relations les plus larges de coopération avec les Etats qui le souhaitent.

Ce rôle conscient et engagé, notre pays ne peut le jouer pleinement que s'il s'appuie sur une économie solide pleinement libérée de toutes entraves ou sujétions extérieures.

Le contrôle de nos ressources naturelles, comme des activités économiques principales, autrefois entre les mains des intérêts étrangers, constituait ainsi un impératif, aujourd'hui concrétisé dans les faits et qui, complété par la prise en charge par les nationaux de

toutes les tâches d'édification, nous permet d'asseoir notre développement sur nos propres forces.

Notre pays demeure évidemment ouvert à toutes les potentialités qu'offrent la coopération internationale et les échanges commerciaux pour accélérer son développement. La prise de conscience plus aiguë des réalités et des dangers de l'ordre économique inégal qui caractérise les relations internationales, de même que l'action vigoureuse désormais déployée par le Tiers-Monde et plus particulièrement les pays non-alignés, ouvrent la voie à de nouvelles formes de coopération et d'échanges plus équitables et plus constructives.

L'Algérie apportera sa part dans ce combat décisif comme elle l'a déjà fait lorsqu'il s'est agi d'assurer le contrôle de ses ressources naturelles et d'obtenir un plus juste prix à notre exportation principale.

Elle le fera d'autant mieux qu'elle aura réalisé les changements dans ses structures internes nécessités autant par ses ambitions de développement que par les exigences de démocratie qu'elle entend concrétiser dans la vie politique, économique et sociale suivant ses options propres.

La situation qui prévalait au lendemain de l'indépendance dans l'organisation du pays et de ses structures permet de mesurer le chemin parcouru et l'envergure de la tâche qui reste à accomplir.

La fragilité des rouages hérités, la sous-administration généralisée, l'indaptation des structures imposaient de mettre au premier rang des préoccupations de la Révolution, la construction de l'Etat socialiste, sur des bases modernes et en vue de lui faire jouer le rôle moteur puissant qui lui est dévolu dans le développement.

Cet objectif se devait d'être complété par le contrôle de l'Etat sur toutes les activités-clés de l'économie et la construction d'un secteur public capable d'être le support de l'entreprise de développement. C'est dans cette perspective qu'à été engagée la mise en place progressive des structures de gestion collective de l'économie en mesure d'affronter toutes les tâches d'édification. Après la consolidation du secteur autogéré, la Révolution Agraire est venue élargir dans l'agriculture la prise en charge par les paysans eux-mêmes de leur devenir. Dans l'économie non agricole, la gestion socialiste introduite dans un secteur public désormais généralisé et dominant, organise le droit des travailleurs d'être associés directement à tous les aspects de la vie de leur entreprise.

Par ailleurs, et dans le même esprit, la mise en place des institutions démocratiques au niveau des collectivités territoriales, et la réforme de l'Etat qu'elles introduisent, ouvrent à l'ensemble des

populations la possibilité de participer à travers leurs élus à la gestion des affaires publiques.

Ces divers aspects de la volonté de partage des responsabilités aux différents niveaux, à travers la décentralisation de la gestion de l'économie et des affaires publiques, donnent à la planification, choisie comme instrument de direction de l'économie, à la fois tout son sens et tous les gages d'efficience.

Ainsi se trouvent progressivement réunis les éléments essentiels qui conditionnent l'efficacité de l'action et garantissent une répartition par l'Etat socialiste, des efforts et des fruits du développement en fonction des urgences et des priorités propres à chaque étape, dans le cadre des exigences et des limites de nos choix politiques fondamentaux.

Le fonctionnement de l'ensemble des structures mises en place, et la démocratisation authentique qu'elles autorisent, permettent ainsi de lutter en permanence contre toutes les formes et les risques de bureaucratisation. Mais surtout elles réalisent les conditions d'un appui et d'un contrôle populaires nécessaires à la mobilisation de toutes les forces vives du pays pour son édification. Dans cette entreprise de mobilisation et d'élévation constante de la conscience politique des masses, le Parti et les Organisations Nationales ont un rôle éminent à jouer pour veiller à la défense de tous les acquis et au respect permanent, et par tous, des principes de base de notre Révolution et des buts qu'elle s'est fixé.

Ces principes et ces buts rappelés dans le préambule du Premier Plan Quadriennal et dont certains sont déjà devenus des réalités vécues, demeurent des guides précieux et actuels de l'édification économique et sociale du Pays.

La décennie qui a commencé avec le Premier Plan Quadriennal est, dans cette perspective, d'une importance déterminante. Le principal test de l'efficacité de l'action entreprise tout au long de ces 10 ans d'efforts soutenus se mesurera à la capacité future de l'économie nationale à résoudre les deux problèmes essentiels de notre société que sont : l'emploi pour tous et la transformation profonde des conditions de vie dans les campagnes.

Les efforts réalisés durant les quatres dernières années nous ont, sans conteste, fait franchir une étape décisive vers la concrétisation des objectifs arrêtés par la stratégie de développement à long terme et nous rapprochent ainsi des grands desseins de notre Révolution, en même temps qu'ils concrétisent les changements en profondeur dans lesquels nous sommes désormais engagés.

Les acquis importants déjà enregistrés dans la construction de l'économie et l'édification du pays permettent d'imprimer au développement un rythme plus intense et un niveau très élevé, tout en accélérant la mise en œuvre des transformations sociales que ce développement autorise et exige de plus en plus.

Avec le IIe Plan Quadriennal s'ouvre, dans la construction du pays, une étape nouvelle, plus dense, que les précédentes dont elle renforce les acquis, et plus prometteuse parce qu'elle engage encore davantage le développement économique, et, à un degré plus élevé, les transformations sociales. De par ses caractéristiques, cette étape, en définitive plus complexe, exige une rigueur accrue et des efforts soutenus de la part de tous.

La noblesse de l'enjeu donne toute sa dimension au rôle de la génération actuelle qui doit consentir les sacrifices nécessaires pour se hisser à la hauteur des idéaux qui ont inspiré la lutte de libération et ainsi remplir pleinement sa mission historique dans la continuité de la Révolution.

Présentation du Rapport

PRESENTATION DU RAPPORT

La méthode générale qui a présidé à la fixation des objectifs

Comme lors des précédents Plans, les projections à moyen terme du IIe Plan Quadriennal 1974-1977, s'inscrivent dans une projection à plus long terme, périodiquement ajustée.

L'année 1980 constitue « l'horizon » de référence de ce nouveau Plan, année qui doit être marquée par un certain nombre de transformations sociales et économiques importantes. Cet horizon est analysé à la fois comme l'aboutissement de la réalisation des premiers Plans de l'Algérie indépendante et comme une nouvelle base importante pour la grande étape suivante.

Un nombre important d'actions qui doivent permettre d'atteindre ces transformations visées à l'horizon 1980, ont été déjà engagées dans la période qui s'est achevée avec le 1er Plan Quadriennal 1970-1973.

Aussi le but de ce IIe Plan Quadriennal 1974-1977 est-il de consolider en premier lieu les réalisations achevées ou en cours d'achèvement, mais aussi de préparer et d'engager de nouvelles actions à achever à la fin de la décennie.

De là découlent les deux approches qui ont guidé la fixation de la plupart des objectifs et des programmes d'actions du Plan :

— analyse de l'impact des actions du passé durant la période du Plan 1974-1977,

— préparation de l'avenir au-delà du terme du Plan.

Les deux approches pour la fixation des objectifs et la détermination des politiques économiques de ce Plan ont été également influencées par les enseignements tirés de l'éxécution du 1er Plan et notamment par les problèmes nouveaux à résoudre engendrés par l'exécution des Plans antérieurs.

Ce rapport sur le IIe Plan Quadriennal 1974-1977 contient des orientations, des prévisions, des objectifs, des normes et des mesures.

Les orientations qualitatives sont consignées pour l'essentiel dans la directive centrale, objet du préambule du présent rapport, adressée

aux différents agents de l'économie, par l'autorité supérieure de planification : le Conseil de la Révolution et le Gouvernement.

Elle retrace les tâches principales et les principes directeurs de la politique économique et sociale pour la période du Plan.

Les quantifications contenues dans ce rapport concernent soit des prévisions, soit des objectifs.

Les prévisions sont de deux types. Les unes décrivent l'évolution probable de paramètres importants telle que la prévision de croissance démographique. Ces données sont fondées le plus souvent sur une extrapolation des tendances passées, et précédées de quantifications descriptives de la structure et des caractéristiques économiques et sociales du pays, au point de départ du nouveau Plan. Ces prévisions ont pour terme, soit l'année 1977, terme du IIe Plan Quadriennal ou l'année 1980, année horizon du Plan.

Ces quantifications descriptives et prévisionnelles sont destinées à apporter une information objective sur les conditions économiques et sociales globales qui caractérisent le point de départ du Plan et une information sur l'évolution probable durant les 4 ou 7 prochaines années de ces principales grandeurs économiques et sociales permettant de mesurer les efforts visés par le Plan et d'apporter un éclairage sur les facteurs quantifiables essentiels qui déterminent les problèmes économiques et sociaux de l'avenir.

Une autre catégorie de prévisions concerne l'évolution d'autres données économiques telles que certaines productions et certains investissements, évolution liée à des objectifs, mais sur lesquelles le Plan n'agit pas directement. Ces prévisions constituent des références.

Les objectifs constituent l'essentiel de la planification entendue en tant qu'œuvre collective consciente, volontaire et organisée. La fixation « d'objectifs » est nécessairement liée à des moyens planifiés.

Les objectifs de ce IIe Plan Quadriennal 1974-1977 sont classés et hiérarchisés en deux niveaux :

— les « objectifs minima prioritaires » arrêtés dans le Plan à l'adresse des différents acteurs de la planification,

— et les objectifs complémentaires que le Conseil de la Révolution et le Gouvernement souhaitent voir visés à titre d'effort supplémentaire en fonction des progrès enregistrés dans la réalisation des « objectifs minima prioritaires ». La modulation de ces efforts supplémentaires sera précisée à l'occasion de l'adoption des plans annuels.

Les objectifs prioritaires et le respect des proportions de base du Plan

Les « objectifs minima prioritaires » sont des obligations à réaliser par les différents agents économiques. Ces obligations doivent permettre en premier lieu d'assurer le respect de la cohérence des proportions de base du Plan, faute de quoi la planification serait vidée de son sens et les buts du développement recherchés risquent d'être compromis ou dénaturés.

Les proportions de base du Plan, qui font l'objet d'un chapitre de ce Rapport, sont entendues au sens des principaux équilibres à respecter dans l'affectation des moyens, des ressources économiques internes ou externes, tels que la répartition entre les investissements et la consommation ; le respect de la structure des investissements et équipements par secteurs, entre ceux destinés à améliorer le cadre de vie et les consommations collectives des populations et les investissements productifs ; le respect dans les proportions des ressources économiques à engager entre les investissements productifs concourrant à l'amélioration de la satisfaction des besoins internes en biens et services et les équipements destinés à valoriser des matières à l'exportation, ou encore l'équilibre à atteindre, dans la répartition des efforts et des ressources destinés à l'achèvement et à la maitrise de nouveaux équipements pour augmenter rapidement la production d'une part et l'ouverture de nouveaux chantiers d'autre part.

Les «objectifs minima» sont fixés en premier en matière d'augmentation de la *production,* but prioritaire et dominant du II[e] Plan Quadriennal 1974-1977.

Pour la production industrielle, le Plan met surtout l'accent sur les industries de transformation qui doivent jouer un rôle prépondérant dans l'intégration et la croissance générale de l'économie.

Les objectifs sont exprimés pour ces industries comme pour l'ensemble du secteur industriel public en taux de croissance des valeurs ajoutées par branches et entreprises exprimées en prix constants, valeur 1973.

Les accroissements de production assignés sont analysés selon différents facteurs qui doivent agir sur cette progression : la meilleure utilisation du capital existant, une augmentation de la productivité du travail, les accroissements de produits attendus par les nouvelles unités en cours d'achèvement et enfin une production supplémentaire escomptée à la fin de la période par le lancement de projets neufs à délai de maturation rapide.

Les évolutions en termes de valeurs ajoutées s'appuient sur des *objectifs en quantités physiques* pour l'ensemble des branches industrielles. Dans chaque branche les objectifs en quantités physiques pour

les principales productions sont arrêtés à l'adresse des différentes entreprises socialistes. Ces listes de produits constituent des indices de planification de suivi et de contrôle décrivant le volume et le cheminement des objectifs arrêtés.

Dans le domaine de la *production agricole*, des objectifs sont également arrêtés globalement selon une évolution en quantités physiques pour les *cinq principales productions* et significatives du niveau moyen que la production agricole doit atteindre compte tenu du cycle naturel : bonne, moyenne, mauvaise année climatique.

Pour des raisons de simplification technique ce niveau moyen à atteindre est inscrit pour l'année 1977, terme de l'actuel Plan.

Mais en cette matière, l'appréciation des efforts demandés et la mesure des résultats devront s'effectuer en vue de la mise en œuvre des programmes et actions qui sous-tendent ces accroissements de production et dans la manière dont sont utilisés les moyens humains et matériels dégagés par le Plan comme des moyens déjà mis en place par les Plans précédents au profit des exploitations agricoles de tous les secteurs juridiques.

En d'autres termes deux catégories *d'indices de planification* sont arrêtées dans ce Plan et utilisées pour le suivi et le contrôle de l'exécution :

— le rythme d'exécution des programmes importants tels que le nombre d'hectares mis en valeur ou l'intensification des productions animales,

— l'efficacité des moyens mobilisés tels que la mécanisation, la fertilisation, l'encadrement et la diffusion des progrès techniques, appréciés principalement en amélioration des rendements.

Ces objectifs globaux d'évolution des principales productions en quantités physiques sont ventilés et régionalisés selon les grandes zones agricoles et par wilaya.

Pour la programmation de la *production du secteur de la construction et des travaux publics*, trois types d'indices sont arrêtés :

— une estimation cumulée pour les quatre ans des capacités maxima en tant qu'objectif d'amélioration des *performances des capacités des entreprises* existantes et de la création de nouvelles capacités,

— un objectif global cumulé exprimé en termes d'évolution du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée et *lié à la réalisation des programmes prioritaires.*

— une proportion à respecter dans l'affectation des capacités se traduisant par des *taux de croissance-objectifs différenciés* suivant 4 grands types de chantiers : petits, moyens, grands et chantiers « non-concurrentiels » (1).

L'évolution de la production des services de *transports* constitue globalement une prévision liée au rythme d'activité des autres secteurs. Cependant la production arrêtée des transports de marchandises terrestres et maritimes constitue un objectif exprimé par des quantifications en termes physiques à l'adresse des principales entreprises.

L'appréciation de l'exécution du Plan s'effectue dans ce domaine à travers l'efficacité des investissements nouveaux dégagés dans le Plan et de l'utilisation des équipements déjà en place.

L'ensemble des évolutions en volume de la Production Intérieure Brute (P.I.B.) sont valorisées en *prix constants* d'une année de référence 1973.

Cette *année de base* est une année fictive qui se différencie de l'année réelle pour l'évaluation de la production dans deux secteurs :

— le niveau retenu de la production agricole en quantités physiques reflète les résultats d'une année agricole moyenne actuelle. Les quantités produites effectivement en 1973 sont estimées à un niveau sensiblement inférieur à cause des conditions climatiques défavorables ;

— l'autre traitement particulier de cette année de référence concerne la valorisation des quantités produites en 1973 dans le secteur des hydrocarbures. Ces quantités ont été calculées aux nouveaux prix intervenus à la fin de 1973 et qui sont utilisés pour la projection en prix constants. Ce traitement doit permettre, à la lecture des tableaux de taux de croissance des valeurs ajoutées, d'apprécier correctement les évolutions réelles attendues dans ce secteur.

Le volume global de *création d'emplois supplémentaires* arrêté pour la période, doit être apprécié différemment selon les secteurs et les divers volets du Plan.

Il correspond :

— aux « *objectifs minima* » liés à des obligations à réaliser des programmes dans des domaines tels que celui des nouvelles unités de production des projets en cours d'achèvement, des objectifs prioritaires du secteur Bâtiment et Travaux Publics,

(1) Types de travaux nécessitant des entreprises spécialisées et en principe non affectables à d'autres types de chantiers.

de l'Education et de la Santé. Ces objectifs sont exprimés en termes de postes de travail nouveaux à créer et adressés aux différents agents d'exécution du Plan,

— aux résultats visés, liés à la réalisation de l'effort supplémentaire demandé et dont l'exécution dépend essentiellement de l'amélioration des rythmes souhaités dans l'élargissement des capacités de réalisation du « Bâtiment - Travaux-Publics » et de l'organisation de l'économie. Dans ce dernier cas, ces évolutions constituent des références moyennes pouvant être dépassées par des améliorations qualitatives dans la conception et les méthodes de réalisation des investissements (choix technologiques dans les procédés de fabrication ou d'exécution).

— aux prévisions liées à des projections de tendances dans les secteurs comme le commerce, les services et l'administration centrale.

A l'intérieur d'un plafond d'autorisation de dépenses arrêté pour la période du Plan 1974-1977, une classification hiérarchique des *programmes d'investissement* est opérée en vue de l'exécution correcte des proportions de base du Plan.

Des objectifs minima prioritaires de niveaux d'équipements à atteindre par secteur sont arrêtés. A cette fin une liste de projets, ou groupes de projets est déterminée par secteur.

La première priorité dans l'affectation des ressources et des efforts va à l'achèvement des chantiers en cours de réalisation. Le montant des dépenses nécessaires à l'achèvement de ces chantiers estimé globalement et par opération fait l'objet d'un échéancier et de procédures précises de contrôle et de suivi de la réalisation.

Le respect de cet échéancier constitue l'indice de planification privilégié pour apprécier le déroulement correct du programme d'investissement.

Des objectifs minima sont par ailleurs arrêtés pour le lancement d'opérations nouvelles par secteurs en fonction de critères de choix découlant des impératifs de la politique économique et sociale pour la période.

Des programmes supplémentaires, dont le degré de maturation est encore en général peu avancé, devraient être précisés lors de l'élaboration des plans annuels en fonction de deux facteurs :

— l'état d'avancement de la maturation des dossiers d'investissements,

— et l'évolution qui sera enregistrée dans les rythmes d'amélioration des capacités de réalisation et d'absorption des équipements neufs par l'économie.

L'appréciation de l'efficacité dans l'exécution de l'ensemble du programme d'équipement fait l'objet d'indices de planification (quantification, calendrier) différenciés suivant la nature des investissements et les secteurs.

En plus des objectifs de réalisation *dans le temps* des investissements par secteur, sont arrêtées dans le Plan, des normes unitaires de coûts qui constituent également des obligations pour certains types d'investissement notamment ceux à caractère répétitif. Dans ce domaine est arrêté un dispositif de révision périodique de ces normes à l'occasion des plans annuels.

En matière de *consommation* et d'évolution des différents *niveaux de vie* des populations, le respect de la proportion globale dans l'affectation des ressources entre le volume de la Consommation globale et celui des Investissements doit constituer l'indicateur du Plan au niveau des plans annuels d'exécution.

Le volume de la consommation pour les quatre années couvertes par le Plan est présenté globalement et selon les différents niveaux de vie qui reflètent la répartition des revenus entre les différentes catégories sociales de la population.

La présentation de ces évolutions est regroupée selon deux modèles de consommation : le modèle « urbain » et le modèle « rural ».

Le critère de classification des populations selon les deux modèles ne recoupe pas systématiquement le critère de résidence « urbain » et « rural ». Un autre critère, celui du niveau de revenu est également utilisé pour tenir pleinement compte des différences de « comportements » des consommations (structure de consommation et élasticité revenus-consommations).

Dans le volume global arrêté de la consommation pour l'ensemble de la période, il faut distinguer entre les objectifs et les prévisions.

Trois types d'objectifs sont fixés dans ce domaine :

— des normes-objectifs en quantités physiques d'augmentation pour les principaux produits alimentaires,

— des taux de croissance-objectifs des dépenses totales de consommation (en prix constants 73) pour les populations du modèle « rural »,

— des indices de sauvegarde et d'amélioration du pouvoir d'achat des catégories les moins aisées des villes.

Ces trois types d'objectifs doivent servir de *point de repère* pour suivre, dans le cadre des plans annuels, l'évolution de la consommation et de façon plus générale des niveaux de vie en vue d'éclairer les mesures de correction qui s'avéreraient nécessaires.

L'évolution de la structure des autres consommations (consommation de produits industriels et de services) est présentée en termes de prévision destinée essentiellement à éclairer le niveau possible et souhaité d'élargissement du marché.

L'évolution globale des revenus constitue un résultat en termes constants 1973 de la croissance économique.

Le principal indice de planification en la matière est la grille nationale des salaires en cours d'élaboration.

Dans ce cadre trois catégories *d'indicateurs* doivent être mises en place pour suivre et contrôler l'évolution des salaires :

— le cadre réglementaire de fixation des niveaux de salaires,

— des indices économiques servant de guide à l'évolution des salaires,

— le dispositif de contrôle de l'adéquation des salaires à la politique générale des revenus.

Les projections du *Commerce Extérieur* sont présentées dans ce Rapport en termes constants 1973 et selon une hypothèse en prix courants dans laquelle les termes de l'échange demeurent constants à partir de l'année 1974.

La présentation en prix 1973 est destinée à fixer pour la durée du Plan les volumes nécessaires d'approvisionnements extérieurs et les volumes minima d'exportations.

La présentation en prix 1974 a pour but d'apprécier correctement l'évolution probable des disponibilités (au niveau de l'équation comptable macro-économique).

Par ailleurs cette projection prudente des termes de l'échange est destinée uniquement à constituer un cadre de référence pour le suivi de l'exécution du Plan et de l'élaboration des plans annuels successifs.

Dans ce *cadre de référence* des projections du Commerce Extérieur, des objectifs sont arrêtés pour certains postes de la balance commerciale : il s'agit d'une part des exportations de pétrole, d'autre part des importations alimentaires, de matières premières et biens destinés à la production intérieure.

Ces objectifs d'approvisionnement expriment le niveau des capacités d'importation que devront atteindre les entreprises publiques du Commerce Extérieur.

A cet effet une liste de produits principaux en quantités physiques nécessaires pour les besoins du Plan est adressée aux différentes entreprises responsables qui servira d'indicateur de suivi et de contrôle d'exécution du programme d'importation.

Les autres évolutions de la balance commerciale sont des prévisions liées aux rythmes d'accroissement de la consommation des produits industriels, de la production et des investissements.

Les projections financières sont calculées en prix constants 1973. Les différents éléments qui ont servi à la projection des ressources et emplois découlent des prévisions-objectifs des différentes autres évolutions économiques du Plan.

Outre l'analyse des conditions de cohérence d'ensemble entre les flux réels et les flux financiers (test de la contrainte financière du Plan), ces projections à moyen terme ont pour but de guider la confection de plans annuels d'exécution et de déterminer la politique financière de la période.

Dans ce cadre, certaines prévisions constituent des indicateurs pour l'élaboration des programmes d'intervention de l'Etat dans les domaines du *budget social*, de la gestion financière des entreprises du secteur public et des *objectifs d'accumulation* (volume des différents transferts aux ménages, volume des interventions dans le domaine des *prix*, volume de l'épargne brute et nette du secteur public). Dans le domaine des *relations financières extérieures* un certain nombre d'indicateurs sont fixés pour pouvoir apprécier notamment l'efficacité des conditions de remboursement de la dette extérieure actuelle et des conditions de mobilisation de nouveaux crédits.

D'une manière générale les prévisions globales à moyen terme contenues dans ce Rapport, principalement dans le domaine des échanges économiques et financiers avec l'extérieur et dans le domaine des évolutions de prix, ont nécessairement un caractère aléatoire.

Compte tenu d'une part de ce fait, découlant de la grande instabilité de l'environnement extérieur, et d'autre part de la méthodologie arrêtée pour fixer l'ordre des priorités en matière de hiérarchisation des programmes et des objectifs, les Plans Annuels pour la période doivent jouer un rôle accru.

Cette place prépondérante dans la planification dévolue aux *plans annuels* doit aboutir à perfectionner cet instrument pour répondre à son double rôle de régulation de l'économie par l'ajustement des moyens aux objectifs et de surveillance du respect des principales proportions de base du Plan.

***

Il est utile par ailleurs de préciser dans cette « Présentation du Rapport » certains *notions et concepts* utilisés dans l'analyse et les projections de la *population et de l'emploi*.

Le recensement de la population réalisé en 1966 constitue une des bases principales des analyses démographiques et de l'emploi. De

plus, une enquête démographique partielle exécutée en 1970 a permis de préciser certains paramètres importants notamment le taux de croissance naturel de la population.

Cependant certains concepts et définitions arrêtés pendant les années 1964-1965 pour préparer le recensement de 1966, ont été adaptés pour les travaux de projection et de planification. Il s'agit de :

— *La force de travail masculine :* qui est constituée des hommes de 18 à 59 ans aptes au travail. Cette population, surtout dans le passé, représente par ailleurs l'essentiel de la demande exprimée en travail et constitue de ce fait l'indicateur dominant de la situation de l'emploi,

— *La force de travail féminine :* dans le passé, la demande en travail des femmes dans les activités économiques non agricoles était négligeable, pour l'avenir la dynamique de la scolarisation aura des effets de transformation certains sur l'évolution de cette demande.

Aussi dans les projections, est retenue (à titre d'hypothèse de modification de comportement) une estimation des femmes ayant reçu une formation, susceptibles d'occuper un poste dans l'économie non agricole et désirant travailler.

— *Enfin, les autres actifs :* vieux de plus de 59 ans et les jeunes. De par les progrès de la scolarisation, l'activité des jeunes de moins de 18 ans doit tendre à disparaître dans l'économie non agricole ou agricole.

— Le concept d'« actif » est utilisé pour mesurer la pression effective sur le marché du travail.

Les populations estudiantines et les jeunes du Service National ne figurent pas parmi les actifs exerçant une pression sur le marché du travail, mais ces effectifs connaitront par ailleurs des rythmes importants d'accroissement. Aussi figurent-ils séparément dans les prévisions globales de la *population occupée*.

— *La mesure de l'emploi agricole :* est beaucoup plus complexe à cause du caractère universel du processus de production de l'économie agricole, mais aussi de la diversité de nos régions agricoles, des types de spéculations et d'une plus grande mobilité du travail dans ces activités. Tous ces phénomènes influent sur les taux d'occupation dans l'année des « actifs agricoles » et sur les types de demande de travail (travailleurs permanents, saisonniers, travaux d'appoint des enfants, des femmes et des vieux...).

Pour les projections et compte tenu des transformations sociales engagées et des objectifs visés en la matière, la mesure de l'évolution

de la demande supplémentaire en travail s'appuie essentiellement sur l'évolution de la « Force de Travail Agricole » composée des hommes de 18 à 59 ans.

Les progrès de la scolarisation et de la formation, l'élargissement progressif des effectifs du Service National, auront comme effet d'éliminer graduellement le travail des jeunes de moins de 18 ans dans l'agriculture.

Dans les prévisions d'évolution, la situation de « l'offre et de la demande de travail » agricole se mesure globalement par le nombre de journées de travail supplémentaires, qui seront créées dans la période tant au titre de l'amélioration du travail offert par les « campagnes agricoles » (intensification-extension des superficies cultivées) que par les autres actions situées en dehors des exploitations (chantiers de reboisement....), rapportées au degré relatif de stabilité du nombre d'actifs dans l'agriculture.

Dans cette prévision, cette stabilité est rendue possible par le jeu de deux facteurs essentiels : l'exode agricole et l'élimination progressive du travail des jeunes de moins de 18 ans.

Mais deux indicateurs importants de progrès sont également retenus pour apprécier les conditions de travail agricole dans la période :

— l'importance des paysans occupés *régulièrement* dans des exploitations organisées (du secteur autogéré, des coopératives, ou des exploitations privées) par rapport à l'ensemble des occupés agricoles,

—l'amélioration du taux d'occupation des occupés partiels (saisonniers...).

— *Population urbaine* : la population urbaine est composée des populations des 96 *communes urbaines* (chefs-lieux de wilayate et daïrate) retenues dans le recensement de 1966. A ces populations qui sont estimées à 5.400.000 en 1973, s'ajoutent 40 *agglomérations semi-urbaines* (d'une population totale de l'ordre de 200.000 en 1966).

— *Exode rural :* sur la base de l'exploitation des statistiques de l'Etat Civil et d'autres informations, ces populations urbaines (96 chefs-lieux) auraient connu un taux moyen d'augmentation de l'ordre de 5,5 % durant le premier septennat 1966-1973. Ce taux de croissance réelle comparé au taux de croissance naturelle donne la mesure globale du taux d'exode rural. A l'intérieur de cet ensemble d'exode, la distribution par origine professionnelle entre l'*exode agricole* et le reste de l'*exode rural non-agricole* est fondée, faute d'informations, sur des hypothèses raisonnées.

Ce Rapport Général du IIe Plan Quadriennal 1974-1977, est présenté en cinq grandes parties, et en rapports annexés détaillant les programmes et objectifs par secteurs.

La première partie, s'appuie sur des prévisions démographiques à moyen et long terme. Cette analyse est axée sur les caractéristiques principales de la population, de sa jeunesse, de son degré d'urbanisation, de la répartition et des mouvements de cette population entre les activités agricoles et non agricoles et selon les grandes zones économiques du pays.

Au travers de cette prévision sont ainsi mesurés les besoins premiers de la population à moyen et long terme et le degré qu'il faut viser pour les satisfaire correctement.

Ce progrès économique et social à accomplir dans la période est centré sur la politique de l'emploi et d'amélioration des niveaux de vie à la lumière des grandes phases d'application de la Stratégie Globale.

La deuxième partie décrit les politiques économiques et les programmes d'actions du développement de l'ensemble des secteurs d'activité du pays.

La troisième partie, présente les résultats attendus dans l'augmentation des ressources économiques au travers des objectifs fixés en matière de production et de commerce extérieur, et des progrès à accomplir dans l'élargissement de la capacité d'absorption de l'économie nationale.

La quatrième partie, énonce les conditions du respect des principales proportions de base du Plan et des équilibres financiers et économiques durant l'exécution du Plan.

Enfin dans une *cinquième partie* sont consignées les principales mesures à accomplir pour faciliter la réalisation des objectifs, à travers la définition du rôle et de la place des différents agents de l'économie dans l'exécution du Plan.

Les rapports annexes détaillent par grands secteurs économiques et dans l'optique régionale l'ensemble du contenu des programmes et objectifs d'investissement ainsi que les résultats recherchés ou attendus à la lumière des politiques présentées dans le Rapport Général.

PREMIERE PARTIE

Les données démographiques et leur impact sur les besoins premiers de la population

CHAPITRE 1er

LES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ET LEUR EVOLUTION

Globalement la structure de la population se caractérise par deux données dominantes : un taux de croissance annuel élevé et l'extrême jeunesse de la population.

Le recensement de la population présente en Algérie donne en 1966 : 11.800.000 personnes. L'évolution de cette population (en incluant le solde net de l'émigration durant ces sept dernières années) est estimé au 31 décembre 1973 à 14.900.000 personnes, soit un accroissement moyen annuel de cette même population de près de 3,4 % (3,36 %).

La population présente en 1973 est estimée ainsi à 14.700.00. En 1977, la population présente sera de l'ordre de 16.900.000 personnes, soit une augmentation cumulée de 2.200.000 personnes entre 1973 et 1977 (donnant une progression pour les quatre prochaines années cumulée de 14,7 %).

Elle sera de 18.700.000 en 1980, soit une augmentation par rapport à 1973 de 4 Millions.

L'autre caractéristique principale est l'extrême jeunesse de la population qui peut être appréciée par la dynamique et le poids des jeunes dans la structure de la population.

En effet l'évolution annuelle de deux tranches d'âge de 6 ans et de 18 ans significatives de l'entrée à l'école et de la demande du premier emploi donne une appréciation globale de l'impact de cette dynamique de la jeunesse de la population sur les besoins de scolarisation et de travail.

Pour un taux de croissance global de la population de près de 3,4 % par an, la tranche d'âge des enfants de 6 ans augmente de 5,4 % par an et celle des jeunes de 18 ans de 4,6 % par an.

Le poids de la population de jeunes de moins de 18 ans dans la population totale était en 1966 de moins de 53 % ; elle est estimée à 54,5 % en 1973 marquant une tendance durable de cette caractéristique Cette donnée constitue par ailleurs un indicateur important des personnes inactives à charge de la collectivité.

Les effectifs des jeunes de moins de 18 ans recensés en 1966 à plus de 6.200.000 sont estimés actuellement à plus de 8.100.000. Ils seront en 1980 plus de 10.100.000.

Structure de la population par grands groupes d'âge

	1966	1973	1977	1980
0-17 ans	52,8	54,5	54,2	54,2
18-59 ans	40,7	39,3	40,1	40,3
60 ans et +	6,5	6,2	5,7	5,5
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0

Durant la période septennale écoulée la population scolarisable (enfants de 6 à 13 ans) est passée de 2.550.000 en 1966 à 3.360.000 en 1973 soit un accroissement de 810.000.

Compte tenu de l'incidence de l'école fondamentale de 9 ans, la population scolarisable, qui regroupe désormais la tranche des enfants de 6 à 15 ans, doit évoluer à 4.210.00 en 1977 et 4.830.00 en 1980.

L'autre impact important est constitué par l'évolution de la force de travail.

Durant les sept dernières années, la force de travail maculine (comprise entre 18 et 59 ans et qui a constitué l'indicateur essentiel de la demande réelle totale en travail) a augmenté de 690.000 hommes à un rythme moyen annuel de 100.000, soit 4,4 %.

Durant la période du Plan cette force de travail va augmenter de 470.000 hommes à un rythme moyen annuel proche de 120.000 et d'ici la fin de la décennie de 890.000 hommes, le rythme moyen devant augmenter après le Plan et pour les trois dernières années de la décennie, pour atteindre 140.000 par an.

La force de travail féminine telle que définie dans la présentation de ce Rapport) peu importante globalement dans le passé puisqu'elle n'a augmenté que de 50.000 en sept ans, devra connaître une progression rapide dans l'avenir. Pour la période couverte par le Plan, une prévision d'augmentation de la demande de 50.000 a été retenue, soit

(Voir graphique « Evolution population » à la fin du Rapport)

une progression annuelle de 8,5 %, et d'ici la fin de la décennie une demande probable cumulée supplémentaire pour les sept ans de 110.000 (avec une progression annuelle pour les trois dernières années supérieure à 10 %).

Sur le plan de la répartition géographique, l'évolution de la population se caractérise par des transformations importantes dont l'impact est également déterminant sur les choix économiques et sociaux de l'actuel comme des futurs Plans :

— Transformation de la répartition de la population entre milieu urbain et milieu rural,

— Transformation de cette répartition entre population agricole et population non agricole,

— et enfin, mouvements de la population entre les grandes zones économiques du pays.

Entre 1966 et 1973, l'augmentation globale de la population s'est en effet répartie différemment entre les agglomérations urbaines et les zones rurales.

Les agglomérations urbaines ont augmenté durant ces sept années à un rythme rapide estimé pour les 96 villes importantes à un taux élevé de 5,6 % par an, se traduisant par un accroissement total de la population urbaine et semi-urbaine probable de 1.800.000 personnes. Ce qui porte cette population à 5.700.000 personnes ; ainsi 39 % de la population totale vivent dans les zones urbaines et semi-urbaines.

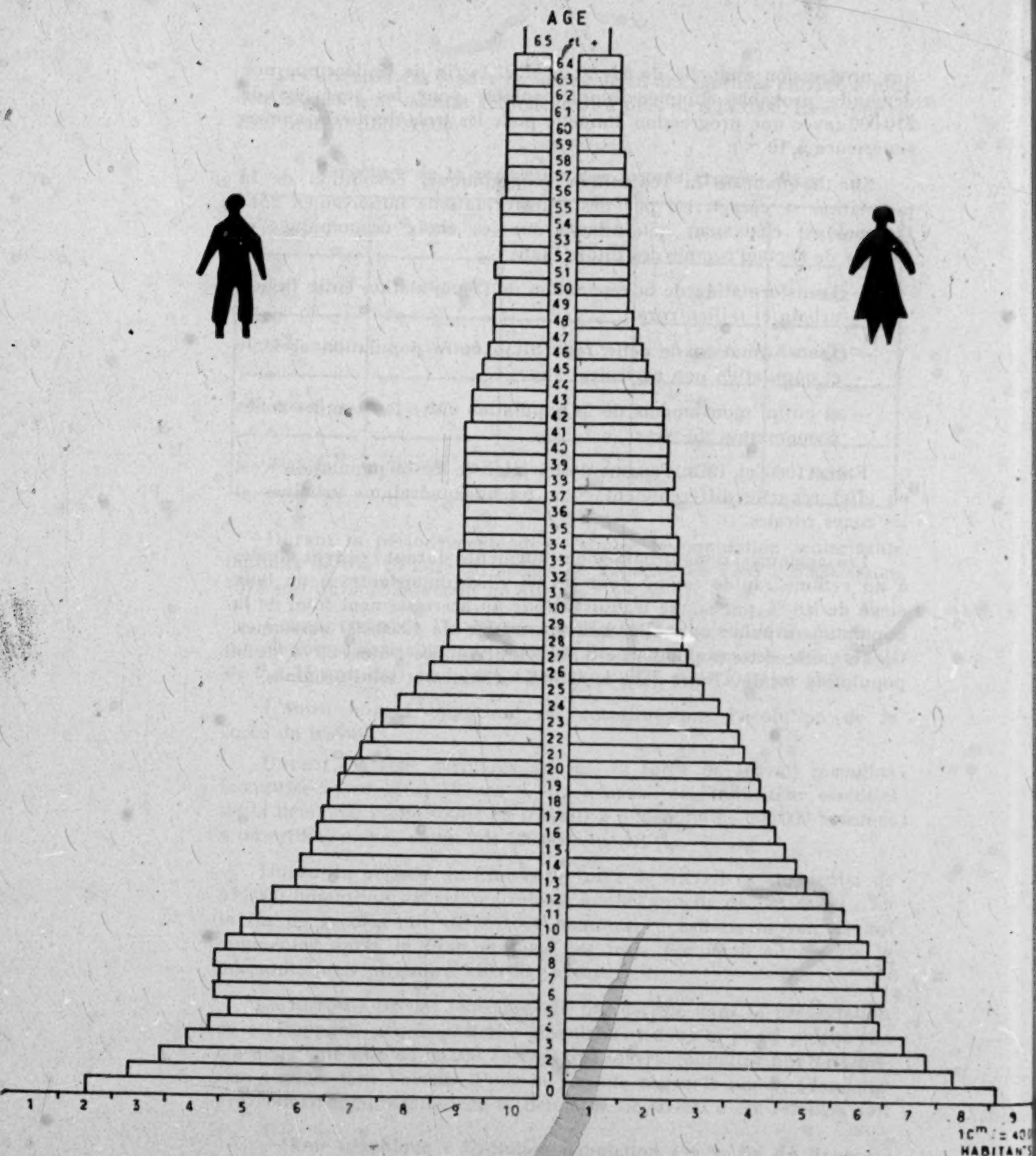

POPULATION ALGERIENNE RESIDENTE PRESENTE EN ALGERIE PAR SEXE ET AGE AU 1er JANVIER 1974

Pendant cette même période les populations vivant dans les zones rurales ont progressé à un rythme de l'ordre de 2 % par an, donnant une augmentation de la population de 1.100.000 personnes et portant l'estimation de la population rurale actuelle à 9 millions de personnes, soit 61 % de la population totale.

Autrement dit et pendant cette période écoulée, le taux d'exode vers les zones urbaines a été de 1,3 % par an, et le mouvement cumulé des populations rurales vers les villes a été de près 840.000 personnes (non compris l'exode rural vers l'étranger) en sept ans de 1966 à 1973.

Pour l'horizon 1980, la prévision sur les *mouvements de population*, fondée sur la tendance constatée durant les sept dernières années, en maintenant donc une hypothèse de taux d'urbanisation de l'ordre de 5,5 % par an, donnerait une population urbaine à cette date de 8.300.000 personnes (soit une augmentation de la population urbaine de 2.600.000 personnes) et un accroissement de la population rurale de près de 1.400.000 personnes, qui fait passer cette population à 10.400.000 personnes (en pourcentage, les populations des zones rurales seraint dans ces conditions de près de 56 % de la population totale contre plus de 61 % actuellement).

Pour la période couverte par le II° Plan Quadriennal 1974-1977, l'évolution probable de la répartition de la *population* entre les zones *urbaines* et *rurales* serait la suivante : l'accroissement de la population urbaine serait de 1.360.000 personnes, dû à l'accroissement naturel des populations urbaines et semi-urbaines actuelles et à un exode rural vers les agglomérations urbaines de 520.00 personnes.

Dans ces conditions, les populations vivant dans les zones rurales augmenteraient de 800.000 personnes.

La structure serait au terme du Plan de l'ordre de 58 % de la population vivant en milieu rural et près de 42 % dans les agglomérations urbaines et semi-urbaines.

Il faut signaler que dans ces projections globales des mouvements de population n'apparaissent pas d'hypothèses sur les migrations à l'intérieur des zones urbaines et notamment les mouvements probables des populations des agglomérations semi-urbaines vers les grandes villes.

Dans les conditions où ces prévisions se vérifieraient, la population agricole continuera de s'accroître mais avec une progression relativement ralentie. Elle passerait de 6.300.000 personnes recensées en 1966 à 8.170.000 personnes en 1980 (soit à un rythme moyen d'augmentation annuelle d'un peu moins de 2 %).

La signification de cette évolution réside essentiellement dans l'atténuation de la pression de la demande sur l'offre de travail agricole, ce qui permettrait grâce à une progression sensible des possibilités de travail agricole de viser une nette amélioration de l'occupation de la population travaillant dans l'agriculture.

Par contre la pression de la demande en postes de travail nouveaux dans l'économie non agricole s'accroit fortement durant le prochain septennat puisque la population non agricole passerait de 7.550.000 personnes en 1973 à plus de 10.500.000 en 1980 (avec un taux de croissance annuel supérieur à 4,8 %).

C'est ainsi que la force de travail masculine n'augmenterait dans l'économie agricole que de 85.000 durant le Plan, contre 385.000 dans l'économie non agricole.

Mouvement des populations agricoles et non-agricoles 1966-1973-1977-1980

en milliers d'unités

	1966	1973	indice 73/66	1977	indice 77/73	1980	indice 80/73
Population Totale	11.820	14.700	124,6	16.860	114,7	18.700	127,2
Agricole	6.300	7.150	113,5	7.700	107,7	8.170	114,3
Non agricole	5.520	7.550	137,3	9.160	121,3	10.530	139,5
Population urbaine et semi-urbaine	3.900	5.700	146,1	7.060	123,8	8.300	145,6
Agricole	600	650	108,3	550	84,6	550	84,6
Non agricole	3.300	5.050	153,0	6.510	197,2	7.750	153,4
Population rurale	7.920	9.000	113,9	9.800	108,9	10.400	115,5
Agricole	5.700	6.500	114,3	7.150	109,7	7.620	117,2
Non agricole	2.220	2.500	112,7	2.650	106,5	2.780	110,9

Cette évolution sociale qui se dégage des conclusions des projections de la structure de la population agricole-non agricole et de la répartition de la population entre les zones rurales et les zones urbaines, donne la

mesure de l'effort à entreprendre dans ce Plan et d'ici la fin de la décennie pour l'amélioration du travail dans l'agriculture, la satisfaction des besoins d'emplois à créer dans l'économie urbaine et d'une façon générale sur le degré de préparation à accomplir dans les différentes structures d'accueil urbaines, à commencer par le grand effort à engager pour la construction de logements.

L'ensemble de ces données prévisionnelles rend impérative une politique rigoureuse d'aménagement du territoire.

Le but de cette politique d'aménagement du territoire est de prévenir à moyen terme un exode rural brutal sur quelques zones de concentration et de maitriser le rythme et la répartition géographique de l'urbanisation à moyen et plus long terme.

Aussi est-il nécessaire pour éclaircir cette évolution sociale de compléter ces prévisions démographiques globales par *la présentation de la répartition de la densité actuelle de la population suivant les grandes zones économiques du pays* classées selon le niveau atteint de développement et leurs potentialités différenciées, et afin d'identifier les zones les plus sensibles à l'exode rural.

Cette présentation est faite à travers un cadre d'analyse qui a opéré un classement de l'ensemble des communes du pays selon une batterie de critères socio-économiques et physiques concernant le degré de leur développement actuel, la densité de la population résidente, les niveaux de revenu par habitant et une appréciation de leurs potentialités de développement ultérieur par zone.

Cet instrument d'analyse et de planification spatiale définit six types de zones économiques.

LA ZONE I : Zone urbanisée et relativement industrialisée, elle comprend :

— au centre : la wilaya d'Alger,
— à l'est : Skikda, Constantine, Annaba, Guelma,
— à l'ouest : wilaya d'Oran sauf Telagh, une fraction des wilayate de Tlemcen et Mostaganem.

LA ZONE II : Zone de transition, elle comprend :

— les vallées intérieures (Chéliff-Soummam),
— les piémonts et petites plaines côtières.

LA ZONE III : Zone des montagnes, elle comprend :

— à l'est les montagnes du nord-est constantinois et les monts des Némemtcha-Aurès-Hodna,

— au centre-est : le massif de Kabylie et le nord-ouest constantinois,

— au centre : les monts de Blida et de Médéa,

— à l'ouest : les monts du Dahra, de l'Ouarsenis, de Saïda, de Tlemcen et de Béni-Chougrane.

LA ZONE IV : Zone de hautes plaines qui traverse le pays d'est en ouest.

LA ZONE V : Zone de la steppe et de l'Atlas Saharien, particulièrement importante à l'ouest et au centre.

LA ZONE VI : Zone désertique qui couvre tout le Sahara et remonte à l'est par une percée au milieu de la zone de steppe.

LA ZONE I :

Relativement et nettement en avance par rapport aux autres régions du pays, la zone I est caractérisée par les indicateurs suivants :

— une densité démographique importante regroupant en 1966 une population de 4.100.000 habitants soit 35 % de la population totale (en 164 communes) et 180 habitants en moyenne au km2.

En 1973 les estimations indiquent une accentuation de cette caractéristique qui porterait à 38 % la part de la population totale regroupée dans cette zone (plus de 5 millions d'habibitants) ;

— des conditions écologiques généralement favorables,

— une forte concentration des activités économiques du pays mesurée par le degré d'urbanisation de la zone, le niveau des infrastructures économiques et sociales, le niveau de développement agricole et industriel, et partant le niveau de l'emploi et des revenus.

En effet, cette zone regroupait les 2/3 de la population urbaine au recensement de 1966 et actuellement.

Le niveau de l'infrastructure routière et dans une moindre mesure sanitaire, n'est pas seulement le plus élevé en Algérie, mais il supporte aussi la comparaison avec les pays industrialisés. Le point faible de ces infrastructures est constitué par l'habitat où le surpeuplement des logements est général. Ce fait est apparu surtout ces dernières années à cause de la nature des investissements réalisés jusqu'ici et des faibles rythmes de réalisation de logements nouveaux en retard par rapport à la forte progression démographique.

Dans cette zone était localisé, avant l'indépendance, l'ensemble des faibles capacités industrielles dont disposait le pays.

La grande majorité des terres agricoles à culture riche du pays sont situées dans cette zone.

Cet ensemble de facteurs géographiques et historiques qui caractérisent l'avance relative de cette zone par rapport au reste du pays aboutit à une concentration très accusée de l'emploi, de la création et de la distribution des revenus.

Par rapport à la population occupée de l'ensemble du pays en dehors de l'agriculture, 55 % des emplois se situaient en 1966 dans cette zone. Ce taux est probablement passé à 58 %.

Dans l'économie agricole, la place de l'autogestion qui recouvre les terres les plus riches est prépondérante : 60 % des travailleurs de l'autogestion sont dans cette zone.

Le niveau de vie moyen y est deux fois supérieur au niveau de l'ensemble du pays et 4 à 5 fois supérieur à celui des populations des montagnes et de la steppe.

L'ensemble de ces caractéristiques moyennes doit être apprécié différemment selon les sous-zones de cette région économique.

En effet, si dans les sous-zones du centre et de l'ouest (wilaya d'Alger en particulier) les différents facteurs sont également répartis, la zone Est, à la lumière des indices moyens de ce cadre d'analyse, est au stade du rattrapage sous l'effet des nouveaux investissements planifiés.

Cette position relativement forte de la zone I a été renforcée durant les premiers Plans.

Après le recouvrement de l'indépendance, la reprise économique a d'abord permis l'élargissement de l'emploi dans cette zone indépendemment de la localisation de nouveaux investissements industriels planifiés.

Par ailleurs, l'accent mis dans la première phase de développement sur les industries de base a conduit à localiser une grande partie de ces types d'investissements sur quelques centres côtiers, parce qu'ils ne pouvaient être réalisés ailleurs (sidérurgie-pétrochimie,....).

LES ZONES II ET IV :

La zone II, zone de transition (vallées du Chéliff, de la Soummam, petites plaines côtières, piémonts) regroupait en 1966 10 % de la population totale (en 59 communes) avec une densité moyenne de 120 habitants au km2.

Cette population est estimée en 1973 à près de 1.500.000 habitants.

La zone IV regroupant les hautes plaines à pluviométrie satisfaisante, est caractérisée par une grande étendue et une densité plus faible au km2 de l'ordre de 55 habitants.

La population en 1966 était recensée à 2.100.000 habitants dans les 117 communes de la zone IV (hautes plaines).

Bien que les deux zones (II et IV) soient distinctes du point de vue des caractéristiques naturelles, de la production agricole et dans une certaine mesure dans les contraintes écologiques, elles accusent des similitudes au niveau de divers indices d'évolution : indices d'urbanisation, du niveau des activités non agricoles, du rôle de l'émigration.

Dans la zone II les contraintes écologiques sont analogues à celles de la zone I bien que la proportion des piémonts y est plus importante.

Aussi les superficies de terres agricoles, notamment de cultures riches, sont proportionnellement moins étendues. La place de l'autogestion agricole est encore significative dans cette zone en procurant plus de 15 % de l'emploi total de l'ensemble des exploitations autogérées du pays.

Dans la zone IV - hautes plaines - les contraintes écologiques sont plus marquées dans les conditions de développement actuelles : manque d'eau essentiellement, mais cette contrainte est encore insuffisamment analysée.

En résumé la grande similitude se traduit par deux éléments :

— d'une part le niveau actuel de l'emploi et des revenus est équivalent dans les deux zones. Les différents indices ne sont pas éloignés de la moyenne nationale,

— quoique les potentialités de développement soient plus favorables et déjà amorcées (industrialisation en cours, perspectives d'irrigation, perspectives diverses d'activités situées sur la côte) dans la zone II, les possibilités de développement dans les deux zones peuvent et doivent se poursuivre pour fournir à terme les nouvelles structures d'accueil indispensables aux migrations des populations des montagnes et de la steppe.

LES ZONES III ET V : (zones des montagnes et de la steppe)

En dépit des différences fondamentales qui les caractérisent, les zones III et V peuvent être classées dans la catégorie réellement « déshéritée » (à l'exception de quelques ilôts).

Leur grande similitude est qu'il est difficile d'y assurer à moyen ou long terme à une population croissante suffisamment de travail.

La grande différence réside évidemment dans la forte concentration de la population dans la zone III des montagnes.

L'ensemble de ces montagnes d'est en ouest du pays, réunit une population recensée en 1966 à 2.800.000 habitants.

Cette population est estimée en 1973 à au moins 3.200.000 habitants (en 199 communes).

La densité moyenne est variable suivant les sous-zones variant de 130 à 30 habitants au km2, mais demeure dans l'ensemble très forte.

Par contre la caractéristique de la zone V (steppe) où vivent un million d'habitants recensés en 1966 et estimés actuellement à 1.200.000 personnes, la densité par km2 est très faible : 5 habitants (en 76 communes).

Prises ensemble, les deux zones représentent 30 % de la population totale actuelle du pays ; moins de 14 % de l'ensemble des postes de travail et autres occupations des activités non agricoles de l'ensemble du pays.

Leur part dans la production agricole est quasi-nulle pour les cultures riches, faible pour l'élevage bovin et n'atteint pas 15 % pour les céréales. Plus forte pour l'arboriculture en zone III, elle n'est importante que pour l'élevage ovin dans la zone V.

Les activités industrielles sont évidemment infimes dans les deux zones, sauf pour les mines. Enfin, le taux d'émigration est particulièrement important dans la zone III.

Le niveau de revenu moyen par habitant est dans ces deux zones de moitié inférieur à la moyenne nationale.

Pour l'avenir, il faut noter le poids des contraintes écologiques qui semblent insurmontables dans les deux zones :

— les contraintes liées au relief, à l'érosion et d'une manière générale à la pénurie des zones cultivables dans la zone III,

— et les contraintes liées à la pluviométrie nettement insuffisante dans la V.

LA ZONE VI : (Sahara)

La population estimée au recensement de 1966 pour cette zone à plus de 600.000 personnes doit en compter actuellement plus de 750.000 (58 communes).

Le caractère relativement urbanisé de cette zone (près de 300.000 habitants dans les villes) fait que les activités non agricoles sont loin d'y être négligeables. Il y a presque autant d'actifs non agricoles que dans la zone III (il s'agit là des effets des activités pétrolières, du tourisme, du commerce et de l'artisanat industriel). De plus les activités agricoles sont généralement dominées par des cultures riches à l'exception de certaines dairate du sud des Oasis et de la majeure partie de la Saoura, par ailleurs très peu peuplée.

Sur le plan des infrastructures économiques et sociales la prédominance de la population agglomérée a facilité ces dernières années des progrès importants en matière de scolarisation, d'habitat, d'électrification et d'infrastructure routière.

En résumé, cette analyse de la répartition territoriale de la population et des conditions de vie dans les différentes zones, aboutit à privilégier deux facteurs importants pour éclairer les choix et les actions à engager dans le Plan et au-delà en matière d'aménagement du territoire : assurer à moyen terme une meilleure diffusion du développement, préparer et engager maintenant, pour le long terme, les structures d'accueil adéquates à l'exode rural des populations, en fonction en premier lieu des grandes zones de tensions repérées.

(Voir cartes à la fin du Rapport)

CHAPITRE II

LA POLITIQUE DE L'EMPLOI

L'OBJECTIF D'EMPLOI A LA LUMIERE DE LA STRATEGIE ET DES PRINCIPALES ETAPES DU DEVELOPPEMENT

L'objectif d'élargissement de l'emploi est le but prioritaire majeur du développement entrepris par le pays.

Cet objectif constitue la clé de voûte de la politique sociale car l'emploi demeure le facteur, sinon unique, du moins déterminant pour l'élévation du niveau de vie de la population.

C'est à ce titre qu'il demeure la préoccupation centrale qui a présidé à la conception globale de notre Stratégie de Développement autour de laquelle les actions entreprises par les Plans successifs s'articulent et devront s'articuler.

Le progrès, par la satisfaction de ce besoin fondamental, doit constituer l'indicateur essentiel du succès du développement entrepris et de la transformation de notre société dans cette étape décisive (1966-1980) de lutte contre le sous-développement et de la construction de l'économie.

Avant de fixer les tâches de ce IIe Plan Quadriennal 1974-1977, il est utile de rappeler et d'examiner à la lumière de l'expérience accumulée durant ce septennat écoulé, les axes et les grandes étapes de cette stratégie.

L'analyse de la situation sociale du pays au moment de l'élaboration des premiers éléments de cette stratégie était en effet caractérisée par une tendance persistante à l'aggravation du chômage.

Et bien que la situation de l'emploi, aux premières années de l'indépendance, fut très peu satisfaisante, la préoccupation était surtout centrée sur l'avenir où ce problème de sous-emploi et de chômage pouvait prendre des proportions beaucoup plus sérieuses, voire dramatiques. Quelques chiffres méritent d'être rappelés pour justifier et mesurer l'ampleur de ce problème.

Alors qu'en 1966 la force de travail masculine, qui représentait la quasi-totalité de la demande réelle de travail, progressait à un rythme de 70.000 personnes de plus par an, ce rythme d'augmentation est passé à 100.000 en 1973 et doit passer (en termes uniquement

d'évolution annuelle de la force théorique de travail masculine totale) à 140.000 personnes en 1980, soit le doublement en 15 ans.

Parallèlement les structures économiques de 1966 ne permettaient de créer qu'un faible volume d'emplois nouveaux (de l'ordre de 30.000 par an dans la meilleure des hypothèses).

Il n'y avait dès lors pas d'autre alternative à une action en profondeur et de longue haleine pour bouleverser les structures sous-développées du pays afin de trouver une solution durable au déséquilibre grandissant entre la demande en travail des jeunes générations et la capacité de l'économie à y répondre.

Cette analyse de la situation sociale, comme celle effectuée sur les faiblesses et les potentialités de l'économie, faisait ressortir au point de départ de cette stratégie à long terme *cet objectif majeur : la lutte contre le chômage et le sous-emploi*, et *deux contraintes essentielles à lever par étapes pour pouvoir viser l'objectif :*

— l'accumulation en devises nécessaires pour financer les Plans,

— la création des capacités de réalisation pour élargir les possibilités d'absorption par l'économie des équipements nécessaires à la construction de l'économie.

Les actions pour lever ces deux contraintes essentielles devaient se matérialiser dans une première étape par deux choix de politique économique : priorité très marquée dans l'affectation des ressources à l'investissement au détriment de certains aspects de la politique sociale et détermination d'une structure des investissements donnant la priorité aux équipements destinés à élargir les capacités d'exportation et d'accumulation en devises pour l'économie nationale.

Parallèlement ont été lancés d'importants programmes d'éducation-formation et l'amorce d'actions d'intégration industrielle. Ces deux dernières actions étaient également indispensables pour préparer l'élargissement de l'autre contrainte fondamentale, les capacités nationales de réalisation.

La structure des investissements dans cette première étape (1967-1973) a néanmoins privilégié plus nettement dans la conception et dans les faits la priorité aux investissements lourds destinés aux exportations pour garantir l'indépendance financière du pays en devises.

Par une nouvelle répartition des ressources, la deuxième étape (1974-1980) devait alors développer l'action dans trois directions essentielles :

— l'accélération des actions d'intégration préparées dans la première étape et qui doivent se concrétiser par un développement beaucoup plus marqué en faveur des activités de transformation industrielle axées sur la satisfaction des besoins internes d'équipement et de consommation,

— la consolidation et le renforcement de l'effort d'éducation et de formation à tous les niveaux,

— et en fonction des résultats obtenus dans l'élargissement des ressources au cours de la première étape, amorcer une politique d'élévation des niveaux de vie nettement plus marquée.

L'application correcte de ces tâches de la première et de la deuxième étape devait permettre de réunir les conditions indispensables pour atteindre l'objectif fixé : l'élimination des causes structurelles du chômage.

En effet, la transformation fondamentale de la structure visée de l'économie en 1980, terme de ces deux premières étapes, devra être appréciée par la réunion des conditions suivantes :

— la consolidation de l'indépendance financière sera acquise par les investissements réalisés, lancés, ou les contrats conclus qui assurera une croissance des exportations suffisante pour les besoins de l'économie, sans qu'il soit utile de sacrifier d'autres secteurs à cet objectif. En conséquence il ne sera pas nécessaire de maintenir un très fort volume des investissements fortement capitalistiques et peu créateurs d'emplois ;

— une meilleure préparation des travailleurs et des cadres grâce aux programmes exceptionnels d'éducation et de formation de ces deux premières étapes, permettra d'accroître l'accumulation des entreprises, l'élargissement de la production et des capacités de réalisation dans une économie beaucoup plus intégrée.

Ces deux conditions réunies rendront possible l'atténuation du rythme relatif de croissance des investissements et l'accélération du taux d'amélioration globale de la consommation.

En conséquence, la structure des investissements pourra connaître une nouvelle et importante modification en faveur des secteurs destinés à satisfaire les besoins en biens et services de consommation, secteurs très fortement créateurs d'emplois.

Cette dynamique de la demande de consommation en produits industriels et en services sera rendue d'autant plus possible que durant ces 15 années (1966-1980) le niveau quantitativement suffisant de la consommation alimentaire aura été satisfait pour toutes les catégories de la population.

Dans les faits et durant cette première étape, la tâche de consolidation de l'indépendance financière a été la principale dominante. On peut dire que la contrainte des moyens de paiements extérieurs a été largement amoindrie et la solvabilité de l'économie nationale très sérieusement fortifiée. Ce résultat favorable a été acquis grâce à la réalisation d'importants investissements, au contrôle total de l'Etat sur l'essentiel des productions destinées à l'exportation, et à un plus juste prix payé à ces exportations.

Pour l'avenir il s'agira de consolider et de veiller à l'amélioration de ces termes de l'échange de notre commerce extérieur, qui dans le passé ont été soumis à une longue et régulière dégradation.

Cette nouvelle base acquise au terme de la première étape de notre développement devra permettre de faciliter et de concentrer tous nos efforts pour élargir la contrainte des capacités d'absorption par l'économie nationale des équipements neufs, facteur essentiel pour accélérer les créations de nouveaux emplois dans la deuxième étape.

EVOLUTION PASSEE ET POLITIQUE DE L'EMPLOI DANS LA PERIODE

Les augmentations de postes de travail résultant des actions engagées durant cette première étape qui s'achève avec le Plan Quadriennal 1970-1973 sont quantitativement satisfaisantes.

En effet, le nombre de postes de travail créés par le développement des activités non agricoles a été de 480.000 emplois dont 330.000 créés durant le Plan Quadriennal 1970-1973, soit près de 66 % d'amélioration en 7 ans à raison d'un rythme de croissance annuel de 7,5 %.

Si on ajoute à ces emplois nouveaux dans l'économie non agricole les évolutions des autres occupations de l'ordre de 72.000 (à noter principalement l'augmentation de 50.000 étudiants et de 12.000 effectifs du Service National instauré fin 1968), ce résultat très favorable a permis en termes globaux, d'atténuer sensiblement le chômage initial tout en permettant de faire face à l'accroissement des nouvelles demandes de travail dans les villes et l'absorption d'un exode rural de l'ordre de 90.000

Cet élargissement de l'emploi a été dû à certains facteurs tels que :

— l'accélération de l'installation de l'Etat et des collectivités locales, la création de sociétés nationales et surtout la forte cadence des programmes d'éducation. Cet ensemble a participé à plus de 30 % dans la création des postes nouveaux (+ 160.000),

— aux effets des programmes d'investissements sur les activités de B.T.P.., des services et transports pour 30 % également,

— à une meilleure utilisation des capacités de production existantes aussi bien dans l'industrie que dans les autres secteurs pour 25 %,

— et aux effet directs des premières entrées en production des programmes d'investissements productifs pour environ 15 %.

Ce dernier facteur pour lequel un certain retard a été enregistré devrait constituer le moteur essentiel de la dynamique future.

Le rôle plus important de la création des postes de travail par le développement de la production industrielle constitue en effet un des éléments nouveaux *de la politique de l'Emploi dans l'étape qui commence avec le II° Plan Quadriennal* 1974-1977. Deux autres éléments qualitatifs président également à cette politique et qui doivent faire l'objet d'une attention beaucoup plus marquée que dans le passé :

— une meilleure régionalisation des créations d'emplois à partir certes des investissements d'intérêt national mais aussi et surtout à partir du lancement de programmes locaux plus intensifs et qui ont pour cadre le Plan Communal,

— l'autre aspect qualitatif important de la politique de l'emploi durant le II° Plan Quadriennal devra se concrétiser dans un effort beaucoup plus intense de formation professionnelle afin de préparer les nouveaux travailleurs aux types d'emplois créés dans l'économie. A défaut de cette bonne préparation d'hommes qualifiés le processus de croissance et donc des emplois nouveaux risque d'être fortement ralenti.

Le maintien du rythme élevé de nouveaux emplois constaté dans le passé et les efforts demandés pour améliorer encore davantage ce rythme sont nécessaires pour répondre à l'augmentation de la demande prévisible en travail dans le Plan et surtout au-delà, à l'horizon 1980. C'est en effet à un doublement des créations nouvelles de postes de travail qu'il faut viser dans les prochaines 7 années par rapport aux résultats constatés dans le septennat qui s'est écoulé.

La prévision arrêtée d'évolution de l'emploi dans le Plan est fondée sur la réalisation de trois conditions indispensables dans la conduite des programmes de production et d'investissement :

— le respect de l'échéancier fixé par la réalisation des programmes d'investissements prioritaires permettant les mises en production ou le fonctionnement des équipements neufs dans les délais, constitue la condition la plus déterminante pour atteindre les objectifs minima,

— la deuxième condition doit être réalisée par les progrès visés, au delà des objectifs minima, dans l'amélioration des capacités de réalisation de l'économie nationale,

— enfin, le dernier facteur déterminant de la prévision d'emploi sera la réalisation des rythmes de satisfaction des besoins de consommation au niveau arrêté dans le Plan.

En effet les niveaux de consommation induisent une partie de la croissance des industries de consommation, mais surtout les évolutions prévues dans les secteurs du commerce et des services.

Evolution de l'emploi de la population occupée non-agricole entre 1966 et 1973

en milliers

	1966	Accroissements	1973
Industrie	100	142	242
B.T.-P.	70	120	190
Transport	50	26	76
Services	140	40	180
Commerce	190	35	225
Administration	180	117	297
TOTAL DES EMPLOIS	730	480	1.210
Autres occupés	130	70	200
dont			
— Etudiants	(10)	(50)	(60)
— Service National	—	(12)	(12)
TOTAL DES OCCUPES	860	550	1.410

LES OBJECTIFS D'EMPLOI PAR SECTEURS

La prévision globale d'évolution de l'emploi durant la période couverte par le Plan aboutit à un volume cumulé supplémentaire de 450.000 emplois non agricoles pour les quatre années, avec un rythme de progession annuel supérieur à 8 %.

Des objectifs prioritaires sont assignés dans le Plan aux différents secteurs à l'intérieur du cadre de cette prévision globale.

Dans la production industrielle, les objectifs d'emplois nouveaux sont liés pour la plus grande partie aux mises en production des unités actuellement en cours d'achèvement et principalement dans les branches de la mécanique, des matériaux de construction et de la chimie.

L'achèvement des programmes en cours d'exécution ainsi que la réalisation de nouveaux équipements sociaux tels que fixés dans le Plan doivent accroître l'emploi dans le secteur de la construction et des travaux-publics à un niveau de 90 à 100.000 emplois.

Les objectifs liés à l'amélioration visée des entreprises de réalisation et de l'organisation de l'économie devraient permettre de dépasser sensiblement cet objectif minimum d'amélioration de l'emploi dans ce secteur d'activité et le porter à environ 140.000 postes de travail.

L'accélération et l'élargissement des programmes d'éducation et de santé publique devront améliorer très sensiblement les postes de travail dans ce secteur.

Pour l'ensemble de ces deux secteurs l'objectif arrêté est de créer 62.000 emplois (28.000 pour la santé publique et 34.000 pour l'enseignement).

L'évolution attendue de la croissance des activités de transports, de services et du commerce devra engendrer 90.000 emplois nouveaux au minimum. Cette progression devrait atteindre au total 130.000 emplois supplémentaires dans le cas où l'ensemble des conditions de mise en œuvre du Plan se réalisent correctement.

L'emploi dans l'économie non agricole n'est pas l'élément unique de l'évolution de la population occupée. Pour avoir une physionomie plus complète de la situation probable de cette population, il faut signaler l'évolution des effectifs des autres occupés.

C'est ainsi que les effectifs des étudiants continueront d'augmenter à un rythme très rapide pour atteindre en 1977, 115.000, soit 55.000 de plus qu'actuellement et ceux du service national seront portés à 30.000

L'ensemble de la progression de cette population occupée dans les activités non agricoles, selon cette prévision, sera de 1.950.000 en 1977 contre 1.400.000 en 1973 soit *une augmentation de plus de* 38 % *en quatre ans.*

ROLE DES DIFFERENTS SECTEURS NON AGRICOLES DANS LA CROISSANCE VISEE DE L'EMPLOI

Prévision totale : 458.000, soit un rythme moyen d'augmentation annuel de 8,3 %

SECTEURS :

1. **Bâtiment-Travaux-Publics :** + 138.000
   soit un rythme moyen annuel de 14,6 %
2. **Administration :** + 106.000
   soit un rythme moyen annuel de 7,9 %
3. **Industrie :** + 85.000
   soit un rythme moyen annuel de 7,7 %
4. **Services :** + 60.000
   soit un rythme moyen annuel de 7,5 %
5. **Commerces :** + 50.000
   soit un rythme moyen annuel de 5,2 %
6. **Transport :** + 19.000
   soit un rythme moyen annuel de 5,8 %

Situation et prévision du travail dans l'économie agricole

Au recensement de 1966, la population totale agricole a été estimée à 6.300.000 personnes, dont 850.000 personnes des familles de permanents de l'autogestion.

Les personnes actives étaient de 1.270.000, dont 970.000 hommes entre 18 et 59 ans. Parmi ces actifs, seulement 450.000 avaient une occupation permanente (170.000 permanents dans l'autogestion et 280.000 chefs d'exploitations moyennes privées) .

Les 820.000 autres personnes actives étaient plus ou moins occupées selon les spéculations, les saisons et les régions agricoles du pays. A signaler que du point de vue des revenus environ 1/3 des familles des 820.000 personnes actives tiraient leurs revenus d'autres sources qu'agricoles, notamment des transferts extérieurs.

Durant ces dernières années, la population agricole totale s'est accrue d'environ 850.000 personnes, elle est estimée actuellement à

7.150.000 personnes, compte tenu de l'estimation de l'exode agricole pendant cette période.

En admettant que l'accroissement de la demande de travail soit essentiellement représenté par les hommes de 18 à 59 ans (1) le nombre des actifs s'est accru durant ces sept dernières années de 185.000.

A la fin de cette période, les transformations profondes amorcées par la Révolution Agraire, ont permis d'améliorer la situation des revenus et de l'emploi pour 50.000 paysans attributaires dans de nouvelles coopératives.

Dans les exploitations autogérées, le nombre des emplois permanents s'est accru d'environ 10.000.

L'évolution des autres travaux agricoles (principalement saisonniers et les chantiers), quoique conséquente surtout à la fin de la période, n'a pas permis globalement d'améliorer notablement l'activité des travailleurs compte tenu de la croissance de la force de travail dans la période.

Il s'agit là évidemment d'une physionomie globale de l'évolution de l'offre et de la demande de travail dans l'ensemble des régions agricoles du pays. Les situations, selon les régions sont en fait très différenciées. Certaines régions d'agriculture intensive proches des grands centres urbains connaissent même des situations de pénurie de main-d'œuvre. Dans d'autres régions agricoles par contre, (les montagnes, les steppes), les journées de travail agricoles stagnantes n'ont pu répondre à la demande croissante.

Pour la période couverte par le Plan, selon les prévisions démographiques et l'hypothèse de l'exode retenue dans ces projections les populations agricoles augmenteraient relativement lentement de 550.000 personnes.

Cette évolution se traduirait pour la demande de travail à satisfaire par une augmentation des effectifs des actifs agricoles de 85.000.

Ainsi les objectifs minima prioritaires sont déterminés par le souci de satisfaire ce premier élément prévisible de la demande supplémentaire de travail agricole.

Mais les efforts d'amélioration de l'emploi dans ce secteur devront également se porter sur l'amélioration du travail des personnes actives actuellement insuffisamment occupées.

---

(1) Ce qui n'est pas la règle générale des travailleurs de la terre où l'on compte nombre de jeunes de moins de 18 ans, de femmes et de vieux. (Cf. présentation du Rapport).

L'application du IIe Plan Quadriennal 1974-1977 devra être caractérisée en effet par une augmentation sensible des possibilités de travail dans l'agriculture. Un certain nombre de facteurs liés à l'intensification de l'application de la Révolution Agraire permettront ce progrès.

Ces facteurs sont liés à la réalisation d'importants programmes arrêtés dans le Plan notamment en matière de nouvelles superficies irriguées, d'intensification de l'élevage et de plantation de vergers.

L'augmentation des journées de travail supplémentaires escomptée par l'exécution de ces programmes produira des effets dans les divers secteurs de l'économie agricole.

Dans les entreprises autogérées, ces effets doivent engendrer une forte augmentation des journées de travail et se traduire non seulement par une amélioration du taux d'occupation actuel mais aussi par la création d'environ 10.000 postes de travail permanents supplémentaires (nouvelles irrigations, implantations d'élevage entensif....).

Les actions de ces programmes permettront également d'offrir de meilleures possibilités de travail agricole dans les coopératives de la Révolution Agraire. Le déroulement des différentes opérations de la Révolution Agraire devra en effet élargir les effectifs des attributaires d'environ 90.000 dans les coopératives liées à la mise en place de la Révolution Agaire, les groupements de mise en valeur et les coopératives pastorales et forestières. Ce qui portera au terme du Plan à environ 150.000 le nombre de paysans organisés dans les nouvelles coopératives.

Conjuguée à l'ampleur exceptionnelle des actions prévues dans d'autres domaines (forêt en particulier) la réalisation de ces programmes devra pouvoir couvrir les besoins supplémentaires en travail dûs à l'augmentation prévue des autres actifs qui resteront dans l'agriculture, mais aussi d'améliorer sensiblement le travail de la population actuellement insuffisamment occupée.

Ainsi et sous certaines conditions à respecter, *la situation du travail agricole au terme du Plan* se traduira par un progrès qualitatif important.

En particulier quatre conditions doivent être pleinement prises en considération dans l'exécution du Plan :

— la préparation suffisante de l'économie non agricole en création de postes nouveaux au rythme arrêté dans la prévision pour pouvoir faire travailler les personnes qui quittent les campagnes.

Cet exode agricole probable est relativement fort mais correspond uniquement au maintien de la tendance constatée actuellement,

— la préparation des actions destinées à améliorer la capacité d'absorption de l'économie agricole en équipements neufs et la diffusion du progrès technique réel,

— une attention beaucoup plus grande et plus soutenue aux excès de mécanisation dans le travail agricole qui contrecarrent l'élargissement de l'emploi,

— la nécessité d'une meilleure répartition géographique de certains programmes d'investissements agricoles en fonction des zones à forte potentialité d'exode.

*

En définitive, l'analyse des différentes hypothèses et conditions qui ont présidé à l'élaboration de la prévision d'emploi pour les quatre années du Plan, accrédite le réalisme du très fort volume, nécessaire par ailleurs, de 450.000 emplois supplémentaires dans l'économie non agricole et de l'amélioration de l'emploi agricole de l'ordre de 20 %. (Ce dernier taux représente une amélioration des emplois réguliers découlant essentiellement de l'extension des coopératives de la Révolution Agraire).

Car en effet, un ensemble de conditions favorables se conjuguent au démarrage de ce Plan pour expliquer un tel dynamisme de l'emploi parmi lesquelles :

— l'entrée en production d'une grande partie des unités de production industrielle,

— les besoins toujours plus soutenus de personnel d'éducation et de formation,

— et surtout la grande capacité d'importation dont dispose le pays, grâce au renforcement de sa position financière extérieure, qui permet d'élargir considérablement le potentiel de réalisation des investissements en matériel et en encadrement.

Cependant, il ne faut pas perdre de vue que le Plan Quadriennal 1974-1977 ne constitue qu'une étape dans cette démarche. L'objectif est de créer plus d'un million d'emplois d'ici 1980, en s'appuyant sur les secteurs dont le dynamisme à très long terme peut être assuré (industrie d'intégration et de consommation) et de garantir en même temps pour l'avenir l'élimination des causes économiques structurelles du chômage et du sous-emploi.

Au-delà du Plan et pour la fin de la décennie (1978-1980) il est prudent de supposer que les conditions ne soient pas aussi favorables. Pour créer correctement dans cette future période les emplois nécessaires, il faudra passer à un rythme annuel de créations nouvelles beaucoup plus élevé de plus de 11 % (contre 7,5 % de réalisé durant le septennat écoulé et de 8 % visé dans l'actuel Plan)

Au-delà de 1980, la nouvelle structure économique mise en place devra pouvoir créer plus de 200.000 emplois par an pour faire face à un nouveau bond de la progression des jeunes qui arriveront sur le marché du travail.

Cette progression devra s'appuyer sur une production très élargie, dans l'industrie de transformation en particulier, et d'une façon générale sur un nouveau bond dans les capacités de réalisation et les capacités organisationnelles de l'économie.

Aussi est-il impératif que durant ce Plan et plus précisément dans la première partie de cette période de planification, l'effort discipliné de l'ensemble des agents de l'économie doive être porté :

— sur la maîtrise des délais et l'achèvement des programmes d'investissement et de production en cours,

— sur les mesures et les instruments qui doivent agir sur la conduite et l'ouverture des chantiers afin d'élargir la liberté de manœuvre sur le terrain et permettre la transformation de la structure des investissements au profit des investissements plus fortement créateurs d'emplois,

— sur la préparation du bond à accomplir dans la formation professionnelle des ouvriers et des capacités des entreprises de réalisation, en particulier pour réaliser le vaste et nécessaire programme d'habitat,

— sur une régionalisation plus rigoureuse des créations de nouveaux emplois, en particulier par la mise en œuvre rapide des Plans Communaux des régions déshéritées à forte potentialité d'exode.

Telles sont les grandes tâches assignées à cette période de planification couverte par le IIe Plan Quadriennal 1974-1977 pour répondre à moyen terme à la satisfaction du besoin fondamental de travail et pour préparer au-delà la réalisation de l'objectif stratégique de cette première grande étape de l'Algérie indépendante.

CHAPITRE III

LA POLITIQUE DES NIVEAUX DE VIE DURANT LE PLAN

L'EVOLUTION DES REVENUS

La période écoulée a été caractérisée par une dynamique assez forte dans la distribution des revenus engendrés par le rythme exceptionnel d'élargissement de l'emploi, particulièrement sensible durant l'exécution du 1er Plan Quadriennal. La priorité très marquée aux augmentations des emplois au détriment de l'amélioration des niveaux des salaires, qui correspondait à la politique arrêtée pour cette première étape de la Stratégie, a été globalement suivie au cours de la réalisation des deux premiers Plans, malgré l'insuffisante direction des revenus de certaines catégories, et bien que par ailleurs les niveaux de salaires les plus bas aient bénéficié de mesures correctives.

Aussi cette dynamique très rapide de la distribution des revenus salariaux dans les zones urbaines a été accompagnée de tensions assez sensibles à la fin du 1er Plan Quadriennal, les disponibilités en produits et services de consommation n'ayant pas toujours pu s'adapter à ce rythme rapide, du fait des insuffisances de la production nationale et des importations.

Cette appréciation de l'évolution passée, il faut le souligner, porte sur une physionomie globale et essentiellement sur les revenus salariaux qui constituent en 1973 presque 50 % du total des revenus distribués. La situation a été toute autre et très différenciée pour l'évolution des niveaux de vie des détenteurs de revenus non salariaux.

La politique d'élévation des niveaux de vie pendant la prochaine période qui s'ouvre avec le IIe Plan Quadriennal devra également être dominée par la dynamique des revenus engendrés par la forte croissance arrêtée de l'économie.

Rappelons que le rythme visé de créations de postes de travail nouveaux a été arrêté dans la prévision d'emploi à un taux supérieur à 8 % par an et qu'il est nécessaire non seulement d'atteindre cette performance mais aussi de viser pour la fin de la décennie une nette accélération de ce rythme de création de postes de travail déjà très élevé.

Parallèlement à cet effort très sérieux d'élargissement de l'emploi, la période qui vient devra être beaucoup plus marquée que dans le

passé par une politique d'amélioration des niveaux de vie plus corrective des effets automatiques de la croissance, par l'amorce d'une politique sociale plus conséquente.

Cette politique sociale d'amélioration du pouvoir d'achat de la population est une exigence du respect de l'application de la Stratégie pour cette deuxième phase ouverte avec l'adoption du IIe Plan Quadriennal : l'élargissement du pouvoir d'achat et du marché doit rendre possible l'accélération des programmes industriels de biens de consommation fortement créateurs d'emplois. Ce fléchissement de la politique de répartition plus en faveur des actions sociales est rendu par ailleurs possible grâce à l'élargissement des capacités financières accompli durant la première étape.

Cette politique sociale devra s'articuler principalement autour de deux axes :

— l'amélioration des niveaux de vie par l'augmentation quantitative de la consommation qui devra être plus particulièrement sensible pour les catégories les plus pauvres où devra s'effectuer un rattrapage important en matière de consommation alimentaire de base. Pour atteindre ce premier objectif d'amélioration des niveaux de vie des populations les plus pauvres, les effets sur les revenus découlant de l'élargissement de l'emploi pour l'ensemble de cette catégorie sociale ne peuvent pas être suffisants et nécessiteront des correctifs à ces effets « automatiques » de la croissance grâce à des actions de redistribution du revenu national.

Si en effet l'augmentation de nouveaux postes de travail demeure le facteur déterminant et le plus durable pour augmenter le niveau de vie, il n'en demeure pas moins, notamment dans cette période d'intense construction de l'économie où le plein emploi ne peut pas être atteint, qu'il appartient à l'Etat socialiste d'assurer cette redistribution du revenu national à travers en particulier le budget social, et au profit prioritaire des familles qui n'ont pas de revenus salariaux ou disposant de ressources non pérennes, ou encore nettement insuffisantes pour atteindre le minimum de consommation nécessaire.

— Le deuxième axe de cette politique sociale s'appuie sur l'amélioration des conditions de vie à travers l'élargissement des consommations et des équipements collectifs et par le développement progressif, mais jusqu'ici en retard, des équipements sociaux à commencer par le logement.

Durant ce plan, l'évolution des revenus sera d'abord et également fortement marquée par l'augmentation des nouveaux travailleurs dans les villes et dans les campagnes.

Dans l'économie non agricole sans tenir compte des modifications dans les niveaux de rémunérations et en prenant uniquement les augmentations de la masse salariale découlant de la prévision des accroissements des postes de travail par secteurs, cette masse de revenus salariaux augmenterait selon cette projection de plus de 65 %, soit une évolution moyenne de plus de 13,5 % par an.

Bien que très forte dans toutes les activités du pays cette dynamique de la création et de la distribution des revenus salariaux est néanmoins différenciée suivant les secteurs : dans les secteurs productifs non agricoles (activités industrielles et du bâtiment-travaux publics) la masse salariale augmenterait de 80 % (soit 16 % par an). Cette forte augmentation découle des objectifs prioritaires et des programmes supplémentaires visés dans les programmes de production de l'industrie et des activités de la construction et des travaux publics.

En liaison avec cette forte dynamique imprimée aux secteurs productifs, les salaires qui seraient engendrés dans les activités de transports, commerce et services, essentiellement du secteur public, connaitraient une progression de l'ordre de 65 % pour la période, soit une moyenne annuelle de 13,5 %.

La cadence élevée imprimée à l'effort d'éducation et de formation et au renforcement de l'infrastructure sanitaire du pays d'une part, ainsi que les besoins grandissants de l'administration en personnel pour faire face correctement au développement et à l'approfondissement de son action d'autre part, se traduisent par un accroissement des salaires de l'ordre de 63 % dans la période (13 % par an).

En liaison avec l'évolution des effectifs mais pas uniquement, l'autre facteur d'évolution des revenus sera marqué par une augmentation des transferts classiques à caractère budgétaire.

Au niveau des transferts assurés par le budget de l'Etat, cette rapide évolution sera marquée principalement par l'extension des bénéficiaires de bourses, des cantines scolaires et de la gratuité des soins médicaux.

A signaler également une progression importante des prestations sociales classiques dûe à l'extension des nouveaux travailleurs salariés mais aussi à l'élargissement des bénéficiaires de ces transferts sociaux en particulier au profit des attributaires de la Révolution Agraire.

Cette dynamique des revenus durant la prochaine période devrait, par ailleurs, être caractérisée par une transformation qualitative notable, découlant de la proportion relativement plus importante de création de postes de travail prévus nécessitant une plus grande qualification et en conséquence une meilleure rémunération.

L'EVOLUTION DE LA CONSOMMATION

Cette dynamique prévisible des revenus comme le respect des objectifs politiques importants en matière d'évolution des différents niveaux de vie, déterminent l'évolution de la consommation pour la période à venir.

Les dépenses globales de consommation estimées à 17 milliards de dinars en 1973 atteindraient en 1977 un volume de 26 milliards de dinars progressant ainsi à un rythme moyen annuel de 11 % et un peu plus de 7,5 % par an et par tête d'habitant.

Les objectifs recherchés dans la répartition de l'augmentation de la consommation globale sont de veiller d'une part à ce que les écarts entre les villes et les campagnes ne s'accusent, sous les effets mécaniques de la croissance économique et n'accentuent les incitations à un exode massif et prématuré.

L'amélioration de la consommation pour les catégories les plus pauvres, en particulier pour éliminer toutes formes de sous-alimentation dans le pays, constitue une autre expression de cette politique générale à imprimer à l'évolution des différents niveaux de vie.

Pour respecter cette politique, la prévision globale de la consommation est présentée selon deux modèles : le modèle «urbain» et le modèle «rural». Il s'agit bien évidemment d'une simplification pour guider les programmes d'actions en matière de politique d'élévation des niveaux de vie, exprimés en termes de dépenses nécessaires à la consommation.

Comme il a déjà été indiqué par ailleurs, le critère de différenciation entre ces deux modèles n'est pas uniquement celui de la résidence (villes-campagnes) mais est recoupé par un critère de revenus. Les besoins de l'ensemble de ces populations rurale et urbaine de l'ordre de 7.800.000 personnes et disposant d'un revenu à la consommation inférieur à 900 dinars par tête, estimé en 1973, (à rapprocher de la moyenne nationale estimée actuellement à plus de 1.200 dinars) sont analysés en matière de « comportement » de consommateurs à l'intérieur de ce cadre général dit du « *modèle rural* ».

Evidemment, les situations de niveaux de vie sont bien différenciées à l'intérieur aussi bien de ce modèle que dans le « modèle urbain ».

Si en effet et globalement les dépenses de consommation des populations du « modèle rural » doivent évoluer suivant la même progressiion que celles des villes (avec une croissance sensiblement moindre du taux de croissance démographique de cette catégorie de population) les familles les plus pauvres du pays, qui représentent un peu plus de 10 % de la population totale et qui ont des niveaux de vie qui se situent souvent à un niveau inférieur à 400 dinars (à rapprocher de la moyenne de cette catégorie des populations du « modèle rural » estimée à environ 550 dinars) doivent connaître une amélioration relative beaucoup plus rapide.

L'objectif visé dans la période est que la progression des niveaux de consommation par tête pour cette catégorie s'effectue à un rythme sensiblement plus fort que celui des autres catégories du « modèle rural » et à un rythme deux fois plus rapide que la progression moyenne nationale.

A la fin de la période, sous les effets conjugués des actions prévues d'élargissement général des emplois nouveaux, d'amélioration du travail et des revenus agricoles, mais également d'actions soutenues de redistribution du revenu national au profit des plus pauvres, la progression de la consommation par tête devra se traduire à la fin de la période quadriennale pour l'ensemble du « modèle de consommation rurale » par une amélioration de l'ordre de 45 %.

Les revenus disponibles à la consommation des populations de ce « modèle rural » sont estimés en 1973 à un montant légèrement supérieur à 4 milliards de dinars et provenant de diverses sources : 40 % de ces revenus proviennent des activités de production agricole, un peu plus de 20 % des revenus des familles de ces populations proviennent d'activités économiques autres qu'agricoles, 14 % sont engendrés par les transferts classiques budgétaires de différentes natures (cantines scolaires et autres prestations sociales, primes d'installation, allocations familiales, pensions,...) et enfin un peu plus de 20 % des revenus proviennent des transferts familiaux.

Durant la période qui s'ouvre, l'évolution de ces différentes sources de revenus va différemment évoluer.

Malgré l'évolution importante des transferts classiques à la charge du budget de l'Etat, et pour pouvoir atteindre l'objectif visé d'amélioration de la consommation pour les familles les plus pauvres,

les actions de redistribution du revenu national devront connaitre un véritable bond, et représenteraient en fin de période un montant de plus de 1.200 millions de dinars.

Cette opération, bien que relativement modeste par rapport à l'ensemble du revenu national visé pour la fin de la période, exige néanmoins durant ce nouveau Plan qu'une série d'actions sortant souvent des « sentiers battus » puisse être appliquée dans les zones où les progrès économiques se diffuseront le moins. C'est notamment le rôle premier du Plan Communal, instrument nouveau de notre planification. Et pour cet objectif particulier, c'est au niveau des plans des communes les plus pauvres du pays que devront se greffer ces actions. Cet objectif, pour être atteint, peut revêtir des formes diverses, mais pour que cette redistribution financée par l'Etat puisse trouver tout l'impact recherché, il est indispensable que cet objectif, au niveau des agents économiques concernés des communes et des wilayate, soit une préoccupation constante durant l'exécution de ces Plans Communaux.

Dans ces conditions, et à la fin de la période, les progrès d'amélioration du niveau de vie seront marqués par le passage d'une consommation moyenne par tête de l'ordre de 550 dinars actuellement à près de 800 dinars en 1977, tandis que les niveaux de consommation par tête inférieurs à 500 dinars seront considérés comme marginaux.

Si pour les populations les plus pauvres la conclusion principale qui se dégage de l'évolution probable est la nécessité d'augmenter les ressources des familles pour pouvoir atteindre les objectifs souhaités, dans les villes la dynamique de la croissance et des revenus engendrés sera en général nettement supérieure aux normes de consommation fixées pour le « modèle urbain », soit moins de 6 % en moyenne d'augmentation par tête et par an.

Néanmoins, la situation est également fort différenciée dans le « modèle urbain » et appelle des politiques diversifiées.

Il s'agit d'une part d'appliquer durant l'exécution du Plan une politique d'encadrement des revenus et de la consommation par une fiscalité plus adaptée et une politique d'encouragement de l'épargne pour éviter une demande trop élevée de consommation pour une offre limitée. Cette politique concerne essentiellement les détenteurs de revenus supérieurs à 5.000 dinars (le revenu moyen actuel dans l'économie non agricole étant estimé à environ 2.300 dinars).

Il s'agit par ailleurs, pour la grande majorité des travailleurs urbains, de veiller dans cette période à la sauvegarde de leur pouvoir d'achat. Cette protection concerne en particulier 45 % de la population des familles des travailleurs urbains qui diposent actuellement d'un revenu par tête estimé entre 1.000 et 1.500 dinars.

Evolution des dépenses globales de consommation et par habitant
(Selon les deux « modèles »)

	Unités	1973	1977	Accroissement moyen annuel en %
Consommation totale des ménages	10⁶ DA	17.035	26.130	11 %
Consommation moyenne nationale par habitant	DA	1.160	1.560	7,6 %
Consommation totale du « Modèle Urbain »	10⁶ DA	12.835	19.690	11 %
Consommation par habitant dans le « Modèle Urbain »	DA	1.860	2.300	5,5 %
Consommation totale du «Modèle Rural»	10⁶ DA	4.200	6.440	11 %
Consommation par habitant dans le «Modèle Rural»	DA	540	780	9,6 %

Evolution de la consommation en quantités physiques par personne selon les deux modèles de consommation

	Unités	1973			1977		
		Rural	Urbain	National	Rural	Urbain	National
Céréales	Kg	150	186	166,3	180	178	179
Légumes	Kg	18,4	55,7	35	26,8	72,4	48,7
Fruits	Kg	26	70	49	38	102	68,7
Viandes, Volaille	Kg	7	18,7	12,5	9,5	25,5	17,2
Lait	L	22	110	61,2	31	149	87,8
Corps gras	Kg	4,6	13,4	10,5	6	15,7	10,6
Sucre	Kg	13,4	22,1	17,3	17,4	22,1	19,6
Textiles	Kg	1,75	5	3,2	2,9	5,8	4,3
Chaussures	Paire	0,9	2	1,4	1,4	2,4	1,9

L'évolution prévisible et les objectifs poursuivis en matière de politique de niveaux de vie et de dépenses de *consommation* se traduira *en termes physiques* par des demandes très fortes aussi bien sur les produits agricoles et alimentaires que sur les produits industriels.

Pour les *produits agricoles et alimentaires*, elle doit s'accroître de plus de 40 % durant la période. Déjà très forte pour les céréales (près de 13 kg par personne) elle connaîtra une dynamique sans précédent pour la viande et le lait. Malgré le retard dans la satisfaction de l'alimentation de base des plus pauvres, les besoins alimentaires se diversifient et la prochaine période devra être

caractérisée par une nouvelle phase où commence la substitution progressive de produits riches en protéines et légumes frais aux produits de base telles que les céréales et les huiles.

C'est ainsi que la demande de lait connaîtra une progression de 61 litres par tête et par an à près de 88 litres en 1977, en moyenne nationale. Dans les villes cette progression sera plus nette, de 100 litres actuellement à près de 150 litres en 1977.

Les besoins de consommation en viande doivent suivre le même rythme avec une augmentation de 66 % durant la période et une demande supplémentaire de 100.000 tonnes.

Au-delà du Plan et à l'horizon 1980, la dynamique de la consommation alimentaire devrait être marquée par la réalisation de l'objectif en matière de satisfaction des besoins essentiels en produits de base pour toute la population. Dans ces conditions, la demande en céréales connaitrait une évolution normale correspondant au seul rythme d'augmentation de la population. Par contre la demande en viande et produits riches va probablement continuer à s'accroître à un rythme de plus en plus élevé.

La dynamique prévisible de la *consommation de produits industriels* sera encore plus forte. Durant le Plan la croissance moyenne annuelle de la demande en produits industriels sera de 16 % avec une augmentation de 80 % en 1977 par rapport au niveau actuel.

Très vive pour les produits textiles et cuirs, cette demande évoluera à une progression plus forte pour les produits de consommation durable notamment pour les équipements ménagers.

En valeur actuelle d'acquisition, cette demande passera d'un montant de moins de 4,4 milliards de dinars à près de 8 milliards de dinars en 1977. Ce rythe devra, au-delà du Plan, connaîtra une nouvelle et très forte accélération.

Cet accroissement sera la conséquence non seulement du développement rapide du marché urbain, mais également, dans les conditions visées d'amélioration des niveaux de vie, à l'apparition d'un marché rural de plus en plus important.

Les programmes de production et l'initiation de nouveaux projets dans les industries de biens de consommation doivent impérativement viser à satisfaire les besoins de l'ensemble de la population et non pas seulement la fraction la plus solvable des consommateurs.

Aussi les choix des productions à mettre sur le marché doivent-ils privilégier les produits de première nécessité et de consommation courante plus adaptés et aux exigences et au pouvoir d'achat de l'ensemble des familles. Cette option est notamment nécessaire dans les industries de vêtements et de la chaussure.

Bien que relativement faible jusqu'à présent, *la demande de services* connaîtra un développement également important.

Les prévisions d'évolution de cette catégorie de consommation aboutissent à une augmentation de près de 50 % uniquement dans la période couverte par le Plan. Deux besoins en services connaîtront des progressions rapides : le logement et les soins médicaux. Pendant cette période, et au-delà, la pression la plus forte sera exercée par la demande en logements, et malgré les objectifs élevés arrêtés dans le domaine du rythme de construction à atteindre durant le Plan et à l'horizon 1980, cette pression sera toujours aussi forte.

A la condition de franchir les différentes étapes décrites, et notamment de garantir aux plus pauvres un « *rattrapage* » pour les consommations en matière de satisfaction de l'alimentation de base, et de protéger le pouvoir d'achat des travailleurs dans les villes, la période au-delà du Plan sera marquée par un élargissement important du marché interne de biens de consommation industriels et services, ce qui permettra, dans une économie par ailleurs mieux intégrée, d'envisager des programmes d'une grande ampleur dans ces deux secteurs beaucoup plus fortement créateurs d'emplois.

Evolution des dépenses globales des ménages par grands produits - 1973-1977

en millions de dinars

	1973	1977	indice cumulé
Céréales	2.905	3.700	127,4
Légumes - Fruits	1.530	2.400	156,9
Viandes - Volaille	1.785	2.970	166,4
Lait	570	970	170,0
Corps gras	505	710	140,6
Sucre	435	560	140,6
Autres produits alimentaires	1.480	1.815	122,6
Sous-Total produits alimentaires	9.210	13.125	142,5
Vêtements	1.490	2.310	155,0
Chaussures	520	820	157,7
Autres produits industriels	2.385	4.780	200,0
Sous-Total produits industriels	4.395	7.910	180,0
Soins pharmacie	260	920	148,4
Autres services	2.790	4.175	149,6
Sous-Total services	3.430	5.095	148,5
Consommation totale	17.035	26.130	153,4

Evolution de la consommation en termes physiques
(nationale et selon les deux modèles)

	Unités	1973			1977		
		Rural	Urbain	National	Rural	Urbain	National
Céréales	10^6 Qx	12,22	12,18	24,4	15,65	14,3	29,95
Légumes	10^6 T	150,0	365,0	515,0	233,0	582,0	815,0
Fruits	10^6 T	211,0	509,0	720,0	330,0	820,0	1150,0
Viandes-Volaille	10^6 T	57,5	122,5	180,0	83,0	205,0	288,0
Lait	10^6 L	180,0	720,0	900,0	270,0	1200,0	1470,0
Corps gras	10^6 T	37,6	87,7	125,3	52,0	126,0	178,0
Sucre	10^6 T	109,0	145,0	254,0	151,0	178,0	329,0
Textiles	10^6 T	14,25	33,25	47,5	25,2	46,8	71,8
Chaussures	10^6 paires	7,2	13,2	20,4	12,2	19,3	31,5

DEUXIEME PARTIE

Les politiques sectorielles et les programmes d'actions

LES POLITIQUES SECTORIELLES ET LES PROGRAMMES D'ACTION

Le 1er Plan Quadriennal, qui a introduit dans les programmes d'action des objectifs d'une dimension nouvelle, sans commune mesure avec le niveau des réalisations antérieures, a permis d'insuffler une dynamique puissante qui s'est traduite par un élargissement considérable des investissements et par un rythme de transformation rapide de l'économie nationale dans tous ses aspects.

Avec les initiatives nouvelles décidées à l'occasion de l'adoption du IIe Plan Quadriennal, les programmes d'action vont prendre une ampleur encore plus grande dans tous les secteurs économiques et sociaux. De surcroit, ces initiatives nouvelles s'ajoutent aux achèvements qu'il reste encore à réaliser sur les programmes antérieurs. Ainsi, dans notre marche vers le développement, cette étape se caractérise par une volonté tout aussi marquée d'utiliser le maximum possible de nos moyens pour promouvoir les transformations économiques et sociales dictées par notre Stratégie de Développement et nos choix politiques.

Par rapport aux dépenses d'investissements publics comptabilisées au cours des quatre dernières années, les autorisations globales de dépenses retenues pour le IIe Plan Quadriennal, sont trois fois supérieures.

On mesure d'autant mieux les efforts de tous ordres à entreprendre à tous les niveaux, pour mener à bien ce vaste programme d'investissements, à la lumière des problèmes et tensions qu'il a fallu affronter pour la réalisation du 1er Plan Quadriennal. Les enseignements tirés de l'exécution du précédent Plan doivent conduire à un respect encore plus rigoureux des priorités à la fois au niveau des proportions de base du Plan et au niveau de chaque secteur. Il est évident que, à l'intérieur des programmes, généraux ou particuliers, les actions prévues n'ont pas toutes la même signification pour la concrétisation des objectifs essentiels. *Aussi la hiérarchisation de leur lancement et de leur conduite, a-t-elle été considérée comme un impératif qui se matérialisera à travers les plans annuels successifs.*

Cette approche a conduit à retenir deux principes :

— priorité doit être accordée à l'achèvement, dans les meilleurs délais, des investissements en cours, en vue de valoriser au mieux les efforts et sacrifices consentis et assurer l'élargissement des ressources économiques,

— priorité doit être accordée, pour les initiatives nouvelles, à un programme minimum, considéré, compte tenu de son caractère stratégique pour la poursuite du développement économique ou la matérialisation des grands objectifs politiques, comme devant être absolument réalisé.

Cette approche doit permettre de sauvegarder, en tout état de cause, l'essentiel des résultats attendus durant la période du IIe Plan Quadriennal, et qui sont :

— l'élargissement des capacités d'absorption telles que définies dans ce Rapport

— la diffusion de l'emploi

— l'amélioration des capacités de satisfaction par la production nationale des besoins de consommation stratégiques

— l'amélioration des conditions de vie

— le renforcement des infrastructures d'accompagnement du développement

— l'élargissement des capacités d'accumulation de notre économie.

Le programme minimum prioritaire, arrêté à partir de ces principes, représente plus des trois quarts de l'autorisation totale de dépenses et plus que le doublement des réalisations du 1er Plan Quadriennal. Il a été fixé à un niveau qui correspond à l'utilisation de l'ensemble des capacités de réalisation et doit pouvoir être dépassé en relation avec l'élargissement de ces capacités au-delà des rythmes-objectifs qui leur sont assignés et sans remettre en cause les proportions de base du Plan (voir les chapitres concernés).

Toutes ces considérations rendent d'autant plus impérative l'attention soutenue et suivie à apporter aux capacités d'absorption des investissements, telles qu'elles sont explicitées dans le chapitre qui leur est consacré. En outre, et s'agissant d'améliorer les conditions d'exécution du Plan, il convient de mentionner le rôle important qu'auront à jouer dans ce but l'ensemble des mesures de décentralisation déjà prises et prévues.

D'une manière générale toutes les orientations, mesures et programmes d'actions arrêtés dans le Plan à l'adresse de l'ensemble des agents d'exécution du Plan, sont aussi impératifs que la conduite des investissements, dans la mesure où ils conditionnent, au-delà des réalisations physiques, les transformations économiques et sociales recherchées et l'efficacité de l'action entreprise.

Au niveau des investissements, il n'est pas inutile de rappeler à nouveau, la directive constante qui s'attache à la recherche des coûts minima et au respect des normes d'investissement qui s'inscrivent dans

la politique d'austérité qui demeure une des lignes directrices, permettant d'affecter le maximum de nos ressources économiques à notre développement et à nous assurer que celui-ci se fait d'abord sur nos propres forces.

Tableau récapitulatif des investissements

en millions de dinars

	Autorisations totales de dépenses 1974-1977	%	Coût des nouveaux programmes
Industrie	48.000	43,5	65.350
Agriculture	12.005	10,9	9.224
Hydraulique	4.600	4,2	4.840
Tourisme	1.500	1,4	1.200
Pêches	155	0,1	54
Infrastructures économiques ..	15.521	14,0	16.718
Education-formation	9.947	9,0	8.988
Social.....	14.610	13,3	16.330
Equipement administratif	1.399	1,3	1.304
Etudes-Divers-Imprévus	2.520	2,3	2.463
Total.....	110.217	100,0	126.471

CHAPITRE I

L'ACCELERATION DE L'INDUSTRIALISATION

Avec le 1er Plan Quadriennal 1970-1973, les investissements dans le domaine industriel auront connu une expansion particulièrement remarquable qui traduit la mise en œuvre effective de la politique d'industrialisation dans laquelle le pays s'est engagé. Toutes les branches de l'économie industrielle auront en définitive bénéficié d'un effort conséquent qui aura permis de lancer et de mener proche de leur terme un nombre important de projets.

Les réalisations effectuées au cours de ces dernières années, à la fois par leur diversité et leur répartition sur tout le territoire, permettent de considérer que les objectifs de la première étape de la Stratégie Globale de Développement à l'horizon 1980 sont désormais inscrits dans la réalité et que les assises principales de la création d'une industrie nationale ont été concrétisées.

Le nouveau Plan Quadriennal intervient donc au moment où l'effort d'industrialisation du pays est largement amorcé. Il intervient également au moment où le niveau atteint par l'activité économique et les revenus, grâce à l'action de développement, induit de nouveaux et grandissants besoins en produits pour la satisfaction de la demande de l'investissement et de la consommation. Il intervient enfin, dans un contexte international où la nécessaire remise en cause de l'ordre économique inégal imposé au Tiers Monde offre des opportunités nouvelles de modifier la nature de nos échanges extérieurs et de les élargir.

Ainsi cette deuxième étape de la Stratégie Globale de Développement à l'horizon 1980 est abordée avec des acquis importants et des chances supérieures. En particulier l'élan supplémentaire qu'il est possible de donner à l'effort d'industrialisation doit permettre de mieux concrétiser *l'objectif essentiel que constitue une plus grande intégration des activités industrielles en vue d'un élargissement rapide des productions et de l'emploi.*

Ce contexte éclaire la dimension nouvelle donnée à l'effort d'industrialisation qui reste marqué par les orientations à long terme qui ont présidé à la définition des programmes industriels du précédent Plan.

De ce point de vue, il convient de rappeler que l'industrialisation est, et demeurera, la base essentielle de construction d'une économie nationale en mesure de pouvoir satisfaire à terme tous les besoins du pays et notamment le plus essentiel d'entre eux, l'emploi. Les acquis importants concrétisés durant ces dernières années ne signifient pas en conséquence que les efforts à déployer doivent être ralentis. Bien au contraire, c'est une nouvelle étape qui s'amorce avec le IIe Plan Quadriennal, étape plus difficile encore que la précédente parce que marquée par un front d'actions plus large, plus diversifié, plus complexe et qui demande de réserver à l'industrie une part très importante dans le volume d'investissement du IIe Plan Quadriennal. C'est ainsi qu'il est prévu de plus que doubler l'effort dans ce domaine.

Dans ce contexte d'intensification de l'industrialisation, deux aspects méritent une attention particulière : d'une part le souci qu'il faut continuer à accorder aux secteurs et projets les plus déterminants et les plus impératifs au regard de la stratégie générale d'industrialisation surtout s'ils ont enregistré des retards ou des lacunes durant le précédent Plan, d'autre part l'intérêt plus grand qu'il convient désormais d'apporter à la localisation des investissements en fonction des objectifs de la politique générale d'aménagement du territoire dont les principes viennent d'être arrêtés.

Le développement et la valorisation des hydrocarbures

L'économie pétrolière, dont le rôle demeure encore déterminant en tant que source d'accumulation pour le développement occupe tout naturellement une place importante dans les programmes d'investissement industriels.

Outre l'intensification de l'effort de prospection destiné à mettre à jour de nouveaux gisements et qui se développe dans le nouveau cadre tracé par les textes du 12 Avril 1971, l'investissement dans le domaine des hydrocarbures sera dans le prochain Plan dominé par les initiatives prises en vue d'exporter d'importantes quantités de gaz et valoriser la production exportée de pétrole brut.

En ce qui concerne la prospection, après la période écoulée qui a concentré ses efforts sur l'élargissement des connaissances de base, les investissements prévus permettront de développer la recherche pétrolière et de l'étendre à de nouvelles zones. L'entreprise nationale du secteur continuera d'être le moteur principal de l'action. A cet effet, et pour lui permettre également de mener à bien les investissements nécessaires au développement des gisements de pétrole et de gaz, son équipement en moyens de services pétroliers sera élargi, en même temps que le réseau de ses filiales mixtes verra son potentiel d'intervention renforcé.

Avec le prochain Plan, l'exportation de gaz naturel, et l'extraction du condensat, vont prendre une ampleur nouvelle à la hauteur des potentialités que recèle en la matière le sous-sol national. Plusieurs gazoducs, dont certains devraient se poursuivre au-delà des frontières jusqu'aux lieux de consommation, et plusieurs ensembles de liquéfaction seront en conséquence initiés dans la période à venir.

En vue de valoriser les hydrocarbures exportés, un programme de raffinage a également été retenu. Il permettra en outre de mieux réaliser l'approvisionnement du marché algérien en carburants, lubrifiants et bitumes, en même temps qu'il s'inscrit dans le cadre des orientations relatives à la transformation des ressource naturelles et à l'élargissement des industries de base.

En liaison avec la réalisation des investissements destinés notamment à la liquéfaction et au raffinage, il faut noter l'importance qui sera prise dans la période prochaine par la production de G.P.L., tant pour la satisfaction des besoins nationaux que pour l'exportation (où l'Algérie va prendre une position de choix).

En définitive, l'important programme retenu dans le domaine des hydrocarbures aboutira d'une part à élargir l'économie de cette branche mais surtout à mettre en place les conditions d'une nouvelle expansion notamment dans le domaine du gaz appelé à prendre immédiatement après la fin du II° Plan Quadriennal une place désormais marquante dans l'économie nationale.

Le contrôle plein et entier exercé par le pays sur ses ressources naturelles donne une signification encore plus riche à ces objectifs.

L'élargisement des industries de base et la transformation des ressource naturelles

Le principe de la transformation maximum des ressources naturelles sur notre sol a depuis longtemps été affirmé comme une des orientations de base à la fois de l'élargissement des assises de notre industrialisation et du contenu à donner à nos échanges économiques extérieurs. Durant le 1er Plan Quadriennal l'attention et les initiatives se sont concentrées sur le premier aspect considéré comme une prioriété parce que directement lié à la construction d'une économie nationale indépendante.

Les projets entrepris dans le domaine de la sidérurgie, de la métallurgie des non-ferreux, de la pétrochimie, des engrais, du ciment répondaient à cette exigence.

Avec le II° Plan Quadriennal, et compte tenu des changements qui se dessinent dans l'ordre économique international, il est possible de

donner davantage de place au deuxième aspect dans le but non seulement d'enrichir et de diversifier le contenu de nos échanges commerciaux mais également et surtout de saisir toutes les possibilités d'élargissement de l'intégration des activités industrielles.

La transformation conséquente et systématique de nos ressources naturelles à destination en partie de l'exportation, et la production de masse qu'elle autorise, constitue en effet un puissant facteur d'élargissement de la gamme des production nationales qui, au-delà des mutations structurelles de notre commerce extérieur représente une chance d'accélérer le processus d'industrialisation en profondeur.

Dans le domaine de la **sidétrurgie,** le II° Plan Quadriennal verra se poursuivre l'installation du complexe sidérurgique d'El Hadjar dont la capacité atteindra deux millions de tonnes permettant de couvrir ainsi une large gamme des produits sidérurgiques principaux.

Parallèlement un nouveau centre sidérurgique de moindre dimension, situé à Jijel dans l'est du pays, sera initié avec pour finalité la production des aciers spéciaux et des ferro-alliages.

Mais le projet le plus important dont la préparation devra être entreprise pour être lancé en fin de Plan, concerne une seconde sidérurgie de grande dimension, ayant au départ comme vocation principale l'exportation, mais également destinée à combler les besoins nationaux dans certaines catégories de produits.

La localisation de ce complexe devra être étudiée avec beaucoup d'attention en vue de réaliser dans l'optique de l'aménagement du territoire, la meilleure synthèse des exigences et des contraintes que suppose un tel ensemble industriel. Il conviendra de prendre en considération à la fois l'impact de ce projet pour les populations et leur emploi, ses besoins du point de vue des infrastructures portuaires ou de son alimentation en eau, ainsi que les nécessités liées à son approvisionnement en matières premières et la destination de ces productions.

Avec le II° Plan Quadriennal l'industrie des **non-ferreux** va prendre une ampleur nouvelle, jusqu'ici limitée à l'électrolyse du zinc, elle va s'étendre en particulier à la production et à la première transformation de l'aluminium, produit destiné à jouer un rôle de plus en plus grand notamment dans l'industrie du bâtiment et qui bénéficie dans notre économie de conditions favorables de développement grâce aux disponibilités en énergie.

Le programme d'élargissement des industries de base et de **transformation des ressources** naturelles prend également une ampleur **dans le domaine de la pétrochimie**.

Outre l'extension de l'unité lancée durant le précédent Plan et le lancement de la raffinerie pétrochimique de Skikda, un programme de transformation des hydrocarbures vers les produits intermédiaires et finaux sera mis au point dans la double perspective de l'exportation et de l'élargisement de l'intégration industrielle dans le domaine de la chimie.

Lié au développement prévu dans l'agriculture, un effort d'investissement particulièrement important et prioritaire sera mené dans le domaine des *engrais*. Il s'agit de faire face aux besoins actuellement non couverts par la production nationale pour les nitrates et de préparer la satisfaction des besoins de la fin du Plan tant pour les nitrates que pour les phosphates.

Un projet de transformation du phosphate en acide phosphorique est également retenu en vue de valoriser cette matière première avant son exportation.

En relation avec les besoins nationaux croissant très rapidement, et en vue d'améliorer les capacités d'absorption des investissements, un très vaste programme dans le domaine du **ciment** a été retenu dans le but de mettre en place une capacité de production, avant 1980, de 10 millions de tonnes. Ce programme a été conçu pour nous libérer des contraintes et des aléas de l'approvisionnement extérieur et a été réparti sur le territoire de manière à rapprocher le plus possible les centres de production des lieux de consommation.

Parallèlement à toutes les actions de mise en place d'une industrie de base, l'élargisement des disponibilités en ressources naturelles du pays doit être activement recherché. Aussi le secteur des *mines* bénéficie-t-il d'un programme de recherche destiné à poursuivre et amplifier celui entrepris durant le précédent Plan et qui concerne à la fois la recherche systématique, la recherche sur indices et l'allongement de la durée de vie des mines existantes.

L'exploration dans les régions du Sud continuera à prendre une place notable dans ces efforts, tandis que devront être intensifiées toutes les recherches de substances directement liées à la mise en œuvre de projets d'investissement ayant un caractère stratégique comme le ciment.

Du point de vue de l'exploitation des gisements d'ores et déjà reconnus, ou en production, les investissements prévus par le prochain Plan toucheront principalement à l'extension des mines de fer, de phosphates, au lancement de l'exploitation des gisements de Gara-Djebilet et Kenadza, dès que les conditions économiques et techniques seront réunies. D'autres gisements pourront, dans la période, en fonction du progrès des connaissances les concernant, faire l'objet d'investissement de mise en exploitation.

Durant le 1er Plan Quadriennal, le programme d'exploitation et de transformation des ressources naturelles va ainsi connaitre une importance nouvelle. L'ensemble des initiatives qui seront prises dans ce domaine devront permettre d'élargir nos capacités d'accumulation en devises, en même temps qu'elles doivent veiller à sauvegarder toutes les chances et les besoins de l'industrialisation future et ainsi organiser une exploitation et un développement optimum de toutes les catégories de ressources naturelles.

Cette approche, qui vise à imprimer, à l'utilisation de ce patrimoine précieux le dynamisme exigé par le présent et le moyen terme, fait ainsi la place qu'il faut aux soucis du long terme.

L'accélération de la mise en place des industries d'intégration

Dans la stratégie générale d'industrialisation du pays, outre la nécessaire mise en place des industries de base, la construction d'un réseau de relations industrielles denses, diversifiées et continues, constitue un objectif majeur.

C'est en effet à cette condition que l'économie industrielle pourra former un ensemble cohérent capable d'entretenir sans cesse le développement national et de répondre correctement à ses besoins du double point de vue des produits qui lui sont nécessaires et du rythme de création de postes de travail voulu.

Cette approche conduit impérativement à privilégier les activités et les projets qui sont à même de concourir au mieux à la mise en œuvre de ces mécanismes multiplicateurs dans le proccessus de croissance.

Les objectifs essentiels d'intégration destinés à matérialiser une industrialisation véritable et qui ont caractérisé l'action déjà menée pour élargir les relations inter-industrielles et assurer la satisfaction des besoins essentiels de la production et de l'investissement par l'industrie nationale, inspirent toujours la politique d'investissement pour toute la catégorie des industries de transformation des métaux, des constructions mécaniques et électriques, des matériaux de construction, des industries chimiques et du travail du bois. Ces objectifs recevront dans le IIe Plan Quadriennal une ampleur nouvelle que nécessite l'évolution rapide des besoins en biens nécessaires à la réalisation du rythme d'investissement imprimé à l'économie.

C'est ainsi que dans le domaine de la **première transformation des métaux**, domaine particulièrement important pour la réalisation des investissements, une priorité marquée est réservée à la branche charpente et chaudronnerie, qui bénéficie de nombreux projets tant au niveau de l'entreprise nationale que de l'industrie locale. Les

réalisations prévues sont suffisamment diversifiées et largement réparties sur le territoire national pour faire face dans des conditions correctes à la demande.

Toutefois, il convient de signaler l'importance qui s'attache à l'exécution la plus rapide possible des projets pour cette catégorie de produit qui conditionnent tout particulièrement le rythme et le volume général des investissements.

Le programme de forge et de fonderie répond à la fois aux besoins des grands complexes industriels où ces unités sont intégrées et ceux qui s'expriment de façon éparse. De ce dernier point de vue, il faut noter que les problèmes de maintenance d'un capital de production qui s'élargit sans cesse, exigent que les industries nationales soient de plus en plus en mesure de répondre à des besoins ponctuels.

Divers projets ont également été retenus notamment pour la fabrication de profilés en acier et en aluminium, de tôles et bandes d'aluminimum ainsi que plusieurs tréfileries d'acier doux et d'acier dur.

Poursuivant la transformation des métaux, mais davantage liées à la production, les **industries mécaniques et électriques** occupent une place de choix dans l'ensemble des industries d'intégration. C'est à travers cette branche que doit se réaliser au mieux l'élargissement visé des relations inter-industrielles et c'est également grâce à elle que se vérifie la promotion industrielle profonde qui touche à la fois les produits et les hommes par le degré de qualification technique exigé d'eux. Aussi, est-ce dans ce secteur que les problèmes et difficultés de préparation et de maitrise de l'investissement et de la production se posent avec le plus d'acuité. Mais c'est aussi à travers ce type d'activités que s'acquiert l'expérience industrielle la plus solide.

Déjà durant le 1er Plan Quadriennal cette branche a connu un premier développement notable dominé entre autre par trois grandes réalisations destinées à fabriquer le camion, le tracteur et leur moteur, ainsi que les machines-agricoles. Avec le IIe Plan Quadriennal les industries mécaniques et électriques doivent connaitre un nouvel et important essor qu'exigent à la fois leur fonction dans le processus d'industrialisation et la croissance rapide des besoins en produits de cette branche.

Dans cette perspective le IIe Plan Quadriennal engagera une série de grands projets appelés à fournir les équipements nécessaires à diverses activités économiques. En particulier sera entreprise la réalisation des ensembles industriels destinés notamment à fabriquer le matériel de travaux-publics, le véhicule particulier, un nouvelle gamme de camions, et une nouvelle série de moteurs. Le chantier naval de Mers El Kebir, déjà lancé à titre de chantier école passera

au stade industriel. Par ailleurs la fabrication de divers produits, matériels et équipements sera entreprise en particulier pour l'irrigation, pour le téléphone, pour l'appareillage électrique industriel et domestique et pour l'électronique grand public.

Cette gamme très diversifiée d'initiatives dans le domaine des industries mécaniques et électriques traduit la grande promotion que le IIe Plan Quadriennal entend donner à cette branche stratégique. Son caractère complexe va exiger de la part de toutes les entreprises concernées des efforts importants pour la conception, la mise en œuvre et ensuite la valorisation des investissements réalisés.

Toujours au titre de l'intégration industrielle, mais plus spécialement pour les besoins de la construction et notamment des besoins nécessaires à l'élargissement des programmes d'habitat, les **matériaux de construction** continuent à bénéficier d'investissements importants.

Les actions dans ce domaine, qui ont naturellement été fixées sur la base de l'évolution prévisible des besoins, ont été réparties de façon à rapprocher le plus possible la production de son lieu d'utilisation.

C'est dans cet esprit qu'une place importante a été faite dans cette branche à l'industrie locale confiant à l'entreprise nationale la conduite des productions stratégiques tel que le ciment, et la responsabilité des unités de grande dimension destinées à apporter à l'approvisionnement toute la souplesse nécessaire.

Les objectifs assignés à cette branche sont d'autant plus impératifs qu'ils incluent la nécessité de redresser les insuffisances et de rattraper les retards antérieurs.

C'est là la justification essentielle de la décision prise à la fin du 1er Plan Quadriennal de lancer de très grosses unités pour certains produits comme les briquetteries de 100.000 tonnes.

Outre les projets de fabrication de ciment, le IIe Plan Quadriennal a retenu un programme conséquent pour tous les produits. En particulier doivent être réalisés dans la période, en plus des extensions, 18 grosses briquetteries et 32 briquetteries moyennes, initiées par les wilayate, deux nouveaux projets de céramique sanitaire, une nouvelle unité de verre plat, et diverses unités de chaux, plâtre, amiante-ciment et agglomérés.

Cet ensemble de réalisations, s'il est correctement mené, nous permettra à la fin du IIe Plan Quadriennal, de dépasser les contraintes d'approvisionnement qui ont géné la réalisation des programmes antérieurs et continueront à peser sur le rythme d'investissement du Plan actuel. Ainsi aura été réunie une des conditions d'élargissement de nos capacités de réalisation.

L'industrie du bois participera également à cet élargissement et à ce titre elle a aussi bénéficié d'une attention notable. Les unités retenues ont obéi à la même approche que celle des matériaux de construction du point de vue de la localisation et du partage des responsabilités entre les entreprises à portée nationale et les entreprises à portée locale. Le programme décidé comporte en particulier sept grosses unités de menuiserie générale et 30 unités d'intérêt local et divers projets intéressant la fabrication des panneaux, la transformation du liège et la production du mobilier de collectivités.

Par contre les projets nouveaux intéressant l'industrie du *papier* sont beaucoup moins importants que ceux du Plan précédent qui a permis dans ce domaine de faire un pas très important dans la satisfaction des besoins et la valorisation des matières premières disponibles notamment l'alfa et la paille. Le II° Plan Quadriennal a essentiellement retenu quelques projets destinés à fournir les emballages nécessaires à la production.

En dehors de la pétrochimie et des engrais dont il a déjà été question, **les industries chimiques** participent également à l'objectif d'intégration industrielle par la fourniture de demi-produits nécessaires à la production ou à l'investissement. Dans ce domaine le précédent Plan a été marqué essentiellement par le lancement, à la faveur des Programmes Spéciaux de Sétif et d'El-Asnam, de l'industrie de transformation des plastiques. Celle-ci continuera à se développer au cours des années qui viennent pour répondre aux besoins croissants et diversifiés en la matière et assurer la transformation des produits issus du complexe pétrochimique de Skikda.

Par ailleurs la production de gaz industriel est appelée à connaitre une expansion remarquable avec le lancement de 11 unités et l'extension de quatre autres. Les autres interventions prévues par le II° Plan Quadriennal dans le domaine des demi-produits chimiques concernent essentiellement les produits sodiques, les peintures et les pneumatiques.

En définitive, par leur nombre, leur répartition sur le territoire, et surtout leur caractère marquant, les interventions décidées pour accélérer, durant le II° Plan Quadriennal, l'intégration industrielle, vont aboutir à imprimer à notre économie une transformation profonde non seulement parce qu'elles densifient le maillage industriel mais surtout parce qu'elles lui donnent une autre qualité.

La satisfaction des besoins de consommation de masse

L'évolution rapide des revenus, jointe à la croissance démographique donne encore plus de relief à l'objectif de satisfaction par l'industrie nationale des grandes consommations de masse. Durant la période écoulée des progrès très importants dans la couverture

des besoins nationaux par notre production ont été réalisés notamment dans le secteur des textiles. Par contre d'autres domaines, comme certaines branches des industries alimentaires, ont connu des difficultés pour pouvoir suivre l'évolution de la consommation. La tâche du IIe Plan Quadriennal sera de poursuivre l'équipement industriel du pays de manière à préparer la satisfaction des besoins futurs à un niveau correct, et à combler les lacunes qui demeurent dans la gamme des productions principales destinées à la consommation.

De ce point de vue les programmes les plus importants du IIe Plan Quadriennal concernent **les industries alimentaires.** En particulier, la transformation des céréales qui dispose d'un appareil de production vétuste et dont les capacités sont depuis longtemps utilisées à plein, bénéfice de nombreux projets qui s'ajoutent à ceux dont la réalisation est en cours. Dans les années qui viennent l'entreprise nationale concernée aura à promouvoir la réalisation de 17 minoteries, la modernisation ou l'extension de 11 autres, et à lancer la construction de 12 unités de pâtes alimentaires ou aliments infantiles. Malgré son ampleur et compte tenu de son caractère stratégique, il est impératif que tout ce programme soit mené à son terme dans les délais fixés.

Le reste des industries alimentaires est surtout centré sur les oléagineux, produit également important dans la consommation des ménages. D'autres projets intéressent enfin la conserverie et les tabacs.

L'industrie textile constitue le second volet important dans l'objectif de satisfaction dans les meilleures conditions des grandes consommations. Le développement que cette industrie a pris jusqu'à présent dans le secteur public a été centré sur la transformation du coton. Pour pouvoir satisfaire les besoins dans toute leur gamme, il est désormais nécessaire de promouvoir la production de tissus à partir d'autres fibres.

C'est ainsi, que outre le complexe lainier en cours, d'autres projets qui n'ont pas été lancés durant le 1er Plan Quadriennal seront entrepris pour produire des tissus artificiels, synthétiques et de laine. Par ailleurs sera poursuivie, pour la consolider, l'harmonisation de la production à base de coton en lui apportant les compléments nécessaires notamment au niveau de la filature.

Enfin, l'adaptation de nos productions aux exigences en qualité et prix au marché mondial doit être systématiquement poursuivie.

Il faut noter également que le développement de notre industrie textile exige la promotion de la fabrication en amont des matières premières nécessaires lorsque les conditions le permettent. C'est ainsi qu'il a été prévu de donner une impulsion à la production de fibres

artificielles à partir de la cellulose et de fibres synthétiques dans le cadre du développement de notre pétrochimie.

Le domaine des **cuirs et chaussures** ne fait pas l'objet d'investissements importants dans le IIe Plan Quadriennal, les capacités de production déjà ou en cours de mise en place étant de nature à satisfaire les besoins prévisibles.

Enfin, un certain nombre d'autres investissements seront entrepris dans *diverses branches industrielles* pour répondre à la demande d'autres biens de consommation et d'équipements ménagers, tels que l'ameublement, les détergents et autres produits.

Mais la série de projets la plus importante concerne **l'industrie pharmaceutiques** qui va recevoir une impulsion importante durant le IIe Plan Quadriennal.

Dans l'étape actuelle d'industrialisation et compte tenu des efforts nécessaires dans d'autres domaines industriels, la promotion des industries de biens de consommation occupe une place encore relativement modeste dans le volume des investissements. Cependant elle touche à l'essentiel puisqu'elle couvre l'ensemble des besoins prioritaires ou les plus massifs. Il appartiendra aux Plans ultérieurs d'élargir la gamme des interventions. D'ores et déjà, et s'agissant d'activités qui autorisent de petites séries et mettant en œuvre des technologies peu complexes, le secteur privé et la petite et moyenne industrie initiée par les collectivités locales peuvent contribuer à améliorer le degré de satisfaction des besoins de consommation par la production nationale.

La promotion des activités industrielles locales

Les Plans précédents et les Programmes Spéciaux avaient permis de développer un certain nombre d'activités de transformation de portée locale essentiellement à travers des projets d'artisanat orientés vers les productions du type « traditionnel ». Ces interventions, importantes ces dernières années, ont atteint leur limite sauf à prendre le risque de créer des problèmes au niveau de l'écoulement des productions. D'autre part leur apport, pour non négligeable qu'il soit à l'échelle de l'économie locale, n'est pas suffisant pour la dynamiser de façon conséquente.

Par ailleurs, dans le domaine proprement industriel, une série d'activités peut, dans l'étape actuelle, connaitre un développement favorable grâce aux réalisations de dimensions modeste parce que lié soit à l'étroitesse du marché soit à la satisfaction des besoins locaux.

Cet ensemble de considérations joint aux nécessités d'animation de l'économie locale et aux soucis de promouvoir les responsabilités

économiques des collectivités locales dans l'esprit des codes qui les régissent, à conduit à retenir le principe d'un programme conséquent et diversifié de petite et moyenne industrie locale touchant toutes les wilayate du pays.

Dans l'ensemble le programme pour le IIe Plan Quadriennal a été centré sur la satisfaction des besoins locaux et principalement ceux liés à la réalisation des investissements. C'est ainsi que les matériaux de construction occupent une place importante dans la liste des projets qui a été prévue, de même que les petites unités de première transformation des métaux et de mécanique.

Au total, c'est plus de 500 projets nouveaux qui seront mis en œuvre, si on y inclut les quelques projets qui ne se rattachent pas directement au domaine industriel. Pour les mener à bien les collectivités concernées devront pouvoir bénéficier du soutien des administrations et organismes nationaux en mesure de les aider tant au niveau de la conception qu'à celui de la réalisation.

Ce nombre considérable de projets que toutes les wilayate devront lancer, matérialise la volonté de créer sur tout le pays, à côté et en complément du réseau de plus en plus dense mis en place par les entreprises nationales, un tissu industriel de portée locale dont la finalité s'insère dans l'objectif général de diffusion du développement à l'intérieur du pays.

Pour mesurer toute l'envergure de l'action d'industrialisation qui va être entreprise au cours des quatre années qui viennent, il convient de rappeler qu'aux initiatives nouvelles et conséquentes qui sont prévues, s'ajoutent celles qu'il s'agira d'achever dans la même période. Cet ensemble donne la mesure de tous les efforts qu'il faudra entreprendre pour à la fois maîtriser correctement les problèmes de conception, de préparation des investissements, de mise en production et plus tard de production et de gestion. C'est particulièrement au niveau de la constitution, à temps, des équipes capables de fournir ces efforts que se déterminera une des conditions principales de la concrétisation des objectifs visés.

Au delà du moyen terme, et pour consolider et aider à l'élargissement des acquis, il importe de se soucier de préparer dès à présent les structures et les hommes capables de faire progresser notre pays dans la maîtrise de la technologie notamment au niveau de l'**engineering** et de la recherche.

En définitive, grâce à l'ampleur des initiatives, à leur diversité, à leur localisation judicieuse qui en sera faite sur tout le territoire en fonction de la politique tracée d'aménagement du territoire, le IIe Plan Quadriennal aura constitué une nouvelle étape d'importance dans le processus d'industrialisation et aura permis de mettre en place un nouveau paysage industriel.

Investissements industriels

en millions de dinars

	Autorisations totales de dépenses 1974-1977	Coût des nouveaux programmes
Hydrocarbures	19.500	26.000
Mines	1.100	800
Electricité	1.525	1.700
Sidérurgie	5.865	8.000
Construc. mécan. et électr.	6.238	10.700
Chimie	4.000	4.850
Matériaux de construction ...	4.100	4.550
Industries alimentaires	1.470	2.250
Textiles	1.420	2.000
Cuirs	170	300
Bois-papier et divers	1.660	3.000
Industrie locale et artisanat ..	910	1.150
Etudes générales	42	50
Total.....	48.000	65.350

CHAPITRE II

LA TRANSFORMATION DE L'ECONOMIE AGRICOLE

La complexité et les contraintes propres au milieu agricole, jointes à des structures pas toujours adaptées et à un déficit criard d'encadrement compétent, ont longtemps handicapé le développement de notre agriculture. Après la période marquée par des efforts d'organisation et de rééquipement du secteur autogéré, le premier Plan Quadriennal a été l'occasion de mettre en place un dispositif nettement amélioré, qui permet d'appréhender, dans des conditions meilleures, les problèmes du monde rural.

Les efforts réalisés, ces quatre dernières années, ont permis de mettre en place les conditions structurelles, et techniques d'un développement rapide de l'économie agricole, à la mesure tant de l'importance des populations qui en dépendent que des besoins alimentaires croissants du pays.

C'est ainsi que des actions variées ont été entreprises en vue d'intensifier la production, grâce notamment aux progrès de la fertilisation, de l'utilisation des semences à haut rendement, de la mécanisation, de la plasticulture, ou de l'introduction de nouvelles cultures.

D'autre part, parmi les réalisations qu'il faut mettre en évidence, il convient de citer les plantations arboricoles, notamment grâce aux Programmes Spéciaux et à la mise en place d'un appareil de formation diversifié.

La Révolution Agraire, approche nouvelle des problèmes du monde rural

Mais l'acquis le plus important et le plus déterminant pour l'avenir, aura été la préparation et la réalisation avancée de la Révolution Agraire qui introduit une approche radicalement nouvelle dans le développement agricole et la promotion des campagnes.

Avec la Révolution Agraire, c'est l'ensemble des structures archaïques et des rapports de production dépassés qui sont remis en cause, permettant ainsi, à travers les nouvelles formes d'exploitation de la terre, de libérer les énergies créatrices du monde paysan.

Les deux années d'application que la Révolution Agraire a connues au cours du 1er Plan Quadriennal, se sont déjà traduites par des résultats tangibles mesurables au fait que plus de 700.000 hectares ont été attribués à près de 60.000 bénéficiaires organisés en près de 4.000 coopératives de types divers.

Outre cette répartition nouvelle de la terre, qui réserve aux producteurs le fruit de leur travail, la première étape de mise en œuvre de la Révolution Agraire a d'ores et déjà largement engagé sur le terrain la transformation des structures d'encadrement de l'agriculture, par la création de plusieurs centaines de coopératives agricoles polyvalentes de services et commencé à concrétiser une de ses ambitions majeures, la transformation des conditions de vie dans les campagnes, notamment grâce à la réalisation de plusieurs dizaines de villages.

Il est utile de souligner que l'ensemble de ces initatives a été mené dans un cadre démocratique et décentralisé puisque l'essentiel des opérations de constitution et d'attribution du Fond National de la Révolution Agraire, a reposé sur l'Assemblée Populaire Communale élargie aux petits paysans et aux organisations politiques à l'échelon communal.

Durant le IIe Plan Quadriennal, la mise en œuvre de la Révolution Agraire continuera à connaitre une intensité toute aussi marquée, bien que dominée par des programmes d'actions de nature différente, destinés à parfaire l'œuvre accomplie afin de faire donner à cette Révolution dans les campagnes le maximum de ses fruits.

Outre l'achèvement de la phase d'attribution qui devrait permettre, en définitive de faire bénéficier de terres environ 150.000 paysans, l'application de la Révolution Agraire aux domaines de la forêt, du pastoralisme et de l'hydraulique agricole, permettra d'introduire dans ces trois aspects importants de l'économie agricole des changements structurels en mesure de leur imprimer un élan nouveau. De même seront dégagés les voies et moyens de l'organisation et de l'aide à apporter à une exploitation rationnelle des petites superficies.

Enfin, la Révolution Agraire va imprimer à l'action de mise en valeur des terres, une dimension nouvelle notamment grâce aux possibilités d'intervention ouvertes par la constitution de *« groupements de mise en valeur »* sur toutes les terres du Fonds National de la Révolution Agraire qui l'exigent et l'achèvement du réseau des coopératives agricoles polyvalentes de services, dont le rôle, déterminant dans l'unification de l'agriculture, est à souligner.

Une attention particulière est à apporter durant la période du IIe Plan Quadriennal à la consolidation de toutes les structures nouvelles mises en place et à l'adaptation de celles qui existent, afin

de garantir la pleine concrétisation de toutes les espérances de la Révolution Agraire.

C'est dans cet esprit que doit être poursuivie et sauvegardée l'autonomie de gestion de toutes les exploitations agricoles et ceci dans un cadre qui leur garantisse un niveau de revenu minimum et les rende effectivement responsables de la conduite de leur production et de la valorisation maximum.

L'application de ces principes au secteur autogéré apportera des solutions durables aux problèmes et difficultés qu'il a connus ces dernières années notamment du point de vue de la gestion des exploitations et de leur équilibre financier.

En définitive, la période du IIe Plan Quadriennal est une période tout aussi importante, pour la mise en œuvre de la Révolution Agraire qui aura à consolider ses assises et ses structures et à élargir son impact sur la transformation des revenus et des conditions de vie des masses paysannes.

La satisfaction des besoins prioritaires

L'action que devra mener le prochain Plan pour satisfaire les besoins prioritaires du pays portera principalement sur de larges programmes *d'intensification des principales cultures* en vue d'accroitre considérablement les rendements moyens et les productions.

Les efforts d'intensification devront porter en tout premier lieu sur les céréales et les maraichages qui constituent l'essentiel des consommations alimentaires nationales.

Pour **les céréales,** il s'agit de parvenir à une amélioration des rendements moyens de deux qx/ha, qui les fera passer d'un niveau de six qx/ha à huit qx/ha. Ces résultats seront atteints notamment grâce à :

— la poursuite des efforts de fertilisation et d'utilisation des semences à haut rendement,

— l'élargissement des moyens mécaniques des exploitations,

— l'amélioration de l'encadrement et la vulgarisation des techniques culturales mieux adaptées.

Ces actions toucheront l'essentiel des superficies consacrées à la céréaliculture et tous les types d'exploitation.

Une attention particulière devra être portée à la mise en œuvre des programmes retenus en faveur des petits agriculteurs qui bénéficieront d'une aide sous des formes diverses. Le programme retenu à ce titre couvre 600.000 hectares.

Dans le domaine **maraicher**, la concrétisation des objectifs de production arrêtés s'appuie sur une double action : l'une vise à améliorer les rendements moyens de l'ordre de 30 qx à l'hectare grâce à une meilleure conduite des cultures et à l'utilisation des techniques modernes telle que la plasticulture ; l'autre consiste en un élargissement des superficies irriguées consacrées aux maraichages qui passeront de 95.000 ha à 115.000 ha.

Il convient de souligner également l'importance qui est attachée à certains élevages déterminants dans la satisfaction des besoins prioritaires.

A ce titre, les moyens déjà mis en place pour l'**élevage bovin laitier** devront être mieux valorisés et élargis considérablement en liaison avec l'évolution programmée des cultures fourragères et de l'industrie des aliments du bétail.

Les objectifs arrêtés tendent à obtenir une production moyenne par tête de 2.900 litres par an pour un cheptel en production qui sera augmenté de 60.000 unités dont 30.000 importées.

Les infrastructures d'accueil, pour 75.000 unités zootechniques, ont été fixées à un niveau qui permette de faire face à l'accroissement du troupeau dans la période du IIe Plan Quadriennal et au-delà.

La demande grandissante en **viande** nécessite que soient mises en place toutes les conditions permettant d'accroitre la production de viande par tête de bétail bovin ou ovin.

Les programmes retenus pour ce faire consistent à mettre en œuvre des actions d'engraissement dans des exploitations spécialisées et à introduire, de façon conséquente, l'élevage ovin dans les exploitations céréalières.

Au plan physique, 21.000 bovins et 500.000 ovins feront l'objet de ces deux types d'intervention qui permettront également d'apporter aux exploitations agricoles concernées un facteur supplémentaire d'équilibre et de valorisation de leurs ressources.

En vue de combler les déficits prévisibles en viande, il a été jugé utile de promouvoir un vaste programme avicole appuyé sur, à la fois, l'office national concerné et sur une action décentralisée au niveau des communes, des villages de la Révolution Agraire, et des productions familiales.

La valorisation des capacités de production existantes

Outre les formes de valorisation des capacités de production existantes mentionnées précédemment, différentes interventions sont prévues afin d'assurer une plus grande efficacité dans l'utilisation du capital agricole.

Dans le but d'adapter les productions aux besoins du pays, des programmes de reconversion de cultures ont été arrêtés. Ils touchent en priorité à la *résorption des terres en jachères* sur un demi-million d'hectares, ce qui doit permettre d'élargir les capacités fourragères et les productions de légumes secs.

Pour promouvoir cette action importante, les exploitations agricoles concernées devront pouvoir compter sur un concours technique efficace et disposer de moyens de production adéquats. Ces deux conditions sont indispensables à l'introduction de nouvelles techniques culturales exigées par la disparition des jachères, partout où les conditions physiques le permettent.

Une part notable des objectifs de production visés dans le Plan est liée à la réussite de cette opération qui permettra par ailleurs d'améliorer l'emploi et les revenus des exploitants.

La poursuite de la *reconversion du vignoble* dont les buts et les dimensions ont été arrêtés à un niveau en harmonie avec les potentialités physiques des sols et les conditions économiques de cette culture, constitue le deuxième volet dans l'effort d'adaptation de notre agriculture aux besoins réels du pays.

Le programme, qui s'ajoute à celui déjà réalisé aura permis de libérer pour de nouvelles cultures une superficie de 33 milliers d'hectares en terres généralement classées parmi les meilleures.

La production viticole se trouvera dans ces conditions limitée en superficies et quantités, mais qualitativement améliorée notamment grâce aux efforts entrepris pour la reconstitution de vignobles de qualité supérieure. Par ailleurs cette reconversion est l'occasion d'une extension des raisins de table.

Toujours au titre de la recherche d'une meilleure utilisation du capital en place, un programme de grande envergure a été retenu en vue *d'améliorer les plantations arboricoles existantes.* Il porte notamment sur les vergers d'agrumes, les arbres fruitiers et l'olivier. Les superficies concernées sont voisines de 100.000 hectares.

D'autres productions, notamment les *cultures industrielles,* connaîtront une promotion notable qui résultera à la fois des améliorations des rendements et de leur extension à de nouvelles superficies. Deux cultures devront bénéficier d'un effort particulier : la betterave liée à l'approvisionnement des deux complexes sucriers d'El-Khemis et de Guelma et les graines oléagineuses destinées à l'industrie des corps gras.

Cet ensemble de programmes et d'actions lié à la valorisation des capacités existantes de même qu'à la promotion des productions prioritaires est appuyé sur un effort particulièrement important *d'équipement des exploitations agricoles.*

Pour la réalisation des objectifs arrêtés, il est prévu l'acquisition de 20.000 tracteurs, de 4.400 moissonneuses-batteuses et de plusieurs dizaines de milliers d'engins agricoles tractés. Ces acquisitions permettront d'équiper au niveau requis l'ensemble des exploitations agricoles socalistes et les organes de soutien, notamment les Coopératives Agricoles Polyvalentes Communales de Services.

Cette forte expansion de la mécanisation doit s'accompagner d'efforts supplémentaires en vue d'une prise en charge correcte des équipements et de leur utilisation efficace. Il conviendra également de veiller à un emploi rationnel des moyens mécaniques en fonction des conditions physiques des sols et en sauvegardant les possibilités d'utilisation de la force de travail rurale.

L'élargissement et la sauvegarde du patrimoine agricole

Outre l'ensemble des efforts et moyens consacrés à tirer un plus grand profit du capital agricole en place, le IIe Plan Quadriennal 1974-1977 entend élargir les capacités de production du sol, protéger l'ensemble du patrimoine et ouvrir de nouvelles perspectives au développement agricole.

Le premier domaine de ce type d'intervention concerne les **plantations arboricoles,** pour lesquelles l'objectif retenu vise à planter une superficie de 272.000 hectares de différentes variétés réparties sur l'ensemble du territoire.

Ce programme d'une ampleur particulière a pour objectif fondamental la valorisation par l'arbre fruitier de certains types de sols peu adaptés ou impropres aux cultures annuelles.

Cette action constitue un des moyens essentiels de promotion d'une économie agricole viable dans les zones de piémonts et de montagnes généralement très peuplées. Cette localisation dominante des plantations arboricoles explique l'important programme de défense et restauration des sols (DRS) retenu pour, à la fois, servir d'appui à la réussite du programme de plantation et sauvegarder des sols menacés par l'érosion. Ainsi, l'efficacité économique des actions de défense et restauration de sols, désormais exclusivement réservées aux plantations arboricoles, se trouve accrue.

Au plan des variétés, le programme retenu est dominé par les arbres dits « à noyaux et pépins » et l'olivier. Pour certaines régions particulièrement défavorisées sur le plan climatique, l'effort portera sur la promotion de variétés rustiques.

En ce qui concerne les *agrumes,* les objectifs arrêtés demeurent encore modestes du fait des contraintes existantes ; ils sont d'autant plus impératifs et impliquent qu'au cours du Plan, toutes les conditions

soient réunies pour passer à un rythme supérieur de plantation. De ce dernier point de vue, il conviendra d'apporter une attention particulière à la structure variétale qu'il faudra donner au verger d'agrumes en fonction des modifications des besoins des marchés de consommation et industriel, national et extérieur.

Pour le sud du pays, les actions de promotion du *palmier-dattier*, en relation avec l'extension des irrigations, méritent une mention particulière. Elles porteront sur une superficie de 4.000 ha et devront s'accompagner de la mise en place de toutes les conditions de vie et de travail des exploitations concernées.

La mise en œuvre de ce programme d'envergure qui vient s'ajouter aux réalisations effectuées au cours du 1er Plan Quadriennal, notamment dans le cadre des différents Programmes Spéciaux, demande que soient étudiés et définis les moyens et organisations nécessaires à la fois à une exécution correcte des travaux de plantation et à un bon écoulement des productions qui vont connaître un bond considérable à partir de la fin du Plan.

Les limites actuelles du patrimoine agricole utile et l'ampleur des besoins nous obligent à rechercher les voies et moyens non seulement de son utilisation optimum, mais également la sauvegarde et la transformation de ses potentialités. Dans ce domaine, le IIe Plan Quadriennal va permettre de passer à un rythme supérieur d'intervention sur une longue période. Les programmes retenus dans ce Plan constituent une étape déterminante dans la mise en œuvre de cette entreprise de reconquête du sol, dont certains aspects, telle que la résorption des jachères ont été déjà évoqués.

A ce titre, il a été arrêté un programme d'**actions sur le sol** en vue d'améliorer sensiblement ses capacités productives par des techniques éprouvées garantissant à moyen terme des possibilités d'accroissement de la production, notamment céréalière.

Les zones d'intervention dont les principales ont été repérées et décidées à la faveur des Programmes Spéciaux, couvrent une superficie de l'ordre d'un million d'hectares.

Ces actions sur le sol, dans les zones retenues, seront l'occasion d'interventions diversifiées, en vue de moderniser et rénover les conditions de production dans le cadre d'une mise en valeur intégrée et systématique de toutes les potentialités.

Dans les divers travaux à mener, certaines opérations particulièrement importantes méritent une mention spéciale : il s'agit en particulier, outre les actions d'enrichissement du sol, du réseau de brise-vents et de toutes les techniques et travaux en mesure de faire tirer le meilleur parti des conditions pluviométriques existantes.

La réalisation de cet ensemble d'interventions trouve désormais son cadre d'application privilégié grâce à la mise en œuvre de la Révolution Agraire, dont il est par ailleurs une exigence essentielle. Ce programme doit être aussi l'ocasion d'une mobilisation effective des exploitants bénéficiaires qui sont en définitive les premiers concernés.

Il doit être également accompagné d'un effort soutenu d'encadrement et de vulgarisation et dans certains cas de recherches en vue d'une efficacité maximum et de la maintenance, donc de la perennité, des réalisations effectuées.

Dans les régions steppiques, le développement du **pastoralisme** est directement conditionné par l'élargissement des capacités des parcours et leur sauvegarde.

L'objectif à long terme visé est de réaliser une augmentation de la productivité du troupeau ovin, grâce à la fois à une organisation adéquate entre la steppe et le nord du pays et aux resultats attendus de l'aménagement des parcours.

L'application de la Révolution Agraire dans sa dimension et ses particularités propres au pastoralisme va créer les conditions de la mise en œuvre de cet objectif. La répartition plus juste du cheptel ovin, la constitution des coopératives de production pastorales, la mise en place et l'équipement de coopératives polyvalentes de services adaptées aux problèmes des steppes, vont engendrer un contexte nouveau qui entrainera le dynamisme nécessaire à la réalisation du substantiel programme d'actions retenu pour le développement du pastoralisme.

Avec le II° Plan Quadriennal va être engagée toute une série d'actions qui s'inscrivent dans une perspective à long terme de transformation profonde de l'économie, des facteurs physiques et des conditions de vie dans les steppes.

Ce programme se caractérise par la prise en compte de tous les problèmes techniques, sociaux et économiques du monde pastoral, qu'il s'agit de faire accéder à un meilleur niveau de vie.

Dans cette perspective, seront réalisés aux cours de ces quatre années qui viennent un programme d'aménagement intégré des parcours portant sur 1.800.000 hectares, la mise en place d'un dispositif généralisé, à travers les Coopératives Agricoles Polyvalentes Communes de Services, de protection du cheptel contre toutes les formes de calamité, et la densification de tous les équipements nécessaires à une conduite correcte du troupeau et à une utilisation optimale de tous les parcours, tels que : abris, points d'eau, trains moutonniers, et infrastructure de santé animale et d'amélioration génétique.

Il faut également souligner que ces actions techniques et économiques doivent aller obligatoirement de pair avec la mise en place des équipements sociaux nécessaires à la création de conditions de vie nouvelles, en particulier grâce aux villages de la Révolution Agraire, dont la conception et la forme devront naturellement être adaptées au contexte de la steppe.

Il faut signaler qu'une ressource, la nappe alfatière, a également un rôle à jouer dans la recherche d'un équilibre économique et social pour cette région. Un programme a été arrêté en vue de mettre au point et promouvoir de nouvelles méthodes de production de l'alfa en relation avec les besoins du complexe papetier de Mostaganem.

Parce qu'il met en jeu le développement d'une partie importante du pays, qu'il conditionne la promotion de toute une population et qu'il est déterminant pour la satisfaction d'un besoin alimentaire de base, en définitive ce programme de développement pastoral constitue un volet marquant du Plan dans sa partie agricole.

L'élargissement et la sauvegarde du patrimoine agricole de la steppe trouvera un puissant appui dans l'engagement conséquent sur le terrain, durant la prochaine période, de l'exaltant projet du « *barrage vert* » qui vise à dresser un rideau de protection des steppes contre la désertification et par là-même contribuera à enrichirir le capital végétal de la région.

Cette œuvre d'envergure et de longue haleine, molibilisera à travers le Service National des dizaines de milliers de jeunes qui auront ainsi apporté leur contribution à une tâche de dimension nationale à la mesure d'une génération.

L'action de protection et d'élargissement du patrimoine national connaitra également un aûtre champ d'application d'envergure avec les programmes de **reboisement** et d'aménagements forestiers qui ont été retenus. Outre les superficies reboisées dans le cadre du « barrage vert », ces programmes concerneront 335.000 hectares de reboisement dont 40.000 hectares à réaliser par l'office national concerné et 30.000 hectares de forêts, à aménager en vue de leur protection et de leur exploitation rationnelle.

En ce qui concerne l'exploitation du patrimoine forestier, la Révolution Agraire, par les transformations qu'elle y apportera, dotera ce secteur d'une nouvelle organisation capable d'assurer des moyens décents d'existence des populations riveraines tout en assurant une protection et une conservation correcte de cette richesse.

Dans le domaine forestier, l'objectif de la Révolution Agraire étant la création d'une économie forestière viable, il est important que

les actions techniques qui accompagnent les nouvelles structures mises en place soient complétées par des efforts dans des activités connexes. Ainsi, la promotion des petits élevages, l'organisation et l'amélioration de l'élevage bovin traditionnel de montagne, l'artisanat rural doivent bénéficier d'une attention soutenue.

Avec les programmes arboricoles dont il a déjà été question, cet ensemble d'interventions constitue la seule mais réelle possibilité de transformer l'économie des montagnes habitées ; comme pour les steppes les villages de la Révolution Agraire et d'une façon générale l'amélioration des conditions sociales vont de pair avec les actions à finalité économique.

Il convient de noter ici l'importance que doivent jouer les Plans Communaux spéciaux dont le principe a été décidé, précisément pour répondre aux problèmes de ces régions difficiles.

Le renforcement des structures d'appui de l'agriculture

Pour faire face aux besoins divers de la production agricole, le IIe Plan Quadriennal prévoit le renforcement considérable des infrastructures de soutien à l'agriculture.

Les programmes arrêtés à ce titre concernent en premier lieu l'amélioration considérable du dispositif de **vulgarisation** qui doit nécessairement accompagner la mise en œuvre des actions d'intensification et d'élargisement des différentes cultures déjà évoquées.

Ce dispositif est d'autant plus impératif que désormais les instruments, les programmes et les moyens de l'action sont disponibles. Les possibilités d'encadrement sont largement plus grandes du fait des efforts accomplis au cours du 1er Plan Quadriennal, les Coopératives Agricoles Polyvalentes Communales de Services peuvent et doivent jouer un rôle déterminant dans ce domaine et les programmes de vulgarisation ont été mis au point pour les principales cultures : céréales, maraîchages, élevages modernes.

Cet effort de vulgarisation est naturellement à lier avec les travaux et résultats de la **recherche agronomique** ; de ce point de vue une attention particulière doit être apportée à une plus grande adaptation des programmes de recherche aux problèmes prioritaires de la production agricole et à une meilleure utilisation des infrastructures existantes.

Parce qu'il constitue une condition déterminante de la réussite des objectifs, le programme arrêté pour la production, la distribution et la diffusion de **semences et plants** doit connaitre dans la mise en œuvre des programmes une priorité marquée. La dimension et l'échéancier des actions ont été déterminés de façon à faire face à

temps à l'ensemble des besoins induits par l'intensification et l'extension des cultures.

La même priorité est à accorder aux programmes liés à **l'amélioration génétique** du cheptel ovin et bovin.

La sauvegarde et la maintenance du capital de production existant ou mis en place seront assurées par un programme de dimension notable dans les domaines de la **protection des végétaux, de la santé animale,** et du réseau **d'entretien et de réparation** du matériel agricole.

Ces derniers points connaitront un développement particulièrement important notamment dans le cadre des équipements prévus dans les Coopératives Agricoles Polyvalentes Communales de Services et dans les structures de l'office national concerné qui disposeront de tous les moyens nécessaires à la prise en charge correcte de tous les problèmes d'entretien du matériel agricole.

Pour répondre aux besoins de stockage et de distribution, notamment des céréales et de la pomme de terre, un programme particulièrement important a été arrêté. Pour les céréales il portera les capacités d'intervention de l'office concerné de 12,5 à 16,5 millions de quintaux (1). Ce programme est complété par des aménagements sur une capacité de 3.800.000 Qx et des équipements spécialisés pour le traitement des semences de céréales, légumes secs et riz et pour le stockage des oléagineux.

L'organisation du **crédit agricole, des approvisionnements et de la commercialisation**, connaîtra une transformation profonde dans le sens d'une plus grande décentralisation et dans le respect strict de l'autonomie de gestion des exploitations agricoles.

Cette nécessaire autonomie de gestion sera largement facilitée par les efforts à accomplir dans le domaine de la restructuration des dimensions physiques et de la contexture des exploitations, notamment autogérées, afin de donner à la gestion collective organisée toutes ses chances de succès.

D'une façon générale, l'objectif poursuivi dans le domaine des structures de soutien vise, au-delà de l'élargissement de leurs capacités d'intervention, une amélioration sensible des services qu'elles rendent aux producteurs tant au plan de la qualité qu'à celui des prix. Il n'est pas inutile d'insister sur le fait que les organes concernés devront s'adapter à la dynamique nouvelle imprimée par la Révolution Agraire à l'ensemble du monde rural.

***

(1) Compte non tenu du stockage à court terme prévu dans le cadre des installations industrielles de transformation des céréales.

Parce qu'elle en assume l'essentiel des objectifs, la Révolution Agraire est le cadre privilégié dans lequel puisse se concevoir et s'organiser « le développement à l'échelle humaine » évoqué par la Charte ; l'ensemble des programmes et actions qui seront entrepris au titre du développement agricole durant le IIe Plan Quadriennal va ainsi se dérouler dans un contexte nouveau marqué par le dynamisme engendré par l'application de la Révolution Agraire.

L'ampleur des besoins en produits alimentaires, l'exiguité des terres actuellement cultivables, la rareté des ressources en eau actuellement disponibles, exigent de tirer parti au maximum de l'ensemble des capacités de production existantes.

Par ailleurs, les conditions sont aujourd'hui réunies pour engager le développement agricole sur la voie de conquêtes nouvelles qui doivent lui garantir de nouvelles ressources et un progrès continu, par la mise en valeur, systématique de toutes les potentialités en terres et en eau.

La politique agricole du IIe Plan Quadriennal est, en définitive, marquée encore plus que pour le précédent Plan, par la double démarche qui vise autant la consolidation et l'élargissement du potentiel en place que la transformation radicale des bases matérielles et structurelles capables d'imprimer au développement des campagnes un souffle à la mesure des ambitions et des besoins du pays et surtout un rythme à la hauteur des exigences d'amélioration des niveaux de vie des masses rurales.

Investissements agricoles

en millions de dinars

	Autorisations totales de dépenses 1974-1977	Coût des nouveaux programmes
Etudes et recherches	100	82
Améliorations foncières	349	249
Mises en valeur	2.392	1.793
Productions animales	2.335	2.074
Forêts-alfa	1.075	788
Infrastructures rurales	552	66
Matériel et équipements des exploitations et CAPCS	2.530	2.282
Offices	1.771	1.190
Programmes Spéciaux des daïrate de Annaba et de Constantine et des 200 communes	900	1.200
Total.....	12.005	9.224

CHAPITRE III

LA MOBILISATION SYSTEMATIQUE DU POTENTIEL HYDRAULIQUE

Les progrès accomplis durant le 1er Plan Quadriennal dans la maitrise des connaissances sur les ressources en terres et en eau permettent d'aborder dans de bonnes conditions l'entreprise de mobilisation et d'utilisation rationnelle du potentiel hydraulique du pays. Cette entreprise est d'une importance primordiale et déterminante pour tout le développement à moyen et long terme, qu'il s'agisse de la mise en valeur agricole, de l'industrialisation du pays ou de l'amélioration des conditions de vie des populations urbaines et rurales. Ce caractère stratégique du domaine hydraulique lui a naturellement conféré dans les objectifs du IIe Plan Quadriennal une place de choix et lui impose, du fait même de son importance, des exigences de rigueur et d'efficacité dans la mise en œuvre des programmes arrêtés.

La poursuite des efforts de connaissance des ressources hydrauliques

Pour répondre aux besoins de plus en plus croissants du développement agricole et des alimentations en eau potable et industrielle, dans des délais les plus rapides, le programme lié au *repérage systématique de toutes les ressources en eau et en terres irrigables*, sera poursuivi et dynamisé durant le IIe Plan Quadriennal. Il portera sur toutes les catégories de ressources en eau, tant superficielles que souterraines et touchera toutes les régions du pays. Partout où cette connaissance de base est suffisamment avancée, il a été arrêté d'accélérer les études de préparation des projets afin que les réalisations concrètes puissent être entreprises dans les meilleurs délais.

Le programme décidé dans cet esprit porte notamment sur les régions sahariennes et particulièrement celles concernées par la nappe albienne, la recherche des eaux souterraines par un programme de forages dans les zones de l'Atlas Saharien, des steppes et des hautes plaines.

Pour le nord, il porte également sur les bilans des ressources superficielles et la localisation des retenues possibles sur l'ensemble des bassins hydrographiques et sur l'identification et la mesure des

capacités des nappes souterraines. Le programme décidé doit aussi mener à bien la poursuite de l'inventaire et de l'analyse des ressources en sols afin de donner des bases techniques à toutes les actions de mise en valeur agricole et d'intensification des cultures.

Les efforts importants déjà accomplis durant le 1er Plan Quadriennal en vue de doter le pays en moyens techniques d'études et d'investigations dans le domaine hydraulique seront complétés à la faveur du IIe Plan Quadriennal, de manière à réunir toutes les conditions d'une accélération du programme de connaissances et de préparation des projets et ainsi disposer d'un bilan le plus large possible de nos potentialités en terre et en eau.

Au titre des expérimentations, il convient de signaler l'opération test de pluie provoquée qui sera entreprise dans la région du Hoggar, et de souligner l'intérêt qu'il y a à suivre les progrès accomplis dans le domaine du dessalement des eaux ainsi que la nécessité d'intensifier les recherches en vue de généraliser les techniques permettant d'économiser et d'utiliser plus rationnellement les ressources en eau.

La contribution des actions hydrauliques au développement de l'agriculture

L'élargissement des capacités de production de l'agriculture, la valorisation de notre potentiel en terres et une part déterminante des objectifs de production agricole sont étroitement conditionnés par la réalisation, et dans les délais, du programme hydraulique lié à l'agriculture.

En tout premier lieu, les investissements **d'irrigation** connaîtront une accélération notable qui imprimera aux réalisations un rythme sans commune mesure avec celui de la période écoulée. Les objectifs en matière d'achèvement des opérations d'équipement des superficies irriguées ont été fixées à 110.000 ha dont 70.000 hectares devront avoir été livrés à l'agricutlure dans les deux premières années du Plan, en vue de permettre d'atteindre les objectifs de production arrêtés, notamment en matière de maraichages, d'élevage laitier et de cultures industrielles.

Il convient de noter que dans l'objectif global des irrigations, la petite hydraulique contribuera pour 20.000 hectares.

Dans la mise en œuvre des programmes, une attention particulière devra être apportée aux actions décidées durant le 1er Plan Quadriennal et dont la réalisation devra être accélérée afin de tirer le meilleur profit des infrastructures et des ressources déjà mises en place ou existantes. Il s'agit notamment de l'équipement des périmètres du Chéliff, de la Bou-Namoussa, de Maghnia et d'Abadla. De même, les actions prévues pour le Sud, telles que celles localisées dans le

Touat-Gourara, devront connaitre une mise en œuvre rapide, compte tenu de leur importance et de leur poids pour l'équilibre socio-économique de ces régions déshéritées.

Il en est de même pour l'ensemble des interventions arrêtées, destinées à promouvoir les irrigations, au titre des programmes spéciaux ou des plans comunaux, dans les domaines de la moyenne et petite hydraulique, qui devront être menées à leur terme, dans les meilleurs délais.

Le IIe Plan Quadriennal doit d'autre part engager et faire avancer largement toute une série d'opérations de grande et moyenne hydraulique situées dans les régions Nord. Elles permettront l'élargissement des superficies irriguées notamment dans la Mitidja, la Soummam, les plaines d'Oranie, la région d'Aïn-Skhouna, ...

Dans les régions Sud, il a été décidé de promouvoir une action d'envergure portant sur une dizaine de milliers d'hectares, et destinée à valoriser les immenses ressources en eau de la nappe albienne. Cette intervention, outre qu'elle concerne des régions déshéritées, apportera une contribution précieuse à la satisfaction des besoins nationaux en produits agricoles, en même temps qu'elle permettra une diversification des activités économiques au Sahara.

Pour que les équipements mis en place soient correctement utilisés par les exploitations agricoles, il importe de souligner la nécessité d'une coordination étroite, et à tous les niveaux de responsabilité, entre tous les organes concernés par le développement agricole. Les Plans annuels constitueront, pour ce faire, un instrument privilégié.

Avec les accroissements de superficies irriguées, et toujours pour contribuer à valoriser encore davantage les capacités de production des sols, *le drainage* et la protection des terres contre les eaux nuisibles constituent un volet important des programmes retenus.

Parce qu'elles sont d'une efficacité éprouvée sur l'amélioration de la productivité des terres et parce qu'elles concernent le plus souvent des terres à haut potentiel, les actions de drainage agricole doivent bénéficier d'une attention plus soutenue que par le passé. Il convient de souligner ici que la condition de l'efficience des actions techniques repose à la fois sur une bonne vulgarisation, sur la prise de conscience des exploitations du caractère déterminant de ces travaux, et sur une coordination permanente entre les exploitants et les services techniques, pour la réalisation des réseaux et leur entretien.

Le programme retenu s'inscrit dans l'objectif de drainer et d'assainir, à terme le plus rapproché possible, toutes les terres productives, et en tout premier lieu, celles qui portent des cultures riches. Cet objectif justifie l'ampleur du programme fixé à 36.000 hectares, notamment pour la Mitidja, le Bas-Chéliff, les Plaines d'Oranie, la Bou-Namoussa et les Plaines côtières de l'Est.

L'autre objectif visé par le drainage est l'élargissement des terres cultivables. Bien que modestement mis en œuvre dans le IIe Plan Quadriennal, il conviendra de faire l'inventaire et de préparer toutes les actions susceptibles, par cette technique de mise en valeur, de gagner de nouvelles terres à l'agriculture.

L'exiguité des ressources en eau actuellement mobilisées et utilisées par l'agriculture impose de rechercher et de mettre en pratique les voies et moyens à même de tirer profit maximum des équipements et des terres déjà irriguées. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de réaliser rapidement l'ensemble des opérations de **réaménagement et de réorganisation des zones irriguées.**

Cette intervention qui aura des effets positifs non négligeables sur la production, et qui repose essentiellement sur des efforts d'organisation et d'encadrement, sera aidée dans sa mise en œuvre par les investissements prévus de rééquipement des exploitations.

D'autre part, ce type d'intervention sera désormais facilité par les textes et mesures liés à l'application de la Révolution Agraire dans le domaine de l'hydraulique agricole et qui permettront notamment de régir l'utilisation de l'eau et de procéder aux opérations de remembrement nécessaires.

La satisfaction des besoins des populations et de l'industrialisation

L'objectif général d'amélioration des conditions de vie des populations dont l'eau est un facteur important, joint au phénomène d'urbanisation qui accroit les besoins par tête, a conduit et conduit encore dans ce Plan, à accorder à **l'alimentation en eau potable,** une place de choix dans les programmes d'investissements.

Bien qu'initié et mis en œuvre dans le cadre des Plans Communaux, ce type d'intervention repose sur l'action que mènera le secteur hydraulique dans l'appréciation des besoins, dans l'évaluation et la mobilisation des ressources et dans la réalisation des opérations.

Afin de donner à l'industrialisation toutes les possibilités concrètes de s'étendre à l'ensemble du territoire, il convient d'élargir au maximum, les possibilités des différentes régions en **eau industrielle.** Il reste que l'eau doit être traitée en tant que facteur rare que l'activité industrielle doit consommer le plus, là où il est le plus abondant.

De façon générale, dans la satisfaction des besoins en eau, à partir des ressources existantes ou repérées, un ordre de priorité doit être établi, en faveur d'abord de l'alimentation en eau des populations, en second lieu du dévelopement agricole et en troisième lieu des nécessités industrielles dont les types d'activités doivent être choisis en fonction des disponibilités en eau du lieu d'implantation.

Au cours du IIe Plan Quadriennal, le programme arrêté vise l'alimentation systématique de toutes les zones industrielles décidées soit à partir de ressources autonomes, soit à partir de ressources communes aux trois besoins.

La préparation du développement futur

L'ampleur rapidement grandissante de ces besoins en eau, jointe à leur dispersion géographique, a conduit à poser le principe de la mobilisation systématique de toutes les ressources susceptibles de l'être et ce d'autant que, d'ores et déjà, des besoins notables demeurent non ou mal satisfaits.

En fait, il s'agit dans ce domaine de tout entreprendre, pour que le développement des années 1980 ne soit pas handicapé par l'insuffisance ou les retards éventuels dans la mobilisation de notre potentiel hydraulique.

Pour ce faire, il est d'ores et déjà prévu, outre le vaste programme de recherches et de connaissance, d'entreprendre la réalisation d'au moins **13 barrages et retenues** dont les principaux sont : Sidi Mohammed Ben Aouda, Deurdeur, Guenitra, Ouizert qui s'achèvent et Aïn Smara, Sidi Abdelli, Bou Roumi, Rocher des Pigeons, Bou Hamdane, et quatre merdjas dont l'achèvement est prévu à partir de 1978.

D'autre part, seront menées à leur terme les études de réalisation de nombreux ouvrages destinés à être lancés dès la fin du IIe Plan Quadriennal.

Pour garantir une utilisation rapide des ouvrages et équipements par l'agriculture, il a été décidé de mener de pair la réalisation des ouvrages de mobilisation et celle des réseaux d'irrigation.

Cette démarche, visant à une mobilisation maximale des ressources en eau, s'applique également aux eaux souterraines pour lesquelles un programme de **forages** a été arrêté en relation avec les potentialités reconnues. Cette action jouera un rôle fondamental dans les régions sahariennes, les steppes et les hautes plaines.

En définitive le caractère stratégique déjà souligné de l'action hydraulique pour, d'une part les secteurs productifs, agricole et industriel, et donc pour l'élévation des revenus notamment dans les campagnes, d'autre part pour l'amélioration des conditions de vie des populations tant urbaines que rurales, implique que tout soit mis en œuvre, notamment au niveau des moyens humains et du fonctionnement des structures techniques, pour la réalisation des objectifs assignés par le Plan.

Investissements hydrauliques

en millions de dinars

	Autorisations totales de dépenses 1974-1977	Coût des nouveaux programmes
Etudes et recherches	313	500
Barrages, forages et transferts	1.717	2.500
Irrigations	1.681	1.000
Drainages, grandes A.E.P.I. et divers	789	700
Programmes Spéciaux des daïrate de Annaba et Constantine	100	140
Total.....	4.600	4.840

CHAPITRE IV

LE RENFORCEMENT DES ACTIVITES DE PECHES

Au cours des années antérieures, les actions entreprises en vue de renforcer les activités de pêches n'ont pas connu la dimension et l'intensité que nécessitait l'importance de ce secteur, tant pour la satisfaction des besoins de consommation que pour la promotion économique et sociale des populations et des régions concernées. La vétusté des équipements, les insuffisances d'infrastructure et surtout les faiblesses constatées dans l'organisation de la production et de son écoulement ont handicapé le développement de la pêche, qui ne connait pas encore l'expansion autorisée par la position géographique de notre pays et nécessitée par ailleurs par la croissance des revenus au niveau des besoins.

Aussi le IIe Plan Quadriennal a-t-il décidé de poursuivre et de consolider les progrès accomplis au cours du précédent Plan, notamment dans le domaine des **équipements de production de poissons et de fruits de la mer,** pour lesquels il est prévu, compte tenu des programmes engagés, d'acquérir au cours des 4 années qui viennent, 50 chalutiers et plusieurs thoniers congélateurs, qui, s'ajoutant aux unités déjà acquises, amélioreront considérablement la flotille de pêches de l'office national concerné.

Par ailleurs, sera poursuivi et intensifié l'effort d'équipement et de modernisation des unités existantes, afin d'accroitre leur productivité et leur rayon d'action. Il convient de noter également à l'est du pays, l'aménagement et l'exploitation des lacs Mellah et Oubeïra.

Au niveau de la **transformation,** de nombreuses interventions sont prévues qui permettront de moderniser la plupart des conserveries de poisson existantes et de mener à bien les deux complexes prévus à Béni-Saf et El-Kala.

C'est dans le domaine de la **commercialisation** que le IIe Plan Quadriennal interviendra de la façon la plus marquée puisqu'il a été retenu de doter les organismes concernés de tous les équipements frigorifiques, d'agréage et de conditionnement en mesure de faciliter et de diffuser l'approvisionnement du marché en produits de la mer.

Au niveau des ports, il est urgent qu'un programme à long terme d'aménagement et de rééquipement des principaux ports de pêche du pays soit défini en relation avec un programme rigoureux de développement des activités de pêche.

Le IIe Plan Quadriennal a cependant d'ores et déjà prévu quelques réalisations qui aideront à la promotion des activités liées à la pêche.

En définitive, la nécessaire expansion de ce secteur, qui *doit absolument être en mesure de tripler sa production d'ici* 1980. dépend plus des efforts entrepris dans son organisation tant au niveau de la pêche qu'à celui de son écoulement, que des équipements, pour nécessaires qu'ils soient. En effet, il reste encore à porter une grande attention aux problèmes de formation, de vulgarisation des techniques modernes, et à réaliser, à l'amont une étude d'ensemble des capacités de nos côtes et à l'aval, en liaison avec la future chaine du froid, à mettre en place un réseau de commercialisation efficace, de même que l'organisation générale de cette profession demande à être refondue pour faire une plus grande place à toutes les initiatives et promouvoir un système coopératif efficient qui complètera les activités existantes ou prévues au niveau de l'Office et du secteur privé.

Investissements des pêches

en millions de dinars

	Autorisations totales de dépenses 1974-1977	Coût des nouveaux programmes
Production	56	24
Transformation	39	11
Etudes et vulgarisation	17	16
Commercialisation	3	3
Total.....	115	54

CHAPITRE V

LA POURSUITE DES AMENAGEMENTS TOURISTIQUES

La période des sept années écoulées aura été l'occasion d'amorcer le dévelopement du tourisme jusqu'alors inexistant dans le pays. Les réalisations entreprises ont ainsi permis d'achever ou d'entamer la mise en place de 15.150 lits dotant ainsi notre pays d'une première infrastructure conséquente.

Loin d'épuiser les très larges potentialités dont dispose notre pays grâce à son littoral, à ses montagnes, à son Sahara et à ses ressources thermales, ces premières réalisations ont permis de donner naissance à une économie touristique qui doit apporter sa contribution à l'édification nationale.

Durant le prochain Plan 1974-1977 le développement qui sera imprimé au tourisme et qui s'appuie sensiblement sur les mêmes orientations qu'antérieurement, concernera à la fois la poursuite des grands aménagements entrepris et l'intervention dans quelques domaines nouveaux.

Du point de vue de la poursuite des actions antérieures il convient de mettre en évidence les équipements supplémentaires qui seront réalisés dans les trois zones balnéaires principales, qui, grâce à la densification qui sera opérée, rentabiliseront les investissements d'accueil et d'accompagnement qui y ont déjà été faits.

De même le réseau d'hôtellerie saharienne amorcé durant le précédent Plan sera étendu pour faire face à l'attrait considérable qu'exerce cette région aux potentialités touristiques certaines. Par ailleurs le II° Plan Quadriennal 1974-1977 va permettre d'achever la mise en place d'une chaîne moderne d'hôtels urbains pour l'ensemble des principales agglomérations du pays et qui puisse répondre correctement aux besoins nouveaux créés par le développement en matière d'hôtellerie urbaine.

Enfin le programme thermal important lancé durant le précédent Plan sera mené à son terme et renforcé par quelques réalisations nouvelles.

Au titre des inititatives nouvelles du second Plan, il faut noter essentiellement *l'amorce d'un tourisme interne* destiné à répondre ultérieurement aux besoins de loisirs organisés que l'élévation attendue des revenus et des niveaux de vie ne manquera pas d'engendrer. De

ce point de vue, il a été décidé de promouvoir à titre de première intervention deux centres touristiques à vocation climatique en Kabylie et dans l'Est. Par ailleurs, la promotion des équipements à prix de revient modeste susceptibles d'accueillir un tourisme interne à faible revenu sera entreprise notamment à travers les réalisations qui seront déléguées aux collectivités locales.

En effet, ces dernières doivent bénéficier d'un programme conséquent à travers les Plans Communaux. Les réalisations à promouvoir dans ce cadre doivent être de dimension réduite avec le souci de n'entreprendre que des équipements qui sont viables et surtout respectent les sites choisis. Le Ministère du Tourisme devra instituer une réglementation qui lui permette de s'en assurer.

Dans le même ordre d'idées et dans les mêmes conditions les initiatives privées dans le domaine touristique sont à organiser et encourager.

En vue de sauvegarder toutes les chances de développement ultérieur du tourisme, il conviendra dès le prochain Plan d'élaborer une série de plans d'aménagement de zones et de veiller, notamment à travers des textes réglementaires, à la sauvegarde de tous les sites qui constituent un capital précieux et d'organiser leur utilisation contrôlée.

C'est en définitive un programme nouveau de 25.000 lits qui est assigné au secteur touristique et qui doit permettre de disposer d'un équipement hôtelier de l'ordre de 60.000 lits avant 1980.

L'économie touristique constituera dès lors une activité d'importance tant par l'emploi qu'elle aura créé que par le réseau de services qu'elle aura mis en place.

Investissements du tourisme

en millions de dinars

	Autorisations totales de dépenses 1974-1977	Coût des nouveaux programmes
Etudes et infrastructures	430	240
Hôtels touristiques et urbains	370	900
Thermalisme	150	50
Divers	50	40
Total.....	1.500	1.230

CHAPITRE VI

LA MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES

Le 1er Plan Quadriennal a enregistré des réalisations importantes qui ont contribué à maintenir et élargir en partie le réseau des infrastructures économiques, dans les domaines des communications, des télécommunications, des transports, du stockage et de la distribution, des conditions d'implantation industrielle de l'énergie et des capacités de réalisation.

L'évolution rapide de la demande induite en moyens d'infrastructures par le très haut niveau des investissements et la croissance des activités économiques et des revenus, enregistrée au cours du 1er Plan Quadriennal et attendue dans le prochain Plan, a conduit à un changement d'approche vis à vis de l'ensemble de ce secteur.

Il ne s'agit pas de se limiter à des efforts de maintien d'une infrastructure jugée suffisante à un fonctionnement correct de l'économie, mais au contraire, de mettre en œuvre des programmes destinés, non seulement à la renforcer, mais également à la moderniser et à préparer suffisamment à l'avance toutes les conditions nécessaires au développement.

Dans cette vision d'avenir des transformations à imprimer à nos infrastructures économiques, il a été décidé de prendre désormais en compte dans la définition et la mise en œuvre des programmes, les impératifs d'aménagement du territoire dans le cadre de la politique générale d'occupation rationnelle de notre territoire, telle qu'elle a été définie. Cet objectif exige davantage de coordination des actions de la part des différents échelons de responsabilités concernés.

L'adaptation du réseau routier aux besoins du développement

Dans l'ensemble, notre pays dispose d'un réseau routier relativement dense, mais en majorité vétuste, souvent dégradé du fait des insuffisances d'entretien et en partie inadapté à la répartition des populations et aux perspectives de développement des activités économiques.

Ce sont ces caractéristiques qui ont guidé la confection des programmes routiers du IIe Plan Quadriennal qui sont marqués par les soucis de modernisation et d'adaptation de notre réseau routier aux réalités nationales et aux besoins du développement.

Du point de vue des **créations**, il a été retenu l'ouverture d'un millier de kilomètres de routes nationales parmi lesquelles il convient de mettre en évidence la poursuite de la Route de l'Unité Africaine par le Service National et la liaison Adrar-Reggane.

Dans la perspective du long terme, les études et la réserve des emprises concernant les futures voies auto-routières sur les grands axes nationaux seront largement avancées.

Au titre des **modernisations**, il a été décidé de réaliser l'amélioration de 1.200 kilomètres de routes nationales et de 800 kilomètres de chemins de wilaya. Pour les routes nationales les actions retenues visent à permettre à ce type de réseau de mieux répondre au trafic économique et à ses caractéristiques. En ce qui concerne les chemins de wilaya, le programme à réaliser touche au double souci de modernisation de certains axes et de reconstruction d'autres axes complètement dégradés. Ce programme contribuera à mieux répondre aux besoins des populations, en facilitant notamment les conditions de leurs déplacements et de leurs approvisionnements.

Toujours dans le but *d'améliorer les performances et les caractéristiques techniques du réseau routier*, une part notable des investissements prévus est réservée à la prise en charge des grosses réparations ainsi qu'à la reconstruction d'ouvrages d'art, aux évitements des agglomérations et aux accés des grandes villes.

Pour permettre au réseau routier de remplir correctement ses fonctions, une attention plus grande et des moyens supplémentaires devront être apportés à son entretien. Cette action aura, de surcroît, le mérite de limiter les dégradations qui conduisent à des dépenses de grosses réparations ou de reconstruction plus lourdes.

L'amorce d'un nouveau maillage ferroviaire

Les infrastructures ferroviaires ont constitué durant la période écoulée, y compris durant le premier Plan Quadriennal, un domaine laissé au second rang des préoccupations, à l'exclusion de quelques actions de maintien.

Désormais la *densification et l'adaptation du réseau de communications terrestres* induit par l'évolution des besoins de transports des hommes et des marchandises, exigent que les réalisations à effectuer au niveau des routes soient complétées et harmonisées par des actions de renforcement et l'élargissement du réseau ferroviaire auquel le IIe Plan Quadriennal accorde une place importante.

Cette restructuration devra se poursuivre et s'élargir au-delà de la période quadriennale pour aboutir à un nouveau maillage ferroviaire en mesure de répondre aux besoins du développement économique et aux nécessités d'aménagement du territoire.

A ce titre, outre les acquisitions de moyens de transport qui sont évoqués plus loin, il est prévu **la modernisation** d'une part notable du réseau, grâce au renouvellement de 320 kilomètres de voies, au doublement de tronçons sur les axes à trafic chargé et aux aménagements divers pour améliorer le débit et la sécurité du réseau. En fonction des nécessités économiques qui apparaitraient dans la période, le principe de la mise à voie normale de certains axes a été arrêté, en particulier vers Béchar.

Il a également été retenu des actions visant à une meilleure *adaptation* du réseau aux nécessités du *dévelopement urbain et industriel* par des aménagements aux abords d'Alger, Oran, Annaba et Skikda et par des raccordements aux zones industrielles. Dans le même ordre d'idées, il convient de citer la promotion décidée du transport ferroviaire urbain et sub-urbain pour les grandes villes du pays.

Enfin, le II° Plan Quadriennal doit amorcer **la restructuration** du réseau ferré pour, à la fois l'adapter et le faire concourir au développement à long terme de certaines régions. Dans cette perspective, il a été décidé l'étude d'opportunité, la préparation et le lancement de l'action dans trois directions :

— l'amorce d'une nouvelle ligne transversale de chemin de fer d'est en ouest à partir de Tébessa,

— l'amorce d'une boucle-sud destinée à joindre par chemin de fer dans une première étape Touggourt à Ouargla-Hassi-Messaoud avec possibilité de prolongement vers Ghardaïa-Laghouat-Djelfa,

— la construction d'une liaison par voie ferrée entre Oran et Arzew.

Par ces actions d'envergure, les infrastructures ferroviaires vont effectivement constituer un instrument de premier choix pour la concrétisation des principes arrêtés d'aménagement du territoire.

Par l'ampleur des réalisations qu'il aura permis d'engager, le II° Plan Quadriennal traduira une rupture totale avec la période antérieure, dans la mesure où il permettra d'amorcer la transformation en profondeur et en fonction des nécessités nationales, le réseau hérité.

La mise en œuvre d'un programme de cette dimension exigera, de la part de l'entreprise nationale concernée, un effort considérable pour préparer et mener à bien ces projets.

L'amélioration des infrastructures portuaires et aéronautiques

Dans le domaine portuaire et aéronautique, la période écoulée a été surtout marquée par les réalisations portuaires liées au développement des hydrocarbures et par la modernisation des grands aéroports.

La dimension et les caractéristiques du trafic maritime enregistré et attendu conduisent à imprimer, désormais, une nouvelle impulsion aux **infrastructures portuaires**, d'autant plus nécessaire si on se situe dans une perspective à long terme.

Le II° Plan Quadriennal aura, en conséqence, pour mission *de préparer la transformation* de la configuration des structures portuaires de notre pays, pour l'adapter aux nécessités à long terme du développement et en particulier, de l'industrialisation. Dans cette perspective les principaux points d'impact, des études et des premiers travaux à lancer concernent :

— la localisation et le lancement éventuel d'un nouveau port à vocation hydrocarbures et marchandises sur un site vierge au centre du pays,

— le réaménagement du port de Mostaganem, en liaison avec l'implantation de la sidérurgie ouest,

— l'extension et l'adaptation des ports de Annaba, Djidjel et Béjaïa.

Pour les besoins de la période 1974-1977, un programme *d'aménagements et de rééquipements* a été prévu pour améliorer les capacités de l'ensemble des ports. Pour le même objectif, il a été décidé d'apporter une attention particulière à l'organisation du fonctionnement des ports, en vue d'accroitre leur productivité.

Au titre des *créations*, il convient de noter la construction du nouveau port sur un site neuf près d'Arzew, pour faire face aux besoins d'exportation de gaz.

Dans le domaine de la *pêche*, différents investissements sont prévus en vue d'aider à la promotion recherchée des activités de pêche.

L'infrastructure aéronautique, déjà bien pourvue, fera l'objet, dans le cadre du II° Plan Quadriennal, *d'adaptations* essentiellement destinées à améliorer le fonctionnement des aérodromes et la sécurité de la navigation aérienne.

Les grands aménagements qui méritent d'être signalés concernent la préparation et le lancement de la construction d'un nouvel aéroport à Alger, ainsi que d'un aéroport à Djanet.

La modernisation des moyens des postes et télécommunications

Le 1er Plan Quadriennal a permis d'amorcer la modernisation du réseau des télécommunications au niveau des chefs-lieux de wilaya, mais n'est cependant intervenu que faiblement dans le domaine postal. Les Programmes Spéciaux ont pour leur part grandement contribué à améliorer la satisfaction des besoins des populations des campagnes grâce aux réalisations des lignes de cabines et agences postales.

La croissance extrêmement rapide du trafic des postes, mais surtout des télécommunications, la vétusté des équipements, le retard accumulé dans le domaine des postes, les perspectives de croissance économique rapide, ont conduit à adopter un volume et un rythme d'équipement radicalement différent de ce qui s'est fait dans le passé.

Aussi, le IIe Plan Quadriennal met en œuvre un programme de **télécommunications** qui va permettre de *moderniser et automatiser* les équipements de plus d'une centaine de villes, à partir d'installations qui ont été dimensionnées avec pour objectif de doter le pays d'une infrastructure de base suffisante jusqu'aux années 1985. A la fin du Plan, l'automatisation des communications téléphoniques des 15 chefs-lieux de wilaya aura été réalisée dans des conditions correctes et celle de toutes les autres villes largement avancées, ce qui aura permis, à cette même date de créer 400.000 lignes automatiques supplémentaires ; soit plus du doublement, par rapport à la situation actuelle.

Pour les relations internationales, la réalisation d'une station terrienne et la pose d'un cable entre l'Algérie et l'Espagne, complèteront notre système de télécommunications avec l'extérieur et permettront certaines liaisons automatiques. Les relations inter-maghrébines seront également automatisées et les communications inter-africaines seront améliorées.

Il convient de noter l'extension de notre réseau télex qui permettra de répondre à la fois à la complexité et à la diversification croissantes de notre économie et à la densité de nos relations avec l'extérieur.

Dans le domaine des **postes**, l'objectif poursuivi est d'améliorer sensiblement le service rendu aux particuliers et au fonctionnement de l'économie. Le programme arrêté en conséquence consiste en la modernisation et l'extension des établissements postaux. C'est ainsi que 280 bureaux de postes seront construits et une trentaine aménagés ou reconstruits. Il consiste également en diverses autres actions de *modernisation*, parmi lesquelles il faut mettre en évidence, l'informatisation du Centre de Chèques Postaux.

Cet important programme exigera une grande mobilisation de l'appareil des postes et télécomunications pour le mener à bien, ainsi qu'un effort de formation soutenu.

L'accroissement des capacités de production et la densification de la distribution de l'énergie

Dans le domaine de l'énergie, le 1er Plan Quadriennal par ses nombreuses réalisations, aura fait faire à l'équipement du pays un progrès considérable, traduit par l'accroissement très fort des capacités de production en électricité, le début de modernisation de ses lignes de transport, et l'extension du réseau national de distribution du gaz naturel.

Bien que bénéficiant désormais d'un équipement d'un bon niveau, ce domaine demande à poursuivre son action en vue d'élargir ses capacités de production électrique et de transport, en prévision des réalisations industrielles futures et des besoins des ménages.

Dans le domaine du gaz, où l'effort initial à faire est encore plus grand, les mêmes types de besoin sont à satisfaire.

Il convient de souligner ici la place particulièrement importante occupée par le gaz et l'électricité dans la vie quotidienne des citoyens et leur rôle dans l'amélioration des conditions de vie dans les campagnes.

Le II° Plan Quadriennal a retenu, dans le domaine de la **production électrique,** la mise en place de capacités supplémentaires permettant de bénéficier au terme du programme d'une puissance utilisable de 6 milliards de kilo-watts, compte non tenu des besoins liés à l'industrie de l'aluminum. Il faut noter dans ce programme le renforcement du système de production autonome du Sud.

Le réseau de distribution électrique, est marqué par l'achèvement du programme de construction des lignes de transport à très haute tension et par l'ensemble des investisements liés aux nécessités d'interconnexion et d'alimentation des nouveaux centres industriels.

Le pogramme d'électrification rurale connaitra une expansion très nette par rapport à la période antérieure et devra permettre d'engager les travaux de desserte en électricité d'un millier de centres ruraux, y compris les villages de la Révolution Agraire entrepris dans la période.

La distribution du gaz, pour les besoins industriels et domestiques, connaitra également un élargisement du réseau dont la construction a été amorcée durant le précédent Plan. Une soixantaine de villes seront ainsi alimentées en gaz naturel. Par ailleurs d'importants investissements sont prévus pour élargir et faciliter encore plus l'utilisation du gaz en bouteille.

Pour aider à la diffusion encore plus large de l'énergie électrique et du gaz dans les foyers, le principe de l'étude d'une nouvelle politique tarifaire a été retenu.

Au terme des programmes engagés par le Plan, le pays aura considérablement amélioré et modernisé tant ses capacités de production que son infrastructure de distribution de l'électricité et du gaz, créant ainsi de bonnes conditions tant pour la satisfaction des besoins de l'industrialisation, pour l'introduction du progrès dans les campagnes, que pour les nécessités de la modernisation urbaine.

La création des conditions d'accueil des unités industrielles

Durant la période antérieure a été amorcée la politique qui vise à préparer systématiquement des zones destinées à recevoir des implantations industrielles, par la mise à leur disposition de terrains viabilisés et équipés. L'accélération imprimée à l'industrialisation du pays et sa liaison étroite avec l'aménagement du territoire a conduit à donner à cette action une ampleur encore plus grande.

Outre la poursuite des grands aménagements entrepris antérieurement, le IIe Plan Quadriennal entend, pour la préparation du développement ultérieur, d'une part mettre en œuvre l'étude et la localisation de toutes *les zones industrielles* aménageables dans le cadre de la politique tracée en matière d'occupation de l'espace, d'autre part entreprendre des réalisations sur un certain nombre de zones dont les études sont maintenant avancées.

Mise en place de nouvelles capacités de stockage et de distribution

Avec la création durant le précédent Plan d'entreprises publiques de commerce couvrant les produits agricoles, les produits industriels et les produits importés, nous disposons désormais d'un appareil très diversifié qui doit être en mesure d'assumer correctement les fonctions commerciales de stockage et de distribution destinées à satisfaire les besoins de l'investissement, de la production et de la consommation.

Durant la période du IIe Plan Quadriennal, ces besoins enregistreront un accroissement rapide, lié aux transformations imprimées à l'économie. Bien plus, ils seront encore plus diversifiés et s'accroitront à un rythme plus rapide que celui de la production nationale. Enfin, les structures existantes n'ont pas toutes atteint un niveau d'organisation et d'expérience du marché leur permettant de répondre à temps, et dans les meilleures conditions, aux besoins qui s'expriment.

En conséquence, **les investissements de stockage et de distribution** à promouvoir, outre qu'ils devront répondre aux nécessités d'approvisionnements de la période, devront tenir compte ou intégrer un volant supplémentaire destiné à assurer la fluidité et la sécurité de ces approvisionnements.

Cette approche a été retenue pour les grands produits qui ont un caractère déterminant ou stratégique pour la réalisation des investissements ou les consommations de masse. C'est ainsi, qu'entre autres, les céréales, les pommes de terre, les légumes secs, l'acier, le ciment, le bois, les hydrocarbures, les engrais, bénéficient d'une priorité marquée dans la mise en œuvre des programmes d'actions arrêtés.

Ces programmes visent également à moderniser les structures de stockage, à travers notamment le lancement d'une chaîne du froid dont l'étude du développement à long terme doit être réalisée.

Du point de vue de leur implantation, ces programmes seront l'occasion de promouvoir en relation avec les zones industrielles, des zones de stockage, entrepôts et conditionnement, au niveau des agglomérations.

Par ailleurs, un effort important doit être entrepris sur tous les groupes de produits en vue **d'améliorer les circuits de distribution.** De nouvelles entreprises nationales pourront être créées à cet effet, mais l'effort visé est surtout à réaliser dans le cadre d'une réforme des structures s'inspirant du principe de la décentralisation qui permet de promouvoir des centres de décisions autonomes, capables de s'adapter au marché, au niveau des wilayate. La création éventuelle d'entreprises commerciales de wilaya, comme le contrôle de la commercialisation des fruits et légumes par les producteurs agricoles s'inscrivent dans cette perspective.

Parallèlement, il a été décidé la mise en place de quatre grands « marchés régionaux », à Alger, Oran, Constantine et Annaba,, destinés à la fois à faciliter l'approvisionnement des grands centres de consommation, à servir de régulateurs aux flux commerciaux et à aider à une meilleure distribution des productions agricoles sur l'ensemble du territoire ; les installations de stockage, d'abattage, de conservation et de conditionnement qui y seront installées concourront à ces fonctions.

L'ensemble de ces actions entreprises dans le domaine de la distribution devront raccourcir et rationnaliser les circuits et concourrir à mettre en pratique la politique des prix définie.

L'élargissement du réseau actuel de magasins à grandes surfaces à toutes les grandes agglomérations, en tant que circuit témoin, s'inscrit également dans cette perspective, de même que la multiplication des points de vente conventionnés pour certains produits tels que les céréales.

L'élargissement des moyens de transport

Le premier Plan Quadriennal aura permis d'élargir notablement les moyens de transports nationaux, dans tous les domaines. L'effort le plus marquant aura concerné l'équipement mis en place pour les transports routiers, tandis que les chemins de fer auront renouvelé leur matériel roulant et que l'entreprise nationale de transport aérien aura à la fois modernisé et élargi son parc.

C'est dans le domaine des transports maritimes qu'une mutation considérable aura été opérée grâce aux premiers équipements dont a été dotée notre marine marchande.

Tous ces efforts auront permis une croissance soutenue des activités de transports, sans pour autant éliminer toutes les tensions. L'évolution prévisible des besoins en transports et leur caractère déterminant pour la mise en œuvre et la poursuite de notre développement, a conduit à retenir pour le IIe Plan Quadriennal, un programme d'investissement considérable, capable de répondre dans de bonnes conditions à une demande en croissance rapide.

Les capacités des **transports terrestres de marchandises** seront élargies en vue de faire face à un taux de croissance annuel de ce type de trafic, exprimé en tonnes-kilomètres, de l'ordre de 17 %. L'entreprise nationale de chemin de fer et l'entreprise nationale de transport routier ont été dotées de moyens d'intervention leur permettant, de répondre à ces accroissements, à la lumière de deux orientations :

- élargir la part relative du chemin de fer qui devra transporter, en fin de Plan, 45 % du tonnage-kilométrique, au lieu de 40 % en 1973,
- accroître la part relative de la société nationale dans le transport routier qui doit passer de 28 % à 40 % en 1977.

Pour réaliser ces objectifs, il sera acquis dans la période, tant pour les nécessités de renouvellement que pour l'élargissement du potentiel roulant plus de 30.000 Tonnes de charge utile pour le transport routier, 65 locomotives et 5.500 wagons pour le transport ferroviaire.

Au-delà de ces acquisitions, et pour mieux les valoriser, il est assigné aux entreprises nationales concernées de réaliser dans la période des progrès de productivité qui faciliteront la satisfaction des besoins de transports et amélioreront leurs résultats économiques.

Il est prévu, d'autre part, de tout mettre en œuvre pour assurer une coordination étroite et permanente et une répartition rationnelle des trafics entre le rail et la route, notamment par des centres d'affrètements communs aux deux types de transports.

Il convient de noter que l'effort d'investissements du IIe Plan Quadriennal dans le domaine des moyens de transports terrestres s'étend également aux transports pour propre compte à travers les équipements arrêtés au profit des entreprises nationales des secteurs agricole, commercial et industriel et de réalisation et à travers d'autres interventions du type de celles prévues en faveur des collectivités territoriales et des moudjahidine.

Les transports terrestres de voyageurs, appelés également à connaître une évolution rapide et soutenue, bénéficient dans les programmes d'actions du IIe Plan Quadriennal, d'un effort tout

aussi important. Les équipements prévus dans le but d'améliorer les conditions de déplacement des personnes, visent à faire face autant à la croissance physique de la demande qu'aux exigences de qualité et régularité du service.

Le programme arrêté concerne l'acquisition de 1.800 autocars pour le transport routier des voyageurs, une trentaine d'autorails et plus d'une centaine de voitures-voyageurs, pour le chemin de fer.

Dans le but d'améliorer le service de **transport urbain et sub-urbain de voyageurs,** un effort d'équipement en autobus destinés aux entreprises communales de transports et l'acquisition de 120 voitures de banlieue pour l'entreprise nationale de chemin de fer ont été décidés.

Il faut souligner que l'ensemble des investissements destinés aux transports terrestres sont étroitement liés et verront leur efficacité conditionnée par la réalisation correcte des actions retenues au titre des infrastructures routières et ferroviaires.

En ce qui concerne **le tranport aérien,** l'objectif est de poursuivre le renforcement et la modernisation des moyens de la compagnie nationale pour lui permettre de répondre à l'accroissement attendu des trafics de voyageurs intérieur et extérieur et de faire face aux nouveaux besoins dans les domaines du frêt et du travail aérien. Il faut signaler, en particulier, que d'ici la fin du prochain Plan, le trafic international total dépassera le million de passagers par an. L'équipement nécessaire à l'ensemble de ces objectifs, exigera l'acquisition d'une capacité de près de 500 sièges « non pondérés » et l'achat de 26 appareils de travail aérien pour les besoins agricoles et utilitaires.

Enfin, le transport maritime national connaîtra, durant le II° Plan Quadriennal, un bond considérable en relation avec l'augmentation du trafic et l'orientation retenue de donner au pavillon national la part qui lui revient. De ce dernier point de vue, l'objectif minimum visé est de faire assurer par l'entreprise nationale de transports maritimes, au moins 25 % du trafic international, non compris les hydrocarbures, et 15 % par ses propres unités. Par ailleurs, il a été arrêté, que l'entreprise nationale devra tout mettre en œuvre pour transporter la part la plus grande possible des hydrocarbures liquides et gazeux.

Outre les unités destinées à ce dernier objectif, il est prévu l'élargissement de la flotte marchande nationale, par l'acquisition dans la période du II° Plan Quadriennal, d'une quinzaine de navires marchands.

En relation avec l'expansion du trafic et de la flotte, des efforts importants sont prévus pour moderniser et accroitre les équipements portuaires et de manutention et contribuer ainsi à l'objectif d'amélioration de leur fonctionnement.

L'importance del'ensemble des activités du secteur des transports et la nécessité de répondre à temps aux besoins qui s'expriment, conduisent à mettre en œuvre l'essentiel du programme arrêté, dès les premières années du Plan, de sorte à dépasser au plus tôt les tensions constatées. Par ailleurs, l'effort conjugué de modernisation des équipements, d'élargissement du potentiel et d'organisation générale des transports, doit conduire à des gains de productivité permettant d'abaisser le coût relatif et d'améliorer la qualité du service de transport.

Renforcement des entreprises de realisation

Le I° Plan Quadriennal, notamment dans sa deuxième période, a renforcé les capacités d'intervention des entreprises nationales de travaux et de bâtiment dont la gamme s'est diversifiée.

Parallèlement, la promotion des moyens de réalisation décentralisés a été très fortement encouragée, soit à travers la création d'entreprises de wilaya, soit par la création des parcs de wilaya et l'équipement des syndicats inter-communaux particulièrement à la faveur des Programmes Spéciaux.

Ces efforts ont cependant été insuffisants pour répondre correctement à la demande de travaux et de bâtiment, engendrant ainsi des tensions génératrices de surcoûts et de retards.

Dans la période qui vient, la nécessité de répondre à nos ambitions de développement et au rythme que nous voulons imprimer aux investissements, donne un caractère encore plus stratégique à l'amélioration rapide des capacités de réalisation nationales. Aussi la période du II° Plan Quadriennal, est-elle déterminante pour pouvoir dépasser, à terme, et en tout cas avant 1980, la contrainte des capacités en entreprises, qui, en tout état de cause, devra être réduite notablement durant les quatre années, malgré la très forte croissance assignée aux investissements.

Dans cette perspective, l'objectif poursuivi est non seulement de renforcer le potentiel en équipements des entreprises existantes, mais aussi d'élargir en le diversifiant le champ d'intervention de toutes les entreprises nationales et de promouvoir de nouvelles structures aux échelons centraux et décentralisés en fonction de la nature des travaux à exécuter, de leur complexité ou de leur spécificité.

Le programme d'actions retenu dans le II° Plan Quadriennal pour élargir et adapter nos capacités de réalisation s'appuie sur :

— *au niveau national*, la création de nouvelles entreprises soit à caractère spécialisé soit à compétence régionale et l'équipement conséquent des entreprises existantes,

— *au niveau décentralisé*, la création de nouvelles entreprises de wilaya, notamment pour travaux agricoles et hydrauliques, la création d'entreprises communales lorsque les conditions s'y prêtent, le renforcement des syndicats inter-communaux, la généralisation des parcs de wilaya et l'équipement complémentaire des structures existantes,

— *au niveau de la modernisation des techniques de construction*, la promotion sur une plus grande échelle de l'industrialisation du bâtiment par la préfabrication,

— *au niveau des capacités d'études*, le renforcement des structures de conception au sein et hors de l'administration.

Le programme d'équipement très important prévu durant le II° Plan Quadriennal au bénéfice des entreprises de réalisation ne constitue qu'un élément de la politique poursuivie dans ce domaine.

L'autre volet, tout aussi déterminant, sinon davantage, concerne *les progrès d'organisation* qu'auront à faire les entreprises de travaux et de bâtiment pour rendre efficient l'ensemble de leurs équipements.

L'amélioration de l'encadrement et de la formation à tous les niveaux est dans cet esprit, une nécessité vitale pour que ces entreprises soient en mesure d'absorber massivement et correctement de nouveaux travailleurs.

L'existence d'une émigration ayant acquis dans le domaine des travaux et du bâtiment une expérience professionnelle devrait faciliter la mise en œuvre de cette nécessité et en même temps ouvrir des possibilités concrètes de réinsertion d'une part des travailleurs émigrés.

Les progrès d'organisation visés seront dans la période du Plan, d'autant plus facilités qu'il est prévu de faire des efforts conséquents dans l'amélioration des approvisionnements et des conditions de financement, ainsi que dans la programmation des réalisations, notamment à la faveur des contrats-programmes.

Dans toute la mesure où l'ensemble des dispositions prises s'avèrerait insuffisant pour faire face aux nécessités de réalisation des investissements dans les délais, le recours complémentaire à des moyens extérieurs devra se faire dans des conditions qui à la fois le rendent possible, le canalisent vers des activités déterminées et en fassent l'occasion de renforcer, à terme, les capacités nationales.

C'est de la conjugaison de tous ces efforts d'équipement et d'organisation qu'il faut attendre l'élargissement rapide de nos propres capacités de réalisation qui est partie intégrante de nos objectifs de développement et qui conditionne, au delà de la période du Plan, la concrétisation de certains impératifs économiques et sociaux tel que l'habitat.

L'ensemble des programmes d'actions retenus pour la prochaine période font qu'une étape radicalement nouvelle s'ouvre pour le domaine des infrastructures économiques.

En effet, le IIe Plan Quadriennal, par l'ampleur nouvelle qu'il donne aux investissements d'infrastructure économique, par la diversité des actions qu'il engage, par les efforts qu'il suppose, va permettre d'entamer des transformations en profondeur qui doivent donner à l'ensemble du développement national des conditions plus adaptées, plus diversifiées et mieux réparties entre les différentes régions du pays.

Investissements dans les infrastructures économiques

en millions de dinars

	Autorisations totales de dépenses 1974-1977	Coût des nouveaux programmes
Communications	3.090	3.190
Postes et Télécommunications	1515	1.815
Transports	6.486	6.658
Stockage - Distribution (1)	1.000	1.325
Zones industrielles	700	1.000
Entreprises de réalisation	2.730	2.730
	15.521	16.718

(1) Non compris investissements inclus dans secteurs agricole et énergie.

CHAPITRE VII

LE 'ELOPPEMENT DES OPTIONS DU SYSTEME EDUCATIF ET CULTUREL

Les réalisations effectuées depuis la libération du pays dans le domaine éducatif, spécialement durant le Plan Triennal et le I° Plan Quadriennal, ont permis, sans conteste, d'enregistrer de remarquables résultats qui constituent autant d'acquis précieux, à la veille et pour la mise en œuvre du II° Plan Quadriennal.

C'est au titre de ces acquis qu'il faut mettre les progrès importants enregistrés dans *l'arabisation*, à travers la refonte des programmes du système éducatif et dans la *démocratisation* de l'enseignement qui s'est traduite par l'évolution spectaculaire, et à tous les niveaux, des effectifs et par la scolarisation désormais quasi-totale des enfants de six ans.

Ces deux acquis essentiels ont été complétés par l'ensemble des efforts qui ont été menés pour concrétiser *l'option scientifique et technique*, notamment par la Réforme de l'Enseignement Supérieur.

Le souci, qui doit être particulièrement rigoureux en ce domaine, de lutter contre toute forme d'inégalité dans l'accès à l'éducation, a reçu, ces dernières années, une impulsion très forte, en particulier grâce aux Programmes Spéciaux, qui ont créé les conditions d'un rattrapage du retard des régions les plus défavorisées.

L'impérieuse nécessité, apparue, dès le Plan Triennal, de faire face à des *besoins d'encadrement* de l'économie croissant très fortement, a conduit par ailleurs, à chercher les voies et les moyens capables d'accélérer la production des hommes formés et de réduire le délai d'adaptation à leur emploi. Cet objectif a été concrétisé par la mise en œuvre de la politique des « Instituts de Technologie » qui a permis en même temps de mieux valoriser une partie de la population, la jeunesse.

De façon générale, la préparation à l'emploi a reçu une impulsion notable, bien qu'encore insuffisante au regard du rythme de création des postes de travail et leur nature. Dans cet effort les résultats enregistrés ont été dûs tout autant à l'appareil de formation qu'aux actions initiées par les entreprises.

En définitive, ce qu'il convient de retenir, au delà des efforts complémentaires à déployer pour mieux réaliser, à terme, l'adéquation entre l'offre et la demande d'hommes formés, c'est que la situation et le contenu de l'éducation et de la formation, à la fin du 1" Plan Quadriennal, n'ont plus rien à voir avec ceux qui prévalaient aux premières années de la libération.

Notre pays dispose désormais d'un dispositif, large et pratiquement complet pour faire face de plus en plus correctement aux besoins du développement économique et aux exigences de la promotion des hommes.

Les conditions se trouvent ainsi réunies pour pouvoir aborder avec des possibilités accrues de réussite, la grande tâche *de renouveau culturel*, dans le cadre de nos valeurs propres et dans le sens du recouvrement de notre personnalité.

Avec les succès de la Révolution Agraire, et les réalisations enregistrées dans le cadre de son industrialisation véritable, notre pays s'est résolument engagé dans la bataille de libération économique et sociale, créant ainsi les bases matérielles d'une promotion culturelle visant *le recouvrement et l'épanouissement de son identité culturelle nationale.*

Ce troisième volet de notre révolution, inséparable des deux autres, dont il constitue en fait, à la fois la condition du succès et l'aboutissement, ne saurait être confiné, au seul domaine scolaire, mais bien au contraire doit inspirer et guider tous les actes et programmes intéressant le monde culturel et éducatif.

Les transformations à apporter dans cette perspective, ne peuvent donc être que de nature à remodeler la vie culturelle du pays pour lui donner un caractère national authentique en lui faisant puiser ses sources dans notre passé récent et lointain, tout en sachant lui préserver une dimension universelle en lui gardant le degré d'ouverture nécessaire à son *insertion dans le monde moderne.*

La première année du II° Plan Quadriennal qui coïncide avec le 20ème anniversaire du déclenchement de la lutte armée de libération nationale, donne encore davantage de relief à cet objectif majeur de notre révolution.

Le recouvrement de l'identité culturelle nationale

L'entreprise de dépersonnalisation menée pendant plus d'un siècle exige de l'Algérie indépendante, un effort supplémentaire, de longue haleine, pour redonner à sa culture des assises solides et un contenu authentiquement national. Cette mission qui doit être l'œuvre de notre génération, bénéficie pour la mise en œuvre de tout ce que la résistance des générations antérieures a su sauvegarder et préserver de notre culture et de nos valeurs arabo-islamiques.

Dans cette perspective, la première tâche, déjà largement engagée, est naturellement la poursuite et la dynamisation de la **politique d'arabisation.** Dans ce domaine fondamental pour le recouvrement de la personnalité culturelle nationale, les efforts à entreprendre viseront, à faire de plus en plus, de la langue nationale, le véhicule éducatif et l'instrument de travail dans la vie administrative, économique et sociale.

Si pour l'avenir, ce sont les progrès de l'arabisation des enseignements dans le système éducatif qui priment, par contre pour le présent et le moyen terme, ce sont les efforts à destination des adultes et des structures en place qui doivent retenir toute l'attention.

Aux différents niveaux du système éducatif, le support essentiel des progrès à réaliser consiste en l'amélioration notable, qualitative et quantitative de l'encadrement national.

En dehors de l'école, le succès de la politique d'arabisation repose principalement sur l'effort d'organisation à mener pour diffuser la connaissance et l'utilisation de la langue nationale. A ce titre, les initiatives menées dans le cadre des programmes *d'alphabétisation* à travers l'appareil d'information, les édifices du culte, les écoles, les entreprises doivent être poursuivis avec davantage de dynamisme, de même que les actions de formation au niveau des organes administratifs. La mise en place d'une deuxième chaîne de télévision, offre une opportunité nouvelle, à l'appareil d'information, de jouer un rôle encore plus grand dans l'œuvre d'arabisation.

Les formes et le contenu de cette entreprise doivent être soigneusement élaborés avec pour objectif de faciliter le plus possible les progrès dans l'arabisation. Afin de faire accéder le plus grand nombre à la maitrise rapide de la langue nationale, il conviendra d'axer, en permanence, les efforts, d'une part dans la promotion d'une langue la moins sophistiquée et la plus proche possible du langage du peuple, d'autre part vers la réponse aux besoins propres des différents secteurs de la vie active.

En vue d'assurer un support efficace à l'ensemble de l'action entreprise pour l'utilisation généralisée de la langue arabe, un organisme national sera créé avec pour mission d'élaborer toutes les initiatives jugées opportunes et de mettre au point les voies et moyens adéquats à une action dynamique et cohérente.

Participant du même objectif de recouvrement de l'identité culturelle nationale, il a été décidé durant le II° Plan Quadriennal de promouvoir *la restauration du patrimoine culturel historique et sa sauvegarde.*

Cette entreprise, qui revêt un caractère encore plus solennel, avec la célébration du 20ème anniversaire du déclenchement de la lutte armée, se concrétisera en premier lieu par les efforts qui seront entrepris pour la recherche, la collecte et la conservation de tous les faits, objets et documents relatifs à la guerre de libération. Il est prévu à cet effet de réaliser un Musée National du Moudjahid, des musées régionaux, la reconstitution des sites marquants de la lutte armée ainsi que la construction de monuments à la mémoire de nos martyrs.

Toutes ces interventions, bien que centrées sur la lutte de libération, ne se limitent pas à cette période. Les recherches et investigations s'étendront également à l'histoire plus lointaine de l'Algérie, pour aider à sa reconstitution véritable et contribuer ainsi au renouveau culturel.

Dans cette perspective historique, il convient de déployer des efforts beaucoup plus intenses pour le recensement, la réglementation, la protection et la conservation de tous les aspects souvent épars de notre patrimoine culturel, notamment dans ses expressions artistiques et architecturales.

Il faut noter également l'intérêt qu'il convient de porter à la connaissance et à la sauvegarde, notamment en tant que sources d'inspiration, des manifestations orales et manuelles de notre patrimoine culturel.

Les efforts d'éducation, d'élévation des revenus, les transformations sociales qu'apporteront notamment la Révolution Agraire et l'industrialisation, rendent nécessaire **l'épanouissement culturel** qui est par ailleurs de plus en plus ressenti comme un besoin.

Aussi les diverses formes de production culturelle doivent-elles être encouragées. A celles qui ont déjà reçu une impulsion notable, comme la presse écrite, la radio et la télévision, le film, la peinture, devront s'ajouter dans les années qui viennent, toutes les autres formes d'expression artistique et culturelle. De façon générale, c'est toute la production qui doit trouver les voies et moyens de sa dynamisation, de sorte à lui faire jouer le rôle, qui doit être le sien, dans l'animation sociale et l'élévation du niveau culturel du pays.

Il faut noter l'intérêt qui s'attache, à l'organisation de grandes manifestations nationales ou régionales du type festival ou semaine culturelle, pour à la fois sauvegarder les richesse anciennes et favoriser la création.

Pour ouvrir la voie à la promotion et faciliter la diffusion de la culture, le IIe Plan Quadriennal a retenu un programme conséquent d'infrastructures couvrant de nombreux domaines et touchant toutes les régions du pays.

Cette infrastructure sera marquée par la réalisation d'une Maison de la Culture dans tous les chefs-lieux de wilaya, complétée par le réseau des « maisons de jeunes » destinées à être des instruments d'animation culturelle de la jeunesse dans les agglomérations urbaines et par la mise en place d'un millier de bibliothèques. La capitale sera dotée d'un « parc de la culture » qui sera l'occasion de mettre en place, au niveau national, un potentiel diversifié d'équipements destinés à répondre aux besoins de conservation, de formation et de création.

De même des efforts complémentaires sont prévus pour parfaire le réseau national de radio et de télévision, qui touchera ainsi, dans de bonnes conditions, l'ensemble de territoire national et répondra, notamment grâce à la deuxième chaîne de télévision, à des nécessités diverses, telle que celle de l'éducation généralisée. Des équipements sont également prévus pour faciliter la production cinématographique et radio-télévisée.

Ces efforts d'épanouissement culturel concerneront aussi notre émigration en Europe, grâce aux actions diverses qui seront déployées en sa faveur, notamment par la création d'un Office Culturel à l'étranger.

L'absolue nécessité de poursuivre à travers l'éducation et la culture le recouvrement de l'identité nationale, n'ignore pas pour autant l'exigence de son insertion dans le monde moderne.

Cette exigence résulte naturellement et directement, d'une manière aussi forte que notre volonté de nous retrouver, de nos ambitions de développement et de la place que notre pays est en mesure d'occuper dans le concert des nations.

Ceci implique que la société que nous voulons bâtir, soit en mesure d'être informée, de participer et de tirer profit de tout ce qui se fait et se découvre hors de nos frontières.

C'est dans cet esprit qu'il faut situer la nécessité retenue de faire acquérir aux Algériens, outre la parfaite maîtrise de leur langue, une connaissance suffisante d'une langue étrangère.

L'égalité des chances de promotion

Le renouveau culturel recherché prend toute sa signification lorsqu'on replace dans le cadre de la politique menée déjà vigoureusement en matière d'éducation et de formation pour assurer, dans les faits, une égalité des chances de promotion économique, sociale et culturelle à tous les algériens.

De ce point de vue, les Plans précédents ont permis de matérialiser des conquêtes essentielles qui ont ouvert la porte des écoles, de la

formation technique et des universités à un nombre sans cesse croissant de jeunes de toutes conditions sociales et de toutes les régions.

Il est important de noter ici, les progrès considérables réalisés par la scolarisation des filles qui donne des assises solides à la promotion de la femme algérienne à qui elle assurera de plus en plus une pleine insersion dans la vie politique, économique et sociale et lui permettra d'assumer dans de meilleures conditions son rôle d'éducateur.

Cette **démocratisation** de tous les ordres d'enseignement, va connaître au cours du IIe Plan Quadriennal, une dimension encore plus grande, grâce aux réformes, aux réalisations et aux mesures qu'il mettra en œuvre.

La transformation la plus importante et qui va donner au droit à l'éducation une concrétisation pleine et entière, est la réforme de l'enseignement élémentaire et moyen par *l'institution de l'école fondamentale* qui élargit le niveau de la scolarité généralisée à celui de neuf années d'école. La mise en œuvre de plus en plus intense de ce nouveau système, au fil des années du Plan, va permettre de faire disparaître à terme, la sélection qui était opérée avant l'entrée du cycle moyen et d'éliminer progressivement le grave problème posé par les jeunes de 14 à 17 ans exclus du système scolaire et trop jeunes pour recevoir une formation professionnelle.

Au niveau des *programmes*, leur nécessaire unicité et leur plus grande ouverture sur la vie économique et sociale, de même que les efforts retenus dans le sens de l'amélioration du niveau général de l'enseignement, sont de nature à concourrir à donner des chances de promotion égales à tous.

Du point de vue des *effectifs*, la consolidation et l'élargissement des aspects démocratiques de notre appareil d'éducation et de formation vont conduire à une expansion très rapide de tous les niveaux d'enseignement. C'est ainsi que le nombre des enfants fréquentant le niveau élémentaire de l'école passera de 2.400.000 à 3 millions, que les effectifs de l'ex-enseignement moyen passeront de 320.000 à 570.000, tandis que ceux du cycle secondaire atteindront 130.000 au lieu de 61.000 en 1973. Pour l'enseignement originel, il est prévu qu'il accueillera 12.000 élèves en plus des 20.000 actuels. Le nombre de jeunes fréquentant l'université doublera dans la période puisqu'il passera de 30.000 à 60.000. Enfin les établissements de formation supérieure qui ont actuellement des effectifs de 15.700, recevront 4.300 élèves supplémentaires.

Cette évolution visée des effectifs a déterminé la dimension et le rythme à donner aux *réalisations dans le domaine des infrastructures*. C'est ainsi que, pour l'école fondamentale, il est prévu de livrer, pendant la période quadriennale 22.000 classes et 372 établissements de type des anciens C.E.M.

Ce qui traduit une considérable accélération du rythme des constructions pour cette dernière catégorie d'établissements. Pour le second cycle, près d'une centaine de lycées d'enseignement secondaire ou de technicum sera réalisée dans la période. Les capacités de l'enseignement originel seront élargies par la réalisation de différents établissements.

L'enseignement supérieur, également, bénéficiera de réalisations importantes avec la construction des Universités Sciences et Techniques d'Alger et d'Oran, l'Université Sciences Sociales d'Alger, le lancement de trois nouvelles universités à l'est, au centre et à l'ouest du pays, ainsi que la mise en place de collèges universitaires dans certains chefs-lieux de wilaya et différents instituts techniques et scientifiques.

Cette nouvelle répartition des équipements universitaires à travers le territoire illustre un des aspects importants de la politique d'éducation qui entend contribuer à sa démocratisation en établissant, au niveau des infrastructures, un équilibre entre toutes les régions du pays. Ce souci se retrouve encore plus dans les autres enseignements pour lesquels, la nécessité de l'établissement d'une carte scolaire, servant d'instrument à la localisation des investissements, doit être réaffirmée.

Outre l'ensemble de ces efforts d'équipement, l'égalité des chances de promotion par l'éducation est renforcée grâce au dispositif que représentent les cantines scolaires, les bourses et les cités universitaires. Cet ensemble de dispositions, déjà mis en œuvre antérieurement, va être considérablement élargi notamment par la mise en place de 1.500 cantines scolaires et l'importance réservée à l'hébergement et à la restauration des étudiants.

Ainsi, au terme du IIe Plan Quadriennal, l'appareil d'éducation se sera encore enrichi dans ses structures, sa dimension et son contenu, concrétisant de façon puissante l'option de démocratisation qui continue de guider notre volonté d'assurer au plus grand nombre les meilleures chances de promotion.

L'adaptation aux besoins de l'économie

Cet élargissement considérable de la base éducative constitue, au delà de la satisfaction évidente d'un besoin social, le garant le plus sûr pour donner à notre volonté de développement, toutes ses chances

de succès. C'est en effet à cette seule condition que nous parviendrons à assurer la satisfaction des besoins en cadres et main-d'œuvre qualifiée nécessaires à la réalisation des objectifs que nous ambitionnons et que nous acquerrons l'ensemble des connaissances et des techniques indispensables à l'assimilation, à la perennité et à l'élargissement du progrès.

Ce sont ces nécessités qui ont conduit à considérer le **contenu scientifique et technique**, comme une des options de base de notre système éducatif.

La démocratisation de l'éducation ne prend d'ailleurs tout son sens que si l'enseignement donne à tous, les moyens réels d'insertion dans la vie économique et sociale active. La diffusion de l'esprit scientifique et technique au sein des masses est en effet le garant le plus sûr de leur libération et de leur promotion, en même temps qu'il est un des gages essentiels des transformations sociales dans lesquelles nous sommes engagés.

La concrétisation de ce principe par notre système d'éducation-formation, doit d'autant plus être recherchée avec plus d'intensité, qu'elle a connu jusqu'à présent des contraintes et des difficultés à sa mise en œuvre, dont les plus marquantes sont celles liées aux insuffisances en enseignants scientifiques et aux problèmes qu'a connus l'enseignement technique.

Dans cette perspective, le II° Plan Quadriennal doit mettre en œuvre différentes mesures destinées à préciser et à mettre en œuvre, au niveau des programmes et des moyens, l'option scientifique et technique. Dans cet esprit il a été en particulier retenu d'introduire progressivement et dès l'école fondamentale un enseignement du type « polytechnisé » destiné à la fois à faire acquérir l'intelligence des choses concrètes et à donner une ouverture sur les techniques. Il a été retenu également de fixer une norme à atteindre à la fin du II° Plan Quadriennal et qui doit assurer que la proportion des bacheliers scientifiques atteigne les trois-quarts.

Participe aussi du même but la décision prise dans le cadre de la réforme de l'enseignement secondaire d'instituer des lycées spécialisés permettant d'encourager toutes les vocations scientifiques ou techniques affirmées. Il est enfin utile de mettre en évidence ici la création des universités « Sciences et Techniques » et la promotion d'instituts supérieurs spécialisés.

De façon générale, il convient de souligner l'importance des progrès à réaliser pour la concrétisation de l'option scientifique et technique et qui exige davantage d'efforts dans la formation et la mobilisation des enseignants.

Cette exigence de progrès quantitatifs et qualitatifs dans les capacités d'encadrement revêt autant, sinon plus, d'acuité pour les besoins de la formation professionnelle et technique.

Ce type de formation a une importance particulière tant parce qu'il conditionne le rythme des investissements et leur valorisation que parce qu'il risque, s'il n'est pas correctement pris en charge, de freiner les capacités d'absorption de main-d'œuvre supplémentaire par l'économie, et en définitive toute la croissance.

La demande en main-d'œuvre qualifiée à tous les niveaux et pratiquement dans tous les secteurs d'activité, qui est déjà insuffisemment satisfaite, est pour l'avenir une préoccupation importante parce qu'elle se diversifie et grandit à des rythmes nettement supérieurs aux perspectives à moyen terme de production du système.

Cette évolution déséquilibrée est naturellement liée à l'ensemble des programmes d'action, particulièrement importants retenus.

Certes, un effort considérable a été entrepris durant le précédent Plan et des progrès notables sont attendus pour les années qui viennent, particulièrement grâce à la formation des techniciens supérieurs à travers le réseau des instituts de technologie, et à la formation de cadres moyens, par ces mêmes instituts dans des domaines plus limités notamment dans l'éducation et l'agriculture, mais il reste que des lacunes subsistent et que des défaillances ont marqué tant l'enseignement technique que la formation professionnelle.

Pour toutes ces raisons, une action plus vigoureuse est désormais nécessaire. Elle est commandée par les besoins à moyen terme, mais surtout par l'impérieuse nécessité de mettre en place, au cours du IIe Plan Quadriennal, un dispositif complet et cohérent qui garantisse une adéquation de l'offre de main-d'œuvre qualifiée avec la diversité et l'ampleur de la demande prévisible du marché du travail.

Cet impératif a imposé la série de réformes décidées dans le cadre du IIe Plan Quadriennal, touchant tout le système d'éducation et de formation.

Pour le premier, la décision la plus importante concerne la nouvelle fonction donnée aux *technicums*, institution déjà prévue par le 1er Plan Quadriennal mais insuffisemment précisée et mise en œuvre, qui ont désormais pour mission de former des techniciens dans le cycle secondaire. Il convient de rappeler ici que la réforme de l'enseignement supérieur avait déjà introduit la formation professionnelle et technique au niveau supérieur comme une des composantes essentielles de la mission de l'université, notamment à travers les instituts spécialisés et les Universités « Sciences et Techniques ».

Pour *l'appareil de formation*, la réforme et les mesures adoptées doivent déboucher sur des transformations plus profondes, visant à mieux adapter sa mission et sa production. Dans ce but, il a été décidé d'orienter désormais le réseau des établissements de formation vers les jeunes qui doivent ainsi pouvoir y trouver une réponse correcte à la nécessité de leur préparation à la vie active.

Parallèlement à cette mission principale, l'appareil de formation devra aussi poursuivre les efforts qu'il entreprend depuis longtemps, hors des établissements, pour la formation des adultes.

Pour ces derniers, la formation sur le tas, au sein des entreprises, doit continuer à jouer un grand rôle, d'autant plus qu'elle est une exigence de la promotion des travailleurs, et qu'elle est désormais liée à l'application de la Charte de la Gestion Socialiste.

Pour mener à bien ces différents objectifs, le II° Plan Quadriennal a décidé d'une part, d'élargir l'infrastructure de formation professionnelle, par l'achèvement de 295 sections et le lancement de nouveaux programmes de 230 sections, d'autre part, d'adapter l'utilisation de son potentiel aux conditions nouvelles par la supression et la reconversion des centres de « pré-F.P.A. », dont la fonction de rattrapage scolaire s'estompe avec les progrès de la scolarisation.

Par ailleurs, en vue d'accroitre son efficacité et son champ d'action, il a été décidé d'introduire de nouvelles méthodes d'intervention par la création de sections détachées dans les entreprises, notamment à travers des contrats-programmes de formation, et dans les communes essentiellement pour les disciplines du bâtiment, dans le but d'améliorer l'emploi et les capacités locales de réalisation. Il a été, par ailleurs, décidé de donner une impulsion, dans un cadre organisé, à l'apprentissage, pour faire face aux multiples besoins qui se font jour dans différents corps de métiers.

La mobilisation des hommes, pour faciliter la réalisation de ces objectifs, devra s'appuyer sur deux moyens : la définition d'un statut des formateurs et la mise au point de formules d'utilisation des cadres expérimentés des entreprises.

Additionnellement à cette action principale de formation professionnelle, le II° Plan Quadriennal a fixé des objectifs et a arrêté des investissements au profit de différents secteurs notamment dans les domaines de l'agriculture et des travaux-publics, en vue de la formation de main-d'œuvre qualifiée et de cadres moyens.

L'orientation qui a présidé à la conception de l'ensemble des réformes et mesures destinées à adapter l'appareil d'éducation et de formation aux besoins de l'économie, s'est appuyée sur le souci d'assurer en permanence à l'ensemble du système, le maximum de

cohérence créant les conditions d'un enchainement logique et ininterrompu aux différents niveaux, entre l'éducation et la formation à l'emploi.

La diversité des efforts entrepris, leur nécessaire adéquation à moyen et long terme avec les besoins de l'économie, impliquent que l'on s'engage désormais davantage dans le sens d'une **unification et d'une planification** des structures et actions de formation pour les besoins de l'économie.

Participent de cette orientation vers l'unification, les missions données à l'appareil d'éducation, à tous les niveaux, d'assumer de plus en plus la préparation à l'emploi à travers, notamment, la polytechnisation, les technicums, la réforme de l'enseignement supérieur.

Le nouveau rôle, assigné à la formation professionnelle adultes, s'inscrit dans la même démarche. Enfin, le principe retenu d'intégration à l'enseignement supérieur des instituts et écoles supérieurs constitue une autre étape importante dans le même sens.

La programmation de la mise en œuvre de cette mesure devra être réalisée avant la fin de la deuxième année du Plan et être organisée de manière à sauvegarder l'actuelle liaison entre utilisateurs et formateurs.

Cette liaison qui s'attache, en particulier, au contenu de la formation, doit par ailleurs être recherchée au niveau global, pour assurer l'adéquation la meilleure entre l'offre et la demande d'hommes formés. C'est à travers les progrès que doit réaliser la planification, à tous les niveaux, que ce type de problèmes sera correctement assumé, pour le moyen comme pour le long terme.

Les exigences d'une telle approche, désormais indispensable sinon vitale, doivent conduire à rechercher une meilleure connaissance, actuelle et prospective, de toutes les catégories de besoins, à organiser le cadre de formation qui y répond, et à mettre en œuvre un système d'orientation de nature à garantir, compte tenu des aptitudes individuelles, la production la plus adéquate d'hommes formés.

En définitive, si les périodes antérieures ont permis une série d'actions très importantes, facilitées par l'évidence de déficits immenses, avec le IIe Plan Quadriennal, le degré de complexité que prend de plus en plus notre économie, joint aux perspectives de développement que nous visons, nous obligent à concevoir et mettre en œuvre, à la fois un appareil de formation plus élaboré et une direction plus fine de son fonctionnement et de sa production.

Le IIe Plan Quadriennal aura été l'occasion de compléter les efforts entrepris antérieurement pour réformer notre appareil d'éducation et de formation. Dans la mise en œuvre des différentes mesures, dont le principe a été arrêté, il conviendra de ne pas perdre de vue l'indispensable caractère global et cohérent que ce système doit respecter et appliquer.

Les objectifs de progrès qui ont été arrêtés par ce IIe Plan Quadriennal sont. à nouveau et malgré l'œuvre accomplie, à un niveau très élevé. Ils nécessitent, par conséquent, une mobilisation de moyens et des efforts d'organisation ininterrompus, et souvent plus intenses que par le passé. *Le problème des hommes capables d'alimenter ce système et de le faire fonctionner, reste de ce point de vue la préoccupation centrale.*

A la veille du IIe Plan Quadriennal et grâce aux décisions qu'il aura prises, on peut considérer que les problèmes quantitatifs relèvent désormais du passé et que la dynamique imprimée à notre éducation est désormais irréversible.

Le problème de l'avenir est celui de *la qualité et du niveau de l'éducation dispensée* et c'est sur elle que les efforts doivent se concentrer dans les années qui viennent, pour porter leurs fruits à la fois pour l'épanouissement culturel et pour la poursuite de notre développement économique et social.

Investissements de l'éducation et de la formation

en millions de dinars

	Autorisations totales de dépenses 1973-1977	Coût des nouveaux programmes
Classes et logements du primaire	1.500	1.094
Cantines scolaires	400	450
Enseignement moyen et originel	2.454	2.327
Enseignement secondaire	937	542
Enseignement supérieur	2.260	2.290
Formation	2.166	1.905
Divers	230	380
TOTAL	9.947	8.988

CHAPITRE VIII

L'ELARGISSEMENT DES ACQUIS SOCIAUX

Avec le rythme imprimé au développement économique, les premiers résultats qu'il a permis d'enregistrer dans l'ordre matériel, et surtout les promesses qu'il ouvre pour l'avenir, mais également les problèmes nouveaux qu'il pose à notre société, les question sociales doivent désormais, et de plus en plus, occuper une place nettement plus marquée dans nos préoccupations.

La finalité de tous nos efforts de développement ne peut être évidemment que l'amélioration des niveaux de vie de tous les citoyens et donc des conditions sociales dont ils bénéficient. Dans la démarche que le pays a choisie pour sa promotion, des étapes devaient absolument être aménagées pour la constitution d'une base matérielle solide. C'est en effet, seulement lorsque les éléments nécessaires à la création de la richesse économique existent, qu'il est possible et viable d'engager à un haut niveau la satisfaction des besoins sociaux.

C'est dans cet esprit qu'il faut comprendre à la fois la politique d'austérité menée dans divers domaines pour réserver à l'édification du pays le maximum de moyens et la place qui a été accordée à certaines interventions sociales.

A la veille du II° Plan Quadriennal, le développement de notre pays pour bien engagé qu'il soit, reste encore à faire, et demandera beaucoup d'efforts et beaucoup de sacrifices.

Les besoins de nature sociale sont immenses, tant du fait des retards historiques que du fait du développement lui-même et de l'élargissement des revenus qui les accroissent sans cesse et les diversifient.

Malgré la nécessaire affectation prioritaire de nos moyens à la construction de l'économie, les problèmes sociaux essentiels n'ont pas été ignorés. Au delà de la prise en compte de ceux qui conditionnaient le développement lui-même, telle que l'éducation, il a paru nécessaire, dès la phase de construction, de répondre à l'attente d'amélioration de la protection sociale et des conditions de vie.

Pour être dynamique, cohérente et surtout juste, cette prise en compte des problèmes sociaux se devait de suivre des orientations :

d'une part privilégier les catégories les plus défavorisées, d'autre part s'amplifier, d'étape en étape, au fur et à mesure de l'élargissement des ressources économiques et des capacités humaines du pays.

Le Plan Triennal, le 1er Plan Quadriennal et particulièrement les Programmes Spéciaux ont permis, par la mise en œuvre des programmes décidés à leur occasion, d'améliorer certaines infrastructures de base et d'augmenter d'une manière appréciable le nombre de personnes bénéficiaires de mesures sociales diverses, ou d'équipements collectifs, dans le cadre de la politique de redistribution des revenus et dans le but d'améliorer les conditions de vie.

Du point de vue des investissements, c'est notamment, à travers la réalisation des programmes d'équipements locaux que les retards les plus importants et les besoins les plus criards ont dû être atténués.

Dans les efforts et les sacrifices exigés par le développement, la jeunesse prend sa part grâce à son enthousiasme et dans le cadre des institutions mises en place et qui favorisent sa mobilisation. Cette mobilisation sera d'autant plus intense, et la promotion de la jeunesse d'autant plus assurée que les conditions nécessaires à son animation auront été réunies.

Le renforcement de la protection sociale

Le système de protection sociale dont notre pays a hérité était marqué par le fait qu'il défavorisait les catégories qui en avaient le plus besoin. En particulier, c'est pratiquement toutes les campagnes qui se trouvaient non concernées.

Aussi, l'action entreprise durant ces dernières années, les nombreuses mesures qui ont été adoptées, ont-elles visé, tout en améliorant la situation d'ensemble, à réduire d'abord les déséquilibres les plus marqués ou les lacunes les plus graves de notre infrastructure.

Dans le domaine de la santé, aspect des plus importants de la protection sociale, le Plan Triennal et le 1er Plan Quadriennal ont été, essentiellement, l'occasion de rééquiper les hôpitaux et d'élargir le réseau sanitaire grâce à la priorité accordée aux unités légères, pour répondre aux besoins d'encadrement sanitaire des campagnes et des régions les plus défavorisées.

L'objectif à long terme, assigné à l'horison 1980, d'assurer une large protection sanitaire, doit désormais être préparé activement pour mettre en place dans les délais les plus rapides un réseau d'équipements dense couvrant tout le pays et assurant, en particulier, un bon encadrement des campagnes.

Pour réaliser ces conditions, le IIe Plan Quadriennal a arrêté un programme important d'investissements, qui est encore marqué par la place notable réservée aux unités légères de soins.

Compte tenu des actions déjà lancées, ce programme concerne près de 50 hôpitaux et cités psychiatriques, 160 polycliniques, 300 centres de santé, 25 maternités et l'aménagement, l'extension ou le rééquipement de nombreux hôpitaux. Les quatre nouveaux centres hospitalo-universitaires prévus participeront aussi à l'amélioration de l'infrastructure sanitaire.

Cet *élargissement des capacités physiques d'intervention*, joint au rythme prévue de formation et de sortie de médecins et de personnel para-médical, est d'ailleurs une nécessité pour une application correcte et généralisée à l'ensemble du territoire, de la mesure révolutionnaire instituant *la gratuité des soins* avec le démarrage du IIe Plan Quadriennal. Cette mesure, qui apporte une réponse à un besoin social profondément ressenti, se verra ainsi consolidée et enrichie, au fur et à mesure que les bases matérielles, humaines et organisationnelles s'amélioreront.

D'ores et déjà, il a été jugé possible de se fixer comme objectif minimum d'installer avant la fin du Plan une équipe médicale efficiente au niveau de chacune des communes rurales.

En même temps, cette mesure de par son contenu novateur, et par les exigences qu'elle crée, doit pouvoir être un facteur important de dynamisation du secteur. L'introduction de la gratuité des soins donne en effet un éclairage nouveau à divers autres aspects de la politique de santé publique.

La mission essentielle de *prévention*, longtemps restée mal assumée, mais dynamisée ces dernières années, doit connaître désormais une expansion et une application systématique et plus soutenue, à travers les différentes campagnes d'intervention et la réactivation de la médecine scolaire.

Cette priorité à la prévention exige que d'importants efforts soient entrepris en matière *d'hygiène et d'éducation sanitaire*, à l'école et hors de l'école, en vulgarisant par des moyens adaptés à nos conditions actuelles, les principes et les règles élémentaires à respecter, tant par les individus dans leur vie quotidienne, que par les collectivités et les communes dans l'organisation du milieu de vie ou de travail. Cette démarche est à rapprocher des programmes retenus dans le domaine des équipements collectifs qui constituent une infrastructure déterminante pour une plus grande efficacité de l'action en matière d'hygiène.

L'ensemble des interventions sanitaires trouvera dans les domaines de *la recherche*, de *la définition des méthodes*, des programmes, et de leur mise en œuvre, un appui conséquent grâce au renforcement et à la modernisation des moyens des organismes nationaux chargés de la production des vaccins et de l'organisation de l'animation des campagnes de prévention. Il faut rappeler ici, le rôle que joueront spécialement pour la recherche et l'enseignement, les quatre nouveaux centres hospitalo-universitaires prévus, de même qu'il faut signaler l'effort important retenu en matière de formation para-médicale dans les nombreuses écoles et instituts de technologie créés, auxquels viendront s'ajouter 12 écoles para-médicales.

L'élargissement des infrastructures, le renforcement des équipements et surtout l'introduction de la médecine gratuite demandent, pour une amélioration sensible des services rendus, que l'on apporte un soin particulier à la revalorisation de la fonction médicale, en même temps que l'on devra exiger davantage de compétence et d'efficacité tant de la part des individus que dans le fonctionnement de toutes les unités.

L'approvisionnement et la distribution des *médicaments*, autre volet essentiel de la politique sanitaire, connaîtront le développement nécessaire à l'application de la médecine gratuite, d'autant mieux qu'il a été décidé de donner une impulsion notable à la production nationale.

Enfin, la décision d'instaurer la gratuité des soins a conduit à retenir le principe de l'unification des structures médicales d'entreprises et d'organismes collectifs, sous la responsabilité de la Santé Publique. L'accès, ouvert à tous, de toutes les installations publiques devra, en conséquence, devenir la règle.

En définitive, dominée par l'introduction de la gratuité des soins, la politique sanitaire du II[e] Plan Quadriennal, poursuit sur les autres aspects, les orientations et objectifs qui lui étaient déjà assignés antérieurement et qu'elle doit mettre en œuvre, désormais avec une vigueur accrue.

Ces orientations et objectifs sont et demeureront, pour longtemps encore, guidés par le souci de répondre aux besoins de santé publique qu'une grande partie de la population n'a pas pû satisfaire ou ne satisfait encore que dans de mauvaises conditions.

Parmi les grands domaines de la protection sociale, celle des travailleurs des villes et des campagnes et de leurs familles, est désormais posée dans un contexte nouveau, celui créé, dans le milieu urbain par le principe de la Charte de la Gestion Socialiste, et dans le monde rural par l'application de la Révolution Agraire.

Ce contexte nouveau doit conduire, en particulier, à refondre le cadre juridique qui règlemente le travail, la sécurité de l'emploi et la sécurité dans le travail. Un nouveau Code, déjà en chantier, viendra définir cet ensemble de questions, à la lumière des principes qui caractérisent nos choix politiques et des transformations que nous voulons imprimer à l'organisation économique et sociale.

Dans les campagnes, comme dans les villes, la masse des bénéficiaires directs ou indirects de la protection des travailleurs s'élargit sans cesse, grâce à l'extension du champ et à l'amélioration de la couverture des risques sociaux que réalisent les institutions de sécurité sociale, d'allocations familiales et de retraite.

C'est dans ce cadre, que les institutions, dont certaines verront leur rôle modifié par l'introduction de la médecine gratuite, ont été autorisées à engager des réalisations à finalité sociale destinées à améliorer l'environnement du travailleur. Une des missions auxquelles elles auront à participer en coordination avec la Santé Publique et les entreprises, concerne la promotion, à un niveau plus conséquent, de la médecine du travail.

A destination de **l'émigration,** et pour faire face aux problèmes qui lui sont propres, outre les actions dont elle bénéficiera à travers l'Office Culturel prévu et les activités multiples déployées à l'Etranger en faveur des émigrés, il a été décidé de renforcer le réseau des services de Main-d'œuvre, dans le but notamment de faciliter l'ensemble des opérations liées à la réinsertion des travailleurs qui rejoignent définitivement le pays.

D'autres catégories de la population, devront bénéficier, dans l'avenir, d'une assistance ou d'une protection sociale plus intense. C'est le cas de **l'enfance, de la femme et des jeunes,** pour lesquels il est prévu de renforcer les interventions.

En premier lieu, l'action de *protection maternelle et infantile,* pour laquelle l'infrastructure a été et sera encore renforcée grâce aux centres créés à cet effet et aux polycliniques, prendra une dimension plus grande. Plus particulièrement, la protection de la mère sera encore améliorée, grâce à la réalisation prévue de maternité,, soit dans le programme de la Santé Publique, soit dans celui des institutions sociales. Toujours dans ce cadre, les organismes de santé publique et les entreprises de production et de distribution concernés, devront réunir toutes les conditions pour donner une dimension nouvelle à la vulgarisation et à la diffusion de la « supéramine » en vue d'améliorer les conditions de nutrition des petits enfants.

L'action à destination de l'enfance sera également concrétisée par l'élargissement considérable du champ des *cantines scolaires.* En effet, 1.500 nouvelles cantines seront mises en place permettant

d'accueillir 800 à 900.000 enfants supplémentaires, soit le doublement par rapport à la situation actuelle, l'objectif étant, qu'en 1977, 60 % des enfants scolarisés, et principalement dans les zones rurales, puissent bénéficier de cette infrastructure. Toujours à l'école, il faut rappeler ici l'objectif retenu de dynamisation de la médecine scolaire.

L'enfance handicapée et abandonnée bénéficiera, quant à elle, d'une action notable, qui sans être à la hauteur des problèmes actuellement posés, lui apportera un début de solution, grâce à la décision de créer, au niveau de chaque wilaya, une «cité de l'enfance» et la mise en place de divers autres équipements.

Les aspects relatifs à la protection et à la sauvegarde de l'enfance et de la jeunesse difficiles ont également fait l'objet de programmes d'actions destinés à mettre en place une infrastructure d'interventions diversifiées, selon la nature des problèmes. Une priorité a été attachée à l'action préventive par l'élargissement conséquent du réseau et des capacités du « service d'orientation et d'éducation en milieu ouvert ».

Au delà de ces aspects particuliers, les règles édictées et les actions prévues en matière de législation du travail et d'apprentissage, participeront à *la protection sociale des jeunes*. Il en est de même de toute l'action de formation et de promotion des activités culturelles et sportives du jeune et surtout de son animation politique et sociale dont les principes et l'organisation sont en cours d'élaboration au niveau de la Commission Nationale de la Jeunesse.

La *femme* bénéficie également de mesures et d'actions diverses de protection sociale qui doivent aider, au delà de l'éducation, à sa promotion dans la société. Deux aspects méritent d'être mis en évidence : d'une part sa protection dans le travail, que lui garantira, au même titre que tous les autres travailleurs, par la législation en cours d'élaboration, d'autre part sa protection dans la vie sociale, grâce au corps de droit qui résultera, notamment de l'adoption d'un Code de la Famille.

S'inscrit aussi dans le cadre de la protection sociale, la prise en charge réalisée depuis de longues années, de toutes les obligations de la Nation envers les **Moudjahidine** et leur ayants droit. Cette prise en charge, connaîtra les adaptations nécessitées, par l'évolution des conditions économiques du pays. Elle bénéficie cependant d'actions additionnelles, notamment l'attribution d'autorisations et de moyens de transports pour les personnes et les marchandises, la création de coopératives qui faciliteront ainsi la protection par le travail d'un nombre supplémentaire de Moudjahidine.

Par ces aspects extrêmement divers, tant du point de vue des groupes sociaux concernés que des mesures et actions auxquels elle fait appel, la politique de protection sociale qu'entend mener le pays

prend, durant la période du IIe Plan Quadriennal, une ampleur et une consistance nouvelle qui permettent de faire avancer de pair la croissance de l'économie et la prise en charge des problèmes particuliers aux différentes catégories sociales, les plus exposées aux risques de la vie économique ou qui ont subi le plus le poids de l'histoire.

L'amélioration des conditions de vie

Dans le domaine des infrastructures liées aux conditions de vie, le retard hérité par le pays et qui était important de façon générale, quoique encore plus aigu dans les campagnes, s'est de plus trouvé accusé du fait de l'accroissement des besoins engendrés par l'élévation des revenus, les exigences nouvelles liées au développement, les transformations sociales imprimées et le phénomène de l'urbanisation.

Durant la période écoulée, les Programmes Spéciaux et le 1er Plan Quadriennal ont permis d'apporter une première réponse à ces besoins en réservant une priorité marquée aux campagnes et à certains types d'équipements telles que les alimentations en eau. L'ensemble des actions de développement entreprises ces dernières années, comme les possibilités nouvelles que recèle l'économie nationale, impliquent et permettent à la fois de faire face dans de meilleures conditions aux besoins qui s'expriment et de contribuer ainsi à l'amélioration générale des niveaux et du cadre de vie.

C'est dans le domaine de **l'habitat,** tant urbain que rural, que la tension, exercée par les besoins, est la plus forte, et ce d'autant que, à cause des difficultés de tous ordres qu'il a connues, le programme de construction de logements n'a pas permis de se réaliser au niveau des objectifs.

C'est ainsi que du fait de l'accroissement des populations dans les villes, le taux d'occupation moyen de *l'habitat urbain* s'est dégradé au cours de ces dernières années. Cette situation difficile qui, déjà, a des effets sociaux néfastes et constitue désormais un handicap réel pour le développement, ne peut être maintenue, et ce d'autant que, les besoins nouveaux qui s'accroissent à un rythme rapide, imposent l'urgence d'une politique de l'habitat plus dynamique.

Pour concrétiser cette politique, il est impératif, au delà de la mobilisation des ressources financières qu'elle suppose, d'organiser dès les premières années du Plan, toutes les conditions de sa mise en œuvre. Plus particulièrement, il convient de renforcer l'ensemble des entreprises appelées à y concourrir et de répondre correctement à leurs problèmes d'approvisionnement, de financement et d'encadrement.

Le développement des techniques de construction industrialisées sera un des moyens d'accroissement des capacités des entreprises. La mise en œuvre des contrats-programmes donnera un instrument permettant la réalisation des objectifs. La mobilisation des ressources pour la réalisation des programmes sera aidée par la mise en œuvre sur une large échelle de la vente à usage familial des logements construits.

Par ailleurs, et pour assurer la meilleure satisfaction possible de ce besoin essentiel, la construction pour leurs besoins propres par des particuliers, seuls ou groupés, de logements sera organisée pour l'encourager aussitôt que les conditions matérielles, notamment d'approvisionnement, le permettront.

De façon générale, il est nécessaire de préparer les structures, physiques et réglementaires, d'accueil des réalisations d'habitat. De ce point de vue, il conviendra de mettre en place un dispositif permettant aux communes de constituer des réserves foncières appelées à servir d'assiette aux constructions prévues ef de faciliter toutes les initiatives par des programmes de lotissement et de viabilisation des terrains à bâtir.

Ces efforts d'organisation et de préparation des actions trouveront leur cadre d'application avec la mise en œuvre des « Plans de modernisation urbaine », qui équiperont les nouvelles zones à urbaniser.

Au niveau des programmes des organismes publics, il a été retenu, en ce qui concerne l'habitat urbain, le lancement de 100.000 logements nouveaux et compte tenu des réalisations en cours, la livraison de 90.000 à l'habitation. Ces objectifs constituent un minimum, que l'on s'efforcera de dépasser dans la période, dans toute la mesure où ils s'inscrivent dans un objectif plus large, celui d'atteindre, dès 1980, un rythme de mise en chantier de 100.000 logements par an.

Il convient de noter l'attention qui devra être apportée aux coûts de construction des logements qui conditionnent en partie les niveaux des loyers qui, doivent eux, être rapprochés des revenus moyens perçus par les locataires.

Dans les campagnes, l'action menée en matière *d'habitat rural*, a été plus soutenue ces dernières années, bien qu'également insuffisante au regard des besoins. Les Programmes Spéciaux, notamment à travers la formule « d'auto-construction », le lancement des villages agricoles, ont été les principaux facteurs de cette dynamisation.

Avec le IIe Plan Quadriennal, les objectifs de promotion plus rapide de l'habitat dans les campagnes, pour faire face aux retards accumulés et aider à l'amélioration des conditions de vie, doivent recevoir l'impulsion accrue qu'exige la mise en œuvre de la Révolution

Agraire. L'aspect le plus important dans ce cadre, concernera le lancement d'au moins 300 villages, répartis sur l'ensemble du territoire et qui constituent une étape importante vers l'objectif à terme des 1.000 villages de la Révolution Agraire.

Cette entreprise déterminante pour le changement du cadre de vie des ruraux et pour l'introduction des éléments essentiels du progrès social dans les campagnes, est par ailleurs un aspect important de l'aménagement de l'espace rural. A ces divers titres, il est important de rappeler que le « village » en tant que création nouvelle doit, non seulement être un lieu d'habitat mais aussi offrir en même temps toutes les conditions nécessaires à la vie quotidienne des travailleurs et de leurs familles. Il doit également permettre des activités sociales dynamiques et différenciées, ce qui implique qu'il ne soit pas réservé à une seule catégorie de ruraux ; enfin, il doit faciliter la vie active, ce qui suppose d'une part qu'il soit localisé judicieusement par rapport à la terre, d'autre part qu'il offre l'occasion et attire les activités connexes liées à l'agriculture.

En définitive, et ce principe doit trouver son application dans sa conception même, le village doit contribuer à la modernisation des campagnes, mais ne doit, en aucun cas, aboutir à le couper du milieu rural et ainsi risquer de mener à une urbanisation pure et simple. L'association des bénéficiaires à toutes les étapes, depuis la conception jusqu'à la réalisation du village et sa gestion, est le meilleur garant du respect de ce principe.

Outre cette action fondamentale, pour le développement et l'amélioration de l'habitat rural, le IIe Plan Quadriennal a prévu la construction de 20.000 logements ruraux pour la modernisation et l'extension des villages existants et la poursuite des programmes d'auto-construction à concurrence de 40.000 logements.

C'est en définitive un programme de plus de 100.000 logements ruraux qui sera lancé au cours de la période du Plan, tandis que les livraisons devront atteindre, compte tenu des réalisations en cours, un nombre de 90.000 logements.

Comparés aux réalisations antérieures, les objectifs minima qui sont assignés à l'habitat dans son ensemble, représentent un effort conséquent qui suppose, dans tous les cas, une mobilisation des autorités responsables et une action vigoureuse destinée à lever tous les obstacles et difficultés jusqu'ici rencontrés, dans le but non seulement de réaliser correctement les objectifs physiques du IIe Plan Quadriennal, mais aussi et surtout de s'assurer que ce domaine sera en mesure de promouvoir l'accélération de ses réalisations et d'atteindre le rythme que l'ampleur des besoins exige.

Le second volet important dans le domaine de l'amélioration des conditions de vie concerne les interventions qui touchent aux **équipements collectifs.** Ce type d'infrastructures est directement lié à l'habitat auquel il apporte les éléments de commodité minimum. Les retards accumulés dans le passé joints à la croissance démographique et à l'élargissement des agglomérations, font que les besoins à satifaire sont aujourd'hui importants. D'une part, le déséquilibre entre la ville et la campagne y est particulièrement accusé ,d'autre part on constate que rares sont les agglomérations urbaines qui diposent d'un réseau cohérent d'équipements collectifs couvrant dans des conditions acceptables l'ensemble des besoins qui s'y rattache.

Le Plan Triennal puis surtout le 1er Plan Quadriennal et les Programmes Spéciaux, à travers les réalisations diverses qu'ils ont engagées, ont permis de faire face aux besoins les plus urgents, et aux retards les plus grands. Dans cette approche, la priorité a été très nettement marquée en faveur de l'alimentation en eau potable considérée comme un besoin primaire essentiel.

Avec le II° Plan Quadriennal, les programmes retenus vont permettre de donner une importance accrue aux réalisations dans le domaine des équipements collectifs. Si l'alimentation en eau doit demeurer au rang des urgences premières que l'on doit satisfaire, dans les meilleurs délais à un niveau correct, un autre type d'équipements, celui qui concerne l'assainissement, doit désormais être considéré lui aussi comme prioritaire. Cette nécessité résulte du fait que cet équipement doit suivre l'alimentation en eau, mais aussi qu'il participe à l'objectif général d'amélioration des conditions d'hygiène et qu'il s'inscrit dans le cadre de la décision prise d'entreprendre la modernisation des villes.

A ce dernier titre, il convient de signaler qu'il a été retenu d'équiper toutes les agglomérations importantes de stations d'épuration qui par ailleurs ont l'avantage de permettre la réutilisation à des fins agricoles des eaux usées. Dans le même ordre d'idées, il a été décidé d'installer dans toutes les grandes villes des unités de compostage dans le double but d'assainissement d'une part et de récupération, d'autre part, à d'autres fins, des ordures ménagères.

Le troisième volet important des équipements collectifs qui va recevoir une dynamisation supplémentaire, est celui de l'électrification rurale qui doit permettre de doubler l'effort entrepris au cours du 1er Plan Quadriennal et aboutira à l'électrification d'un millier de villages y compris ceux de la Révolution Agraire.

Les autres domaines d'équipements collectifs, recevront des allocations plus modestes dans l'effort d'investissement du II° Plan Quadriennal, à l'exception des aménagements urbains, dont l'importance s'accroit considérablement du fait, à la fois de la nécessité

d'aménager de nouvelles zones pour l'habitat et de la décision d'entreprendre la modernisation des grandes villes. Il faut noter ici la place particulièrement grande prise par les aménagements urbains destinés à la capitale.

La répartition des programmes entre la ville et la campagne est différenciée suivant la nature des équipements ; c'est ainsi que la part la plus importante des assainissements et des aménagements urbains est réservée aux villes, tandis que les alimentations en eaux, les équipements sociaux, administratifs et commerciaux, l'électrification, sont réservés en majorité ou en totalité aux zones rurales.

Cet ensemble de programmes, et c'est là un fait nouveau par rapport au Plan précédent, sera mis en œuvre dans le cadre des Plans Communaux, assurant ainsi une bonne répartition sur l'ensemble du territoire et une participation déterminante des collectivités bénéficiaires dans le choix des actions et leur réalisation.

L'ampleur prise, et qui ne peut que s'élargir, par le programme d'équipements collectifs, exige que des efforts soient entrepris pour que les collectivités prennent en charge correctement les équipements réalisés. De même elles doivent accorder plus d'attention à leur entretien.

Le défaut ou les insuffisances dans ce domaine, outre le mauvais fonctionnement qu'ils entrainent, conduisent à reconstruire sans cesse les mêmes équipements et, par conséquent, à reculer l'échéance d'une bonne satisfaction des besoins.

Participent également de l'amélioration des conditions de vie, les équipements dans le domaine des **sports,** qui visent à aider à la promotion et à l'animation des jeunes, en même temps qu'ils offrent à tous un loisir sain.

Dans la période écoulée, des programmes importants et extrêmement diversifiés ont été décidés, pour répondre à ces besoins. Cependant, des lacunes, tel que le sport universitaire, demeuraient et les programmes arrêtés ont connu beaucoup de difficultés dans leur exécution.

Avec le II° Plan Quadriennal, l'achèvement de l'important programme lancé sera poursuivi et permettra, entre autres, de mettre en place l'infrastructure lourde au niveau des chefs-lieux de wilaya dotant ainsi la capitale d'un complexe olympique prestigieux et chaque wilaya d'un parc des sports complet. Parallèlement, sera amorcée une nouvelle étape dans l'équipement sportif du pays avec la réalisation des parcs des sports de daïra pour une trentaine d'agglomérations.

Outre le développement des sports scolaires et universitaires, un des volets de l'activité sportive qui doit prendre de l'importance

durant le Plan, concerne le sport dans l'entreprise, dont l'organisation et les moyens seront facilités par la mise en œuvre des textes sur la gestion socialiste des entreprises.

La promotion du sport en général est, durant les années qui viennent, directement liée aux progrès qui seront accomplis dans les domaines de l'encadrement et de l'organisation des activités sportives.

De ce point de vue, il est important de souligner que la diffusion de l'esprit sportif, la sensibilisation et la mobilisation à tous les niveaux de responsabilité, dans les entreprises comme au niveau des collectivités publiques, constituent, dans les conditions actuelles, plus que les équipements, le meilleur garant de la promotion des activités sportives.

L'ensemble des programmes énumérés jusqu'ici dans le domaine des conditions de vie concourt directement à la mise en œuvre d'une politique nationale de **l'environnement,** dont on retrouve d'autres aspects dans d'autres domaines, notamment l'agriculture et l'hydraulique.

L'approche retenue est de considérer les problèmes d'environnement comme partie intégrante de l'effort de développement qui est en lui-même, appelé à les résoudre, qu'il s'agisse de ceux qui concernent le milieu humain, le milieu physique ou les incidences possibles de certaines activités industrielles. C'est dans cette optique qu'il faut à la fois, prendre conscience des problèmes d'environnement et organiser dès maintenant la prise en charge de leurs solutions. Un Comité National sera mis en place pour assurer l'impulsion et les liaisons nécessaires dans cette perspective.

En définitive, l'effort entrepris pour l'amélioration des conditions de vie dans le cadre du II° Plan Quadriennal reste un effort sélectif qui vise à résoudre en premier lieu les problèmes les plus graves. Dans le choix des actions qu'elles proposent comme dans leur mise en œuvre, les collectivités doivent veiller au respect de cette nécessaire hiérarchisation et ce d'autant que l'extrême diversité des équipements concernés et la croissance rapide des besoins de tous ordres, créent la tentation de l'éparpillement des efforts et le risque de réaliser l'accessoire avant l'essentiel.

L'épanouissement et la contribution de la jeunesse

En tant que catégorie sociale importante par le nombre et les problèmes propres qu'elle pose, la jeunesse a droit à une attention particulière dans le cadre de la politique sociale du pays. En tant que force d'avenir et disponible, la jeunesse peut et doit fournir une contribution spécifique qui, par l'apport désintéressé qu'elle représente, constitue un acquis social appréciable.

Dans l'action sociale à destination de la jeunesse, celle qui vise à son épanouissement politique et culturel doit constituer la préoccupation centrale pour les années à venir. Au-delà des efforts de tous ordres, déjà garantis et destinés à son éducation, sa formation et la prise en charge des problèmes matériels qui s'y rattachent, notamment à travers le système des bourses et les infrastructures d'hébergement, la tâche la plus importante à entreprendre avec plus de vigueur concerne la définition et la mise en œuvre des voies et moyens de **l'animation** de toute la jeunesse.

Cet objectif majeur et qui ne concerne pas seulement les organismes spécialisés, fait actuellement l'objet des réflexions et des travaux de la Commission Nationale de la Jeunesse. D'ores et déjà, il est clair que ces travaux devront déboucher sur la mise en place d'institutions permettant une organisation unitaire des jeunes dans leurs diverses activités politiques, culturelles et de loisirs. Il est également évident que la scolarisation de plus en plus dense de la jeunesse impose de concevoir des formules d'organisation et d'animation directement liées avec l'école, tant par les aspects humains que physiques. En d'autres termes, les éducateurs comme les établissements d'éducation, doivent pouvoir dans l'avenir fournir l'essentiel des instruments d'animation de la jeunesse. Ce lien avec la formation de l'homme et la promotion doit naturellement se retrouver dans la conception même du contenu des programmes d'animation et de loisirs.

La mise en œuvre de la politique qui sera définie, bénéficiera, en tout état de cause, d'une infrastructure conséquente, que le II° Plan Quadriennal va renforcer.

Ainsi dans le domaine des sports, cette approche conduit à favoriser les équipements sportifs liés à l'éducation. Il a été décidé d'élargir et de faciliter par ces infrastructures la pratique des sports à tous les niveaux d'enseignement depuis l'école fondamentale jusqu'à l'université. Des équipements ont été décidés en conséquence et en particulier, il a été retenu d'équiper systématiquement toutes les installations universitaires.

Cette politique bénéficiera également du réseau des anciens foyers d'animation de la jeunesse non affectés à l'éducation et qu'il s'agit de valoriser. Elle s'appuie aussi sur les nouvelles installations que le II° Plan Quadriennal va initier, à travers les maisons de jeunes et les camps de jeunes.

Il est utile de rappeler que les infrastructures non négligeables qui existeront pour répondre aux besoins des jeunes, ne sont qu'une des conditions permettant leur animation. La tâche essentielle du II° Plan Quadriennal, après les hésitations des périodes antérieures,

est de réunir toutes les autres conditions, notamment organisationnelles et humaines, pour une politique dynamique d'épanouissement de la jeunesse.

En tant que force vive et particulièrement dans la période de construction de l'économie, notre jeunesse a une **contribution** propre à apporter à l'édification du pays, comme les générations précédentes ont consenti de lourds sacrifices pour sa libération. Cette contribution a déjà pris une ampleur conséquente et des formes diverses, qui doivent s'élargir en relation avec les nouvelles perspectives ouvertes par le II° Plan Quadriennal.

C'est tout d'abord à travers le *Service National* que des dizaines de milliers de jeunes ont pu participer activement aux efforts de développement du pays. La première tranche de la « Route de l'Unité Africaine » en est la réalisation la plus importante. Au cours du II° Plan Quadriennal, cet instrument privilégié de mobilisation des jeunes connaîtra une promotion encore plus grande, puisque, outre la poursuite des actions engagées, notamment celle de la route transsaharienne, ce sont les jeunes du Service National qui lanceront à travers le « Barrage Vert » la tâche de longue haleine de protection des steppes contre la remontée du désert, en même temps qu'ils continueront à apporter leur contribution à toutes les actions liées à l'application de la Révolution Agraire dans les campagnes, et à apporter leur concours à la décentralisation.

En liaison avec toutes les missions qui lui sont confiées, le Service National mobilisera sur les chantiers 30.000 jeunes en 1977, chiffre qui, comparé aux 12.000 de 1973, indique l'ampleur des efforts d'organisation qui est ainsi demandée à l'Armée Nationale Populaire.

Par ailleurs, l'introduction dans la période du service national féminin permettra à la jeune fille, dans des conditions qui tiennent compte de ses problèmes propres et des contraintes sociales actuelles, de participer aux grandes tâches d'édification.

D'autre part, le Service National offre l'occasion d'apporter une formation professionnelle, politique et civique, à un nombre croissant de jeunes qui se succèdent dans ses rangs.

Poursuivant l'aspect mobilisateur du Service National, l'élargissement du *Service Civil* dont le principe a été généralisé à tous les nouveaux cadres supérieurs, permettra à la jeunesse de s'acquitter de ses obligations vis à vis de la collectivité nationale et de la construction du pays auxquelles elle apportera ainsi les possibilités d'encadrement qui tiennent compte des urgences et de la hiérarchie des priorités du développement. Plus particulièrement, le Service Civil permettra de mieux répondre aux soucis d'équilibre régional en améliorant les conditions d'administration et d'intervention aux échelons décentralisés.

Enfin le *Volontariat* des jeunes, des étudiants et des travailleurs qui a déjà largement concrétisé l'engagement de la jeunesse dans les tâches d'édification, trouvera durant la période du IIe Plan Quadriennal des possibilités accrues d'intervention. La poursuite de l'application de la Révolution Agraire, le rythme nouveau de réalisation des villages, la diversité des actions prévues dans les Plans Communaux, ouvrent de larges perspectives au volontariat dans tout le pays. Il appartiendra aux organismes politiques, à tous les échelons, d'aider à la mobilisation de ces énergies et à organiser leurs actions en collaboration avec les échelons techniques et administratifs compétents.

L'ensemble des dispositions déjà prises et l'impact grandissant de la mobilisation des jeunes à travers le Service National, le Service Civil et le Volontariat sont en définitive une des expressions les plus tangibles à la fois du sens aigu des responsabilités de la jeunesse et de la solidarité nationale, notamment entre les générations et entre la ville et la campagne.

Les différents aspects de la politique sociale exprimée par cette volonté de consolidation et d'élargissement des acquis sociaux et que l'on retrouve à travers les efforts conjugués menés au titre de la Révolution Agraire dans les campagnes, de la Gestion Socialiste dans les entreprises, de la gratuité des soins et l'éducation pour tous, de la rénovation du système juridique du travail ou de la famille, de l'amélioration des conditions de vie et enfin l'élan nouveau donné à la jeunesse, sont autant de jalons qui convergent vers les transformations sociales en mesure de garantir le développement économique et la promotion de tous.

Cette promotion de tous les Algériens est évidemment inséparable d'autres aspects de la politique sociale, développée par ailleurs, et qui concernent les revenus, leur répartition et les voies et moyens de leur redistribution au profit des catégories les plus défavorisées.

Investissements sociaux

en millions de dinars

	Autorisations totales de dépenses 1974-1977	Coût des nouveaux programmes
Habitat urbain	5.670	6.980
Habitat rural	2.630	3.830
Equipements collectifs	2.660	2.980
Santé	1.905	1.330
Jeunesse et Sports		610
Information - Culture	440	378
Moudjahidine	210 (1)	222 (1)
TOTAL	14.610	16.330

(1) Non compris les investissements productifs.

CHAPITRE IX

LE RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES ADMINISTRATIVES

La priorité marquée accordée aux investissements productifs et à finalité sociale a conduit à ne retenir au cours des années antérieures, au titre des équipements administratifs, que ceux présentant un caractère d'urgence prononcée. Cependant, le 1er Plan Quadriennal a enregistré, dans ce domaine, un certain nombre de réalisation qui ont permis d'améliorer le fonctionnement des administrations et des services techniques. La mise en œuvre des Programmes Spéciaux a particulièrement contribué à combler les retards les plus importants dans quelques régions du pays.

Pour faire face aux insuffisances constatées, répondre aux exigences d'un taux d'administration correct du pays dans le cadre de la décentralisation, et pour faire jouer correctement aux services spécialisés le rôle qui leur est dévolu, le IIe Plan Quadriennal a arrêté un programme d'actions relativement important qui tend à renforcer l'ensemble des infrastructures administratives, sans pour autant viser à éliminer toute forme de tensions et de retards, dans un domaine qui reste, somme toute, non prioritaire.

Dans cette démarche, le premier objectif retenu dans le contenu et la dimension des programmes est de créer, là où les besoins s'en expriment, les **conditions matérielles de la décentralisation,** par la construction de bâtiments administratifs au niveau de la wilaya, de la daïra, et de la commune, pour le bon fonctionnement des administrations et des organismes politiques. C'est particulièrement dans le cadre de ces actions que devront se préparer les structures physiques d'accueil des wilayate créées par le nouveau découpage administratif, dont le principe a été décidé.

Dans sa mise en œuvre, le principe arrêté de regroupement des services au sein des cités de wilaya et des cités de daïra sera poursuivi, dans le double but d'assurer d'une part une bonne coordination, d'autre part de faciliter les relations avec le public. L'effort mené dans ce cadre sera complété par les équipements prévus par ailleurs, au titre des Plans Communaux, de même que les investissements arrêtés pour renforcer le réseau des bâtiments de justice, permettront à cette administration particulièrement importante de mieux répondre aux besoins des populations, notamment dans les campagnes et dans le sud du pays. Enfin, les missions d'animation et d'explication menées par le Parti et les organisations de masse ont conduit à retenir un volume d'investissements notable destiné à améliorer leurs conditions matérielles de travail.

Ainsi au terme du IIe Plan Quadriennal auront été progressivement mises en place les infrastructures en bâtiments administratifs

qui permettent aux différentes administrations et services locaux de mieux assurer leur mission d'encadrement de la vie économique, sociale et administrative des wilayate et des communes. Il est cependant utile de mettre l'accent ici sur le fait que quelque soit l'effort accompli dans ce domaine, il ne peut, dans l'étape actuelle du développement, être que limité. Il ne faut pas perdre de vue que l'amélioration réelle des conditions générales d'administration résulte avant tout des progrès accomplis au plan de l'encadrement qui lui, dépend autant de la disponibilité en hommes formés que de leur bonne répartition sur le territoire en fonction des besoins et des déséquilibres constatés.

La ville d'Alger connait depuis quelques années des difficultés réelles à assumer correctement son rôle de capitale politique, administrative et économique. L'installation des administrations centrales et des entreprises publiques qui s'est effectuée au hasard des disponibilités en locaux et dans des bâtiments très souvent insuffisants et inadaptés à leurs missions actuelles, exige d'être organisée et rationalisée toujours avec pour souci d'éviter tout gaspillage.

Pour répondre aux problèmes multiples que cette situation a engendrés, le II° Plan Quadriennal prévoit dans le cadre des travaux particuliers de planification entrepris, pour l'agglomération algéroise par l'organisme créé à cet effet, d'engager la réalisation à l'est d'Alger de trois ensembles destinés, l'un à regrouper à terme l'ensemble des services gouvernementaux, le second à satisfaire les besoins les plus urgents des entreprises nationales en bâtiments administratifs, le troisième à offrir à l'ensemble des représentations diplomatiques des conditions d'habitat et de travail améliorées.

Cette concentration, hors du centre actuel de la ville, des activités administratives centrales et de gestion exigera un grand effort de coordination et de programmation dans la mise en œuvre, pour que les activités de l'agglomération, notamment au niveau des transports urbains ne soient pas perturbées.

Il faut noter que cet effort d'équipement administratif induit une série d'infrastructures et de travaux destinés à viabiliser les nouvelles zones à urbaniser.

Pour faciliter le fonctionnement et les relations de l'ensemble des administrations, et notamment pour les besoins de la décentralisation, l'effort d'amélioration des infrastructures du service **des transmissions nationales** sera poursuivi au cours du II° Plan Quadriennal. Il est bon de noter qu'il bénéficiera de l'appui de l'ensemble des investissements réalisés dans le domaine des télécommunications.

Toujours au titre des équipements administratifs, les capacités de **protection des hommes et du capital économique de la Nation** demandent à être élargies, en fonction des risques de plus en plus grands engendrés notamment par le développement industriel et la croissance urbaine. Les services spécialisés de projection civile qui ont déjà réalisé des investissements notables au cours des années écoulées, particulièrement durant le 1er Plan Quadriennal, bénéficieront durant le IIe Plan Quadriennal d'une priorité marquée en rapport avec l'attention qu'il convient désormais de réserver à ce service. A cet effet, il sera progressivement doté de moyens qui lui permettront d'intervenir massivement et rapidement contre toutes les formes de calamités et d'accidents. C'est ainsi qu'il a été arrêté un programme devant aboutir à la création et l'équipement de 8 unités principales et la construction de deux parcs régionaux et d'un parc central.

Il convient de noter avec force que, quelque soit la dimension de l'effort d'équipement qui sera entrepris, la protection civile est un problème général qui dépasse le seul service concerné. Il exige que tous et toutes les collectivités, organisations et entreprises publiques soient sensibilisés et qu'une action soit développée en vue «d'éduquer» aux problèmes de protection civile et de prévoir l'organisation nécessaire d'une large contribution pour la prévention et la lutte contre les fléaux et notamment l'incendie.

Contribuera également à la protection du capital économique national, dans un domaine particulier, le service national des gardes-côtes, qui bénéficiera au cours du IIe Plan Quadriennal d'un équipement important qui lui permettra de remplir sa mission.

Au titre de la protection des hommes et des biens, ainsi que pour améliorer de façon générale les services rendus par l'administration, les infrastructures nécessaires à l'équipement des organismes de sécurité, Sureté Nationale, Gendarmerie, ont été prévues par le IIe Plan Quadriennal. Plus spécialement la Gendarmerie Nationale a bénéficié d'un effort particulier, au cours de ce Plan, qui lui permettra de se mettre à la hauteur des services qu'elle doit rendre, notamment dans les campagnes.

Enfin, dans les zones frontalières de l'est et de l'ouest, les actions de protection des populations et de récupération de terres par les opérations de *déminage*, seront intensifiées en vue d'éliminer dans ces régions les séquelles de la guerre de libération qui ont continué à faire des victimes durant ces dernières années.

Pour élargir et approfondir les *connaissances économiques et sociales* indispensables à la mise en œuvre du Plan et aux futurs travaux de planification, le IIe Plan Quadriennal a décidé de donner une impulsion plus grande à toutes les actions qui y concourrent. C'est

ainsi que, outre un important programme d'enquêtes et d'études diverses couvrant toutes les activités économiques et sociales, sera réalisé un nouveau recensement général de la population et sera achevé le recensement général de l'agriculture entamé à la fin du Plan précédent. De même les différents programmes de recherches scientifique et technique devront connaître un nouveau dynamisme à travers les équipements spécifiques prévus dans ce but dans des domaine divers notamment ceux concernant l'agronomie, l'hydraulique, la médecine, et les sciences sociales.

Dans cette perspective, les travaux de cartographie et la promotion de l'utilisation de moyens modernes d'informatique, ont été considérés comme constituant des auxiliaires et des instruments précieux. Aussi, les deux organismes nationaux concernés ont-ils bénéficié de toute l'attention voulue et seront dotés des moyens matériels qui leur permettent d'assumer correctement leur double mission de coordination des efforts et de répondre aux besoins qui s'expriment.

Plus spécialement, le développement que nous voulons imprimer à l'outil informatique doit permettre dans les années qui viennent d'assumer une prise en charge plus correcte des problèmes de planification et de gestion au niveau de l'ensemble des agents d'exécution du Plan qui auront réuni les conditions pour utiliser cette technique.

Enfin pour renforcer notre potentiel national de protection des hommes et des biens, de défense des acquis économiques et sociaux de notre Révolution, et élargir la participation des djounoud et officiers à l'édification du pays, **l'Armée Nationale Populaire** verra au cours du II° Plan Quadriennal ses moyens améliorés. C'est ainsi que l'Armée Nationale Populaire qui n'a que très faiblement bénéficié des actions d'équipement durant les Plans précédents a été dotée d'un programme consacré principalement à compléter son infrastructure de formation.

A ce titre, le réseau des écoles militaires sera complété, les capacités d'accueil pour les besoins de formation des jeunes appelés du Service National seront renforcées et le nombre des écoles de cadets sera augmenté, en même temps que seront agrandies celles qui existent. Le Service National pour sa part a été doté des équipements qui doivent lui permettre de renforcer ses capacités d'intervention à la hauteur des programmes qui lui sont assignés.

Par ailleurs, il a été décidé d'engager durant le II° Plan Quadriennal un programme visant à libérer toutes nos installations militaires situées dans les villes, notamment pour faciliter l'extension et l'aménagement urbains. C'est dans ce cadre, que l'Armée Nationale Populaire, aura à préparer sa réinstallation dans des locaux adéquats, hors des agglomérations urbaines. Différents programmes destinés

à améliorer les conditions de vie des djounoud et officiers ont été retenus, notamment dans le domaine de l'habitat et des équipements sportifs, sanitaires et de repos.

Dans le domaine de l'équipement administratif, le IIe Plan Quadriennal, avec les différents programmes retenus à tous les échelons et par leurs aspects très diversifiés, apportera des moyens supplémentaires très importants, qui, joints aux efforts de formation et d'organisation, aboutiront à améliorer sensiblement le niveau général d'administration du pays pour à la fois faciliter et aider la réalisation du rythme rapide de développement recherché et fournir aux populations les services adéquats auxquels elle a droit.

Investissements d'équipement administratif

en millions de dinars

	Autorisations totales de dépenses 1974-1977	Coût des nouveaux programmes
Bâtiments administratifs	733	708
Protection et Sécurité	398	355
Services spécialisés	270	241
TOTAL	1.399	1.304

CHAPITRE X

LA PROMOTION DES RESPONSABILITES DES COLLECTIVITES LOCALES

La politique de décentralisation et son expression dans la Charte et le Code de la Commune et de la Wilaya devaient inéluctablement conduire à revoir, à la lumière de leurs principes, les méthodes et les techniques utilisées pour la réalisation des équipements locaux.

Déjà le Plan Triennal, puis surtout le 1er Plan Quadriennal ont apporté les premières modifications tendant à créer de véritables programmes locaux structurés, où le rôle des collectivités locales devenait grandissant. Cette tendance à élargir de plus plus les responsabilités des collectivités locales devait se concrétiser en relation avec les progrès réalisés par elles, dans la maîtrise des affaires de la Commune.

Avec le IIe Plan Quadriennal et l'expérience acquise par la nouvelle institution de base, les conditions paraissent désormais réunies pour responsabiliser encore plus ces collectivités, et ce d'autant, que le lancement de la Révolution Agraire et la place prise par la Commune dans l'animation et la solution des problèmes du monde rural, impose une nouvelle approche dans l'appréhension et la conduite des investissements locaux.

C'est ainsi qu'à été introduit un nouvel instrument, le **Plan Communal**, destiné à regrouper dans un cadre cohérent toutes les interventions de portée locale proposées par la Commune, réalisées et gérées par elle et financées sur ressources centrales. Ce nouvel instrument, initié par le IIe Plan Quadriennal, est appelé dans l'avenir à s'améliorer et s'enrichir pour devenir une des dimensions importantes du système de planification et de sa démocratisation.

Parce qu'il concerne obligatoirement toutes les communes auxquelle il amène des possibilités d'action, le Plan Communal apparaît comme un des moyens privilégiés d'assurer la diffusion large du développement que le IIe Plan Quadriennal s'est fixé comme objectif de mettre en œuvre, en tant que principe désormais essentiel de notre action.

L'expérience a en effet montré que, l'effort national pour grand qu'il soit, devait se prémunir, institutionnellement, contre les risques

de lacunes dans la répartition de ses investissements. Désormais, le Plan Communal garantit d'une part que toutes les communes sont concernées par les réalisations et que d'autre part celles-ci répondent aux besoins les plus essentiels des populations, dans toute la mesure où le contenu des programmes est décidé sur proposition des Assemblées Populaires.

Cet aspect démocratique du Plan Communal est, en même temps, un facteur de mobilisation des capacités tant humaines que matérielles. L'expérience montre également ici que la décentralisation des réalisations constituait un moyen de les dynamiser, ainsi que l'ont démontré les communes pour les constructions scolaires, au cours du 1er Plan Quadriennal. La possibilité offerte aux collectivités locales de proposer des actions de promotion de l'économie locale, permettra certainement de mieux inventorier et de mieux valoriser toutes les potentialités de la Commune.

Parce qu'il est en mesure de valoriser au mieux toutes les ressources et toutes les énergies locales, le Plan Communal apparait également comme un instrument de la politique d'aménagement du territoire, à laquelle il apportera des possibilités accrues de concrétisation, par la localisation des activités et des équipements en fonction des buts poursuivis dans l'occupation du territoire. Dans ce cadre, une place de choix doit être faite aux plans de modernisation urbaine dont le principe a été retenu pour 33 villes du pays. Ces plans de modernisation ont pour objectif d'organiser et de planifier la transformation des villes en relation avec la croissance du phénomène urbain et les implications de l'industrialisation.

D'un autre point de vue, le Plan Communal est appelé à jouer un rôle dans la mise en œuvre de la politique de redistribution des revenus dans toute la mesure où il est l'occasion de promouvoir, dans les zones les plus défavorisées, des actions dont le résultat, au plan de la distribution de salaires ou de la création d'activités productives, permet d'améliorer le niveau des revenus dans ces régions.

C'est dans cet esprit qu'il a été décidé d'élaborer et de mettre en œuvre des **Programmes Spéciaux pour les 200 communes les plus pauvres.** C'est cette approche également qui conduit à exiger de l'ensemble des collectivités, dans la définition et la mise en œuvre des programmes, qu'elles accordent une attention particulière aux problèmes de l'utilisation maximum de la main-d'œuvre, dans le choix des actions comme dans les techniques de réalisation.

Au niveau des investissements, le IIe Plan Quadriennal a retenu une série d'actions destinées à donner un contenu concret à tous ces principes. C'est ainsi qu'ont été prévus des programmes à finalité

productive qui touchent l'ensemble des actions agricoles à portée locale et des réalisations industrielles, artisanales ou touristiques de petite dimension.

Une place particulière a été faite aux capacités de réalisation, tant au niveau de la production des matériaux et aux autres produits nécessaires à l'investissement, qu'au niveau de l'équipement des entreprises locales de travaux. Les autres catégories de programmes touchent tous à l'amélioration des conditions de vie, à travers la réalisation d'équipements collectifs et sociaux.

Une dimension particulière doit être faite aux équipements destinés à la capitale dans la perspective de sa modernisation, de son adaptation à son rôle de capitale et de sa croissance.

Du fait de l'ampleur des programmes, de leur diversité et surtout de leur importance pour la promotion du développement local, les collectivités doivent pouvoir compter sur le soutien de tous les services techniques, malgré leur charge, ne devront pas considérer ces programmes comme de nécessité secondaire. Par ailleurs, il est bon de rappeler que le contenu des actions devra être en harmonie et respecter les objectifs nationaux arrêtés pour les différents secteurs d'intervention.

En définitive, à travers le Plan Communal, c'est une mutation importante qui est amorcée. C'est de la rigueur et de la validité avec laquelle elle sera concrétisée au cours du IIe Plan Quadriennal, que dépend dans une large mesure le renforcement des responsabilités des collectivités locales dans l'œuvre de développement national.

TROISIEME PARTIE

La Politique d'Elargissement des Ressources Economiques

LA POLITIQUE D'ELARGISSEMENT DES RESSOURCES ECONOMIQUES

La troisième partie de ce Rapport Général traite des objectifs et résultats attendus d'élargissement des ressources économiques et des capacités de réalisation.

Ces résultats sont induits principalement par les programmes d'actions engagés dans les Plans antérieurs mais l'amélioration attendue est également soutenue par l'importance considérable des moyens nouveaux arrêtés dans le II° Plan Quadriennal.

Cette analyse prévisionnelle s'effectue au travers :

— de l'évolution de la production intérieure
— de l'évolution du commerce extérieur
— de l'évolution de la production des activités de la construction
— de l'évolution des besoins en hommes qualifiés.

L'accent sera surtout mis sur les conditions principalement à retenir non seulement pour atteindre correctement ces résultats attendus, mais également pour assurer une bonne préparation de l'avenir.

CHAPITRE 1er

PREVISIONS ET OBJECTIFS DE LA PRODUCTION

Le IIe Plan Quadriennal devra être dominé par la *bataille pour l'augmentation de la production* indispensable pour soutenir le rythme de croissance et mieux satisfaire les besoins croissants de la population.

La prévision globale d'augmentation de la production, mesurée à travers l'évolution des valeurs-ajoutées des différents secteurs de l'économie (P.I.B.) aboutit à un taux de croissance extrêmement élevé de l'ordre de 10 %. La valeur de la Production Intérieure Brute évaluée à 43 Milliards de dinars en « prix de référence » de l'année de base du Plan passerait à prix constants de cette référence à 66 Milliards de dinars, soit une augmentation de plus de 50 % en 4 ans.

Bien qu'élevée dans tous les secteurs de l'économie, cette très forte progression devra s'appuyer principalement sur la réalisation des objectifs prioritaires assignés par le Plan.

Cette dynamique devra en particulier être soutenue dans deux secteurs par un véritable bond dans l'élargissement de la production des industries de transformation, et dans la production des activités du bâtiment et des travaux-publics.

Pour atteindre ces objectifs, la mobilisation requise des agents des entreprises de production comme des entreprises financières et commerciales devra se porter sur un certain nombre de facteurs qui conditionnent cette progression. La maitrise et l'amélioration très sensible des délais de maturation des nouvelles productions et des nouveaux investissements constituent le facteur essentiel. Ce qui suppose que les efforts devront se porter d'abord et essentiellement pour achever les unités de production en chantier, et que les processus de fabrication soient correctement maitrisés pour atteindre rapidement les « régimes de croisière » de la production nouvelle selon les calendriers fixés. Cette amélioration est également conditionnée par la nette priorité à accorder, dans les programmes d'investissements nouveaux, aux projets à délais de maturation rapides et destinés d'une part à élargir les produits et matériaux de construction et d'autre part les besoins de consommation de base des populations.

Il s'agit d'améliorer sérieusement, par une meilleure intégration des activités économiques, la capacité d'absorption des investissements par l'économie nationale. L'affaiblissement de cette contrainte doit être poursuivi, aussi bien par la fabrication de produits nécessaires à l'investissement que par la maitrise et une meilleure valorisation des équipements achevés dans les secteurs productifs, grâce à des gains de productivité du travail et du capital.

Si dans le précédent Plan, le taux de croissance général de la production a été soutenu principalement par la meilleure valorisation de la production du pétrole, dans le IIe Plan Quadriennal, les augmentations attendues des autres secteurs de la production matérielle (agriculture, industries de transformation, B-T-P) doivent constituer le moteur de la croissance avec des taux moyens annuels d'augmentation avoisinant 16 % par an pour cet ensemble.

Et plus de ces évolutions quantitatives, l'ampleur des objectifs assignés à la production durant la période doit être appréciée sur le plan des transformations qualitatives à atteindre nécessitées par une diversification de la demande intérieure.

En effet, l'évolution de la demande en biens de consommation va connaitre des changements importants en volume, comme il a été souligné par ailleurs.

Cette adaptation progressive de la structure de l'appareil de production doit répondre aux transformations attendues de la structure de la consommation, comme à la diversification de la gamme de produits destinés aux investissements.

A titre d'illustration de la modification du marché pour satisfaire ce dernier besoin, la part beaucoup plus grande des investissements d'habitat et des équipements collectifs dans l'avenir devra engendrer le triplement de la demande induite en produits pour ces types de projets. Parmi la gamme de cette demande induite, beaucoup de produits ne pourront pas être satisfaits par l'appel à l'importation et nécessitent en conséquence une adaptation impérative de la production nationale.

Production intérieure brute

10⁸ dinars Estimations des valeurs ajoutées réalisées en 1973 en prix courants

	Valeurs ajoutées 1973	Structure par branches (en pourcentage)
Agriculture	2.050	7,6 %
Industries alimentaires	1.400	
Textiles et cuirs	800	
Sidérurgie	100	
Industr. mécan. et élect.	750	
Chimie	410	
Industries diverses	305	
Matériaux de construction ...	350	
Total industries de transformation	**4.115**	**15,2 %**
Mines	130	2,0 %
Energie	410	
B.T-P.	3.420	12,6 %
Total production matérielle hors hydrocarbures	**10.125**	**37,5 %**
Pétrole brut et condensat	5.500	
Produits raffinés	130	
Gaz naturel	270	
Total hydrocarbures	**6.000**	**22,2 %**
Transport	1.290	
Services	3.350	
Commerce	6.200	
Total PIB hors hydroc. ..	**20.965**	
Total PIB	**26.965**	**100,0 %**

Structure de la production intérieure brute à l'année de base du plan :

année « fictive » 1973 de référence du Plan (*)

SECTEURS	Valeurs ajoutées (10⁶ dinars)	Nouvelle structure de la P.I.B. (en %)
1. Agriculture	2.760	6,4 %
2. Industries de transformation	4.105	9,5 %
Autres industries (mines, électricité,...)	540	1,2 %
3. B.T-P.	3.420	7,9 %
4. Hydrocarbures	21.600	50,0 %
5. Transport - Services - Commerce	10.840	25,0 %
Total P.I.B.....	43.265	100,0 %

(*) Cf. Présentation du Rapport

Prévisions et objectifs de la production intérieure brute par grands secteurs

(en *prix constants* de l'année de référence) 10⁹ dinars

SECTEURS	Valeurs ajoutées de l'année de référence 1973 (*)	Valeurs ajoutées 1977	Taux de croissance (en %)	
			cumulé 73/77	moyen annuel
1. Agriculture	2.760 (*)	3.260	18,1	4,2
2. Industries de transformation	4.105	8.190	99,5	18,8
Autres industries (mines, élect,...)	540	920	70,3	14,3
3. B.T-P.	3.420	7.100	107,6	20,0
4. Hydrocarbures	21.600 (*)	30.000	38,8	8,5
Total production matérielle	**32.425**	**49.470**	52,5	11,1
5. Transports - Services - Commerce	10.840	16.590	53,0	11,2
Total P.I.B.	**43.265**	**66.060**	52,7	11,2
Hors hydorcarbures	(21.665)	(36.060)	(66,4)	(13,8)

(*) Cf. Présentation du Rapport.

Structure de la production intérieure brute résultant de la prévision-objectif en 1977

10⁸ dinars

	1977	Structure par branche (en %)
1. Agriculture	3.260	5,0 %
Industries alimentaires	2.050	
Textiles et cuirs	1.360	
Sidérurgie	310	
Industries mécaniques et élect.	1.660	
Chimie	920	
Industries diverses	840	
Matériaux de construction.	1.050	
2. Total Industries de Transformation	8.190	12,4 %
Mines	310	1,4 %
Energie	610	
3. B.T.P.	7.100	10,7 %
4. Hydrocarbures	30.000	45,4 %
Total production matérielle	49.470	74,9 %
Transport	1.760	
Services	5.530	
Commerce	9.300	
Total production non matérielle	16.590	25,3 %
Total PIB hors hydroc	36.060	54,6 %
Total PIB	66.060	100,0 %

L'évolution de la production agricole et alimentaire

La production agricole

L'évolution attendue de la consommation et des objectifs arrêtés en matière de satisfaction des besoins alimentaires de la population décrite plus haut, indique la mesure des efforts à accomplir pour accroitre la production agricole et viser à une meilleure couverture de ces besoins.

Le cadre nouveau introduit par la Révolution Agraire permettra de donner toute l'impulsion voulue au progrès important à accomplir dans l'organisation de la production. Conjuguée avec cette action engagée de transformation profonde, l'ampleur des moyens programmés dans le Plan, constitue autant d'atouts solides pour atteindre cet objectif.

La politique de la production agricole au cours du IIe Plan Quadriennal doit être dominée par une préoccupation majeure : l'organisation et la concentration des efforts pour appliquer correctement les programmes d'intensification arrêtés pour les cinq principales productions.

L'objectif d'augmentation de la production de *céréales*, durant la période, quoique modeste par rapport à la rapidité de l'évolution des besoins, est basé principalement sur une grande amélioration des rendements dans les exploitations autogérées céréalières but pour lequel les conditions ont été réunies durant les Plans précédents.

Le niveau de la production actuelle varie autour d'une moyenne de 20 millions de quintaux et le niveau visé à moyen terme doit atteindre une production de 24 millions de quintaux. Le rôle des entreprises autogérées est déterminant dans cette évolution ; sa production doit en effet être améliorée de plus de 50 % supposant réalisé l'objectif arrêté d'augmentation des rendements à l'hectare dans ce secteur.

Les progrès à réaliser des *productions maraichères* doivent par contre viser à la couverture des besoins globalement et selon les principaux produits. L'objectif d'augmentation fixé de près de 60 % devra néanmoins être amélioré pour éviter les fortes tensions sur le marché.

Au delè de cette évolution quantitative, l'effort devra être porté dans ce secteur sur l'adaptation des calendriers en fonction notamment de l'extension des méthodes culturales nouvelles (cultures intensives sur nouvelles superficies et plasticulture).

Ces objectifs dépendent en effet pour une grande part des rythmes de mises en irrigation du double point de vue de l'équipement des

périmètres et de la capacité à promouvoir et à maitriser effectivement les cultures en irrigué. Le but visé est, rappelons-le d'équiper 110.000 ha. et de maitriser correctement 70.000 hectares durant le Plan.

L'évolution d'augmentation de la production de *légumes secs* de l'ordre de 80 % dans la période devrait satisfaire correctement la demande prévisible et qui est actuellement très comprimée.

Cet objectif s'appuie sur la réalisation de deux conditions. Cette forte progression est conditionnée d'abord par le rythme arrêté de réalisation de la résorption des jachères. Mais le niveau de production doit impérativement être soutenu par ailleurs par un circuit de commercialisation adapté à ce type de production.

C'est cependant dans le domaine de la *production animale* que devront se situer, au cours du IIe Plan Quadriennal, les transformations marquantes de la production agricole, non seulement pour mieux satisfaire les besoins de la période, mais également pour préparer les conditions permettant de faire face à un rythme accéléré de cette demande, et qui va continuer son ascencion rapide bien au delà de l'actuel Plan.

Pour la période, déjà, les objectifs arrêtés doivent viser à couvrir les besoins dont l'augmentation prévisible se situe à environ 65 %.

L'extension de *l'élevage bovin intensif*, dans le secteur autogéré principalement, sera un élément important de l'augmentation de la production. La production de viande bovine doit augmenter selon l'objectif arrêté de 6.000 tonnes et la production de lait doit presque doubler dans le Plan.

L'extension considérable de *l'élevage industriel du poulet*, comme des petits élevages agricoles, doit permettre grâce à l'évolution de la production prévue d'atténuer sensiblement les tensions actuelles de la demande en viande.

Des programmes et des moyens très importants décidés dans le Plan, doivent permettre d'atteindre l'objectif d'augmentation de 17.000 tonnes.

Mais c'est au niveau de l'organisation de *l'élevage ovin* que les contraintes à lever sont les plus difficiles et où les programmes d'actions doivent arriver à dépasser le système de production actuel par un passage plus marqué à l'élevage intensif.

La viande ovine qui procure actuellement plus de 40 % de l'offre totale de ces productions semble en effet dans les conditions actuelles d'organisation et des cycles naturels avoir atteint un plafond. Pour l'objectif visé d'amélioration du niveau moyen de cette production de 10.000 tonnes pour la période, des moyens très importants sont dégagés dans le Plan.

Principales évolutions visées en quantités physiques de la production agricole

PRODUITS	Unités de mesure	Niveau de la production moyenne à l'année de référence du Plan	Niveau production visée	Accroissement
Céréales	10³ Qx	20	24	+ 4
Légumes secs	10³ T	45	124	+ 79
Maraichages	10³ T	870	1.358	+ 488
Lait	10³ L	350	620	+ 90
Viandes	10³ T	180	226	+ 46

Objectifs de production des industries alimentaires

Les objectifs minima prioritaires arrêtés dans le Plan, pour l'amélioration de la production de l'industrie alimentaire, représentent avec un taux moyen annuel de 10 %, une performance à atteindre nettement supérieure aux résultats enregistrés ces dernières années.

Ces augmentations doivent porter en premier lieu sur les transformances des céréales et la production d'huiles.

Pour la trituration des céréales, les augmentations correspondent à un objectif élevé et appuyé sur la nécessité de maitriser les délais de maturation d'une production effective supplémentaire de l'ordre de 120.000 tonnes chaque année. Ce qui correspond à la mise en production annuelle de deux grands moulins. Malgré l'ampleur relative de cet objectif, le niveau de satisfaction attendu de la réalisation de ces programmes sera très juste suffisant à soutenir la très forte demande. Aussi, s'agira-t-il pour les entreprises de ce secteur de viser des objectifs complémentaires afin de dépasser la situation des tensions actuelles et d'améliorer les volants de sécurité pour des produits aussi vitaux.

La production d'huile durant le Plan doit évoluer de 35 % avec un rythme moyen annuel de près de 12 %. Cette évolution résulte

principalement des mises en production des nouvelles unités en cours d'achèvement, qui permettra également d'améliorer sensiblement la qualité et d'assurer un approvisionnement du marché plus régulier.

Pour le secteur des conserves de fruits et légumes, la période du Plan offrira des opportunités nouvelles pour atteindre une bien meilleure utilisation des capacités existantes (sans investissements nouveaux les réserves de capacités existantes peuvent permettre une très forte augmentation de ces productions).

En effet, deux facteurs sont susceptibles d'améliorer sensiblement les résultats quantitatifs de la production de ces unités :

— la forte accélération de la demande générale en biens de consommation,

— les importants programmes en cours et les moyens supplémentaires décidés pour améliorer les cultures en irrigué, en particulier les maraichages et le développement sans précédent des plantations arboricoles qui arrivent à maturation dans la période.

Mais ces deux facteurs favorables à l'augmentation quantitative de la production de conserves doivent impérativement être accompagnés d'un très grand progrès dans la qualité des produits pour obtenir des résultats réels satisfaisants et couvrir la forte demande potentielle. Dans ces conditions, l'objectif assigné aux unités de ce secteur pourra contribuer à atténuer les tensions constatées sur le marché des fruits et légumes, notamment dans les saisons de production restreinte.

Les objectifs d'élargissement des biens de consommation industriels

Dans ce secteur, outre les évolutions quantitatives découlant principalement des programmes en cours d'achèvement, les objectifs assignés doivent également être appréciés par les progrès qualitatifs que ces productions doivent atteindre dans cette période.

En moyenne annuelle, les objectifs assignés doivent se traduire par un taux de croissance de 14 % qui doit couvrir globalement la progression des besoins de consommation.

Les résultats de cette évolution doivent surtout s'apprécier par l'élargissement des gammes de produits finis et en amont par le développement de l'ensemble des filières de production, qui devront être réalisées. Cette nouvelle adaptation de la production de ce secteur doit en effet se traduire, dans la période, par un progrès important dans la maitrise des procédés de fabrication plus complexes. Dans ces conditions, les performances attendues de la production pourront

permettre à ce secteur de dépasser l'ensemble des difficultés actuelles et de satisfaire correctement les différents besoins de la population.

En dehors de ces produits industriels de consommation de base, la production de l'industrie de transformation destinée à la consommation, peu significative actuellement, devra se développer dans un ensemble de secteurs d'activités pour lesquels les besoins de consommation à satisfaire commencent à devenir de plus en plus importants. De plus une bonne partie des programmes d'actions déjà engagés dans le Plan antérieur, arrive à maturation. Il s'agit des produits de la chimie (produits pharmaceutiques, produits d'entretien,...) des produits de l'industrie mécanique et électrique (équipements ménagers en particulier), des productions destinées à l'ameublement et à l'édition.

Les objectifs de production des équipements ménagers, dont les besoins vont doubler pratiquement dans les quatre années à venir, doivent pouvoir satisfaire la moitié de la demande nouvelle prévisible. Ces activités de production fortement créatrices d'emplois, et sans grande contrainte de localisation, doivent être dans l'avenir réparties assez largement sur l'ensemble du territoire dans des circuits de petites dimensions de façon à éviter de la sorte les rigidités dans l'adaptation à la demande.

Un ensemble de moyens a été arrêté dans le Plan pour accroître rapidement la participation de la production nationale à la couverture des besoins en produits pharmaceutiques qui vont augmenter très rapidement. Cette production nouvelle sera engendrée par les extensions des unités existantes à une grande gamme de produits peu élaborés, et la création d'unités nouvelles de dimensions moyennes pour amorcer la fabrication de produits plus complexes. Cet ensemble d'activités productrices, fortement créatrices d'emplois et très rentables, devra permettre de préparer les conditions à la maitrise ultérieure d'un grand complxe de produits pharmaceutiques.

Dans les autres secteurs de la chimie, les produits d'hygiène et d'entretien ménager, les moyens sont généralement largement engagés pour viser à la couverture à un très haut niveau de la demande ; c'est ainsi que la production des détergents et des savons doit être accrue sensiblement.

En plus des directives générales concernant les tâches fixées aux différentes entreprises de ce secteur des industries de biens de consommation, brièvement décrites ici, un certain nombre d'orientations majeures doit être pris pleinement en considération au cours de la période du Plan pour la préparation de l'avenir.

On connait en effet dans les Perspectives, l'importance du développement que doit revêtir l'expansion de ce secteur d'ici la

fin de la décennie et surtout au delà pour sa contribution à l'amélioration des niveaux de vie de la population, par l'élargissement de la consommation et la création massive de postes de travail nouveaux.

Cette bonne préparation passe en premier lieu, au niveau des entreprises, par l'amélioration de l'organisation du travail et des programmes de production, pour assurer correctement les transformations dans les gammes de production selon l'évolution de la structure et du volume du marché. L'adaptation des programmes de production aux différents pouvoirs d'achat de la population constitue un autre axe essentiel des progrès attendus de cette organisation de la production.

Pour cela deux conditions sont à remplir : l'amélioration de la qualité des productions pour viser une durée d'utilisation de fabrication plus grande, et l'augmentation de la productivité afin d'aboutir à des prix conformes aux différents budgets familiaux et à leur évolution prévisible. L'application correcte de cette directive fondamentale conditionne en effet la forte expansion nécessaire de ce secteur de la production dans l'avenir.

Pendant cette période du Plan, un portefeuille de projets conséquent doit être préparé minutieusement en fonction des critères découlant des projections de consommation et des prévisions de transformation du modèle de consommation. Cela doit aussi constituer la deuxième préoccupation des entreprises au titre de cette préparation de l'avenir.

Les objectifs de production des industries d'intégration

La croissance de la production résultant des objectifs fixés pour l'ensemble des branches de l'industrie d'intégration porte sur un rythme exceptionnellement élevé dépassant 25 % par an, pour aboutir à la fin de la période à une mutation profonde et significative de la structure de l'appareil de production intérieure.

Le véritable « bond » de cette production industrielle s'explique en premier lieu par le très faible niveau atteint actuellement. L'essentiel de la croissance-objectif découle par ailleurs, des importants programmes engagés par les Plans antérieurs et qui doivent arriver à pleine maturation durant ce II° Plan Quadriennal selon les calendriers arrêtés.

Ces productions concernent les branches des industries sidérurgique, mécanique et électrique, de la construction métallique, des matériaux de construction et matières premières, des produits intermédiaires de la chimie et des industries du bois et du papier.

L'élargissement le plus important de ces productions doit se produire dans les unités de *matériaux de construction* qui auront dans

le Plan à rattraper les retards importants des calendriers et dans la couverture des besoins très insuffisemment satisfaits actuellement. Le volume total de la production de cette branche doit être multiplié par trois, et évoluer en moyenne annuelle à un taux de croissance arrêté de plus de 30 %.

En quantités physiques et pour les principaux produits, les objectifs réalisés doivent porter la production nationale de ciment à 3,5 millions de tonnes en 1977 (niveau actuel de l'ordre de 1 million de tonnes), à 2 millions de tonnes pour les produits rouges (niveau actuel 620.000 tonnes) et à plus de 18 millions de tonnes d'agrégats (niveau actuel moins de 9 millions de tonnes).

Bien que tendus, ces objectifs constituent néanmoins des minima, compte tenu d'une part du très fort volume de la demande des chantiers et des insuffisantes capacités physiques d'importation pour combler les déficits. (Pour certaines de ces productions et surtout au niveau requis par la demande, la substitution par les importations n'est d'ailleurs pas possible).

Par ailleurs, le rythme des programmes d'équipement décidés mais également la modification nécessaire de la structure globale des investisements au profit notamment de la construction de logements va accélérer fortement la demande de ces produits.

Dans ce secteur, plus fortement qu'ailleurs, l'impératif de réduction des délais de réalisation, des délais de préparation de la localisation des unités nouvelles, de la durée des chantiers, constitue la principale contrainte à lever et qui conditionne le taux de croissance réel des investissements et de l'activité générale de l'économie.

Un autre problème à résoudre, lié également à la structure nouvelle des investissements qui doit faire une part beaucoup plus importante aux petits et moyens chantiers, est la nécessaire diversification de la production pour s'adapter aux formes plus variées et plus complexes de cette demande. A titre d'illustration, cette diversification de la demande prévisible sera dûe à la plus grande variété de produits nécessaires pour la construction de logements, des équipements collectifs ou de l'irrigation et également à l'introduction de techniques industrielles dans la construction des bâtiments.

Dans les autres produits liés aux activités du bâtiment et des travaux-publics, les industries de transformation du bois doivent connaitre une expansion qui portera le niveau de la production à trois fois et demi l'actuel niveau. Les objectifs arrêtés portent en même temps et sur l'achèvement des grandes unités au niveau des entreprises nationales et sur le démarrage d'un programme de petites et moyennes entreprises d'intérêt national.

L'évolution fixée à la production des *produits métalliques* doit porter les quantités de charpentes livrées à 96.000 tonnes en fin de période (contre un niveau actuel de 40.000 tonnes) et celle des tubes et tuyaux à 170.000 tonnes (contre 90.000 tonnes fabriquées actuellement). De nouvelles *productions sidérurgiques* vont apparaître dans la période, et destinées pour une large part au secteur de la construction et des travaux-publics : 10.000 tonnes de tréfilés, plus de 80.000 tonnes de profliés. L'ensemble de la production de tôles laminées, du très faible niveau actuel de démarrage, doit être porté en fin de période à près de 800.000 tonnes.

Par contre un produit important pour la construction, les ronds à béton, ne connaîtra pas d'évolution dans la période.

La production de l'ensemble sidérurgie-constructions mécaniques et électriques va être caractérisé dans les toutes prochaines années par une mutation importante.

Presqu'inexistante durant les Plans antérieurs, un programme de réalisation d'importantes unités va porter la production de cette branche stratégique à un niveau déjà significatif.

Cette mutation doit d'abord se concrétiser par la mise en production des unités de constructions mécaniques dont l'investissement est achevé, moteurs-tracteurs-cycles, ou doit s'achever au début du Plan, camions, unité de vannes, machinisme agricole, machines-outils, fonderies, boulonneries, et robinetteries.

La mise en production de cet ensemble de machines et biens d'équipement représente plus de 50 % de l'évolution de la production de la branche des constructions mécaniques, avec les objectifs de fabrication pour 1977 de 5.000 tracteurs, 37.000 cycles et moto-cycles, 7.000 camions, 13.000 machines agricoles...

Par ailleurs, une nouvelle série de projets destinés à la transformation intermédiaire devra engendrer une production dans ce Plan.

La chaudronnerie passera à un rythme de production de 35.000 tonnes en 1977 contre 9.500 tonnes actuellement, la transformation du zinc raffiné portera cette production à 40.000 tonnes en 1977.

Dans les unités sidérurgiques, les productions significatives seront celle des tubes sans soudure dont le niveau atteindra 60.000 tonnes en 1977 et celle des emballages métalliques.

Dans la branche de la construction électrique, d'importants développements sont attendus dans la fabrication de demi-produits. L'extension de 5 unités existantes va porter la production de fils et cables à plus de 20.000 tonnes en fin de période. De nouvelles unités vont étendre cette production à la fabrication de produits finis (piles et accumulateurs, moteurs et transformateurs électriques...).

Enfin les possibilités d'usinage et de montage d'ensemble de ces branches devront être, compte tenu des importants moyens actuellement engagés et de leur extension possible, être accrues.

Par ailleurs et pour cet ensemble des productions sidérurgiques, mécaniques et électriques, un programme de projets nouveaux, à délai de réalisation rapide à lancer dans la période, devra pouvoir participer à la croissance de la production de ce secteur à la fin du Plan. Les projets sont destinés principalement à l'élargissement de l'emploi et des capacités de réalisation locales. Ce programme concerne l'extension de petites productions de charpentes, de chaudronnerie, de forge et de fonderies.

Des mutations également importantes dans la production de matières premières et demi-produits vont se produire dans la période dans les branches de la *chimie*, essentiellement par l'arrivée à maturation des programmes du 1er Plan Quadriennal de développement de la pétrochimie. Ces derniers projets vont en effet concourir à 40 % au moins des objectifs de croissance arrêtés, pour l'expansion de cette branche, les productions essentielles étant celles des engrais et des plastiques

La production des engrais azotés devra passer à 510.000 T à partir de l'unité existante et des 2 unités qui doivent s'achever dans la période, dont le niveau actuel est à 180.000 T. La production d'engrais phosphatés aura atteint son niveau maximum avec 520.000 tonnes contre 330.000 tonnes actuellement.

Dans ce secteur de la pétrochimie, le IIe Plan Quadriennal sera marqué par la naissance d'une nouvelle activité, la fabrication de produits intermédiaires de l'industrie des plastiques.

A l'année 1977, en effet, la production de polyéthylène atteindra 28.000 tonnes, celle de polychlorure de vinyle 21.000 tonnes et celle de méthanol 85.000 tonnes.

Ces productions appelées à s'accroitre et à se diversifier très rapidement par la suite, vont constituer avant la fin de la décennie une filière fondamentale du développement de l'industrialisation à long terme.

Dans le domaine de l'*industrie du bois*, les accroissements de production attendus durant le IIe Plan Quadriennal devront permettre de couvrir la gamme très variée de besoins de produits de menuiserie générale. En même temps que le renforcement du nombre des complexes de grande dimension, les nouvelles productions seront situées en grande partie dans des unités de niveau régional dans un grand nombre de wilayate.

L'achèvement des unités de production programmées dans les Plans antérieurs dans l'industrie du papier contribuera à renforcer le secteur des matières premières et de demi-produits de l'économie nationale. L'unité de pâte à patier atteindra une production de 124.000 tonnes et les autres unités (papier impression, emballages,...) devront produire au terme du Plan plus de 64.000 tonnes.

♣

Le taux de croissance extrêmement élevé de 25 % par an de *cet ensemble des industries* qui doivent améliorer l'*intégration* des activités de l'économie nationale, s'explique certes par l'arrivée à maturation des programmes arrêtés dans les Plans antérieurs, mais il doit être atteint en agissant sur certains facteurs qui conditionnent la réalisation correcte de ces objectifs d'élargissement de la production.

En effet, l'essentiel de l'accroissement de la production attendue en volume de ces indusries d'intégration parviendra d'unités nouvelles à concurrence de plus de 60 %. Cet accroissement exige pour être atteint la résorption des retards enregistrés et un meilleur respect des calendriers pour l'achèvement de nouvelle unités et par la montée en cadence de ces nouvelles productions.

Les deux autres facteurs à maitriser par les grandes entreprises de ce secteur, au cours du II° Plan Quadriennal, sont une plus grande efficacité à atteindre dans l'utilisation du capital déjà en place et leur contribution à l'initiation et à la réalisation dans le Plan des programmes de petites et moyennes unités d'intérêt régional.

Cette maitrise passe obligatoirement par une amélioration de la productivité du travail, de l'encadrement de la production et un renforcement des capacités de conception et de réalisation.

La condition indispensable à réitérer avec force demeure le respect des priorités établies pour le cheminement du Plan à travers la fixation des « objectifs minima prioritaires ».

Ce progrès à portée de l'ensemble des agents d'exécution du Plan, est exigé pour la consolidation de ces industries et pour la forte expansion que doivent connaître dans l'avenir et pour le succès du développement entrepris, les industries d'intégration de l'économie nationale.

En effet, durant la première étape d'application de la Stratégie Globale (1967-1973), les programmes arrêtés et mis en œuvre dans les Plans Triennal et Quadriennal passés ne devaient qu'amorcer l'intégration du processus de développement, en commençant en général par la fabrication de produits simples, comme les matériaux et produits primaires destinés à l'activité du bâtiment ou la fabrication des

équipements et machines les plus évidentes au développement des autres secteurs de l'économie (agriculture, transport).

Dans la deuxième étape qui s'ouvre avec le IIe Plan Quadriennal, 1974-1977, cette transformation profonde de l'industrialisation du pays pour une meilleure articulation des actions de développement doit connaître une intensité beaucoup plus grande.

A la première et difficile condition de maitrise parfaite des différents procédés technologiques de fabrication des unités achevées ou en voie de l'être, il faut, par ailleurs, s'attacher à la préparation minutieuse d'un programme beaucoup plus conséquent à engager pour la fin de la décennie et surtout au cours des premières années de la décennie future.

Dans l'allocation des ressources par secteur, ces activités d'intégration doivent prendre une place de plus en plus importante au fur et mesure des transformations de notre structure actuelle des investisements par rapport aux programmes de valorisation de matières premières à l'exportation, ceci à cause du rôle et de la contribution déterminants que ces industries peuvent apporter aux objectifs stratégiques de création d'emplois et d'indépendance technologique.

Il est nécessaire, dès à présent, d'étudier les éléments de choix des différentes filières de la mécanique, de la pétrochimie, et des industries diverses, en fonction de divers critères tels que la dimension du marché national à long terme, le renforcement des capacités nationales de réalisation des équipements, les possibilités d'encadrement, les possibilités qu'offre au développement futur de ces industries la politique des relations économiques internationales.

La production de cet ensemble des industries de transformation sera déterminante pour l'élargissement des ressources économiques du pays durant le IIe Plan Quadriennal 1974-1977.

Avec des rythmes très élevés, les productions de ce secteur devront en effet participer à près de 20 % de la croissance générale attendue de la P.I.B. et de 30 % de la croissance de la production en dehors des hydrocarbures.

L'expansion de ces industries qui participent à l'amélioration de la consommation de la population et à une meilleure articulation du processus de développement, devra au delà du Plan connaitre une dynamique soutenue pour constituer l'élément moteur de l'élargissement des créations d'emplois.

Principales évolutions en quantités physiques de la production des industries de transformation

PRODUITS	Unités de mesures	Production 1973	Production 1977
Farines et semoules	10^3 T	1.207	1.700
Sucre raffiné	10^3 T	75	240
Huiles raffinées	10^3 T	111	174
Conserves fruits et légumes.	10^3 T	37	72
Tabacs manufacturés	10^3 T	13	18
Filés de coton et de laine ..	Tonne	18.000	28.800
Tissus	10^3 M	107.000	150.000
Chaussures en cuir	10^3 P	10.500	15.000
Fonte sidérurgique	10^3 T	370	500
Laminés à chaud	10^3 T	72	660
Laminés à froid	10^3 T	—	130
Tubes soudés	10^3 T	92	170
Tubes sans soudure	10^3 T	—	60
Profilés à froid	10^3 T	—	80
Ronds à béton	10^3 T	40	40

PRODUITS	Unités de mesures	Production 1973	Production 1977
Zinc raffiné	10^3 T	—	40
Charpentes	10^3 T	40	96
Chaudronnerie	10^3 T	9,5	35
Véhicules industriels	Unité	7.000	7.000
Machines agricoles	Unité	4.000	13.000
Machines-outils	Unité	—	1.100
Moteurs diesel	Unité	—	9.000
Tracteurs à roues	Unité	—	4.000
Tracteurs à chenille	Unité	—	1.000
Cyclomoteurs	Unité	—	25.000
Cycles	Unité	—	12.000
Pompes	Unité	—	4.000
Fils et cables électriques	Tonne	6.000	17.000
Transformateurs	Unité		850
Moteurs électriques	Unité		15.000
Accumulateurs	10^3 U	180	250

PRODUITS	Unités de mesures	Production 1973	Production 1977
Piles électriques	10³ U	—	39.000
Fils et cables téléphoniques.	Tonne	2.200	3.500
Réfrigérateurs	Unité	—	60.000
Cuisinières	Unité	—	75.000
Pâte à papier	10³ T	26	135
Papier impression et écriture	10³ T	22	56
Menuiserie générale	10³ M2	1.330	2.800
Liège aggloméré	10³ M3	48	88
Ciment	10³ T	1.026	3.500
Briques et tuiles	10³ T	618	2.000
Carreaux-faience	10³ M2	600	2.200
Agrégats	10³ T	9.000	18.000
Verre plat	10³ T	—	9
Engrais azotés	10³ T	180	510
Engrais phosphatés	10³ T	330	520
Détergents	10³ T	28	30

PRODUITS	Unités de mesures	Production 1973	Production 1977
Peinture	10^3 T	35	55
Amoniac	10^3 T	120	148
Urée	10^3 T	—	129
Polyéthylène	10^3 T	—	28
P.V.C.	10^3 T	—	21
Méthanol	10^3 T	—	85
Mineral de fer	10^3 T	3.160	3.900
Concentré de zinc	10^3 T	19	40
Phosphates	10^3 T	683	2.100
Mercure	10^3 bout. b = 34,5 kg		
Pétrole brut	10^6 T	49,2	59,5
Condensat	10^6 T	1,0	4,8
Brut et condensat exportés.	10^6 T	45,2	58,8
Produits raffinés	10^6 T	5,0	5,5
Gaz au champ	10^9 m3	5,6	24,0
G.N.L. (équivalent gaz)	10^9 m3	3,5	14,0
G.P.L.	10^3 T	425	1.575
Electricité	10^9 KWH	2.380	4.940
Distribution publique de gaz.	10^9 m3	955	2.460

Evolution en volume de la production des industries de transformation

(exprimée en augmentation de valeurs ajoutées à prix constants)

10⁶ DA

BRANCHES	Production année de base	Production 1977	Accroissement	Taux de croissance en %	
				cumulé	moyen annuel
Industries alimentaires	1.400	2.050	650	46,4	10,0
Textiles et cuirs	800	1.360	560	70,0	14,2
Sidérurgie	100	310	210	210,0	33,0
Industries mécaniques et électriques	750	1.660	910	121,0	22,0
Industrie chimique	410	920	510	124,0	22,0
Industries diverses	305	840	535	175,0	29,0
Matériaux de construction ..	350	1.050	700	200,0	32,0
Total des industries de transformation	4.115	8.190	4.075	99,5	18,9

L'évolution de la production des mines et des hydrocarbures

Dans le secteur *minier*, la production attendue à la fin du Plan sera plus de deux fois supérieure au niveau actuel. Ce résultat est dû essentiellement à l'achèvement des programmes du 1er Plan Quadriennal.

En effet, le minerai de phosphate de Djebel Onk sera porté à 2,1 millions de tonnes contre 680.000 actuellement et cela autant pour les besoins de l'usine d'engrais phosphatés que pour l'exportation.

Les productions de concentré de zinc, de plomb et de mercure verront leur niveau doublé par rapport à 1973.

Enfin les production de baryte et de kaolin qui doivent être fortement accrues, permettront de viser à une meilleure couverture des besoins prévisibles de la demande interne en expansion rapide.

Par ailleurs, l'extension du projet de la mine de fer de l'Ouenza doit porter la production annuelle à près de 4 millions de tonnes durant le prochain Plan en fonction du développement à moyen terme de l'usine sidérurgique d'El-Hadjar.

L'orientation essentielle dans ce secteur, en fonction des dimensions des gisements actuels et des résultats de la recherche, est la détermination pour l'avenir d'une politique rigoureuse des rythmes d'exploitation et de réserves, au regard notamment de l'élargissement de la contrainte extérieure.

Dans le secteur des *hydrocarbures*, la production de pétrole brut et de condensat augmentera de 14 millions de tonnes en fonction des résultats escomptés des investissements engagés, notamment sur le gisement de Hassi-Messaoud, et de l'évolution du programme arrêté de l'exploitation du gaz naturel.

Pour le gaz naturel, en effet, les programmes d'investissements achevés et qui vont avoir des résultats dans la période couverte par le IIe Plan Quadriennal, doivent permettre de porter la production exportable à 14 milliards de m3 de gaz liquéfié contre une capacité d'exportation de 3,5 milliards de m3 en 1973.

La production de gaz de pétrole liquéfié sera portée à 1.575.000 tonnes dont une part importante est destinée à l'exportation.

Les quantités de raffinage disponibles à l'exportation sont évaluées à plus de 9 millions de tonnes pour l'ensemble des 4 années pour une production totale de plus de 22 millions de tonnes.

Ce volume d'exportation correspond aux excédents susceptibles d'être disponibles après la satisfaction de la consommation intérieure qui va évoluer très rapidement.

En volume, les augmentation des productions de ce secteur doivent atteindre un rythme de l'ordre de 8,5 % par an.

En valeur mesurée en prix constants de la production de l'année de référence, l'expansion attendue de ce secteur participera à plus de 30 % de la croissance générale cumulée de la P.I.B. escomptée pour les quatre années du Plan.

♣

Le maximum de moyens est déjà largement engagé sur le terrain pour que l'ensemble de la *production matérielle* se développe au cours du II° Plan Quadriennal à un rythme très élevé.

Mais le dépassement des « objectifs minima » assignés à la plupart des secteurs, exige une grande efficacité dans l'effort d'élargissement des capacités de réalisation.

Ce développement de la production matérielle va induire une forte croissance de l'activité dans les secteurs d'accompagnement.

La production d'électricité va augmenter de plus de 100 % durant le Plan, à un rythme annuel d'environ 20 % passant de 2,4 milliards de KWH à 4,9 milliards de KWH.

Dans le secteur des transports, un taux de croissance analogue est prévu. Appuyé essentiellement sur l'extension de l'activité du secteur public, qui représentera 85 % de la production totale en 1977 contre 65 % actuellement, il doit couvrir de façon plus importante qu'actuellement le transport maritine.

Au delà de l'importance de l'augmentation de la production dans ce secteur, des moyens très importants sont alloués aux entreprises pour renouveller et moderniser leur parc actuel. Pour atteindre les performances minimum qui leurs sont assignées et même les dépasser les entreprises devront accorder toute l'attention nécessaire aux progrès de productivité qui sont possibles dans ce secteur.

La production de services grâce aux effets conjugés de l'accroissement rapide des investissements, de la production et de la consommation, connaitra des conditions extrêmement favorables de croissance rapide, alors qu'elle n'a évolué que modérément durant les Plans précédents.

Il en est de même de la production du commerce (près de 11 % d'accroissement annuel) qui, en plus du rythme d'augmentation des activités dans les autres secteurs, va bénéficier de l'extension des zones urbanisées.

Le renforcement et la modernisation des structures commerciales dans un grand nombre de secteurs permettront d'acompagner cette expansion d'une bien meilleure efficacité.

CHAPITRE II

LES BESOINS D'APPROVISIONNEMENTS EXTERIEURS DU PLAN ET L'EVOLUTION DU COMMERCE EXTERIEUR DANS LA PERIODE

La prévision globale en volume des besoins d'approvisionnements extérieurs du Plan aboutit à un montant d'*importations* de biens et de services extrêmement important. Le rythme d'augmentation moyen annuel serait dans cette prévision de l'ordre de 20 %.

Il s'agit d'une hypothèse forte qui correspond au souci de prévoir tous les besoins possibles liés à la réalisation des programmes prioritaires mais aussi de l'ensemble des objectifs complémentaires à viser dans cette période.

Les volumes des besoins de biens et services par secteur incluent également des réserves destinées à combler éventuellement des imprévus ou des insuffisances dans les résultats de la production intérieure.

Dans cette période d'intense construction de l'économie encore très insuffisamment intégrée, le volume des importations constitue une part importante et grandissante de l'ensemble des ressources du pays (total de la Production Intérieure Brute plus le total des Importations de biens et services). Cette part des importations calculée à 23 % en 1973 passerait à la fin du Plan à 30 %.

Par rapport aux ressources qui restent disponibles au fonctionnement de l'économie (Production Intérieure Brute plus Solde des Echanges Extérieurs), le degré d'ouverture est encore plus significatif ; estimé à plus de 32 % actuellement, il passerait en prix comparables à près de 45 % en 1977.

La structure de ces besoins d'importations selon les finalités seraient globalement de :

— près de 15,5 % pour les biens de consommation alimentaires
— *de 23 % pour l'ensemble des biens de consommation*
— *de plus de 31 % pour les produits intermédiaires destinés au processus de production intérieure*
— *de l'ordre de 36 % pour les biens d'équipement*
— *et de 10 % pour les importations de services liés aux besoins de la production et des investissements.*

L'effort d'importation nécessaire à la bonne marche de la production et à la réalisation des programmes d'investissement dépasse ainsi 75 % de l'ensemble de nos besoins d'approvisionnements extérieures.

A l'intérieur de cette prévision globale, un certain nombre d'objectifs prioritaires sont assignés aux différentes entreprises commerciales.

Pour les *biens de consommation alimentaires*, la quasi-totalité des besoins concerne des produits de consommation courante et constitue ainsi pour les entreprises chargées d'exécuter les programmes annuels d'importations les indicateurs, à moyen terme, des objectifs d'approvisionnement à atteindre.

Effectivement et en cours d'exécution du Plan (en dehors des céréales) les volumes arrêtés d'importation des biens de consommation alimentaires ne varieront que très faiblement par rapport aux indices du Plan.

Les volumes nécessaires, exprimées en *valeur constante* de l'année de référence du Plan, pour l'ensemble des besoins alimentaires passent de 3 milliards de dinars en 1973 à plus de 4,6 milliards de dinars en 1977, soit plus de 50 % d'augmentation.

Pour les céréales et malgré l'objectif d'augmentation visé de la production nationale, les besoins en quantités supplémentaires à importer, varieront certes fortement selon les résultats des campagnes agricoles, mais ils seront en augmentation régulière.

A cause de ces amplitudes, de la dynamique de la consommation, et compte tenu par ailleurs de l'évolution prévisible défavorable sur les marchés des céréales, les opérateurs du commerce extérieur devront viser en même temps à améliorer le volant de stocks de sécurité et à diversifier la gamme des produits qui entrent dans la consommation des céréales.

Par ailleurs et beaucoup plus intensément que par le passé, un très grand soin devra être accordé à une *large couverture des besoins de consommation animale* (fourrages et orge et autres aliments du bétail) compte tenu de l'évolution dynamique prévisible de la consommation de viande et des très forts aléas climatiques que subit périodiquement la production nationale d'aliments du bétail.

Les besoins d'approvisionnements extérieurs en lait et produits laitiers seront également en forte augmentation, évoluant à la fin de la période de près de 70 % en volume par rapport au niveau d'approvisionnement actuel et cela malgré un objectif de production très poussé.

Les autres grands produits de consommation courante, essentiellement le sucre, le café, le thé et les produits d'épicerie s'accroissent à un rythme relativement important sans qu'il y ait à noter de problèmes particuliers de « faisabilité » des objectifs.

Compte tenu de l'amorce de la diversification de la structure globale de la consommation alimentaire des ménages, une place plus significative que par le passé est faite aux consommations agricoles et alimentaires dont les approvisionnements d'appoint extérieurs peuvent s'avérer nécessaires.

Les prévisions d'approvisionnement extérieur *en biens de consommation autres qu'alimentaires* aboutissent à un développement plus net que dans le passé de ces importations. Les postes les plus dynamiques de cette catégorie d'approvisionnement sont constitués par les produits pharmaceutiques et les équipements ménagers.

L'accroissement de la demande d'importation pour cet ensemble de produits sera proche de 100 % durant la période pour couvrir les besoins. En volume exprimé avec des *prix constants* de l'année de référence, ces importations passeraient de 1,5 milliards de dinars en 1973 à près de 3 milliards de dinars à la fin de cette période.

Cette prévision doit être précisée en cours d'exécution du Plan par les plans annuels, à partir des indicateurs d'évolution des équilibres financier et monétaire et de la dynamique des revenus. Elle devra être modulée en fonction de la politique de l'épargne et de la lutte contre l'inflation.

L'évolution des besoins d'approvisionnement en matières premières et produits intermédiaires sera marquée par les transformations attendues de l'appareil de production, plus précisément par l'apparition de productions nouvelles essentiellement dans le secteur des industries de transformation, et par le rythme de progression visée des activités de la construction et des travaux-publics.

Cette évolution sera, dans ces conditions, extrêmement rapide. Elle est appelée à doubler en volume dans la période malgré son niveau déjà élevé actuellement : estimée à près de 5 milliards de dépenses d'importations en 1973, ces besoins, en prix constants, passeraient à plus de 10 milliards de dinars.

Compte tenu de l'élargissement attendu de la production dans certains secteurs, chimie, industries diverses et textiles principalement, la structure des importations de ces matières et produits intermédiaires sera progressivement modifiée, en baisse relative au cours du Plan.

La part relative des besoins en produits mécaniques, sidérurgiques et électriques, va au contraire s'accroître sensiblement.

En même temps et au fur et à mesure des entrées en production, la part des besoins en produits importés par rapport aux consommations intermédiaires totales de la production matérielle va augmenter, passant de 38 % en 1973 à 47 % en 1977. Ce taux global différencié par secteur sera de l'ordre de 35 % dans les productions textiles, à 45 % dans la chimie, à 65 % dans les industries diverses, à 79 % dans les branches de la construction mécanique et électrique.

Dans cet ensemble des approvisionnements en matières premières *et produits intermédiaires,* pour la période cumulée du Plan, les besoins nécessaires à la production des textiles et du cuir vont s'accroitre de 40 %, les besoins en produits agricoles de 130 %, les produits chimiques de 50 %, les besoins des industries diverses et des matériaux de construction (principalement le bois, le ciment, les céramiques, le verre) vont augmenter de 80 %, enfin les besoins en produits sidérurgiques, mécaniques et électriques vont augmenter de plus de 100 %.

En dehors des matières premières destinées à l'agriculture, et à l'industrie textile, la gamme des produits nécessaires présente une réelle complexité de par la très grande variété des besoins de divers secteurs d'activités de production.

Le poste le plus important en volume concerne les besoins d'équipements et de machines nécessités par la réalisation des programmes d'investissements. Les chiffres prévisionnels retenus correspondent à un maximum des possibilités de réalisation de l'ensemble global des dépenses autorisées au titre des investissements de la période. Cette prévision des besoins d'importation de machines et de biens d'équipement, qui variera selon le rythme réel des ouvertures de nouveaux chantiers autorisés, en fonction des progrès réels des capacités de réalisation, inclut par ailleurs une hypothèse maxima d'acquisition de matériels et machines n'induisant pas d'effort interne d'investissement (matériel de transports et certains équipements agricoles essentiellement).

Les *importations de services* vont plus que doubler dans la période, compte tenu notamment des besoins induits par les études et la réalisation des programmes d'investissements.

⁂

Les objectifs d'*exportation* sont dominés principalement par les ventes des hydrocarbures.

En effet les prévisions d'augmentation de ces produits d'exportation portent sur une augmentation du volume de ces exportations de l'ordre de 50 %.

Les autres objectifs d'exportation portent essentiellement sur des produits miniers et industriels excédentaires.

Par rapport à la situation actuelle, les produits agricoles à l'exportation doivent diminuer en 1977 sensiblement

Les principaux objectifs d'exportation portent sur le vin, produit qui devra connaitre une bien meilleure valorisation ; les produits sidérurgiques et miniers excédentaires et assez faiblement encore les produits en matière plastique.

L'ensemble de ces objectifs minima doit améliorer nos exportations en volume de l'ordre de (10,5 milliards de dinars en prix constants) durant la période, soit un rythme moyen annuel de près de 10 %.

Ces objectifs quantitatifs d'exportation joints aux actions de consolidation et d'amélioration des termes de l'échange du commerce extérieur durant la période, doivent permettre une bonne couverture des besoins d'importation du Plan par nos exportations.

Et au delà du Plan, cette perfomance devra améliorer davantage la capacité de financement extérieur pour assurer la couverture des importations de biens et services nécessaires à la poursuite du développement économique et social dans cette étape de forte croissance et de grande ouverture sur les marchés extérieurs.

Prévisions et besoins d'importations
1974 - 1977

en millions de dinars — en volume (prix constants)

	1973 (*)	1977	Cumulé 1974-1977
Biens de consommation alimentaires	3.000	4.620	16.880
Biens de consommation industriels	1.500	2.750	8.370
Matières premières et demi-produits	4.950	10.050	34.470
Biens d'équipement (**)	5.200	12.480	39.390
Total marchandises ..	**14.650**	**29.900**	**99.110**
Services	1.900	3.300	10.900
Total général	**15.550**	**33.200**	**110.010**

(*) Les quantités sont valorisées en prix de début d'année 1974, y compris les quantités importées en 1973.

(**) Estimations globales des besoins en machines et équipements nécessités par la réalisation des objectifs d'investissement (programmes prioritaires).

Objectifs d'exportations

1974 - 1977

en volume (prix constants) (*)

	1973	1977	Cumulé 1974-1977
Hydrocarbures	21.200	31.500	108.780
Produits miniers	100	160	560
Produits industriels	250	550	1.600
Produits agricoles	700	590	2.560
Total marchandises ..	**22.250**	**32.800**	**113.500**
Services	800	1.200	4.200
Total général	**23.050**	**34.000**	**117.700**

(*) Quantités valorisés en prix début d'année 1974, y compris l'année 1973 pour faciliter la lecture de ces évolutions en volume.

CHAPITRE III

L'ELARGISSEMENT DE LA CAPACITE D'ABSORPTION DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT PAR L'ECONOMIE NATIONALE

Les objectifs d'augmentation des ressources économiques internes et externes arrêtés dans le Plan sont fortement conditionnés par l'élargisement de la capacité d'absorption de l'économie qui demeure le facteur le plus important et le plus décisif pour le succès des objectifs à moyen et plus long terme.

Cette capacité d'absorption de la formation du capital par l'économie se mesure à travers :

— la maitrise des délais, aussi bien dans la réalisation des chantiers, que dans les processus de fabrication, ou d'une façon générale dans l'utilisation efficace des équipements nouveaux ;

— le degré de couverture par la production nationale, des produits et services nécessaires à la réalisation des investissements, et à la satisfaction des besoins de consommation de la population ;

— l'adaptation des circuits d'approvisionnement et de distribution des produits locaux ou importés ;

— les coûts de réalisation des investissements.

Seul l'élargissement de cette capacité d'absorption ainsi définie, permet de maintenir et d'améliorer le taux d'investissement réel de l'économie.

Ce chapitre traitera en particulier des objectifs arrêtés en la matière et qui concernent plus précisément l'amélioration de la capacité physique d'importation et des circuits de distribution, le programme d'extension et de meilleure affectation des entreprises de réalisation, les progrès à accomplir dans la formation professionnelle des ouvriers et de l'encadrement.

Les résultats présentés de l'évolution de la production durant la période du Plan représentent un effort très important de l'ensemble des entreprises de production.

La réalisation de ces objectifs se traduira en effet par un progrès substantiel dans la meilleure articulation de l'économie et dans la satisfaction des besoins de consommation. Néanmoins des déficits importants demeurent dans la plupart des secteurs face à une progression extrêmement dynamique imprimée à la demande. Ce qui nécessite de concrétiser les prévisions d'augmentation des programmes d'importation pour que le Plan soit réalisé correctement dans l'ensemble de ses proportions.

L'ampleur de ces besoins d'importation, déjà mesurés globalement dans le chapitre précédent, peut être davantage illustrée, par le niveau des importations, nécessaires à la satisfaction des demandes en produits liés à l'activité des chantiers, ou indispensables à l'équilibre du bilan alimentaire du pays.

La production nationale ne pourra satisfaire à peine que 35 à 40 % des besoins prévisionnels en produits induits par les augmentations des chantiers d'investissements.

Alors que la production cumulée des *matériaux de construction* est nettement plus satisfaisante qu'au cours du Plan précédent, le volume des importations nécessaires continuera, néanmoins, en termes absolus, d'occuper une place importante dans la couverture des besoins.

Par contre, la demande induite du bâtiment, en autres *produits industriels*, nécessitera une extension considérable des approvisionnements extérieurs. Les entreprises d'importation devront être à même d'assurer plus de 80 % de cette catégorie de demande induite des programmes d'investissements prioritaires.

L'équilibre correct du bilan alimentaire nécessitera par ailleurs des approvisionnements sur les marchés extérieurs équivalent à près de 50 % de la demande prévisible dans la période.

L'efficacité à atteindre par les entreprises de ce secteur se mesurera par la régularité des approvisionnements et la couverture des besoins de l'ensemble des régions du pays.

L'ampleur de ces besoins d'importation se caractérise d'autre part par une très grande complexité (multiplication des gammes et de la diversité des produits). Le doublement des importations va ainsi exiger des différentes entreprises chargées de l'approvisionnement des transformations profondes d'organisation pour *élargir les capacités physiques d'importation.*

Ces transformations se situent en premier lieu au niveau de l'encadrement nécessaire à la réalisation des marchés et au suivi de leur exécution. D'autre part, elles doivent aussi se traduire par l'assouplisement des procédures d'intervention, en ce qui concerne notamment

la gamme très variée de demi-produits, de pièces détachées et d'outillages courants. Enfin et surtout elles doivent s'appuyer sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une programmation par l'ensemble des entreprises en relation avec l'ordre de priorité établi pour l'exécution du Plan.

Satisfaction de la demande en matériaux de construction induite par les programmes d'investissements

(hypothèse évaluée à 42 milliards de dinars de chiffre d'affaires cumulé de BT-P, pour les années 1974-1977, correspondant à 70 milliards d'investissement des programmes prioritaires)

PRODUITS	Demande en valeur 10⁹ dinars prix 1973	En quantités	Degré de satisfaction de la demande		
			Production intérieure maximum	Déficit	Couverture des besoins par la production (en %)
1. Matériaux de construction			en quantités		
Ciment	2.080	16 millions T	10 millions T	6 millions T	62,5 %
Produits rouges	920	6 millions T	4 millions T	2 millions T	66,0 %
Céramique, carrelage	210	7 millions m2	4 millions m2	3 millions m2	57,0 %
Céramique sanitaire.	115	38.000 T	26.000 T	12.000 T	68,0 %
Verre	250	110.000 T	30.000 T	80.000 T	27,0 %
2. Autres matériaux de construction	1.900				
Demande totale en valeur des matér. de construction : 1 + 2.	5.455		3.400 millions DA	2.055 millions DA	62,0 %
3. Charpentes métalliques	1.050	690.000 T	300.000 T	390.000 T	43 0 %
Ronds à béton	960	800.000 T	160.000 T	640.000 T	20,0 %
4. Autres produits industriels du bâtiment (quincaillerie, serrurerie,...) en valeur ..	4.690		350 millions DA	4.340 millions DA	7,5 %
Demande totale en produits industriels destinés au bâtiment : 3 + 4	6.700		1.000 millions DA	5.700 millions DA	15,0 %
Total demande générale 1 + 2 + 3 + 4, en valeur	12.155		4.400	7.755	36,0 %

Malgré l'importance des efforts exigés pour assurer l'approvisionnement extérieur et la distribution des produits nécessaires aux chantiers, la contrainte la plus forte à atténuer dans la période demeure celle des *capacités des entreprises de réalisation* des investissements.

L'objectif visé d'augmentation de cette capacité de réalisation mesurée à travers le taux de croissance de la production des activités du bâtiment et des travaux-publics est fixé à un rythme d'amélioration annuel de 20 % en volume réel. Cette augmentation est exigée d'abord pour assurer l'achèvement des chantiers en cours et réaliser ensuite les programmes nouveaux prioritaires dans les délais. Elle constitue pourtant un objectif minimum pour pouvoir assurer correctement l'ensemble de la très forte demande en investissements et équipements neufs dans tous les secteurs d'activités et toutes les régions du pays.

Bien que minimum, cet objectif nécessite néanmoins un très grand effort d'organisation des capacités existantes et d'extension des entreprises de réalisation.

En effet et pour l'appréciation de cet effort, ce taux objectif de 20 % d'amélioration annuelle est à rapprocher du rythme annuel atteint en termes réels de 12 % durant les quatre dernières années.

En cumulé, cette demande nécessaire pour réaliser les objectifs prioritaires des programmes d'investissement induisant des travaux publics et de la construction de bâtiments, représente 42 milliards de chiffre d'affaires durant le Plan en coûts actuels.

Cette très nette augmentation quantitative de la demande doit être par ailleurs analysée à la lumière des transformations découlant de la structure des programmes d'investissements prioritaires. Cette structure prévisionnelle est en effet plus axée sur la réalisation des équipements collectifs, éducatifs et sociaux, proportionnellement plus importants que les réalisations effectuées du Plan antérieur.

Le classement des programmes d'investissement selon la nature des travaux et la dimension des chantiers pour la réalisation des différents projets de tous les secteurs, aboutit à une répartition de ce chiffre d'affaires-objectif de la production du « bâtiment et des travaux-publics » en quatre types de chantiers.

Objectifs de réalisation de la production du bâtiment et des travaux publics par type de chantiers

(chiffre d'affaires en milliards de dinars constants)

TYPES DE CHANTIERS	Evolution cumulée 1974-1977		
	Objectifs minima sur production des capacités internes (1)	Production sur capacités susceptibles d'être importées (2)	(1) + (2)
Petits chantiers	7		7
Moyens chantiers	10		10
Grands chantiers	7	8	15
« Non concurrentiels » .... (*)	6	4	10
Total	30	12	42 (**)

(*) Types de chantiers nécessitant des entreprises spécialisées, théoriquement « non concurrentiels » des autres types de travaux.

(**) Ces 42 milliards de chiffre d'affaires cumulé de cette production correspondent à un volume global estimé, aux coûts actuels, de 70 milliards de dépenses sur les programmes d'investissements prioritaires induisant directement des travaux-publics et des constructions de bâtiments (non compris en conséquence les achats d'équipements ne nécessitant pas pour leur fonctionnement la réalisation de bâtiments et travaux-publics).

Les taux de croissance sont ainsi différenciés selon cette typologie des chantiers. *La réalisation correcte de cette proportion du Plan constitue la ligne directrice principale de la programmation de la production du secteur du bâtiment et des travaux-publics.*

Les moyens importants dégagés dans le Plan et décrits au niveau du programme de renforcement des entreprises de réalisation (dans la deuxième partie de ce Rapport Général) ont été déterminés en fonction de ces taux de croissance différenciés par type de chantier et doivent en conséquence faciliter la programmation de ces activités.

Bien que les efforts d'organisation exigés soient élevés pour les différents types d'entreprises, ils doivent être beaucoup plus sensibles au niveau de la réalisation des petits et moyens chantiers.

La réalisation des *petits chantiers*, qui concernent principalement les écoles, une partie de l'habitat, les centres de soins, les petits équipements collectifs, doit presque doubler dans la période, passant de moins 1.200 millions de dinars de chiffre d'affaires (B.T.-P) réalisé en 1973 à un *minimum* de 2.300 millions de dinars en 1977 en coûts de 1973.

Les obstacles à lever pour atteindre cet objectif sont principalement de trois ordres :

Beaucoup plus que les autres catégories de travaux, les petits chantiers souffrent avec une intensité particulière des insuffisances et des irrégularités dans l'approvisionnement en produits et matériaux. L'autre obstacle à lever réside dans la diversité constatée dans les conceptions des petits investissements à caractère répétitif. Cette insuffisance de normalisation entraine souvent de trop longues mobilisations des capacités de réalisation, ce qui contribue à un ralentissement dans l'exécution de ces programmes et à une insuffisante productivité de ces chantiers. Enfin, ce type de travaux souffre plus qu'ailleurs de la très insuffisante disponibilité d'ouvriers qualifiés.

Les progrès devront et peuvent être rapides dans la réalisation de ce type de travaux. Les efforts indispensables des collectivités décentralisées pour atteindre ce progrès doivent être néanmoins fortement soutenus par la solution de ces trois catégories de contraintes au niveau de la prgrammation nationale.

Dans ces conditions les capacités existantes de réalisation de cette catégorie de travaux pourront être améliorées très sensiblement, et de l'ordre de 60 %.

La progression durant la période de cet élargissement des capacités, si elle ne peut dépasser un taux de 10 à 20 % les deux premières années du Plan, doit évoluer par la suite à un rythme annuel de l'ordre de 30 %. Il faudra par ailleurs, pour atteindre l'objectif fixé,

créer rapidement des capacités nouvelles qui devront au cours du Plan réaliser un chiffre d'affaires équivalent au volume total atteint la dernière année du premier Plan Quadriennal pour l'ensemble de cette catégorie de travaux.

Le rythme de réalisation assigné aux *moyens chantiers* doit accroitre le volume des travaux de cette catégorie de 10 milliards de dinars de chiffre d'affaires cumulé en 4 ans, passant d'un volume réalisé en 1973 de 1.800 millions de dinars à 3.100 millions de dinars en 1977, en volume réel (prix constants).

Ce type de chantiers couvre essentiellement la réalisation des programmes d'habitat urbain, de l'enseignement moyen et secondaire, de formation et des hôpitaux et le programme des petites et moyennes industries.

Pour cette catégorie de travaux, on assiste actuellement à une stagnation de l'activité caractérisée par la lenteur des achèvements des programmes en cours et par la difficulté de lancer de nouveaux chantiers.

Les contraintes à lever sont de divers ordres :

— faible encadrement technique des entreprises, souvent insuffisamment préparées à réaliser ce type de travaux, en particulier du point de vue « surface financière »,

— insuffisance d'organisation pour coordonner les interventions, importantes pour ce type de travaux, des divers types de corps de métiers,

— complexité des besoins d'approvisionnement et faiblesse de la programmation des commandes,

— compte tenu de ces diverses difficultés, ces entreprises sont souvent attirées par la sous-traitance des grands ouvrages.

Les lignes principales d'action pour lever ces contraintes passent par :

— l'accélération des créations des capacités régionales spécialisées,

— le développement de la formation accélérée des corps de métiers,

— la confection de programmes d'approvisionnement suffisamment à l'avance par grandes catégories de travaux et par régions,

— une plus grande adaptation des conditions de crédit et des procédures de paiements.

La procédure arrêtée de contrôle et de révision périodiques des normes de coûts unitaires devra contribuer à améliorer l'efficacité générale de ces types d'entreprises.

L'application de ce programme d'actions exigera des délais relativement plus longs. Aussi les améliorations se manifesteront-elles progressivement et les rythmes de croissance seront plus atténués que dans le cas des petits chantiers. C'est ainsi que les taux de croissance annuels arrêté de 5 à 10 % durant la première moitié du Plan, devront atteindre 20 % dans les deux dernières années du Plan.

Toutefois et compte tenu du caractère impératif des objectifs pour ces programmes d'investissement,il est nécessaire, au niveau de la programmation nationale de cette activité, d'introduire dès la première année du Plan, l'affectation prioritaire à ces programmes d'investissement, des capacités des entreprises de dimension nationale.

La demande cumulée en production de « bâtiment et travaux-publics » pour la réalisation des *grands chantiers*, doit représenter un volume, exprimé en chiffre d'affaires, de l'ordre de 15 milliards de dinars, passant d'un niveau actuel de 2.500 millions de dinars à 4.900 millions de dinars en 1977 soit également presque le doublement en 4 ans en termes réels.

Cette catégorie de chantiers correspond essentiellement à la réalisation des programmes industriels, de la construction des barrages, des universités et des équipements de stockage, ainsi que des grands travaux d'infrastructures routières et ferroviaires.

Dans ce volume global de la demande induite en travaux et constructions de l'ordre de 15 milliards de dinars, l'amélioration de l'organisation des entreprises nécessaires à la réalisation de ce type de travaux doit permettre en premier lieu d'achever les chantiers en cours d'exécution (volume des « reste à réaliser » estimé actuellement à plus de 5,5 milliards de dinars).

Le niveau de réalisation de 2,5 miliards de dinars atteint en 1973 a nécessité l'appel à des capacités des entreprises étrangères pour un chiffre d'affaires réalisé estimé à 1 milliard de dinars.

Le volume de travaux réalisés par les entreprises nationales, d'environ 1,5 miliard de dinars en 1973, quoique modeste par rapport aux besoins, a entrainé de grandes tensions au niveau de l'ensemble des entreprises du bâtiment et de travaux-publics.

En effet, les conditions d'acquisition et parfois d'utilisation du capital nécessaire aux entreprises pour ces travaux, jointes aux difficultés d'approvisionnement et à celles résultant d'une croissance rapide de leur champ d'action, auxquelles s'est ajoutée une forte pression sur l'offre de main d'œuvre qualifiée, ont contribué à perturber ce secteur et à peser sur les coûts de réalisation.

La programmation nationale de cette production doit viser à introduire plus de rationnalité dans la couverture de la demande prévisible et dans l'adaptation des moyens humains et techniques des entreprises au volume des travaux.

En effet, la politique d'affectation des capacités existantes, au moyen de contrats-programmes, doit en premier lieu faciliter considérablement l'établissement des programmes d'approvisionnement annuels et pluriannuels des chantiers.

Cet approvisionnement devra par ailleurs être facilité par l'assouplissement, ainsi rendu possible, des procédures et des méthodes d'importation des produits et matériaux de construction pour les grandes entreprises de réalisation.

Dans ces conditions, les efforts demandés devront aboutir à l'extention des capacités des entreprises nationales de 40 % dans la période.

Malgré cette amélioration possible arrêtée comme objectif minimum d'augmentation de l'efficacité des entreprises nationales, le taux de couverture des besoins des grands chantiers, dans cette prévision, ne pourra pas dépasser 50 %.

Aussi ces capacités nationales devront-elles être considérablement renforcées par l'importation de capacités extérieures.

L'organisation de cette importation complémentaire exige certaines préparations afin d'en assurer la meilleure efficacité.

Dans ce but, la première condition à appliquer est l'adaptation de formules d'appel à ces entreprises étrangères de manière à éviter la pression sur les ressources déjà rares d'encadrement et de personnel qualifié, principalement exercée par le biais de la sous-traitance.

Cette organisation nécessite une définition rapide, précise et adaptée, de la réglementation commerciale et financière qui doit régir l'intervention des entreprises étrangères. La formule qui sera recherchée de préférence est celle de la constitution de sociétés mixtes dont le cadre réglementaire devra avoir été défini dès le début du Plan.

Enfin, dans cette prévision globale des évolutions de chiffres d'affaires de la production du « bâtiment et des travaux publics », 10 milliards de dinars représentent les grands travaux qui nécessitent des entreprises spécialisées et une organisation spécifique de la réalisation. Ces travaux concernent essentiellement les programmes de recherche et de développement des hydrocarbures, les travaux de mise en valeur des terres ou de reboisement.

Le rythme de réalisation de ces types de chantiers doit évoluer à plus de 20 % par an et doubler en cumulé dans la période.

Les progrès ainsi assignés à l'élargissement des capacités de réalisation doivent permettre d'exécuter correctement les programmes prioritaires. La programmation de la production des activtés du « bâtiment et des travaux-publics » doit progressivement occuper une place importante dans les instruments d'intervention et de régulation de l'économie au niveau des plans annuels d'exécution, pour éviter que la forte pression de la demande n'aboutisse à freiner le rythme général de réalisation. Il s'agit également, par ce moyen, d'éviter que le marché n'aboutisse à négliger les objectifs liés à la réalisation des programmes sociaux (habitat, santé, équipements collectifs) et aux programmes destinés à élargir rapidement la production.

Beaucoup plus que dans les Plans antérieurs, *la contrainte des hommes suffisamment préparés aux tâches* doit constituer une préoccupation constante. Les actions engagées et à développer sur une plus grande échelle de formation à tous les niveaux et en particulier de la formation professionnelle des ouvriers, conditionnent fortement l'amélioration de la capacité d'absorption par l'économie nationale des actions nouvelles de développement.

L'évolution des besoins en personnel qualifié à tous les niveaux traduit l'importance de la tension attendue, notamment au regard de la structure des nouveaux postes de travail qui sont créés dans le Plan et qui se caractérisent par la place importante des emplois requérant une qualification.

En effet sur une prévision d'augmentation de 450.000 emplois dans l'économie non agricole, plus de 300.000 postes de travail requièrent une formation préalable.

Les efforts importants engagés dans les Plans antérieurs doivent se traduire par une très nette amélioration de la situation actuelle mesurée par les taux d'accroissement dans les différents secteurs d'activités.

Ces améliorations sont principalement sensibles pour les niveaux de formation supérieure, pour lesquels l'action a été engagée sur une grande échelle essentiellement durant le 1er Plan Quadriennal. En effet, pour l'ensemble de période couverte par le II^{e} Plan Quadriennal, le déficit par rapport aux besoins est estimé globalement à 14 % seulement mais sous réserve importante des distorsions dans la structure. En second lieu le taux d'encadrement pour les catégories des techniciens qui étaient extrêmement faibles dans le passé, continue d'être insuffisant malgré les efforts réalisés dans certains secteurs.

Cependant des lacunes importantes demeurent pour la formation des ouvriers qualifiés dans l'ensemble des secteurs, distorsion d'autant plus grave, si elle devait persister, quelle se situe avec le plus d'inten-

sité dans le secteur des activités du «bâtiment et des travaux publics ». Les prévisions de la balance aboutissent en effet à un déficit théorique pour la prochaine période de 40.000 sur un besoin total d'ouvriers qualifiés dans ce secteur de 80.000. Dans l'ensemble des secteurs, le déficit à ce niveau de qualification est estimé à plus de 75.000.

Cependant à ces niveaux, les déficits théoriques peuvent grandement être atténués par une action plus intense de formation qui est susceptible de produire des résultats à court terme. De plus la formation « sur le tas » et le recours organisé à l'utilisation des compétences de notre émigration sont également des facteurs importants à mettre en œuvre énergiquement pour atténuer ce déficit.

Une action vigoureuse doit donc être menée dès le début du Plan pour redresser ou tout au moins atténuer sensiblement cette distorsion préjudiciable au maintien du rythme de la construction de l'économie.

En dernière analyse et au delà des résultats comptables de cette balance globale prévisionnelle « offre et demande de main-d'œuvre qualifiée », c'est au niveau de la disponibilité en hommes qualifiés et suffisamment préparés pour les tâches d'édification de l'économie nationale, que se situe le facteur le plus déterminant du progrès vis à vis du développement économique et social du pays dans cette étape. A tous les niveaux des structures de formation, un effort exceptionnel doit être déployé dans cette nouvelle étape ouverte avec le II° Plan Quadriennal, pour améliorer très sensiblement la qualité de la formation et l'adaptation permanente des contenus des enseignements aux problèmes du développement national.

C'est en effet, de la bonne préparation des travailleurs à tous niveaux que dépendent les progrès à accomplir, exigés par les immenses besoins de la population, pour élargir les capacités de réalisation et la capacité d'absorption des rythmes importants des actions nouvelles exigées par notre Stratégie de Développement.

QUATRIEME PARTIE

Le respect des proportions de base du Plan et les conditions de l'équilibre économique et financier de la période

LE RESPECT DES PROPORTIONS DE BASE DU PLAN ET LES CONDITONS DE L'EQUILBRE ECONOMIQUE ET FINANCIER DE LA PERIODE

L'exécution du IIe Plan Quadriennal va se dérouler dans une période de développement beaucoup plus complexe que la période septennale qui vient de s'écouler.

Un certain nombre de données liées aussi bien à l'évolution de l'environnement économique international qu'à l'apparition de phénomènes propres au processus de développement interne, déterminent le caractère plus complexe de cette nouvelle étape. La densité des problèmes économiques et sociaux qui émergent et qui vont s'accuser dans la période, exige au cours de l'exécution du Plan une surveillance plus rigoureuse des proportions de base du Plan et des équilibres généraux de l'économie. Ce qui nécessite une meilleure adéquation à la nouvelle dynamique du dévelopement, une coordination continue et un progrès qualitatif substantiel, des différents instruments d'intervention de l'Etat pour assurer l'efficacité le meilleure à l'exécution du Plan.

Un certain nombre de tensions sont en effet apparues sous les effets conjugés d'une série de facteurs internes et externes et dont certains ont pu faire l'objet de développement dans le corps de ce Rapport pour la présentation des objectifs du Plan.

Ces tensions sont de deux ordres, plus précisément les réajustements qu'elles appellent demanderont des délais différents.

Les déséquilibres à surveiller et à redresser sont engendrés d'une part, par le processus même, des actions, du niveau et du rythme de développement choisi. Les tensions prévisibles au moment même de la fixation des objectifs du Plan antérieur se sont souvent accusées en cours d'exécution. En effet les actions engagées et à poursuivre à un rythme accentué *pour bouleverser les structures économiques sous-développées* ne peuvent pas se dérouler sans engendrer de telles tensions. *C'est la dynamique du développement qui crée le développement,* l'essentiel étant de respecter les proportions de base des Plans et de savoir effectuer les réajustements qui s'imposent à chaque étape nouvelle pour éviter que ces tensions ne se cristallisent et en définitive qu'elles ne se transforment en blocages.

Cette série d'inadéquations nées de l'exécution antérieure du Plan se traduit essentiellement par deux séries de tensions :

— tensions entre la demande en investissements nouveaux très forte dans tous les secteurs et la disponibilité de matériaux, de main d'œuvre qualifiée et d'entreprises de réalisation qui progresse plus faiblement. Il en résulte principalement des hausses de coûts de réalisation des projets et des retards de chantiers et des programmes de production. Il en résulte également une répartition inadéquate de la main d'œuvre qualifiée et des distorsions dans le système de rémunération ;

— tensions entre la dynamique très forte des revenus engendrés par la croissance et l'évolution plus faible de la production et des approvisionnements extérieurs accompagnée d'une insuffisance d'adaptation des circuits de distribution qui se traduit par des tensions sur les prix et des besoins mal satisfaits.

Il s'agit, en résumé, *d'inadéquations physiques* du rythme très faible d'élargissement des capacités d'absorption de l'économie aux actions nouvelles du développement.

Le redressement de ces inadéquations pour atteindre un meilleur équilibre passe par des actions soutenues à moyen terme, et qui constituent l'objet central du IIe Plan Quadriennal. Ces actions s'expriment au travers des objectifs, prioritaires essentiellement dans les domaines importants de la politique économique et sociale à moyen terme, à savoir :

— les objectifs de production,
— le programme d'élargissement des entreprises de réalisation,
— le programme d'accélération de la formation professionnelle,
— le programme prioritaire des nouveaux investissements,
— les objectifs prioritaires en matière de consommation et de répartition des revenus.

Le respect rigoureux de ces différentes proportions au travers des instruments d'affectation des ressources humaines, matérielles et financières, doit permettre d'atteindre une bien plus grande dynamique du développement. *En effet ce nouvel équilibre à établir sera la condition même et la garantie du maintien et de l'accélération du rytme de développement souhaité et possible.*

Pour atteindre une bonne articulation entre ces proportions essentielles du Plan et l'exécution des programmes sur le terrain, la répartition des moyens, au travers de la confection, de l'adoption et du contrôle de la réalisation des différents budgets et programmes des plans annuels successifs, devra scrupuleusement obéir et faire ressortir cette hiérarchisation dans le temps des objectifs et programmes prioritaires.

Ces priorités sont consignées dans ce Rapport pour la période cumulée du Plan à travers un certain nombre d'indices de planification, car dans l'ensemble des programes envisagés dans tous les secteurs, toutes les actions ne présentent pas le même degré d'urgence et surtout ne concourent pas d'une façon identique et avec le même poids aux objectifs stratégiques du développement dans cette étape précise.

Autrement dit et dans la mesure où les progrès visés dans l'élargissement des capacités de réalisation ou dans les ressources financières ne se situent pas au niveau attendu, les autorités supérieures de la planification ont décidé de veiller lors de l'adoption de ces plans annuels et pendant leur exécution à ce que l'ordre des priorités ne soit pas renversé.

Mais il incombe également aux entreprises des secteurs productifs et financiers et aux entreprises de commerce extérieur de tout mettre en œuvre pour que l'effort soit rapidement concentré au démarrage du Plan sur la réalisation correcte de ces objectifs minima prioritaires. Cette mise en œuvre doit aboutir à concentrer les moyens humains et matériels pour exécuter et soutenir la réalisation prioritaire des programmes de production, d'amélioration des capacités des entreprises de réalisation, des programmes de formation professionnelle et des nouveaux investissements destinés à améliorer rapidement le degré de satisfaction de la très forte demande intérieure.

Les approvisionnements extérieurs devront en première urgence satisfaire ces besoins liés aux objectifs prioritaires, et répondre en deuxième urgence aux programmes supplémentaires visés. Le degré de satisfaction de l'ensemble des programmes dépendra en effet des progrès qui devront être réalisés non seulement dans l'élargissement des capacités financières d'importations mais également dans l'élargissement indispensable des capacités physiques à importer, pour combler les déficits de la production nationale et assurer un bon approvisionnement en produits et services découlant des besoins du Plan.

Si l'élargissement rapide de la production intérieure accompagné d'une amélioration des capacités d'importations constitue la dominante du Plan, un effort très soutenu devra être exercé tout autant dans la conduite des vastes programmes d'investissements ; afin d'éviter l'aggravation des déséquilibres signalés et atteindre une plus grande efficacité sociale des importantes ressources financières consenties à ces programmes.

D'une façon générale, il s'agit de respecter la toute première priorité axée sur l'achèvement accéléré des « reste à réaliser » des programmes engagés sur le terrain par les Plans antérieurs, pour atteindre plus rapidement l'augmentation de la production.

Une autre proportion de base importante du Plan devra faire l'objet d'une attention particulière des responsables de l'exécution des projets dans toutes les branches et secteurs de l'économie pour atteindre un bien meilleur équilibre entre le volume des chantiers en cours, et le volume des mises en production nouvelles ou le nombre des équipements nouveaux.

Il ne faut pas perdre de vue en effet qu'un chantier en cours est une immobilisation de ressources, à fortiori un chantier à long délai de maturation.

Aussi et pour permettre d'élargir effectivement le taux d'investissement, un progrès important devra être réalisé dans cette période pour raccourcir les délais trop souvent anormalement longs. La nouvelle programmation des activités du bâtiment et des travaux publics devra contribuer à cette plus grande discipline dans l'ouverture de nouveaux chantiers pour raccourcir les délais de réalisation de l'ensemble des programmes prioritaires, et réduire ainsi le volume des immobilisations non productives dans l'économie.

Si les capacités des entreprises de réalisation, et d'une façon plus systématique si les progrès de l'organisation générale de l'économie n'accomplissent pas de progrès au rythme voulu, cette programmation doit éviter les excès dans les ouvertures de nouveaux chantiers qui ne pourrait conduire qu'à un ralentissement et à un allongement généralisé des délais.

Un deuxième aspect dans la conduite des investissements au cours de la réalisation du Plan, constitue également un facteur pour rapprocher l'économie du nouvel équilibre visé : l'accélération de la préparation et du lancement des projets et programmes neufs prioritaires, et qui peuvent apporter des résultats dès la fin de la période du Plan. Il s'agit en général de projets à délais de maturation rapides, de faible montant relatif (faible coefficient de capital) et plus fortement créateurs d'emplois.

Durant la période du Plan, et c'est une autre proportion à respecter, la structure générale des investissements devrait être progressivement transformée au profit des équipements sociaux, essentiellement pour rattraper le grand retard dans l'habitat et pour respecter les objectifs en matière de scolarisation, d'enseignement technique et de formation professionnelle des ouvriers.

Enfin, durant la première moitié du Plan, des efforts devront être déployés pour une bonne préparation des projets à lancer à la fin de la période et qui conditionne en partie les objectifs de 1980.

Il s'agit de tirer bénéfice des expériences accumulées pour améliorer considérablement la préparation des projets nouveaux afin de garantir la meilleure efficacité des investissements.

Deux aspects notamment doivent connaitre des progrès importants pour améliorer cette efficacité :

— l'utilisation des calculs économiques prévisionnels et des critères de choix arrêtés pour bien s'assurer que les projets initiés contribuent effectivement aux objectifs de la Stratégie pour l'étape à venir,

— la programmation des plannings d'exécution préparés suffisamment à l'avance pour choisir les localisations les plus rationneiles et faciliter la coordination inter-sectorielle dans le temps, pour préparer à temps les structures d'accueil et les infrastructures d'accompagnement (approvisionnement en matières premières et transports, amenées d'eau, habitat...).

Une deuxième série d'inadéquations pour lesquelles s'imposent des actions *d'ajustements rapides,* est engendrée essentiellement par l'extraordinaire et prolongée inflation mondiale.

Ce phénomène se traduit, pour une économie aussi ouverte que la nôtre, par des surcoûts et un écart de plus en plus élevé entre le *niveau général des prix internes* et *les prix d'acquisition à l'extérieur* des biens alimentaires, des demi-produits, des biens d'équipement et des services.

A titre d'illustration et uniquement sur les biens alimentaires importées rappelons que la hausse des prix après avoir enregistré une augmentation de 25 % entre 1972 et 1973 connait cette année une nouvelle flambée qui se traduira probablement, pour cette catégorie d'importation, par une inflation encore plus forte (de l'ordre de 40 % probablement).

Les répercussions de cette inflation importée touchent plusieurs aspects des équilibres monétaires internes antérieurs. Ce qui contraint en conséquence à des réajustements à effectuer pour protéger *le pouvoir d'achat des populations, l'équilibre financier des entreprises* de commercialisation et de production, *la rentabilité des investissements.*

L'ensemble de ces distorsions nécessite des réajustements rapides pour la définition *d'un nouvel équilibre dès le début du Plan.*

Les interventions de l'Etat nécessaires au bon démarrage du Plan passent par :

— la réforme progressive du niveau des prix

— la restructuration et l'assainissement financier des entreprises
— la réforme des salaires
— les mesures destinées à canaliser l'épargne (1).

Le rétablissement attendu de la balance commerciale grâce à un plus juste prix payé à l'exportation du pétrole et l'amélioration sensible des recettes budgétaires en 1974 devront faciliter l'ensemble des correctifs rapides exigés pour lutter contre les effets internes de cette inflation importée.

Fondé sur une analyse systématique des incidences positives et négatives des prix externes sur le fonctionnement et les équilibres de l'économie nationale, le succès de ce programme d'actions à court terme d'assainissement et de « rééquilibre » nécessite une coordination parfaite des différents instruments d'intervention de la politique financière et monétaire de l'Etat.

Cette tâche accomplie permettra avec l'exécution du Plan de se concentrer davantage sur les actions en profondeur d'élargissement de la production, et d'une façon plus générale d'amélioration des capacités de réalisation requises pour soutenir l'accélération du rythme de la croissance économique et du processus de développement.

♣

Durant l'exécution du Plan, *l'évolution globale des ressources et des emplois financiers* sera déterminée, en fonction de ces réajustement, par l'évolution des principales grandeurs économiques telles que décrites dans les parties précédentes de ce Rapport (Emploi-Revenus-Consommation, Production et Commerce Extérieur).

L'évolution des dépenses sera caractérisée par 4 facteurs essentiels :

— l'évolution rapide de la masse salariale particulièrement sensible au niveau de grands services publics,

— la nécessité dans la période d'appliquer une politique sociale plus marquée qui devra se traduire par une nette augmentation de la redistribution du revenu national,

— la nécessité d'une action vigoureuse d'assainissement des entreprises publiques et de lutte contre l'inflation importée,

— l'accélération du rythme des dépenses d'investissements.

---

(1) Les actions et travaux à mener ainsi qu'un calendrier d'application pour assurer ces ajustements font l'objet de développement dans la dernière partie de ce Rapport consacrée aux tâches confiées pendant la période aux différents agents de l'économie.

Les *dépenses de fonctionnement de l'Etat* (dépenses de personnel et d'entretien) vont ainsi augmenter de 75 % dans la période. L'évolution la plus rapide de ces dépenses sera engendrée par l'élargissement considérable des effectifs de deux grands services publics, l'éducation et la santé.

Ces effectifs devront en effet évoluer à un rythme moyen annuel de 12 % pour l'éducation, de 19 % pour les services de santé publique (qui doivent ainsi doubler en 4 ans) alors que l'emploi dans les autres administrations progresserait dans cette prévision à un rythme de l'ordre de 4 %.

La part de l'ensemble de ces charges dans les prévisions cumulées du budget général ne dépasse pas 33 % malgré cette évolution rapide.

L'ensemble des transferts sociaux en faveur des ménages doit aboutir à plus du doublement dans la période.

Ce *budget social* prévisionnel de la nation doit retracer :

— les interventions directement à la charge du budget de l'Etat (bourses et pensions, cantines scolaires, assistance médicale,...).

En prix constants, ces charges représentent un montant pour la période de 7 milliards de dinars de dépenses cumulées, passant de 1.200 millions de dinars actuellement à plus de 2.000 millions de dinars en 1977.

— Les prestations sociales doivent évoluer en fonction de l'extension rapide de l'emploi et de l'élargissement des catégories de bénéficiaires. A titre indicatif, cet ensemble de prestations doit représenter une dépense cumulée dans la période de l'ordre de 5 milliards de dinars, évoluant entre 800 millions en 1973 à près de 1,5 milliard de dinars en 1977, à un rythme moyen annuel d'augmentation de 16 %.

— Une part des dépenses du programme de redistribution du revenu national devrait également être financée et retracée dans ce cadre général du budget social, en faveur en particulier des familles qui ont actuellement un niveau de consommation annuelle par personne inférieure à 500 dinars.

Pour atteindre cet objectif important de la politique sociale de la période, *ce programme de redistribution* nécessiterait une dépense cumulée pour les quatres années du Plan de 4 milliards de dinars, évoluant progressivement pour atteindre un montant d'intervention de l'ordre de 1.200 millions de dinars en 1977.

Une part importante de ce programme général doit transiter par les Plans Spéciaux des communes les plus déshéritées du pays.

Le troisième facteur important déterminant dans l'évolution des charges budgétaires doit résider dans les *interventions de l'État pour consolider la situation financière des entreprises et lutter contre les effets de l'inflation importée.*

Ces interventions doivent contribuer à équilibrer les gestions financières du secteur public du fait des situations anciennes et corriger les effets découlant des écarts de prix intérieurs et des prix extérieurs intervenus fortement durant ces deux dernières années.

Cette action doit également soutenir, au delà des mécanismes d'ajustements de la politique des salaires, l'objectif de sauvegarde du pouvoir d'achat des salariés et des familles disposant de ressources insuffisantes dans cette période où le plein emploi ne peut être être atteint.

Avec l'amélioration visée des capacités de réalisation, le rythme des dépenses au titre du *financement des investissements* doit, enfin, connaitre une progression très forte. Cet effort de construction de l'économie devra nécessiter une augmentation exceptionnelle du volume des dépenses, qui doivent plus que doubler dans la période au coût des estimations actuelles des programmes prioritaires.

L'évolution prévisible de l'ensemble de ces charges, nécessitera une mobilisation très forte des ressources financières engendrées par la croissance économique attendue. Cette mobilisation nécessaire des ressources financières par l'appareil financier et bancaire devra dépasser globalement l'équivalent de 60 % du revenu national qui sera engendré.

En effet, la forte croissance générale de l'économie devra améliorer sensiblement *les principales sources de financement du Plan.*

Les *ressources fiscales* et les *bénéfices engendrés* par l'évolution attendue de la production du *pétrole* occupent une place prédominante dans ce financement. Ce poids est à apprécier par la valeur actuelle de cette production qui représente 50 % du total de la P.I.B., et par le rôle attendu de ce secteur dans la croissance de la période qui doit participer à plus de 30 % aux objectifs cumulés d'augmentation de la production durant les 4 années du Plan.

Par sa finalité même dans la Stratégie Globale, ce secteur constitue la principale source d'accumulation de l'économie dans la phase actuelle du processus de développement.

La participation des autres secteurs à l'élargissement des *capacités d'accumulation* doit progressivement occuper une place plus conséquente. C'est ainsi que les objectifs résultant des importantes dépenses d'investissements consenties dans les plans antérieurs pour le développement des autres secteurs productifs, doivent engendrer des augmen-

tations de production importantes modifiant ainsi sensiblement la structure de l'appareil productif de l'économie. Ce qui doit permettre dans l'avenir d'élargir les sources d'accumulation nécessaires au maintien et à l'accélération du rythme de développement.

Des *objectifs minima d'accumulation* sont arrêtés globalement pour l'ensemble de ces secteurs (hors pétrole) et qui doivent aboutir à dégager un montant nécessaire pour faire face aux échéances de remboursement des crédits d'investissements consentis dans les Plans antérieurs et pour participer au financement des autres charges du budget.

Afin de viser cette norme minima d'accumulation des entreprises publiques, différentes mesures des *plans de redressement* (assainissements, restruction financière, révision des prix, détermination du niveau et des normes des charges salariales, des normes de productivité....) doivent être rapidement mises en œuvre, afin de préciser et de fonder les objectifs d'accumulation par entreprises au cours des Plans annuels.

Par ailleurs, est requise une plus grande efficacité des institutions spécialisées dans la *collecte de l'épargne* dans cette période qui sera caractérisée par un très grand dynamisme de la distribution des revenus.

D'une façon générale, l'augmentation attendue des *ressources de* la « *fiscalité ordinaire* » sera appuyée par les très fortes évolutions de la production et des revenus. Cette source de financement du Plan dans cette prévision globale et à structure constante, doit aboutir à un rythme d'augmentation annuelle des rentrées, supérieur à 12,5 %.

Par ailleurs l'instrument fiscal dans cette période devra être adapté aux transformations de la production et de l'organisation de la gestion des entreprises socialistes d'une part, et aux objectifs en matière de répartition et de lutte contre les distorsions dans les revenus engendrés par la croissance d'autre part.

Les importants besoins de *financement en moyen de paiement extérieurs* doivent être correctement couverts par la consolidation et l'amélioration enregistrée des termes de l'échange du commerce extérieur.

Durant la période, la lutte pour la sauvegarde et l'amélioration du pouvoir d'achat du pétrole exporté et les progrès à réaliser dans les conditions commerciales d'approvisionnement extérieur du pays, constituent les lignes directrices du renforcement à moyen et long terme des capacités d'accumulation de l'économie nationale en moyens de paiement extérieurs.

L'affaiblissement de cette « contrainte extérieure » est le résultat des efforts accomplis durant l'étape écoulée dans le processus de développement, et surtout dans la consolidation de notre indépendance économique par le contrôle de nos ressources naturelles.

Ce résultat doit servir de base solide à la nouvelle définition de la politique de relations financières avec l'étranger autant pour la consolidation de la dette extérieure antérieurement contractée dans des conditions parfois onéreuses, que pour appliquer rigoureusement les critères de recours aux crédits extérieurs compatibles avec cette nouvelle situation.

♣

Il peut apparaître, à la lumière de cette analyse, que les sources de tensions possibles seront nombreuses durant le IIe Plan Quadriennal. L'équilibre satisfaisant entre les différentes proportions de base du Plan implique en effet une surveillance constante de tous les facteurs d'évolution de l'économie.

De plus, l'ampleur des réajustements possibles à opérer entre ces différents facteurs est une donnée *objective* de l'actuelle phase de développement de notre économie. D'une part elle tire son origine des caractéristiques propres héritées de l'économie sur laquelle porte l'entreprise de développement, d'autre part, elle est délibérément entretenue et assumée par le développement socialiste qui entend imprimer sur une courte période des mutations radicales à cette économie.

Enfin, la planification est le cadre privilégié qui permet de prévoir à l'avance les obstacles possibles au développement, et organiser vigoureusement les moyens indispensables pour les lever sans renoncer aux objectifs fondamentaux.

Durant le 1er Plan Quadriennal des obstacles nombreux et contraignants ont été généralement surmontés avec succès.

La mise en œuvre du IIe Plan Quadriennal va se dérouler, malgré la complexité de la période qui s'ouvre, dans des conditions objectives plus favorables.

L'expérience accumulée dans l'organisation du développement au cours des Plans précédents et la conscience grandissante de la nécessité de la planification ressentie dans de nombreux secteurs constitueront certainement des atouts solides pour l'amélioration des conditions de réalisation des objectifs du Plan.

Les progrès enregistrés ces dernières années dans les formes d'organisation socialiste et de décentralisation de l'économie, en tant

que facteur d'élargissement de la participation effective à l'édification du pays, seront plus décisifs encore.

Par ailleurs, l'amélioration des conditions de financement du Plan autorise dans une large mesure et rapidement un grand nombre de ces nécessaires réajustements :

— l'amélioration des ressources nécessaire par des importations supplémentaires,

— un plus fort volume de redistribution des revenus,

— la restructuration financière et la consolidation des entreprises,

— la mise en œuvre rapide de la réforme des prix.

CINQUIEME PARTIE

Le Rôle et la place des agents d'exécution du Plan

ROLE ET PLACE DES DIFFERENTS AGENTS DANS L'EXECUTION DU PLAN

« La mise en œuvre du IIe Plan Quadriennal et la réalisation des objectifs qui y sont fixés pour chaque secteur de l'économie s'appuient sur la consolidation du système de planification et une plus grande discipline des agents d'exécution du Plan » (art. 5 de l'ordonnance promulgant le IIe Plan Quadriennal 1974-1977).

Avant d'énoncer les tâches principales qui incombent aux différents acteurs de la planification pour exécuter correctement et faciliter la réalisation des objectifs du Plan, il est nécessaire de rappeler les principes directeurs qui président à notre système de planification.

Le choix de la planification **comme méthode d'organisation générale du progrès économique et social est lié à la volonté politique d'accorder une nette priorité à la construction économique du pays pour lutter contre le sous-développement du pays, et permettre sur des bases matérielles solides l'édification d'une société socialiste.**

La progressivité dans l'intensification de la planification **affirmée comme principe directeur dès le 1er Plan, le Plan Triennal, s'entend d'abord par la nécessaire adaptation des instruments et des techniques des plans successifs aux progrès accomplis dans la mise en place des institutions du pays et des formes de gestion des entreprises.**

C'est en respect de ces principes directeurs que le choix a été arrêté, d'un système de planification souple qui privilégie l'utilisation des instruments économiques, au détriment d'instruments administratifs porteurs de germes et d'organisation bureaucratique.

Ce qui n'exclut pas que la planification doit nécessairement comporter une série d'obligations contraignantes à l'adresse des différents agents, faute de quoi les plans seraient réduits à de simples prévisions à caractère indicatif, où l'expression de souhaits qui resteraient des vélléïtés.

Pour atteindre cette efficacité le système de planification doit d'abord, au niveau de l'élaboration, progressivement mais continuellement, s'appuyer sur des processus de démocratisation afin d'emporter

la meilleure adhésion, lors de l'exécution aux objectifs fixés par le Plan National. Et pour assurer une meilleure adéquation entre l'expression des besoins des populations et ces objectifs.

C'est ensuite dans les méthodes de mise en œuvre s'appuyant sur l'utilisation de techniques contractuelles, de stimulants matériels ou autres et de pénalisations que sera recherchée cette efficacité la meilleure.

Les progrès accomplis dans *l'autonomie de gestion*, dans les exploitations agricoles autogérées ou coopératives, dans l'association des collectifs des travailleurs à la gestion des entreprises, doivent constituer un stimulant puissant, matériel et non matériel et garantir le succès du développement national planifié.

Ces progrès dans les formes de gestion doivent viser la promotion réelle du travail des hommes et l'amélioration des résultats des entreprises afin de satisfaire les immenses besoins de la population.

De même les progrès dans *l'application de la décentralisation* et la lutte contre la concentration des décisions permettant d'élargir les participants effectifs aux tâches de la planification de l'édification du pays.

Cet enrichissement dans l'application de la décentralisation doit avoir pour but, dans cette étape nouvelle qu'ouvre le IIe Plan Quadriennal, d'assurer une plus grande diffusion des actions et des fruits du développement à travers l'ensemble des régions du pays, et d'assurer à plus long terme une occupation harmonieuse de la population sur l'immense territoire national.

Enfin, les progrès accomplis dans le fonctionnement de *l'Administration du Plan* à tous les échelons technico-administratifs de l'Etat et des Entreprises permettront de faire atteindre l'efficacité exigée à notre système de planification.

Car si la volonté politique de planifier la construction du pays est indispensable, elle doit s'appuyer et se traduire par des progrès continus dans les méthodes scientifiques d'organisation de la planification.

L'ensemble des acteurs de la planification durant cette étape nouvelle ouverte par le IIe Plan Quadriennal doivent concentrer leurs efforts pour consolider les acquis antérieurs et préparer l'avenir, par l'accomplissement de 5 tâches principales prioritaires :

1. *L'augmentation maximum de la production destinée au marché national.*

Ce qui exige l'achèvement rapide des importants «reste à réaliser» des programmes de production dans les secteurs productifs.

Ce qui exige aussi, l'initiation de projets nouveaux destinés à satisfaire rapidement et en priorité les besoins internes en produits et services destinés à satisfaire les demandes de l'économie et la consommation des populations.

D'une façon générale et dans tous les secteurs, il s'agit d'utiliser efficacement les équipements existants dans tous les secteurs et qui grâce aux efforts des premiers Plans, ont enrichi l'équipement du pays d'une valeur actuelle de l'ordre de 70 milliards de dinars.

2. *L'élargissement de la capacité d'absorption des actions nouvelles de développement par l'économie nationale.*

Cette tâche passe par une amélioration des capacités des entreprises de réalisation, une action plus vigoureuse dans la formation professionnelle des ouvriers et des cadres, un meilleur approvisionnement des besoins de la croissance économique en produits et services locaux ou importés. Elle exige des performances dans la maîtrise des délais et des processus de fabrication des nouvelles productions, ou de l'utilisation efficace des équipements nouveaux dans les secteurs non directement productifs.

3. *L'augmentation de l'emploi et la réalisation, pour l'avenir, à moyen et long terme des conditions permettant l'élargissement des capacités de l'économie à créer le maximum de postes de travail nouveaux.*

Les résultats attendus dans la période du Plan dépendent de l'exécution correcte de la tâche précitée. Pour l'avenir il s'agit par une meilleure préparation des projets nouveaux, et une plus grande discipline dans la conduite des chantiers à permettre la transformation de la structure actuelle des investissements au profit des secteurs de production des biens de consommation et de services ; secteurs qui sont plus fortement créateurs d'emplois, à commencer par l'accélération du rythme de construction des logements.

4. *L'amélioration du niveau et du cadre de vie des populations les plus pauvres et la protection du pouvoir d'achat des travailleurs.*

Cette tâche nécessite une redistribution du revenu national plus marquée à travers essentiellement la fixation d'un Budget Social de la nation plus conséquent et la mise en œuvre du nouvel instrument de cette redistribution que constitue les Plans des Communes les plus déshéritées. Elle doit être appuyée, parallèlement par un approvisionnement satisfaisant des produits essentiels de consommation, et par une adéquation des politiques des prix et salaires à cet objectif.

5. *La préparation des grandes actions d'aménagement de l'espace pour une occupation à long terme plus harmonieuse de la population sur l'immense territoire national.*

Cette tâche de préparation de l'avenir commande que la localisation de toutes les actions nouvelles de développement prenne pleinement en considération les lignes générales arrêtées de la politique de l'aménagement du territoire, et que commencent à être engagées les structures d'accueil aux migrations internes des populations en fonction des régions à fortes potentialités d'exode.

Les progrès dans l'organisation de la planification nécessaires à la réalisation des objectifs s'appuient sur les dispositifs de mise en œuvre du Plan à moyen terme développés dans les plans annuels.

Le plan annuel a en effet, pour but essentiel de décrire le cheminement de l'ensemble des programmes d'actions arrêtés dans le cadre du Plan à moyen terme, l'organisation des conditions de leur exécution et la définition des tâches imparties aux différents agents d'exécution du Plan.

De ce fait, chaque plan annuel doit s'attacher principalement à adapter et améliorer les moyens de réalisation du Plan et à effectuer à la lumière des éléments nouveaux non prévus dans ce plan, les ajustements nécessaires à la sauvegarde des objectifs fondamentaux à moyen et long terme.

Parallèlement, le plan annuel doit enrichir le cadre et l'organisation, des actions de l'Administration centrale, des Entreprises et des Collectivités décentralisées, au fur et à mesure du déroulement du processus de planification afin d'assurer la prise en charge effective des recommandations inscrites dans le Plan, leur suivi et leur contrôle.

Aussi, le plan annuel doit retracer essentiellement :

— les programmes d'actions quantifiées tels que les programmes annuels d'investissements, de production et d'échanges extérieurs,

— les instruments d'intervention de l'Etat destinés à assurer l'équilibre de la croissance de l'économie tels que les programmes de distributions, les conditions de financement du plan annuel, les mesures d'application de la politique des prix et des revenus,

— les progrès de l'Administration du Plan par la définition des tâches imparties à chaque niveau sectoriel, régional et de branche de la planification, le renforcement dans le fonctionnement des navettes indispensables à l'élaboration, l'exécution et le contrôle du Plan.

I — L'ADAPTATION DES INSTRUMENTS D'INTERVENTION DE L'ETAT.

A. — LES PROGRAMMES D'ACTION

1. Le programme d'investissements.

Durant toute cette phase historique de lutte contre le sous-développement sous toutes ses formes matérielles, culturelles et sociales, les programmes publics d'investissements sont la clef de voûte de l'entreprise de construction de l'économie.

L'ensemble des interventions de l'Etat qui concourrent à tous les niveaux à en assurer la mise en œuvre, conformément aux objectifs économiques et sociaux des plans de développement, constituent les facteurs les plus déterminants de la réalisation de ces plans.

Le deuxième plan quadriennal en même temps qu'il imprime au volume d'investissements publics un rythme de croissance extrêmement élevé, vise une transformation de la structure de ces investissements en faveur, d'une part des équipements sociaux, et d'autre part des secteurs qui préparent les bases indispensables du développement à long terme.

Afin de maîtriser ce rythme de croissance, cette transformation, et d'en garantir l'application, l'ensemble des organismes concernés par les programmes d'investissements publics, que ce soit aux phases d'initiation ou de réalisation, doivent se doter des outils de direction de l'investissement, et d'affectation des ressources financières, mais aussi matérielles et humaines, les plus adaptés à l'ampleur des tâches qu'ils ont à assumer.

En particulier, ils doivent mobiliser l'ensemble des moyens nécessaires à la surveillance continue du cheminement des investissements de façon à apporter, les aménagements nécessaires à la sauvegarde des objectifs prioritaires du Plan, à l'occasion notamment de l'élaboration des plans annuels et du compte rendu de leur exécution.

Sur le plan budgétaire, une première mesure engagée dès la première année du Plan, vise à assurer une plus grande discipline dans la mise en œuvre des programmes par l'introduction au niveau des nomenclatures de deux séries de programmes :

— *Le programme A* qui retrace essentiellement l'achèvement des chantiers en cours de réalisation et qui constitue la première priorité,

— *le programme B* qui décrit, chaque année, les opérations nouvelles inscrites au Plan et que le Gouvernement décide de lancer, au regard des progrès enregistrés dans l'élargissement des capacités de réalisation et de l'urgence des besoins prioritaires à couvrir impérativement durant l'exécution du Plan.

A ces titres, les plans annuels d'investissements doivent être l'occasion d'enrichir l'ensemble du dispositif d'élaboration des décisions et situer plus précisément le rôle des différents agents concernés à tous les niveaux dans la préparation et la mise en œuvre des investissements.

L'information des différents niveaux de planification devra être principalement renforcée par des indices chiffrés sur la nature des dépenses, l'avancement *physique* des chantiers et sur l'évolution *réelle* des réalisations.

Par ailleurs, l'organisation de l'allocation des ressources aux différents programmes d'investissements devra aboutir rapidement à traduire dans les faits les responsabilités importantes qui sont progressivement attribuées aux entreprises et aux collectivités décentralisées.

D'une manière générale, et à tous les niveaux de préparation et d'élaboration des décisions d'investissements, un langage commun et une même discipline doivent être obtenus afin de réaliser le concensus nécessaire de tous les agents responsables autour des conclusions à arrêter pour le choix des projets.

La *confection des dossiers d'investissement* doit pour ce faire, obéïr à des critères préalables d'évaluation et d'analyse qui garantissent la réalisation, dans les conditions fixées par le Plan, des objectifs nationaux de développement. Ces critères, issus de la stratégie globale de développement à long terme, doivent être définis, pour tous les secteurs d'investissements, par l'organe central de planification.

Ces critères de choix devront être traduits sous forme d'indicateurs quantitifiés qui constituent les instruments d'analyse des projets et programmes d'investissement à tous les niveaux.

Ils doivent avoir pour but de répondre à une double exigence :

— mesurer aussi précisément que possible à l'aide du calcul économique ou de bilans prospectifs la contribution attendue des projets particuliers aux objectifs généraux visés par le Plan,

— permettre dans la présentation des propositions de projets et de programmes sectoriels ou de branches, une classification des investissements à partir d'indicateurs d'efficacité des investissements.

2. Le programme de production

La mise en œuvre du Plan à travers les instruments d'intervention au niveau des plans annuels d'investissement, si décisive soit-elle, ne couvre que partiellement l'ensemble des conditions de faisabilité du IIe Plan Quadriennal.

Les objectifs du Plan s'appuient en effet, beaucoup plus que par le passé sur l'élargissement des ressources matérielles et le niveau d'adéquation de ces ressources aux besoins d'investissement et de consommation.

Les programmes annuels de production et d'importation sont de ce fait des outils à préviligier et à renforcer pour l'exécution du IIe Plan Quadriennal.

En tout premier lieu, devra être introduite et progressivement développée la *programmation des activités de construction et de Travaux Publics*.

Instrument d'intervention plus sélectif, cette programmation doit viser des progrès conséquents dans la connaissance des situations physiques des chantiers, la maîtrise des capacités matérielles et organisationnelles des entreprises chargées de les réaliser, afin d'aboutir à l'affectation prioritaire des capacités disponibles aux objectifs essentiels du Plan.

Sur la base d'une typologie de chantiers qui tienne compte de leur dimension, de la nature des travaux engagés et de leur complexité technologique, l'organisation de l'Information nécessaire à l'établissement des programmes annuels de « B.T.P. » devra s'appuyer essentiellement sur :

— l'appréciation des capacités disponibles des entreprises de réalisation (entendues comme les capacités non effectivement engagées (chaque année sur des chantiers ouverts),

— la mise en place d'indicateurs pour suivre l'évolution des capacités des entreprises et de leur élargissement,

— la connaissance de l'état physique des chantiers. Le dispositif à mettre en place devra permettre d'appréhender séparément la situation des chantiers en cours de réalisation, des ouvertures et des achèvements de chantiers, ainsi que leurs localisations respectives.

L'élaboration des canevas d'information devra être conçue et précisée par le Secrétariat d'Etat au Plan et le Ministère des Travaux Publics et de la Construction.

L'organisation du fonctionnement de la programmation des activités de Construction et de Travaux Publics devra s'effectuer à travers le regroupement de l'information sur les capacités disponibles et l'ajustement centralisé de ces moyens aux objectifs prioritaires du Plan.

Cette centralisation, sous l'autorité des administrations centrales concernées devra viser à faciliter les liaisons intersectorielles nécessaires pour assurer l'efficacité de cette programmation.

Elle devra permettre ainsi de mettre en œuvre une série de mesures destinées à :

— assurer la cohérence avec les programmes d'approvisionnement, notamment extérieur, au niveau national,

— renforcer l'harmonisation et la coordination des actions de formation dans le sens d'une plus grande adaptation aux besoins exprimés à court, moyen et long terme.

Plus précisément dans ce cadre, des programmes de formation professionnelle accélérée des corps de métiers devront être assignées aux entreprises de travaux,

— adapter, élargir et enrichir le dispositif de fixation et de révision des « normes » et des « coûts unitaires » des programmes d'investissement,

— dynamiser les capacités nationales d'étude et de conception et encadrer leur développement,

— déterminer enfin le cadre réglementaire d'intervention des entreprises étrangères, et notamment dans les domaines financiers, et des changes.

L'instrument principal de la mise en œuvre de cette programmation est déterminé par le choix de la technique qui devra être utilisée pour assurer l'affectation correcte des moyens de réalisation aux objectifs prioritaires du Plan.

Il s'agit de l'établissement de *contrats-programmes pluriannuels de travaux* à conclure, dans un cadre fixé centralement, entre ces entreprises de réalisation et les gestionnaires des programmes d'investissement.

La concrétisation de ces contrats-programmes doit favoriser la

confection de programmes annuels détaillés, à tous les niveaux de la mise en œuvre des investissements, et notamment dans le domaine des approvisionnements.

Parallèlement aux progrès à réaliser pour développer à la mesure des besoins d'activité du secteur du « Bâtiment et des Travaux Publics » l'augmentation de la production, principalement dans les secteurs agricoles et industriels, constitue un facteur stratégique de la réalisation des objectifs du Plan,

Dans le domaine de la *production agricole*, les programmes annuels de production, en même temps qu'ils reprennent l'ensemble des programmes attendus en quantité et en valeur notamment dans le secteur Socialiste, devront plus particulièrement mettre l'accent sur les progrès accomplis résultant des actions précises d'intensification. A ce titre, ces résultats doivent exprimer effectivement les améliorations de productivité et de rendement.

En relation avec la plus large autonomie accordée aux entreprises agricoles, ces différents éléments du programme annuel de production devront être présentés selon la répartition territoriale des actions.

Les programmes annuels de *productions industrielles*, notamment ceux relatifs à l'Industrie de Transformation, doivent retracer les indicateurs annuels de mise en œuvre des objectifs pluriannuels. Les accroissements de production assignés annuellement seront présentés en quantité physique et pour les « produits planifiés », selon les productions existantes et les entrées nouvelles en production, et en précisant les résultats attendus de la meilleure utilisation du capital et de la productivité du travail.

3. Le programme des échanges extérieurs

L'accroissement rapide des rythmes d'investissements et de production visés dans l'actuel Plan et le développement conséquent des besoins de consommation transforment, dans les faits, une grande partie des prévisions d'importation en *obligations à réaliser*.

Aussi l'objectif fondamental d'organisation des actions en matière d'importations doit-il viser continuellement à élargir les contraintes qui entravent la couverture des besoins d'importations prioritaires.

Dans ce cadre, ces directions d'interventions principales concernent d'une part l'amélioration de la programmation des importations et d'autre part, l'assouplissement des méthodes, des procédures et des modalités d'importation.

Les programmes annuels et pluriannuels d'importation devront être à l'avenir plus fortement organisés en liaison avec les programmes

d'investissements et de production dont ils doivent impérativement en traduire l'ordre de priorité.

A ce titre, une liste de produits prioritaires de consommation, de production et d'investissement doit être arrêtée chaque année. Elle reprendra ces niveaux physiques d'importations nécessaires et fera l'objet d'un suivi et d'un contrôle d'exécution continu de la part des Administrations centrales concernées.

Aussi, il convient d'accorder une attention particulière à la confection des programmes sectoriels et intersectoriels d'approvisionnement, notamment pour les actions prioritaires inscrites dans le Plan.

La mise en œuvre, à la fin du I° Plan Quadriennal, des « autorisations globales d'importation » a permis une meilleure connaissance des problèmes d'approvisionnement des entreprises et a ouvert la voie à l'élaboration de plans annuels d'entreprises en matière commerciale. Cet assouplissement sensible des procédures doit être poursuivi et se traduire par une décentralisation accrue de la gestion du commerce extérieur. Cette décentralisation devra s'accompagner nécessairement de la multiplication des opérateurs du commerce extérieur.

Le renforcement du nombre des entreprises d'importation doit aboutir, dans les faits, à une répartition plus adaptée aux capacités humaines et matérielles des entreprises, des produits et opérations dont elles ont la charge de façon principalement à minimiser les risques de rigidité et de bureaucratisation liés aux situations de monopole.

Par ailleurs, cette répartition devra viser une adéquation beaucoup plus grande que par le passé des fonctions des entreprises à la dimension et à la complexité des problèmes de distribution qu'elles ont à assumer.

D'autre part, l'ampleur des besoins d'approvisionnement devra entrainer des progrès importants dans la réalisation des marchés avec l'extérieur. Ces progrès devront essentiellement passer par la confection de *contrats pluriannuels* pour la plupart des grands produits et garantir ainsi, sur une longue période, un niveau satisfaisant d'approvisionnement et une amélioration conséquente des conditions de prix.

B. — LES INSTRUMENTS DE DIRECTION ET DE REGULATION DE L'ECONOMIE.

Le renforcement du rôle de la planification nécessite le relèvement de son niveau, l'extension continue de son champ d'action et de son

intensité à l'ensemble des problèmes que rencontre l'évolution de l'économie.

Aussi, parallèlement aux interventions directes de l'Etat qui s'expriment à travers les indicateurs quantifiés du Plan, il est nécesaire de mettre en œuvre, dans une très large mesure, dans la phase actuelle, l'ensemble des moyens indirects de direction et de régulation de l'économie, qu'ils s'appliquent, à la distribution, aux prix ou aux revenus des différentes catégories sociales.

Ces instruments de direction doivent être planifiés de telle façon qu'ils soient, d'une part, solidaires entre eux et, qu'ils stimulent d'autre part les agents économiques pour adopter un comportement qui va dans le sens de la réalisation des objectifs de la politique économique arrêtée.

1. La distribution

Le deuxième Plan Quadriennal s'engage à un moment où l'organisation de l'économie est marquée par deux transformations déterminantes :

— le dynamisme soutenu du marché et la multiplication des gammes et variétés de produits qui intensifient et rendent plus complexe les problèmes d'adéquation de l'offre et de la demande,

— les progrès sensibles accomplis durant le I° Plan Quadriennal dans l'organisation de l'autonomie des entreprises dans les secteurs agricole, industriel et commercial.

« Les objectifs à poursuivre en matière d'organisation de la distribution devront être solidaires des choix et méthodes appliqués à l'organisation de la production et en constituer le complément indispensable » (cf. I° Plan Quadriennal).

Aussi, l'axe essentiel des progrès à réaliser durant le II° Plan Quadriennal, réside-t-il dans la redéfinition des tâches de l'Administration Centrale, des organismes de commercialisation et des producteurs, en fonction de ces transformations.

La mise en œuvre des dispositions des textes réglémentaires relatifs à la Révolution Agraire concernant la commercialisation devra se traduire par la substitution progressive des producteurs organisés, à l'intervention directe des organismes publics.

Ce dernier type d'organisation, nécessaire au cours de la phase d'organisation de l'économie qui s'achève devra être axé, à l'avenir,

principalement sur la commercialisation des productions annuelles (céréales) et des grands produits d'approvisionnement (engrais - machinisme agricole...).

La constitution de coopératives de la Révolution Agraire au niveau de la production et des services doit conduire, de ce fait, à la mise en place d'une nouvelle organisation de la distribution de type coopératif. Les organismes nationaux de commercialisation devront ainsi orienter leur intervention essentiellement sur la régulation du marché dans le domaine des prix, du stockage et de la répartition territoriale des produits, et servir de support technique aux coopératives (marchés d'Intérêt National).

Par ailleurs, la décentralisation de la distribution suppose la redéfinition du rôle des « prix de campagne ». Ces dernier devant être régionalisés pour tenir compte des conditions différentes de production.

Plutôt que d'être des prix de réalisation, ils devront jouer, de plus en plus, un rôle d'orientation de la production et de protection des producteurs (prix planchers garantis par l'Etat).

En outre, l'encadrement actuel de la distribution des grands produits liés aux investissements et à la production devra être consolidé par la généralisation des relations contractuelles, la modernisation et le renforcement des moyens de stockage et l'amélioration de la couverture territoriale.

Enfin, pour les produits de consommation courante (alimentaires, équipement domestique, habillement), les organismes publics de commercialisation devront tendre, de plus en plus, à assurer en priorité la responsabilité de l'encadrement de la distribution et son contrôle administratif et technique (initiation et mise en œuvre des programmes de stockage, programmation des besoins intérieurs et extérieurs, adaptation de l'expression des besoins aux conditions de l'offre).

A cet effet, ils devront s'appuyer sur une organisation « horizontale » de la distribution, essentiellement en développant des structures de distribution autonomes au niveau régional et local.

D'une manière générale, le développement à tous les niveaux des structures de commercialisation, au cours du IIe Plan Quadriennal, devra faire l'objet d'une surveillance accrue de l'Administration centrale notamment dans le domaine des investissements nouveaux à mettre en œuvre ; la rentabilité financière devant demeurer dans toutes les conditions une exigence minimum de la gestion commerciale.

2. Le financement du Plan Annuel.

Au-delà des présentations budgétaires traditionnelles, l'analyse, le suivi et le contrôle du respect des proportions de base du Plan, au niveau des *équilibres financiers annuels*, devront s'appuyer de plus en plus sur une répartition des charges de l'Etat adaptée aux exigences de la nouvelle période.

Les nouveaux canevas de présentation des dépenses budgétaires et du financement des investissements et de la production, à élaborer dès le début du Plan par le Secrétariat d'Etat au Plan et le Ministère des Finances, doivent retracer, *séparément* dans le Budget Général, outre le *Budget d'équipement de l'Etat :*

— *le budget de fonctionnement au sens étroit de l'administration centrale et des grands services publics.*

La nouvelle présentation devra mettre l'accent particulièrement sur le poids des charges récurentes du développement et des dépenses d'entretien afin de mesurer correctement le degré de prise en charge de l'accroissement du capital et de satisfaction des besoins des services prioritaires (enseignement-formation).

— le budget social :

Cette nouvelle rubrique a pour but essentiel de décrire l'ensemble des recettes et dépenses ayant trait aux transferts transitant par le canal du budget et des institutions financières publiques (caisse de sécurité sociale - d'allocations familiales et de retraite....).

Ainsi des progrès importants pourront être réalisés dans l'étude, la confection et l'adaptation des différents volets du Budget Social aux objectifs de la politique des revenus. En particulier, les différentes interventions directes de l'Etat en matière de programmes de redistribution des revenus devront être ainsi détaillées et organisées dans un cadre unique et cohérent.

— *le budget d'intervention et de régulation économique.*

En dehors des subventions classiques de l'Etat aux entreprises à caractère administratif, ce budget devra être le cadre de mise en œuvre de deux actions fondamentales déterminantes durant l'exécution du IIe Plan Quadriennal :

— les interventions de l'Etat en matière de lutte contre l'inflation importée pour assurer la corrélation nécessaire entre prix internes et prix externes et garantir l'équilibre entre l'évolution des prix et l'évolution du pouvoir d'achat des travailleurs tout au long de la période,

— l'ensemble des interventions en matière de restructuration financière des entreprises afin de faire ressortir, dans un cadre unique, la solidarité des différentes mesures économiques d'assainissement qui doivent être effectuées.

— En ce qui concerne le *financement des investissements*, les Plans annuels devront préciser les différentes mesures de la politique arrêtée en matière de recours au financement extérieur. (En plus des mesures arrêtées et discutées plus haut pour renforcer la direction des programmes d'intervention).

Des directives seront adressées, dans ce cadre, aux banques et aux entreprises qui indiqueront notamment les modalités et les niveaux des emprunts qui seront autorisés, en fonction essentiellement de l'évolution des termes de l'échange et de l'assainissement de la dette extérieure actuelle.

— Dans le domaine du *financement de la production*, le IIe Plan Quadriennal sera dominé par *l'accélération des crédits* aux entreprises induits par l'élargissement important de la production et le développement rapide d'activités nouvelles.

Aussi, les banques devront-elles s'adapter rapidement aux nouvelles conditions de la production, d'une part en assurant l'application dans les faits de la réforme de 1970 concernant le financement des investissements et de la production ; en enrichissant par ailleurs le dispositif d'analyse, de suivi et de contrôle de la gestion des entreprises pour mieux jouer le rôle stratégique qui leur est assigné dans notre système de planification.

3. La réforme générale des prix.

La politique des prix devra jouer un rôle beaucoup plus important que par le passé dans la réalisation des objectifs de politique économique et sociale du IIe Plan Quadriennal.

La planification de l'économie devra ainsi accorder une plus grande attention à la prévision et à l'analyse des effets que provoqueront les prix, leurs relations et leur niveau sur l'évolution globale de l'économie. Il est nécessaire de mettre rapidement en place des mécanismes *adaptés* des prix qui, tout en assurant à l'Etat la direction et le contrôle de ces derniers, permettant aux entreprises de suivre de près les changements intervenus dans la production, la consommation et les marchés extérieurs.

Ces mécanismes devront être obligatoirement, compte tenu de l'expérience du passé, souples et faciles à manier. Ils devront nécessairement, par ailleurs, être *cohérents* avec l'ensemble des

mécanismes de régulation de l'économie qui seront appliqués en matière de gestion financière des entreprises, d'épargne du secteur public et d'évolution des salaires.

Aussi, lors de la fixation des prix, devra-t-il être systématiquement tenu compte à l'avenir des coûts de production, de l'organisation du marché et des orientations de l'Etat socialiste en matière de rentabilité des investissements stratégiques dans les domaines agricole et industriel, et en matière de sauvegarde du pouvoir d'achat des plus pauvres.

En matière de prix à la *consommation*, il est nécessaire que le système à mettre en place soit basé sur la stabilité relative des prix par la généralisation des *prix fixes* aux produits de consommation de 1ère nécessité. A cet égard, et dans une économie aussi dynamique que la notre la notion de stabilité des prix ne devra pas être interprétée étroitement. S'il est évident que la gestion nationale de l'économie, la poursuite d'une politique visant à l'évolution planifiée des prix et à une distribution également planifiée, des revenus, soient très difficiles lorsque les prix augmentent rapidement, il n'en est pas moins vrai que l'institution d'un système rigide de prix (administratif) peut accroître les tensions sur les entreprises, les déficits camouflés et, en fin de compte, aboutir à un mauvais fonctionnement de l'économie.

Les niveaux des prix fixes devront ainsi être régulièrement révisés en fonction de l'évolution réelle des revenus, de la disponibilité des prix, de la capacité du budget de l'Etat à assumer les charges de consommation et de la dimension de l'écart entre les prix internes et les prix externes. Aussi ne devrait-on avoir recours aux *prix spéciaux* que dans des cas limites.

En matière de *prix à la production industrielle*, le rôle fondamental des prix consiste à assurer la couverture des dépenses justifiées du point de vue de la collectivité et de permettre en plus, aux entreprises dont l'exploitation est rationnelle d'obtenir les résultats attendus en matière d'accumulation, d'amortissement du capital et de bénéfice.

Les prix des productions industrielles notamment des nouvelles productions ne peuvent satisfaire à ces exigences que s'ils sont suffisamment *flexibles* pour suivre les changements profonds qui interviennent régulièrement dans les conditions de la production, l'évolution des marchés extérieurs et les charges sociales des entreprises.

Cette flexibilité pourra être réalisée par l'institution de catégories variées de prix :

— les prix des produits exportables devront être rapprochés des prix mondiaux,

— les prix des autres produits devront être soit stabilisés et uniformisés sur l'ensemble du territoire sur de courtes périodes (l'année) pour les grands produits industriels prioritaires, soit simplement homologués et contrôlés par l'Administration des prix.

Cette flexibilité suppose aussi que les prix à la production industrielle soient périodiquement ajustés aux transformations des conditions de la production et du marché.

Dans le domaine des prix à la production agricole, l'essentiel de l'effort doit être axé sur la protection des revenus des producteurs. A ce titre, les prix de campagne devront jouer de plus en plus un rôle d'orientation et devront être renforcés par la mise en œuvre de contrats entre les producteurs et les utilisateurs.

Une telle réforme ne peut être techniquement réalisée correctement que si sont fixés au préalable sur des bases saines les normes de rémunération, les coûts de production et les conditions d'équilibre d'exploitation des grandes entreprises nationales.

4. Les instruments d'application de la politique des salaires.

L'organisation de la mise en œuvre de la politique des salaires est entré dans une phase opérationnelle, à la fin du IIe Plan Quadriennal, avec la création de la « Commission nationale chargée de l'étude de l'harmonisation des statuts et des rémunérations applicables aux personnels des secteurs public et para-public ». Le plan de travail de cette commission vise à organiser, dès la fin de la 1ère année du Plan Quadriennal, un cadre et des critères de rémunération communs à l'ensemble du secteur public.

Des textes réglementaires devront mettre en place l'ensemble du schéma de mise en œuvre de cette planification.

En premier lieu, un cadre général d'organisation des rémunérations devra être élaboré et qui définit les critères économiques de détermination des masses salariales, les régles de hiérarchisation des rémunérations en fonction principalement de la qualification, de la nature de l'activité et de son rôle économique et social dans la phase actuelle de développement ainsi que les régles de détermination des seuils minimum et maximum de rémunération.

Ce cadre sera précisé par des textes visant l'harmonisation des statuts de l'ensemble des personnes du secteur public ainsi que des

textes fixant les dispositions communes en matière de rémunérations principales et secondaires.

Enfin, des dispositions réglementaires fixant les conditions et l'organisation du suivi et du contrôle de la mise en œuvre de la planification des salaires devront compléter l'ensemble de ce dispositif.

Sur la base de ce dispositif, devront être entamés les études d'organisation particulière des salaires dans les différents secteurs d'activité. Cette phase a pour objectifs essentiels :

— l'adaptation aux situations particulières et à leurs évolutions prévisibles, du cadre général de planification et de direction des salaires,

— l'encadrement au niveau national des régles et procédures d'organisation du travail dans les entreprises et de définition des postes.

L'ensemble du schéma devra être complété par l'organisation des modalités techniques de l'analyse de l'évolution des salaires pour les différentes catégories socio-professionnelles essentiellement au regard de l'évolution des prix, des mesures d'organisation de l'encadrement et de l'adaptation des niveaux de rémunération aux objectifs à moyen et long terme du développement économique et social.

Plus particulièrement au titre des instruments d'orientation de l'amélioration de la productivité du travail, de la répartition rationnelle du personnel qualifié et de l'encouragement à la formation professionnelle, des mesures de stimulation et de pénalisation matérielles des travailleurs, à tous les niveaux, devront être élaborées.

Les mesures les plus urgentes, dans ce domaine, concernant la codification des conditions de stimulation collective et individuelle des travailleurs du secteur socialiste.

L'application des dispositifs de l'ordonnance n° 71-74 portant organisation socialiste des entreprises, dans ce domaine, est étroitement liée à la restructuration financière des entreprises et à l'adaptation de la fiscalité.

Il s'agira en effet de mettre en œuvre la stimulation collective à partir d'indices synthétiques d'efficacité, appropriés à chaque branche, et appuyée sur des normes arrêtées par entreprise.

II — LES TACHES DES DIFFERENTS AGENTS DANS LE SYSTEME DE PLANIFICATION

1. L'administration du Plan.

L'organisation planifiée de l'économie de par la division du travail de planification qu'elle développe, la redéfinition du rôle des

différents agents économiques qui en découle et par la mise en œuvre d'instruments de direction, d'encadrement et de régulation, accorde, aux échelons centraux et surtout aux échelons décentralisés une place déterminante dans l'élaboration et l'exécution du Plan.

Aussi, pour atteindre cet objectif, le développement de navettes organisées, fondées sur un système d'informations solide et les progrès des travaux de planification à tous les niveaux de l'Administration du Plan, doivent-ils être entrepris en toute priorité.

En effet, c'est lorsque l'ensemble des agents administratifs et économiques seront acquis au respect de la division du travail de planification et à la discipline qu'elle suppose que les progrès de la planification, et partant les mesures envisagées pour la solution des problèmes qui se posent, pourront être réalisés conformément aux objectifs généraux du Plan et non selon une approche partielle plus ou moins différenciée de tel ou tel secteur dans la recherche de solutions.

La nécessaire adaptation de l'Administration aux exigences du développement requiert donc une coordination planifiée des différentes actions d'encadrement de l'activité économique et sociale du pays et une définition claire, dans ce cadre, des formes d'intervention et du rôle que doivent jouer les échelons décentralisés, compte tenu de l'autonomie dont ils disposent.

C'est dans le mesure des progrès que doit réaliser l'Administration pour évoluer de la « tutelle » de gestion à l'orientation et à l'impulsion des actions, que l'extension du champ de la planification et de son intensité pourront se concrétiser dans les faits.

Dans ce cadre, le 1er Plan Quadriennal avait prévu la mise en place d'un certain nombre de structures au niveau des Administrations, des entreprises et des wilayate ayant pour mission essentielle l'initiation, la coordination et le suivi des actions de développement, sur la base des objectifs et mesures du Plan National.

Pour ce IIe Plan Quadriennal, l'objectif est de codifier cet organigramme de planification pour définir les fonctions et les articulations dans le temps des différents échelons technico-administratifs de planification.

Dans le *domaine législatif et réglementaire*, la mise en cause de l'héritage de la période coloniale par l'abrogation de la loi 62-157 du 31 décembre 1962 doit permettre l'élaboration de nouveaux textes plus conformes au souci de simplification des procédures, mieux adaptés aux objectifs du développement, et conformes aux réalités et choix politiques nationaux.

Par ailleurs, la « recherche des méthodes les plus rationnelles d'élaboration des textes » complètera le dispositif juridique à mettre en place en dégageant les critères et procédures les plus à même d'insérer la nouvelle réglementation dans le cadre de notre système de planification.

2. L'Entreprise

L'entreprise socialiste constitue l'élément fondamental de l'exécution du Plan. L'ensemble des moyens prévus par le système de planification a pour finalité première d'accroître progressivement le rôle de l'entreprise dans l'élaboration et la mise en œuvre du Plan pour que ses résultats puissent se conformer aux objectifs et que les performances attendus se réalisent dans les meilleures conditions.

C'est dire que la maîtrise de l'appareil de production et la programmation des activités des entreprises sont indispensables au renforcement de la planification et à l'amélioration des conditions de fonctionnement de l'économie.

A cet égard, l'établissement de normes pour la gestion et le fonctionnement, la connaissance des coûts et l'élaboration de plans sont, au niveau des entreprises, les éléments fondamentaux impératifs du système de planification.

C'est également dans cette optique qu'il convient de replacer l'amélioration des relations de l'entreprise avec son environnement. Ce n'est que par l'établissement d'un plan couvrant l'ensemble de ses activités, notamment l'approvisionnement et la distribution, que l'entreprise pourra éviter les risques bureaucratiques venant du centre dans l'organisation de sa gestion.

Passer d'un contrôle à priori, donc nécessairement rigide, à un contrôle et à un suivi de programmation, moins contraignant et plus souple, repose, dans ce cadre, essentiellement sur les progrès d'organisation, de programmation et de prévision de l'entreprise.

De façon précise, les progrès de planification à réaliser au niveau des branches (sociétés nationales), durant le IIe Plan Quadriennal, doivent aboutir à la confection de *plans d'entreprise*.

Ces plans sont des plans annuels d'exécution à arrêter après adoption du Plan National, sous la responsabilité de l'entreprise.

Ils doivent, tout d'abord expliciter les directives et objectifs du Plan National dans les domaines d'activité et de compétence de l'entreprise.

Ils doivent, ensuite, permettre aux niveaux sectoriel et central de planification, de vérifier la conformité des prévisions de l'entreprise

aux objectifs généraux du Plan, de suivre et de contrôler l'évolution des activités de l'entreprise tout au long de la période couverte par le Plan.

Ils doivent, enfin, servir de cadre de référence à la participation des travailleurs à la gestion de l'entreprises et au contrôle populaire qu'ils doivent, à l'avenir, exercer.

La confection de ces plans d'entreprises devra s'appuyer sur l'élaboration d'indicateurs chiffrés qui seront présentés dans les plans d'entreprises, dans des volets identiques à ceux du plan annuel au niveau national.

Cette présentation devra dépasser les agrégations de documents comptables classiques (bilans-comptes d'exploitation) éviter les amalgames d'activités (production-commercialisation) et s'appuyer sur les évolutions réelles des différents indicateurs.

Elle devra comprendre :

1. *Le programme d'investissements de l'entreprise* qui devra préciser le volume des réalisations en cours, des créations nouvelles, des extensions, des modernisations et des renouvellements ainsi que les différents calendriers qui s'y rattachent.

2. *Le programme de production de l'entreprise qui comportera :*

— l'évolution des capacités de production existantes, en dégageant les améliorations d'utilisation de ces capacités,

— l'évolution des productions nouvelles,

— les quantifications des productions pour les « produits planifiés » en distinguant dans la production les productions nouvelles.

Ce programme devra décrire les résultats attendus de l'évolution de la production en matière d'emploi, des salaires et des revenus financiers de l'entreprise.

3. *Le programme de commercialisation de l'entreprise*

Ce volet du plan d'entreprise sera présenté sous une forme plus ou moins agrégée selon qu'il s'agit d'une entreprise dont l'activité essentielle est la production ou d'une entreprise qui a des activités de commercialisation.

Il indiquera :

— *Le programme d'approvisionnement* qui distinguera les achats sur les marchés extérieurs des achats sur le marché intérieur,

Il devra aussi distinguer les approvisionnements nécessaires au fonctionnement de l'entreprise de ceux destinés à la commercialisation.

Il devra enfin quantifier les approvisionnements nécessaires aux produits essentiels (produits planifiés),

— *le programme de distribution* qui décrira l'affectation de la production selon les différents utilisateurs : entreprises de production, entreprises de commercialisation, exportation.

D'une manière générale, devront être précisées les modalités de commercialisation « autorisations globales à l'importation-contrats,...).

Pour les entreprises agricoles, en particulier les progrès enregistrés dans l'organisation coopérative doivent aboutir à développer les moyens techniques, économiques et financiers qui permettent d'assurer, dans les faits, la plus grande autonomie de gestion de ces entreprises.

Les structures de planification des investissements et de la production agricoles devront mettre au point dans ce cadre des indicateurs régionalisés adaptés aux nouvelles formes d'organisation des exploitations.

Les relations contractuelles

Dans le domaine de la planification de l'entreprise comme au plan national, la mise au point d'instruments d'intervention chiffrés doit s'accompagner de l'extension des instruments de régulation qui, au niveau des relations inter-sectorielles, constituent le complément indispensable des efforts d'organisation de l'économie.

Dans ce cadre, la mise en œuvre des *contrats de planification*, sur laquelle a déjà insisté le 1er Plan Quadriennal, pourra permettre de mieux situer les responsabilités et d'orienter et de stimuler les rapports entre les entreprises dans le sens des objectifs de la politique économique.

En effet, le contrat est un instrument souple de coordination inter-sectorielle, adapté au refus de mettre en place des appareils administratifs lourds. Ils ont le mérite d'être adaptés à l'autonomie de gestion de l'entreprise et à la planification au niveau de la branche.

S'appuyant sur l'élaboration de programme au niveau de l'entreprise (à l'intérieur du plan d'entreprise) le contrat inter-entreprise est un instrument de régulation de l'économie qui organise, pendant une période de planification déterminée (annuelle ou pluriannuelle) et à un niveau décentralisé de décision, la mise en œuvre des relations juridiques, économiques et financières entre les entreprises.

C'est en effet, par l'extension des relations contractuelles en amont et en aval que les entreprises pourront plus efficacement élaborer et suivre leur programmation et améliorer, ainsi l'utilisation de leurs capacités de production.

Dans ces conditions, le rôle que joue le contrat dans l'économie va favoriser :

— l'intégration à terme de toutes les activités des entreprises de production par l'intermédiaire des contrats d'approvisionnement,

— intégration industrielle permettant de mettre en place les chaînons essentiels qui relieront la transformation industrielle à la demande de produits induite par la réalisation des investissements,

— intégration inter-sectorielle par l'amélioration des relations agro-industrielles au niveau de l'approvisionnement des exploitations agricoles en produits industriels et de l'approvisionnement des industries alimentaires par les exploitations agricoles.

— une meilleure programmation quantitative et qualitative de la production en fonction des nécessités du marché par le biais des contrats de distribution. Cette technique peut améliorer les consommations en produits industriels des populations et des régions pauvres du pays, en facilitant l'adaptation de la production à leurs besoins.

— une meilleure réalisation des investissements par la mise en œuvre de contrats entre réalisateur et maître d'œuvre qui permettront de déterminer avec précision les plannings d'exécution de chaque phase du projet et qui dégageront des bordereaux de prix et les modalités précises de financement.

Les contrats de planification doivent prévoir, outre les rapports juridiques à instituer entre les parties (vente-transport-service) les autres obligations économiques réciproques qui pèsent sur les contractants.

L'ensemble des clauses contractuelles qu'ils reprennent doit mettre en œuvre les grandes mesures d'organisation de l'économie prévues par le Plan et particulièrement celles qui ont trait aux programmes de production, aux relations en amont et en aval de l'entreprise, à un meilleur fonctionnement de l'appareil économique et à son adaptation aux objectifs du Plan et à l'organisation planifiée de l'économie.

Les prestations et obligations prévues dans les contrats doivent être effectivement réalisées car l'entreprise défaillante compromet l'accomplissement des tâches du Plan qui lui sont dévolues.

Aussi l'exécution matérielle du contrat doit-elle reposer sur une collaboration réelle entre entreprises contractantes. Il est indispensable que ces dernières puissent disposer de toutes les informations concernant l'exécution de leur engagements et prennent, d'un commun accord, les mesures nécessaires à la réalisation correcte du contrat.

Enfin, les conflits éventuels, nés de l'exécution des contrats de planification, doivent toujours s'exprimer en terme d'exécution du Plan. Aussi, la procédure d'arbitrage doit-elle tenir compte essentiellement des impératifs d'exécution du Plan, c'est-à-dire, doit être une procédure simple, soumise à des délais brefs et doit s'attacher davantage aux données économiques qu'à des considérations de pur formalisme.

Les contrats prioritaires à initier dès le début du IIe Plan Quadriennal sont principalement ceux dont la mise en œuvre est liée au respect des calendriers de réalisation des investissements prioritaires.

Dans ce cadre, la coordination inter-sectorielle doit se traduire par :

— *les contrats-programme*, tels qu'ils découlent de la mise en œuvre de la programmation dans le secteur « B.T.-P. » et notamment relatifs à l'exécution du programme d'investissement de l'habitat urbain ;

— *les contrats de réalisation* s'inscrivant dans le cadre des contrats-programmes et qui constituent les marchés de gré à gré conclus entre les maîtres d'œuvre et les entreprises de travaux pour chaque plan annuel ;

— *les contrats d'approvisionnement* conclus entre les organismes de distribution de produits destinés au B.T.-P. et les entreprises de travaux. Ces contrats doivent servir de support aux contrats de réalisation en assurant l'approvisionnement des chantiers.

D'une manière générale, la généralisation des contrats inter-entreprises dans les domaines des relations agro-industrielles, de la distribution, des approvisionnements et des transports, telle qu'elle était définie dans le 1er Plan Quadriennal, doit être appliquée et renforcée durant la période 1974-1977.

Elle pourra, en outre, s'effectuer par l'intermédiaire des Conseils de Coordination prévus par l'ordonnance 71-74 portant organisation socialiste des entreprises.

3. Les Collectivités Locales

L'apport des collectivités locales à la planification doit permettre, en déterminant l'implantation géographique des actions de développement, de renforcer le caractère opérationnel du Plan, par la mise au point de projets localisés et précis destinés à utiliser au mieux les capacités régionales et à servir d'appui à la politique de redistribution des revenus.

Le 1er Plan Quadriennal a permis un certain nombre de progrès dans la conception et la réalisation de la politique d'investissement local. Il a permis d'amorcer la participation des échelons régionaux à la planification par la mise en œuvre des Programmes Spéciaux, par la création d'entreprises locales et par l'insertion des wilayate dans l'organigramme de planification.

Il convient, pour le IIe Plan Quadriennal, de poursuivre les efforts de consolidation de la décentralisation territoriale par une série d'actions visant au raffermissement de la politique d'équilibre régional et à la concrétisation des attributions économiques des collectivités locales, conformément aux Codes qui les régissent.

Dans ce cadre, le renforcement de l'échelon de planification de wilaya et la mise en œuvre des plans communaux constituent les actions les plus significatives.

Le niveau de planification de wilaya doit être techniquement renforcé, tant au niveau de l'exécutif qu'à celui du service de planification, pour permettre une plus grande souplesse et une meilleure efficacité du système de planification et un contrôle plus rigoureux des proportions de base et objectifs du Plan National. Il ne doit pas se confiner aux seules opérations des budgets d'équipement.

Aussi, l'établissement en commun par l'Administration Centrale et les wilayate d'indices synthétiques, va-t-il permettre d'assurer le respect des objectifs du Plan et leur bonne articulation avec les programmes d'actions et les projets décidés au niveau local.

Nouvel instrument de régionalisation du Plan et facteur important de l'enrichissement de la décentralisation, *le Plan Communal* répond au double souci d'associer davantage les populations à l'effort de développement et de mettre en œuvre des types d'intervention tenant compte de la diversité des communes

Dans ce cadre, la mise en œuvre des Plans Communaux doit en privilégier deux catégories importantes :

— *les plans de modernisation urbaine* qui visent à maîtriser dans une première phase le développement de 33 agglomérations urbaines par la programmation des équipements urbains et l'étude de leur extension spatiale (cf. circulaire S.E.P. N° C2-PMU) ;

— *les plans spéciaux pour 200 communes les plus déshéritées* devant être essentiellement des instruments de redistribution du revenu national par l'impact qu'ils doivent avoir sur les communes les plus pauvres.

La dimension des efforts techniques nécessaires pour élaborer les projets de plans spéciaux pour les deux cents communes les plus déshéritées risque de s'avérer nettement supérieure aux capacités techniques des communes concernées.

Aussi, en étroite collaboration avec les administrations centrales, les wilayate doivent-elles encadrer et assister les communes dans la confection des différents travaux exigés par l'élaboration de ces projets de plans.

Ces projets de plans communaux devront par ailleurs être confectionnés sur la base d'une norme minimum de distribution de salaires dans la commune à respecter dans tous les programmes qui seront présentés et qui sera fixée en relation avec l'Organe Central de Planification.

Il appartient aux services de l'animation et de la planification économique et aux directions de wilaya du travail et des affaires sociales d'assurer le suivi de l'exécution de cette action importante et d'améliorer la connaissance réelle de l'évolution de l'emploi dans les communes touchées.

III — L'AMELIORATION DU CONTROLE ET LES PROGRES DE L'INFORMATION

Le contrôle de l'exécution du Plan repose sur le degré de mobilisation des agents d'exécution du Plan, aussi bien à travers les structures de l'Etat qu'à travers les instances politiques et syndicales du pays, réalisé à chaque étape de planification.

Sa mise en œuvre est liée aux progrès réalisés dans l'organisation de l'économie et dans l'utilisation d'instruments qui doivent permettre à la planification d'accroître son intensité au service du développement.

Son application correcte est fonction de la qualité de l'information et des conditions de sa circulation entre tous les niveaux de planification.

Aussi, les domaines du contrôle dépendent-ils essentiellement des domaines à planifier et du degré de perfectionnement du système de circulation de l'information.

Durant le IIe Plan Quadriennal, les mécanismes de contrôle et l'exécution du Plan doivent être organisés autour des objectifs prioritaires du Plan à travers les indicateurs synthétiques de planification, tels qu'ils sont définis dans la présentation générale du présent Rapport.

Ces indicateurs, devant constituer le « *tableau de bord* » de la mesure des progrès de l'exécution du Plan, ont pour but de permettre aux autorités supérieures de la planification la vérification, à l'occasion de chaque *plan annuel*, de l'évolution réelle de l'activité économique et de diriger ainsi les ajustements éventuels.

Ces mécanismes de contrôle doivent également engendrer au niveau des branches, la mise en place de *méthodes d'auto-contrôle* de l'activité des entreprises, en particulier dans l'esprit de la Charte de la gestion socialiste.

La mise en œuvre du contrôle de l'exécution du Plan doit enfin aboutir à la sanction des résultats et à la responsabilisation des principaux agents du Plan sur la base des objectifs qui leur sont assignés.

Dans ce cadre, il est nécessaire, à partir des progrès réalisés dans l'organisation de la gestion des entreprises et dans la mise en place de nouvelles institutions, de reprendre l'ensemble des contrôles spécialisés pour les adapter à la fois aux tâches de développement de l'étape actuelle et aux règles générales qu'ils doivent respecter.

Dans leurs modalités, ces contrôles spécialisés devront aussi tenir compte du renforcement du contrôle de la mise en œuvre du Plan par les instances populaires.

En priorité, le contrôle économique des banques devra rapidement occuper la place privilégiée qui doit lui revenir dans l'économie socialiste.

Enfin, il faut éviter que les mécanismes de contrôle de l'exécution du Plan n'entraînent la multiplication des circuits d'information lourds et inopérants. Il faudra veiller à ce que le système de circulation de l'information soit sélectif et précis et qu'il tienne compte des possibilités d'exploitation des informations à chaque niveau et des délais nécessaires à leur obtention.

Par ailleurs, l'enrichissement de l'information doit, pendant ce Plan, s'orienter dans trois directions :

— l'harmonisation et la recherche de la normalisation de l'information statistique et d'adaptation des concepts statistiques à l'évolution de la structure de l'économie ;

— l'élargissement des instruments d'étude et d'analyse par l'élargissement des programmes d'enquêtes statistiques économiques et sociales et surtout la préparation et la mise en œuvre du recensement général de la population pour 1976 afin de consolider et de préciser l'information générale sur les structures fondamentales de notre pays ;

— la préparation de l'avenir par la réalisation des études nécessaires à l'élaboration des perspectives décennales 1980-1990.

المطبعة الرسمية
7، 9 و 13 شارع عبد القادر بن مبارك
الجزائر

IMPRIMERIE OFFICIELLE
7, 9 et 13, Av. A. Benbarek
ALGER

1_ Evolution de la population presente
(en millions)

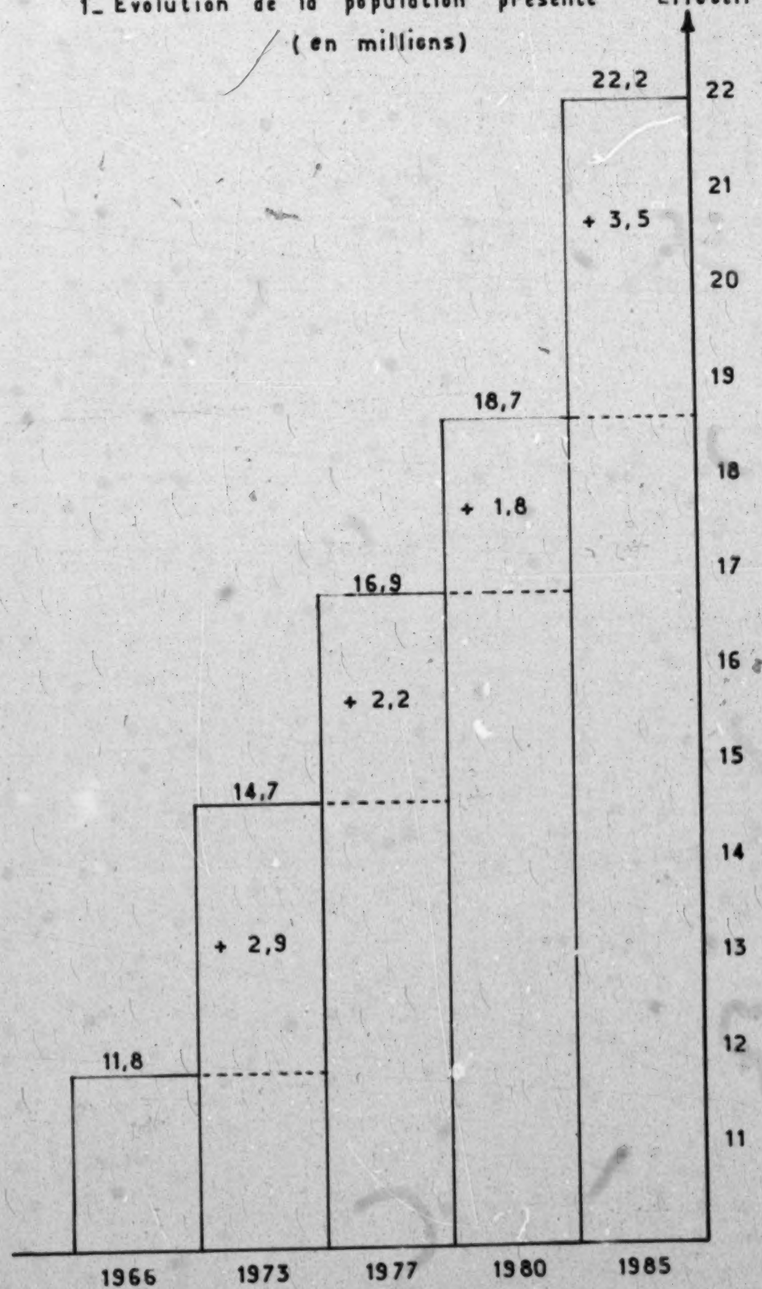

2_ Evolution de la force de travail masculine
(en millions)

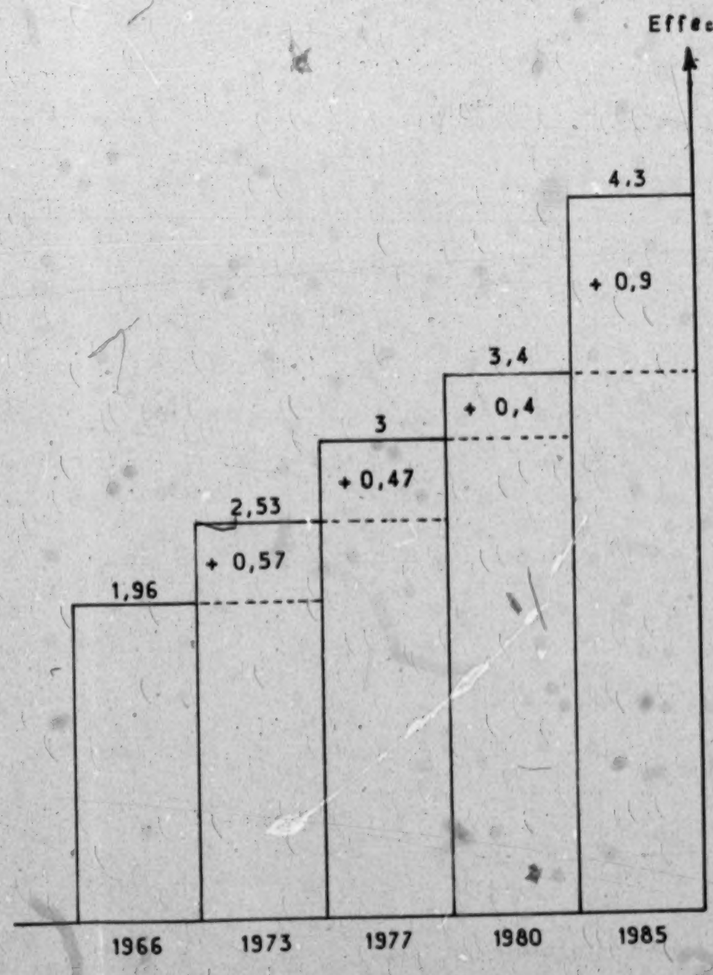

3_ Evolution de la population scolarisable
(en tenant compte de l'introduction de l'école fondamentale à partir de 1974)
(en millions d'enfants)

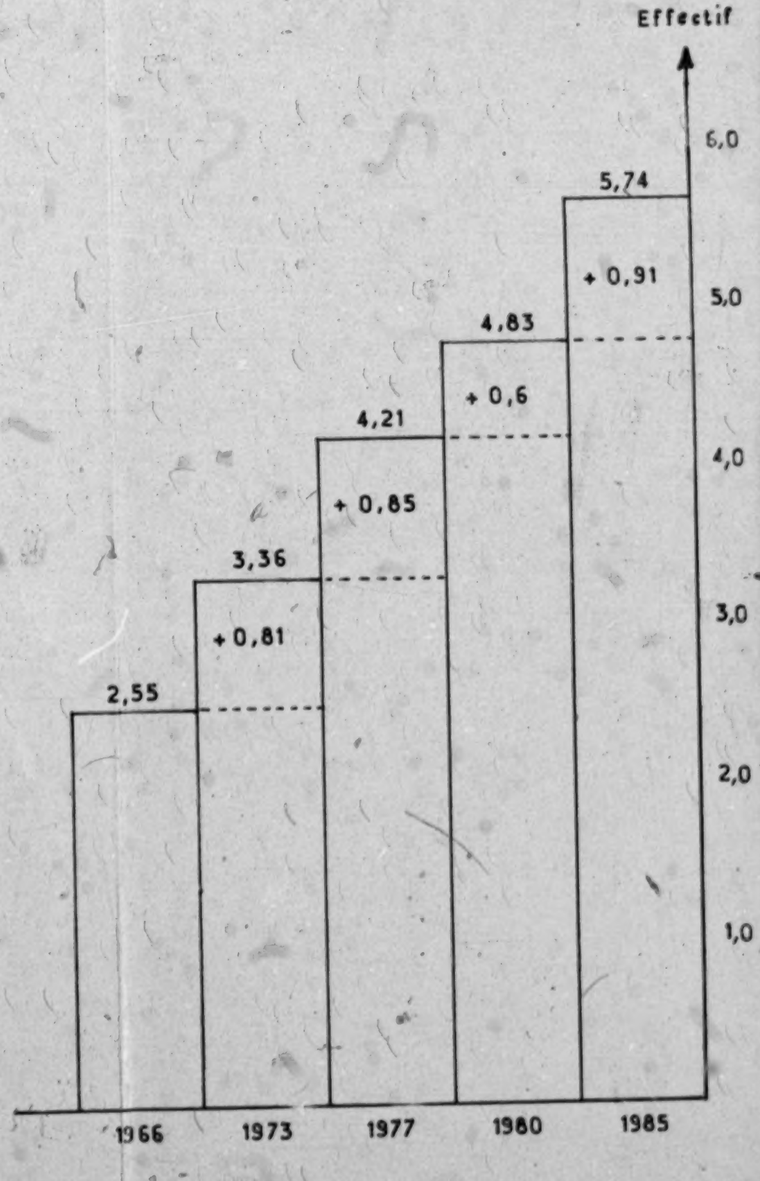

REGIONS ECONOMIQUES

Instrument d'analyse et de planification spatiale
Classification de la population par commune
suivant 6 types de zones economiques

ALGER
Cherchell
Cherega
Tenes
Bejaia
Jijel
Collo
Skikda
ANNABA
El Kala
CONSTANTINE
Mila
Guelma
MOSTAGANEM
ORAN
Ighil Izane
Mohammadia
Mascara
Beni Saf
Ain Temouchent
Ghazaouet
Sidi Bel Abbes
TLEMCEN
sidi djilali
M'Sila
Ain Oussera
Bou Saada
Barika
Biskra
Tebessa
elma labiod
negrine
Djelfa
Aflou
El Bayadh
Mecheria
Laghouat
Ain Sefra
El Abiod Sidi Cheikh
Tarhas

LEGENDE

- ZONE I
- ZONE II
- ZONE III
- ZONE IV
- ZONE V
- ZONE VI

• Chef-lieu de wilaya
o Chef lieu de daira
. Chef lieu de commune

ECHELLE 1/3 000 000f

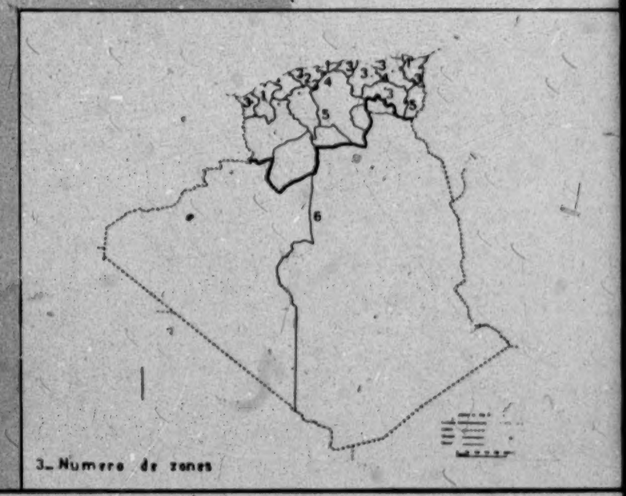

3_Numero de zones

RELIEF

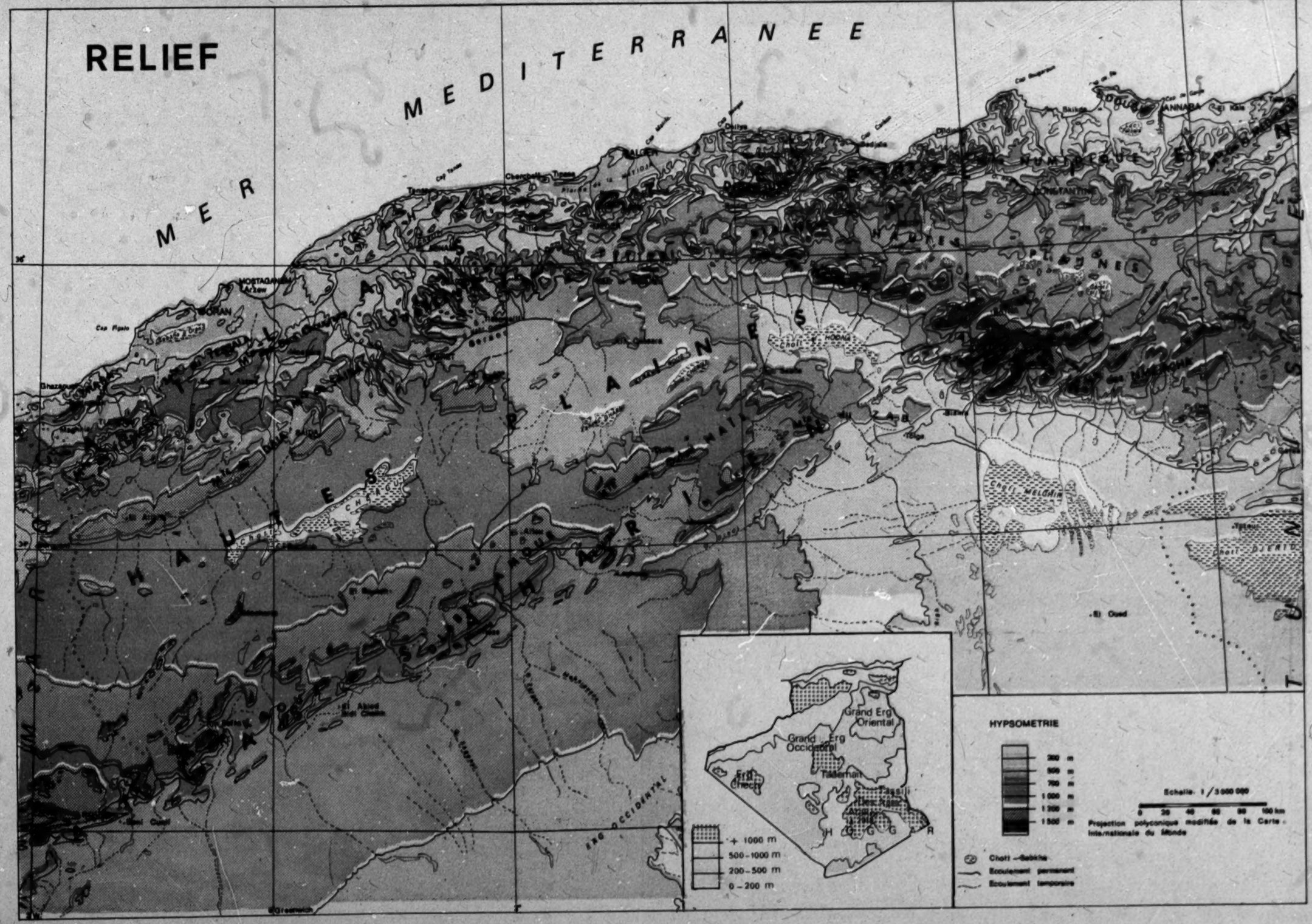
MER MEDITERRANEE
ATLAS TELLIEN
HAUTES PLAINES
PLAINES
ATLAS SAHARIEN
HAUTS PLATEAUX
ERG OCCIDENTAL
ERG ORIENTAL
Grand Erg Occidental
Grand Erg Oriental
Erg Chech
Tademaït
Tassili des Ajjers
Hoggar
Tibesti
Chott Melghir
Chott Djerid
Oran
Alger
Constantine
Annaba
Tlemcen
Ghardaïa
El Aghouat
Bou Saada
El Oued
Biskra
Timimoun
Beni Abbès
Colomb-Béchar
Tindouf
Greenwich
+ 1000 m
500 - 1000 m
200 - 500 m
0 - 200 m
HYPSOMETRIE
200 m
500 m
700 m
1 000 m
1 300 m
1 500 m
Echelle 1/3 000 000
0 20 40 60 80 100 km
Projection polyconique modifiée de la Carte Internationale du Monde
Chott - Sebkha
Ecoulement permanent
Ecoulement temporaire

DENSITE DE POPULATION TOTALE

PAR COMMUNE AU RECENSEMENT DE 1966

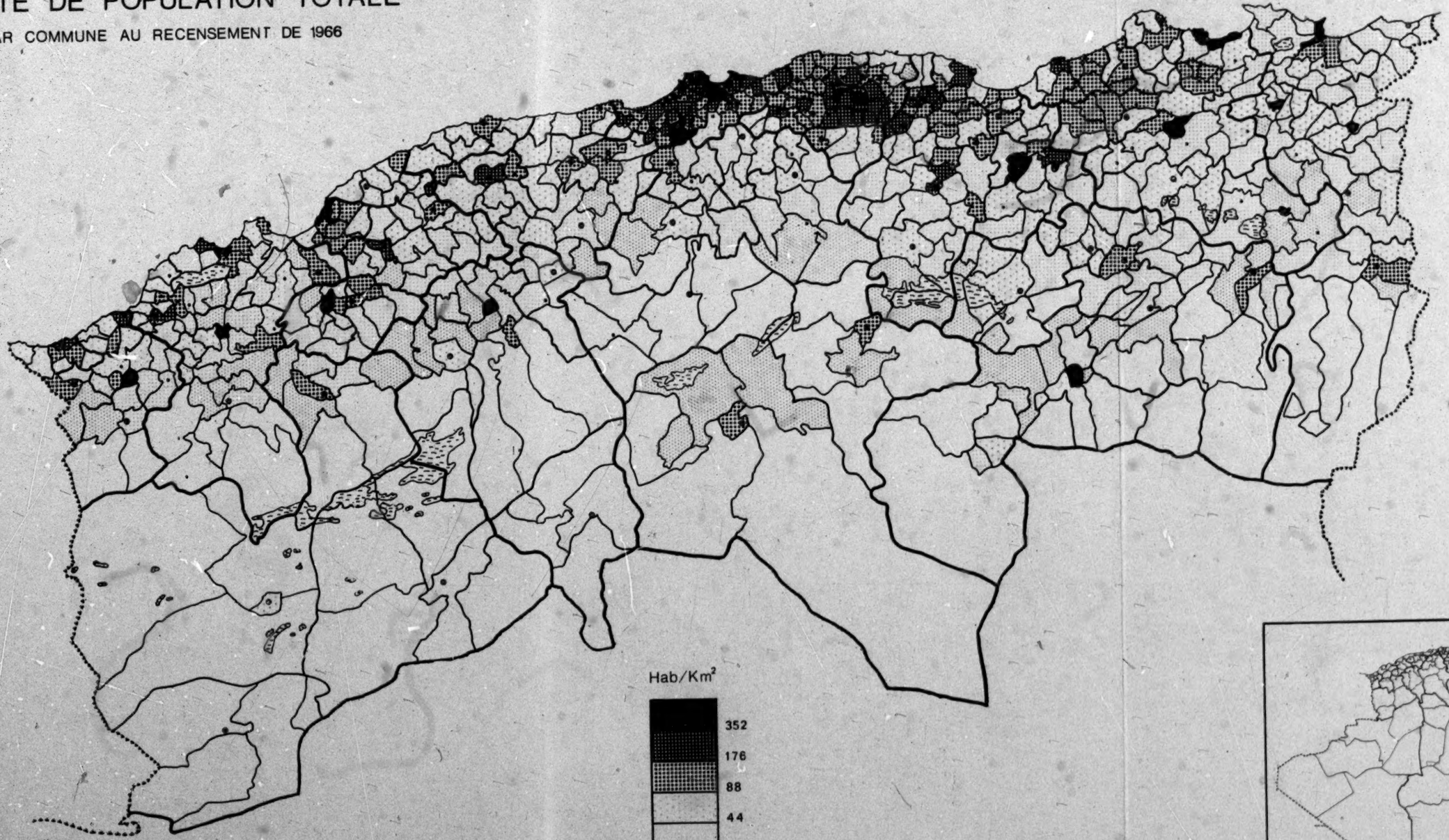

Hab/Km²

352
176
88
44
22
11
0

Limites Administratives
d'état
de wilaya
de daira
de commune
chotts
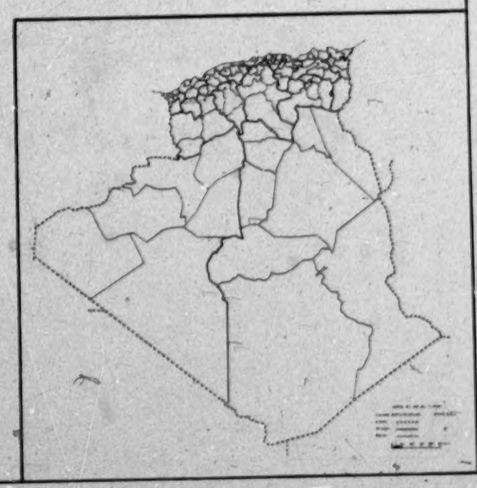
Echelle 1/3 000 000e